

M 20
ANS
MISSION
BASSIN
MINIER



mission
bassin minier
NORD - PAS DE CALAIS





Cathy Apourceau-Poly

Sénatrice du Pas-de-Calais
Présidente de la Mission Bassin Minier

20 ans... La Mission Bassin Minier a atteint ce cap en 2020, année si spéciale qui restera dans nos mémoires. Cet ouvrage est une invitation à parcourir le chapitre que la Mission Bassin Minier a écrit dans le « Grand Livre » de la reconquête, difficile mais exaltante, du Bassin minier Nord-Pas de Calais – qui, confronté au choc économique, social et sanitaire engendré par la pandémie de Covid 19, va une nouvelle fois devoir faire preuve de résilience.

La Mission est arrivée tardivement dans ce processus de reconquête. Une minute d'histoire... En mai 2000, l'État et la Région – le Préfet Rémy Pautrat et Michel Delebarre à l'époque – créent la Mission Bassin Minier pour mettre en œuvre le programme dit de « l'après-mine » du Contrat de Plan 2000-2006 : sans ambiguïté, il ne s'agissait pas de « faire du passé table rase », mais de prendre à bras le corps l'héritage minier.

« Vous avez dit : Bassin minier ? »... Aucun territoire en France, probablement, n'a vécu autant de remises en question de son appellation, voire de son existence. Sporadiquement rebaptisé, au gré des différents auteurs, « ex-

Bassin minier », « pays minier »... il est indéniable que ce territoire situé aux portes de la Métropole lilloise n'a jamais correspondu à une entité administrative structurée. Mais le Bassin minier n'en est pas moins une réalité tangible, qui mêle géologie, histoire et géographie.

En son sein se superposent ainsi le vaste périmètre historique des 43 concessions minières, les découpages liés aux dispositifs successifs de reconversion des années 1950 à nos jours, le périmètre des communes minières adhérentes de l'Association qui les fédère, et aujourd'hui les intercommunalités et les pôles métropolitains qui morcellent le bassin et débordent du périmètre historique. Modelé par presque 300 ans d'exploitation minière, le Bassin minier a par ailleurs été le creuset de la vie et du travail d'ouvriers-mineurs d'une trentaine de nationalités, et le berceau d'une culture propre à ce territoire – lequel, au fil de près de 60 ans de reconversion, a vu se transformer ses paysages ainsi que les trajectoires de vie et d'emploi de ses habitants. Pour couronner le tout, le périmètre du Bassin minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012 recouvre « seulement » 25 % de l'héritage bâti et naturel recensé, soit tout de même 89 communes et quelque 4 000 hectares de paysages ! Sans oublier le sentiment d'appartenance des habitants au Bassin minier, sentiment qu'ils cultivent ici mais aussi ailleurs en France.

Autant vous dire que la Mission, outil d'ingénierie évolutif et transversal, a dû faire preuve d'agilité et d'adaptabilité permanente pour embrasser cette complexité où les échelles et les phénomènes sociaux et culturels au long cours se superposent au court terme des urgences et des programmes. Une constante peut s'observer : ses chantiers évoluent au regard des besoins qui remontent des territoires. À partir de sa feuille de route initiale axée sur la gestion des séquelles lourdes liés à l'exploitation charbonnière, elle a mobilisé son expertise et son appui technique au service des grands projets du territoire aux côtés des intercommunalités naissantes.

Ces projets sont la face émergée de l'action de la Mission. Parfois, son travail de fourmi et de maillage d'acteurs est invisible, alors qu'il est le creuset du changement des pratiques et des mentalités, de la patrimonialisation et du basculement de l'image. Originalité de sa méthode : « fille » du premier Livre Blanc en 1998, la Mission a ré-ouvert largement la consultation des forces vives du territoire en 2013, ce qui lui a permis de poser dans un Livre Blanc « Acte II » un scénario d'avenir et d'ouvrir de nouveaux possibles.

Une question pourrait se poser légitimement : 20 ans après sa création, la Mission s'est-elle banalisée ? Je répondrais modestement que non, et l'ouvrage essaie de le démontrer de façon dynamique. À territoire atypique, outil d'aménagement atypique ! Le meilleur antidote à la banalisation est sa tâche de gestionnaire de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012. On pourrait rajouter : à territoire universel exceptionnel, outil exceptionnel par son devoir de gestion !

D'ailleurs, au passage, prenons du recul : qui aurait pu imaginer en 2000 que le Bassin minier inaugurerait le Louvre-Lens en 2012 et serait inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel évolutif vivant ?

Si la Mission ne s'est pas banalisée, elle a changé, oui, car le territoire a bien changé. Pour en finir avec le mantra du « *Bassin minier, territoire introuvable* », il fallait objectiver les choses et identifier les permanences et les (r)évolutions. C'est ce que nous avons tenté de faire au travers des « Repères statistiques » dans notre ouvrage. Si le Bassin minier a connu des évolutions comparables à celles observées dans les Hauts-de-France et en France métropolitaine, il conserve toutefois des spécificités. Restent des indicateurs qui montrent que la situation s'est dégradée. Ainsi, trois tendances apparaissent : un « rattrapage » qui est engagé, des « spécificités » qui demeurent, des « écarts » qui se creusent.

Le territoire a changé et s'est légitimement étoffé en ingénierie avec les équipes des agglomérations, Euralens et l'Agence d'Urbanisme de l'Artois sur la partie Pas-de-Calais, le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, les équipes des SCoT, la Mission ALL-Autour du Louvre-Lens, sans oublier le rôle du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et les CAUE notamment.

Les échelles d'intervention de la Mission ont évolué elles aussi. Bien sûr, le Bassin minier reste à maints égards l'échelle de la cohésion et de la gestion de l'héritage, avec l'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial en 2012 et le plan de gestion, le contrat de destination touristique ALL-Autour du Louvre-Lens, le Schéma Régional de Véloroutes Voies vertes, et le plan interministériel de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé en 2017 pour 10 ans. À l'échelle « infra », la dynamique territoriale d'Euralens et le projet de la Chaîne des Parcs porté par le Pôle Métropolitain de l'Artois ont été vecteurs de commandes. Au niveau « supra », malgré l'échec de l'Aire Métropolitaine de Lille (2005-2016), l'aventure

métropolitaine avec Lille est le sens de notre histoire : il faudra inlassablement remettre sur le métier l'œuvre fondatrice de Pierre Mauroy lors de la rencontre de Wingles en 2001 ! Enfin, introduisant une vision à trente ans, le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Hauts-de-France reprend le Bassin minier dans l'un de ses cinq espaces à enjeux, au sein d'un espace métropolitain ayant pour enjeu « *d'amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières* ».

Au final, si ses chantiers ont évolué, les modes d'intervention de la Mission n'ont pas varié : concertation, stratégie, médiation, assistance aux maîtrises d'ouvrage, coordination étroite avec les ingénieries existantes ... Le partenariat est inscrit au cœur de notre action et je crois que nous avons réussi à respecter le mot d'ordre du Président fondateur de la Mission : « *La Mission outil de tous, propriété de personne.* » Je remercie au passage l'ensemble des partenaires fondateurs de la Mission, ainsi que ses administrateurs au sein de ses instances, qui lui ont renouvelé sa confiance au fil de ces deux décennies dans un esprit de collégialité.

Vous allez découvrir dans ces pages le tableau nuancé des 20 ans de l'action de la Mission Bassin Minier, catalyseur mais aussi miroir d'un territoire dans ses complexités et ses contradictions. Dans tous les cas, le territoire mutera encore et la Mission également. Le Bassin minier, longtemps caricature du développement non durable, se retrouve dans la Troisième Révolution Industrielle et n'a pas eu d'autre choix que d'innover sans cesse pour se relever et se réinventer un avenir, avec les leviers que sont la culture et le patrimoine. Il ne faut pas avoir peur du changement mais au contraire accompagner le mouvement, en encourageant toujours le bon sens, la lucidité et l'ambition, et sans jamais oublier d'où nous venons.

Le débat n'est pas clos aujourd'hui, l'histoire continue !

Bonne lecture à tous.



04

Édito de la Présidente de la
Mission Bassin Minier

12

Introduction
Bassin minier Nord-Pas
de Calais – Réinventer la vie
après la mine

23

Repères statistiques
Qu'en est-il du Bassin minier
aujourd'hui et comment
a-t-il évolué au cours des
vingt dernières années ?

54

Chapitre 1
Une bataille de l'image
et des mots

56

Chap. 1 – 01
Une continuité géologique,
une communauté d'enjeux,
mais une identité incertaine

60

Chap. 1 – 02
Une lente reconquête

70

Chap. 1 – 03
Une image qui se renouvelle

100

Chap. 1 – 04
Le pari fou de devenir une
destination touristique

108

Chapitre 2
L'héritage minier : entre
séquelles du passé et
ferments du renouveau

110

Chap. 2 – 01
Un territoire de friches,
devenu support de la trame
verte et bleue

115

Chap. 2 – 02
La reconquête écologique
et paysagère

132

Chap. 2 – 03
Le développement
des usages

138

Chap. 2 – 04
Les atouts d'un patrimoine
urbain exceptionnel,
ressource pour innover

152

Chap. 2 – 05
Des sites miniers à protéger
et redévelopper

164

Chapitre 3
Le Bassin minier Patrimoine
mondial : un projet à 360°

168

Chap. 3 – 01
Les enjeux d'une candidature
atypique

175

Chap. 3 – 02
Une bataille de dix ans

181

Chap. 3 – 03
Le début d'une aventure
collective de long terme

230

Chapitre 4
Les défis de l'ouverture

232

Chap. 4 – 01
La mobilité, symbole et clef
de l'ouverture

236

Chap. 4 – 02
Les liens avec la métropole
et les territoires voisins

248

Chap. 4 – 03
Le Bassin minier est sur
la carte de l'Europe et du
monde !

264

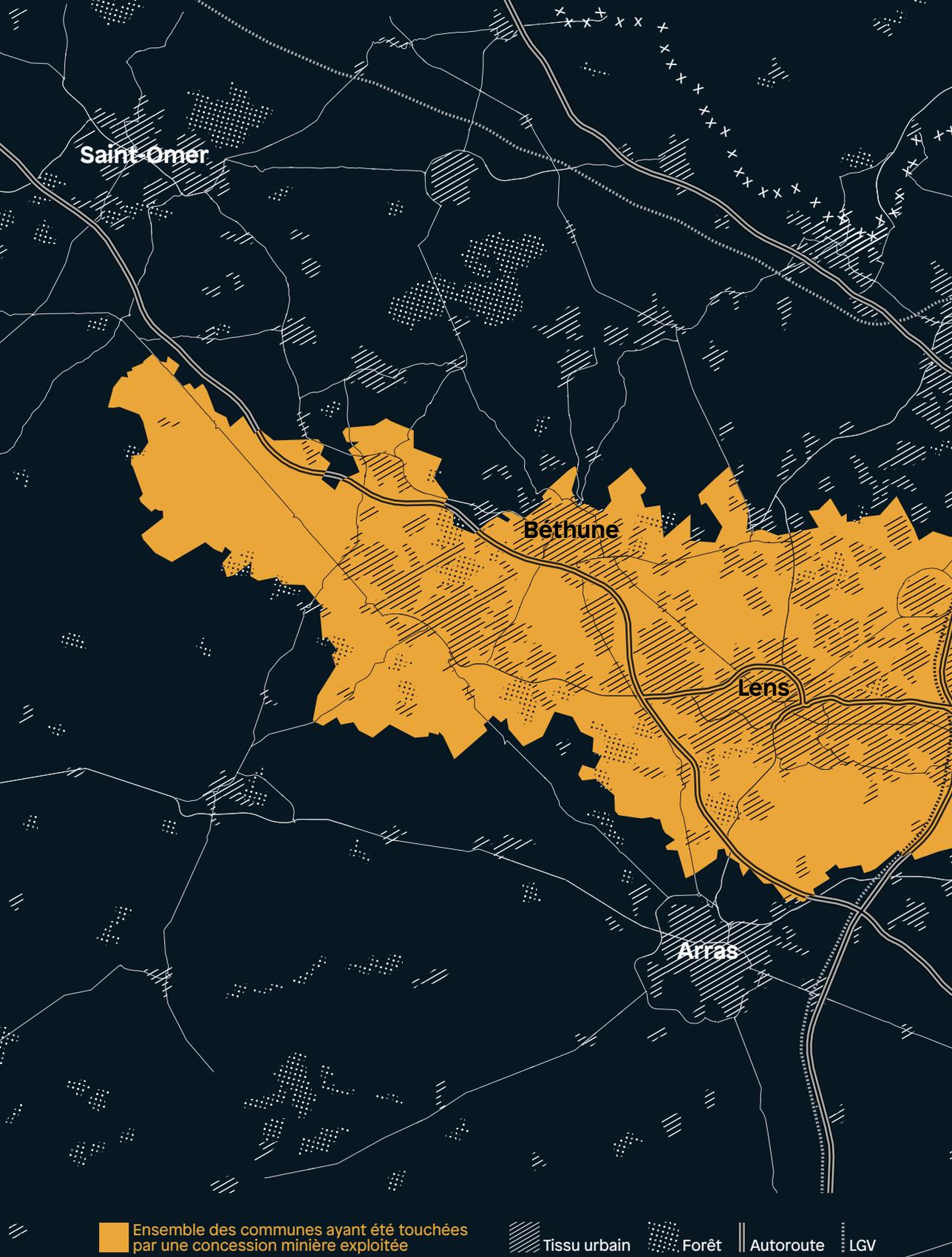
Conclusion
2021 - ? Nouveaux défis
et perspectives

280

Glossaire

282

Remerciements



Saint-Omer

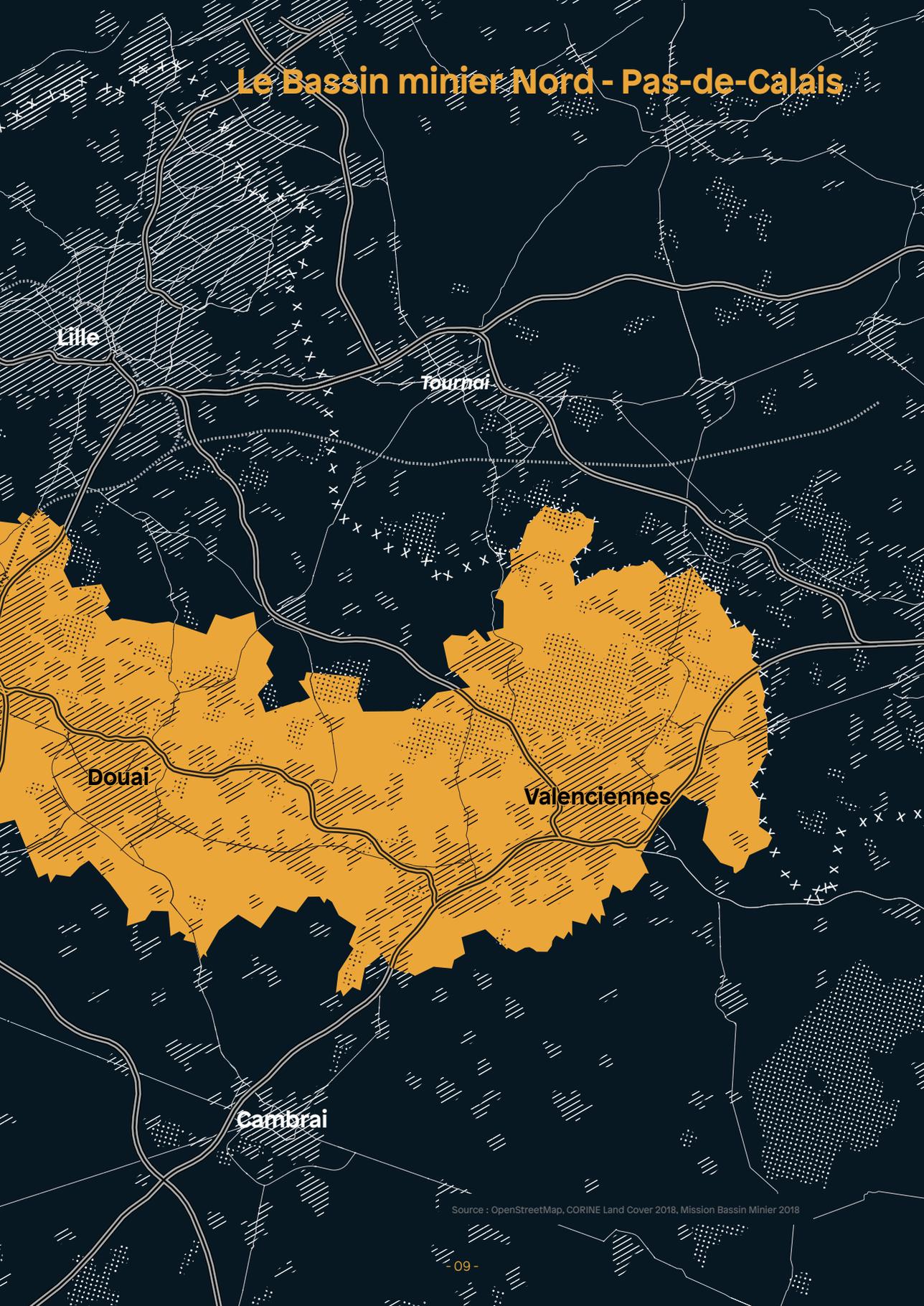
Bethune

Lens

Arras



Le Bassin minier Nord - Pas-de-Calais



Lille

Tournai

Douai

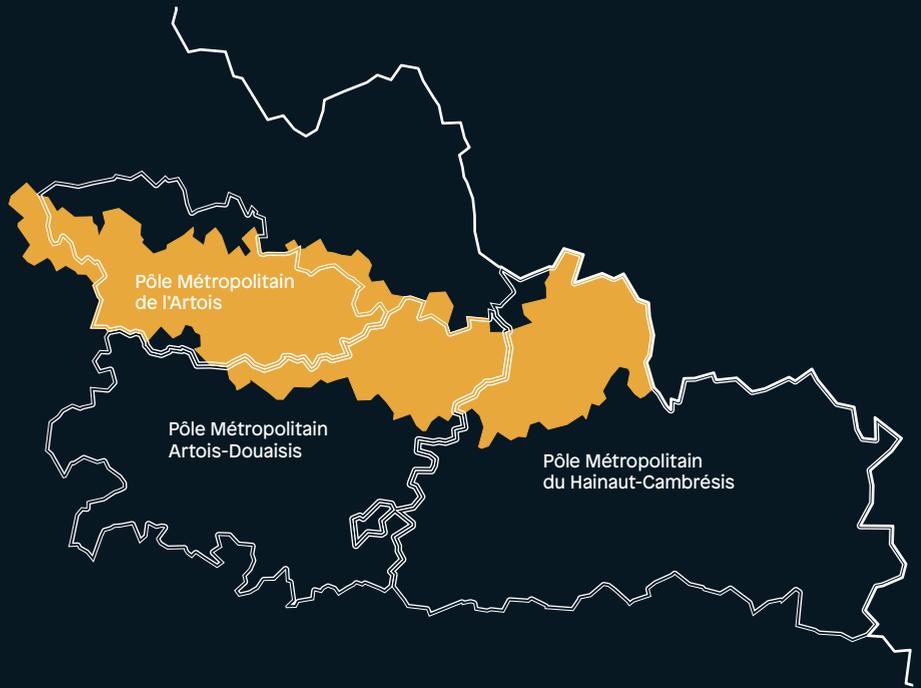
Valenciennes

Cambrai

Source : OpenStreetMap, CORINE Land Cover 2018, Mission Bassin Minier 2018

Les périmètres institutionnels





*CA : Communauté d'Agglomération *CC : Communauté de Communes

INTRODUCTION

BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS – RÉINVENTER LA VIE APRÈS LA MINE



L'empreinte d'une géographie invisible

C'est un territoire sans frontière naturelle apparente. Une bande de 120 kilomètres de long, large d'une douzaine, s'étirant d'Auchel à l'ouest, à Condé-sur-l'Escaut à l'est. Un territoire dessiné par la géologie d'un sillon charbonnier qui, au-delà du Nord-Pas de Calais, se prolonge en Belgique, puis dans la Ruhr, en Silésie et au-delà. Un territoire qui, après la découverte d'un premier gisement de charbon à Fresnes-sur-Escaut en 1720, participera à la naissance et à l'essor de l'ère industrielle, jusqu'à l'extraction de la dernière gaillette de charbon à Oignies, le 21 décembre 1990. Durant près de trois siècles, ce Bassin minier, le plus vaste et prolifique de France, jouera un rôle de premier plan dans le développement national et l'histoire européenne. Quelques chiffres résument son importance : entre le début du 18^e et la fin du 20^e siècle, 2,4 milliards de tonnes de charbon seront extraits d'environ 600 puits plongeant jusqu'à un kilomètre sous la terre et reliés à un réseau de 100 000 kilomètres de galeries.

De cette ressource, le Nord-Pas de Calais tirera sa renommée et l'image d'un territoire dur à la tâche, où l'on donne de la voix pour conquérir ses droits, où la solidarité est une matière vive. Mais l'exploitation houillère aura d'autres effets. Structurante, elle façonnera ce territoire aux plans économique, environnemental, urbain, social, éducatif, sanitaire, culturel et même psychologique. Massive, elle marquera d'une empreinte durable les femmes et les hommes du territoire et les unira dans une communauté d'enjeux.

Tourner la page du charbon

Durant presque soixante ans, « les termes de reconversion, rénovation, requalification, réhabilitation, régénération, reconquête, renouvellement, renouveau vont se succéder et se chevaucher, pour tenter d'insuffler, dans l'image et l'imaginaire, ainsi que dans le paysage (traitement par verdissement des grandes friches industrielles...) un changement. » « Sans nul doute que la multiplicité des termes propres au changement témoigne de l'ampleur de la tâche et de la diversité des approches nécessaires », résume Guillaume Schmitt¹ qui brosse a posteriori les différents types de cette reconversion protéiforme et évolutive qu'a connue le Bassin minier. « Les types de reconversion ne sont pas des étapes qui se sont succédées au cours du temps, mais davantage des idées, des approches et des actions qui se sont juxtaposées à différents moments [...] et perdurent encore aujourd'hui. »

Entamé dans les années 1950 (décret « Pflimlin ») et surtout dans les années 1960 (plan Jeanne-ney et plan Bettencourt), le déclin programmé de l'exploitation charbonnière connaîtra son épilogue en 1990. En trois décennies, plus de 220 000 emplois disparaîtront. Même s'il sera progressif et partiellement anticipé, cet arrêt sera un coup de massue dans un territoire alors dénué d'alternatives à la mesure des enjeux. Ce bouleversement aura un effet « domino ». Au chômage de masse viendra s'ajouter une précarité grandissante, un sentiment de relégation, d'abandon, une grande souffrance psychique. Des comportements délétères s'accroissent (mauvaise alimentation, alcoolisme, suivi médical erratique ...) et des maladies graves, vecteurs de surmortalité, atteignent des chiffres impressionnants. Les habitants perdront peu à peu la capacité à faire face au présent et à entrevoir des perspectives d'avenir. En bout de chaîne, les conséquences seront aussi démographiques : entre 1968 à 1999, malgré un taux de natalité élevé, la population du Bassin minier tombera de 1 323 168 à 1 252 488 habitants, du fait notamment du mouvement des populations les mieux formées vers les espaces périurbains bordant le territoire. L'espace physique du Bassin minier aura, lui aussi, payé cher l'exploitation du charbon. Dans son environnement naturel tout d'abord : friches industrielles impressionnantes en nombre et en taille, pollution des sols, modification du fonctionnement hydrogéologique du sous-sol et des réseaux hydrauliques de surface ... Dans son tissu urbain ensuite, structuré par l'activité houillère et ses nécessités utilitaires, avec des coupures urbaines et un bâti répétitif.

« *Tout est à reconquérir* », résumera le Livre blanc issu de la Conférence Permanente du Bassin minier en 1998.

1 - *Richesses en partage au Brésil et en France, Approches socio-spatiales croisées dans le Minas Gerais et le Nord-Pas de Calais*, édité par Pauline Bosredon, Frédéric Dumont, Alexandre Magno Alves Diniz, Ana Maria Melo, Presses Universitaires du Septentrion, 2020, 318 p.

Le prologue d'un nouveau récit : entre nouveau souffle économique et remise aux normes du tissu urbain

L'ampleur des bouleversements poussera l'État à penser dès 1955 la reconversion industrielle du Bassin minier. L'État met en place une batterie de politiques et d'outils d'intervention économique, telle la Prime Spéciale d'Équipement, mais aussi de promotion et de prospection avec l'APEX (Association pour l'Expansion Industrielle) créée en 1968. Ce volontarisme se traduira dans les décennies qui suivent par l'implantation d'entreprises dans les secteurs de la construction ferroviaire, de l'automobile, de la plasturgie, de l'activité logistique ou encore de l'agro-alimentaire. Longtemps la conversion est une « affaire de l'État ».

En élargissant progressivement les compétences et moyens dévolus aux collectivités locales, le processus de décentralisation placera ces dernières au cœur du processus d'aménagement et de développement. Le tissu d'entreprises s'étoffera de filières fortes et reconnues, permettant au Bassin minier d'accueillir nombre d'activités et d'emplois, et à l'économie du territoire d'évoluer significativement. Les échanges n'ont cessé de se développer, en particulier avec la métropole lilloise. Devenu attractif pour des entreprises de nature diversifiée (hausse de l'emploi salarié privé, taux de création d'entreprises...), il se couvrira au fil des années de pôles de compétitivité, de pôles d'excellence et de clusters : autant de projets favorisant des alliances entre acteurs économiques et industriels et acteurs publics – de la recherche, de l'enseignement. La création de l'Université d'Artois en 1992 viendra répondre à une forte demande sociale.

Parallèlement à la reconversion économique, dès les années 1960, l'État prévoit une démarche globale d'aménagement du territoire, avec une restructuration du tissu urbain historiquement conçu autour de la mine. L'ambitieux programme de restructuration du Bassin minier préconisé par l'Organisation d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (OREAM) créé en 1966, comme préalable à une véritable renaissance urbaine de cette conurbation alors peu polarisée, mènera à une vaste opération de mise aux normes du patrimoine de logements miniers (installation d'un volume extérieur comprenant WC, salle d'eau, cuisine, mise aux normes des voiries et réseaux divers) et des équipements collectifs publics, propriété des Houillères. Cette reconversion s'étalera sur plus de quarante ans avec la politique dite « GIRZOM » - Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières - dans les cités minières à partir de 1972, puis avec les

différentes phases et outils de reconquête des friches qui sont apparues massivement avec la récession minière : ce sont les programmes lancés par l'État d'aménagement spécifique des principaux centres urbains du Bassin minier. À sa création, la Région a repris ces programmes, dans le cadre du Contrat de Plan conclu avec l'État en 1984, au titre du programme « *Mieux vivre en ville* » prolongeant l'intervention du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU), en faveur des espaces publics des communes minières.

Au chapitre des différentes phases de traitement des friches (remise à zéro, verdissement des sites... etc), la création fin 1990 de l'Établissement Public Foncier (E.P.F.), outil de la Région et de l'État, représente un jalon crucial dans l'accélération des travaux de requalification des friches dites « environnementales ». Le changement d'image des grands sites s'engage avec en filigrane l'idée de valorisation du paysage, ce qui a permis d'améliorer l'image régionale, de préparer d'importants espaces remodelés à une insertion foncière à moyen terme, de mettre hors d'eau et en sécurité un certain nombre de sites patrimoniaux. Les Contrats de plan successifs et l'ampleur des aides européennes (FEDER au premier plan) maintiendront un effort constant dans ce processus.

Le processus – toujours inachevé - de ces reconversions à la fois successives et juxtaposées, ne sera pas un long fleuve tranquille, comme l'illustrera la longue grève des mineurs de 1963.

Un long combat pour le devenir du patrimoine minier

Face aux Houillères : avec la récession charbonnière, les Houillères avaient fait connaître leur volonté de voir ces charges « non liées » à l'exploitation, transférées aux communes (notamment les voiries et réseaux divers et les équipements non rénovés). Faisant état de leur faiblesse financière, les élus des communes refusent cette position et créent en 1970 une Association des Communes minières, destinée à défendre leurs intérêts.

Face à l'État aussi : en 1987, le fameux rapport « Lacaze » (du nom de son auteur, Inspecteur général des Ponts-et-chaussées), confidentiel mais vite divulgué, montre la tentation de l'État pour des solutions radicales. Estimant quasi irrémédiable le processus cumulatif de déclin observé, l'auteur juge indispensable une réduction importante de la population agglomérée et de la surface urbanisée, accompagnée d'un resserrement économique et spatial autour de quelques pôles, points forts nécessaires à l'apparition d'une réelle centralité urbaine. Cette stratégie de repli provoqua une forte réprobation des élus du Bassin et des élus régionaux.

Relancée à partir de 1988, la concertation se cristallise alors autour des conditions juridiques et financières du transfert du patrimoine immobilier des Houillères aux élus, mais elle se déroulera dans un contexte d'affrontement entre intérêts financiers et enjeux sociaux et d'aménagement (remise aux normes du parc minier, préservation du statut du mineur, financés par la solidarité nationale).

Le débat s'étendra à l'ensemble du patrimoine immobilier et foncier, mais aussi aux friches industrielles et aux terrils. La valeur de rachat du patrimoine « logement » étant écrasante pour les acteurs locaux, le gouvernement renoncera à un transfert en pleine propriété. La Société de gestion du patrimoine immobilier des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (SOGI-NORPA), créée en 1986, garde la propriété de ses logements, mais une société d'économie mixte est créée, présidée par Jean-Pierre KUCHEIDA, la Société d'Aménagement des Communes minières (SACOMI) qui, par l'intermédiaire d'un mandat de gestion, aura la responsabilité du pilotage des politiques d'aménagement du Bassin minier. Elle exercera un droit de tutelle sur les actions de la SOGINORPA. Ce dispositif s'avèrera malgré tout bien fragile, car le ministère de l'industrie et Charbonnages de France (CdF) gardent une position très forte : ses orientations, plus ou moins favorables aux élus du Bassin minier, oscilleront en fonction des majorités gouvernementales.

Un nouveau conflit éclatera lors de la tentative de cession par CdF de ses terrils à sa filiale Terrils-SA, société anonyme vouée à la valorisation des produits de récupération des terrils, les schistes en particulier. Suite à la véhémence protestation des élus, le processus est bloqué par le gouvernement et un protocole est signé en 1992 entre CdF et la SACOMI, sous l'égide du premier ministre Edith CRESSON. Dans le même temps, une charte est signée entre les maires, l'État, CdF et l'association de la « chaîne des terrils » sur le devenir des différents terrils, qui restent propriété de CdF. Durant les années qui vont suivre, le « bras de fer » entre les élus et le gouvernement va se poursuivre. Il atteindra son point ultime en 1996, quand le ministre de l'Industrie dénoncera le mandat de gestion entre la SOGINORPA et la SACOMI. La SEM, privée de toute raison d'être, sera ainsi vouée à disparaître à plus ou moins bref délai.

Ces conflits n'empêcheront pas les communes et les intercommunalités naissantes de développer des politiques d'aménagement urbain ambitieuses, et de commencer à repenser la politique d'intervention sur le tissu minier. Les politiques de rénovation et de requalification menées par la Région, l'État, et les partenaires locaux trouveront leur cohérence, au niveau des territoires, à travers la construction des projets d'agglomération contractualisés dès 1989. Après la mise en place des programmes locaux de l'habitat, les projets d'agglomération, par leur dimension intercommunale, conduiront les acteurs à mettre l'accent sur la restructuration urbaine.

Le nouveau socle du territoire, issu de ce long processus de reconversion toujours inachevée, révélera aussi certaines fragilités. Les nouveaux secteurs industriels seront exposés aux crises économiques, - la dernière en date ayant éclaté avec les effets de la pandémie de Covid-19 en 2020 - et les emplois proposés pas toujours en phase avec les qualifications des habitants. Quant à la réhabilitation du territoire, elle posera trop souvent sur une logique réparatrice, « sans une vision globale de l'aménagement du territoire », dira le Livre blanc issu de la Conférence Permanente du Bassin minier. Malgré tout, au fil des années et des dispositifs, les acquis seront palpables : cités minières mises aux normes, centres-villes restructurés, logements rénovés, friches industrielles requalifiées, paysage urbain et industriel avec l'aménagement d'espaces verts et d'itinéraires de déplacements en modes doux, etc.

Nouveau siècle, nouveaux défis : la Conférence Permanente du Bassin minier

Dans les dernières lueurs du 20^e siècle, les acteurs du Bassin minier pourront se réjouir d'avoir insufflé une réelle dynamique. Une dynamique positive, mais manquant d'une vision d'ensemble qui permette d'embrasser tous les enjeux de manière interconnectée. Un travail plus englobant, plus consistant, restait à réaliser.

Fin 1996, une initiative originale et décisive allait voir le jour : la Conférence Permanente du Bassin minier (CPBM), lancée par le Conseil régional, sous l'impulsion de Jean-François CARON, alors conseiller régional. L'ambition était à la hauteur des enjeux : il s'agissait de définir une nouvelle approche de l'aménagement et du développement du Bassin minier, en partant des problèmes auxquels était confronté le territoire et des défis et priorités qui en découlaient. La séance de lancement, le 8 février 1997, rassemblera 500 personnes autour de cinq ateliers : l'environnement et le cadre de vie ; les hommes et les femmes du Bassin minier dans une société en mutation ; les individus, les familles et la société ; les pratiques collectives et culturelles ; la formation. Puis, jusqu'à la mi-juillet, 38 ateliers de travail seront organisés dans les quatre arrondissements du territoire.

Durant cette période, plus d'un millier de personnes – décideurs politiques et économiques, acteurs associatifs, experts pluridisciplinaires, habitants – se mobiliseront pour aborder sans fard les problématiques les plus saillantes, au plus près des réalités du terrain. La méthode citoyenne assurera le succès de la démarche d'où jailliront de nombreuses propositions. La CPBM sera aussi émaillée de colloques, sur l'après-charbon en mars 1997 puis sur l'environnement juridique du Bassin minier en novembre 1998. Elle aboutira à une contribution majeure : le Livre blanc « Une ambition partagée pour l'après-charbon » publié en février 1998 qui offrira un diagnostic précis des atouts et handicaps du territoire et dressait des propositions et des perspectives à court et moyen termes, inscrites dans « un projet centré sur l'homme et s'inscrivant dans le développement durable du territoire ». Il faisait aussi une proposition : créer une Mission d'aménagement et de développement du Bassin minier, outil d'ingénierie transversal au service de l'après-mine.

Au bout du compte, l'ensemble de cette dynamique aura permis de sortir le Bassin minier d'une approche en silo pour l'amener à traiter les enjeux de manière transversale, en mobilisant tous les acteurs et tous les échelons institutionnels. La CPBM mettra en lumière les points

forts sur lesquels s'appuyer pour « accompagner la reprise de confiance des habitants dans leur territoire et remobiliser ainsi leur capacité d'initiative », écrira le Livre blanc. La reconnaissance sera à la hauteur du projet. Ainsi, la plupart des propositions du Livre Blanc seront adoptées le 15 décembre 1998 par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). Elles seront ensuite incarnées dans le Contrat de plan État-Région 2000-2006, dont le volet «Après-mine» prévoyait des moyens financiers spécifiques en vue d'un programme ambitieux de restructuration urbaine, environnementale, sociale et culturelle du territoire.

Mission : Bassin minier !

Pour relever ces défis littéralement extra-ordinaires, le Livre blanc évoquera la création d'un instrument politique et partenarial chargé d'orchestrer et outiller les réflexions et chantiers à venir : une « Mission d'Aménagement et de Développement du Bassin minier, composée des élus des différentes instances intercommunales, du Conseil régional, des deux Conseils généraux, des représentants de l'État, de l'Association des communes minières du Nord-Pas de Calais, des partenaires économiques ». Elle « définirait les objectifs à long terme et les objectifs stratégiques à court terme en termes de territorialisation, (...) mettrait en place et gèrerait les réseaux des centres de ressources et d'observation (environnement, économie de la santé, habitat, formation), (...) s'articulerait autour des initiatives et projets dans les territoires issus du Bassin minier ». Fruit de la CPBM, la Mission Bassin Minier, créée le 1er mai 2000 pour une durée déterminée de six ans – la durée du Contrat de plan –, a été pensée comme l'outil technique au service de ce programme de l'Après-Mine. Personne ne le sait encore, mais cette Mission conçue comme provisoire défriera tant de sujets, au carrefour d'une telle diversité d'intervenants, qu'elle deviendra un maillon essentiel et pérenne du Renouveau du Bassin Minier.

Une mission, comme son nom l'indique

Quand s'ouvre le 21^{ème} siècle, le Bassin minier est une « grande nébuleuse urbaine », fédérée essentiellement par l'aventure minière. La conscience d'une communauté de destins se révèle trop faible pour constituer l'armature d'un futur commun désirable. Deux éléments font défaut en particulier : une vision, un cap partagés et, sur un versant plus technique, des approches concertées. C'est le cœur du défi – ce qui permettrait de faire évoluer une démarche d'intervention réparatrice et quantitative très localisée, vers une logique reconstructive et qualitative à l'échelle du territoire.

Bien qu'immense, cette ambition répond aux défis qui restent à relever. Elle est la raison d'être de la Mission Bassin Minier (MBM), dont la feuille de route est ainsi définie : être un levier pour la « restructuration urbaine, sociale, économique et écologique » du territoire, dans le cadre d'un « dispositif global d'ingénierie de développement et d'aménagement » (publication « 1998-2018 : 20 ans pour réussir le grand tournant », 2008).

Ce cadre général ne changera pas fondamentalement entre 2000 et 2020. Mais l'action, elle, évoluera dans ses formes, son contenu et son environnement institutionnel. Si la Mission Bassin Minier a conservé sa raison d'être, ses motifs n'ont cessé de se renouveler et de s'enrichir.

L'ancrage

À sa création, la Mission Bassin Minier sera chargée de thématiques spécifiquement minières : les dossiers d'abandon de travaux miniers (la procédure dite de « sorties de concession »), le traitement des séquelles minières, l'avenir du patrimoine minier, la régénération de l'environnement ou la place des habitants impactés par la fermeture des mines. La prise en main de ces enjeux la conduira rapidement à élargir sa mission première, l'appui à la mise en œuvre du programme de l'Après-mine, vers une mission d'aménagement durable du territoire. Ce premier glissement marque ce qui restera l'un des ressorts de son action : l'évolution des chantiers selon les besoins observés ou exprimés dans les territoires. L'un de ces besoins tôt identifié est lié à l'environnement institutionnel.

L'émergence des projets des territoires

Constatant que les territoires composant le Bassin minier « sont tous de natures très différentes et ont chacun à préparer leur propre avenir », le Livre blanc estimait en 1998 que « chaque pouvoir d'agglomération doit être renforcé ». L'instauration des communautés d'agglomération et de communes par les lois « Voynet » et « Chevènement » en 2000, au moment même où la Mission Bassin Minier naissait, impliquait un changement profond. Très rapidement, huit établissements public de coopération intercommunale (EPCI) allaient se constituer dans le Bassin minier, maillant tout le territoire : la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC), la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH), la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (CAVM), la Communauté d'agglomération Douaisis aggro (CAD), la Communauté d'agglomération Artois Comm. et la Communauté de communes de Nœux et Environs (ces deux EPCI fusionneront, et suite à une nouvelle phase de fusion, le nouvel EPCI deviendra la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane en 2017).

Cette structuration ouvrira la voie à des territoires de projets dotés d'ingénieries propres en matière d'aménagement et de développement. « La prise de compétence en transport, habitat, peuplement, politique de la ville, tourisme, culture érigent les intercommunales en acteurs-clefs de la transformation du territoire », saluait en 2008 la publication « 20 ans pour réussir le grand tournant ». Elle remarquait qu'« en matière de renouvellement urbain, les intercommunalités du Bassin minier (...) prennent progressivement leur place dans l'animation du pilotage stratégique intercommunal. »

Dans ce contexte institutionnel, ce nouvel échelon ne montera que progressivement en charge sur les maîtrises d'ouvrage. « La Mission Bassin Minier n'en a été que plus sollicitée », soulignera la publication « Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais ». La Mission Bassin Minier a donc joué un rôle d'appui technique à des EPCI qui n'étaient pas toujours pourvus d'une ingénierie permettant la mise en œuvre des projets relevant de leurs compétences. La reconversion des friches industrielles, la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, la rénovation des cités minières ou encore l'élaboration de stratégies de développement touristique exigeant une forte expertise, les différents EPCI du territoire la solliciteront pour la réalisation d'études, diagnostics, audits, définition de projets.

2006, premier tournant : la pérennisation

Fin 2006, la décision est prise de pérenniser la Mission. C'est un signal fort : elle est reconnue comme un acteur clé de la dynamique de reconquête qui est à l'œuvre et en 2007, les EPCI du Bassin minier rejoignent son tour de table financier. « *La Mission Bassin Minier (...) a joué un rôle stratégique pour mener des réflexions transversales sur un territoire largement dépourvu d'ingénierie locale* », salue en janvier le journal Les Échos. À sa création, comme vu précédemment, la Mission avait pris en charge plusieurs dossiers liés à l'après-mine. Sa pérennisation marque un tournant : en la désignant comme un acteur sur lequel s'appuyer dans la durée, tout en poursuivant ses chantiers fondateurs, la Mission Bassin Minier est chargée de prendre à bras le corps des projets au long cours et de grande ampleur.

Vingt années en chantiers

De 2000 à 2007, la problématique des séquelles minières fut l'un des premiers sujets traités, avec d'un côté la gestion des « sorties de concession », et de l'autre la réalisation d'études techniques, notamment des études hydrauliques (la dernière a été achevée en 2012) qui font toujours référence.

Très vite également, la Mission Bassin Minier accompagnera des opérations de renouvellement urbain couplées à une nouvelle approche, plus durable, de l'habitat. Plus tard, le programme expérimental des cités-pilotes - les cités minières du 3ème millénaire que Daniel PERCHERON, alors président de la Région Nord-Pas de Calais, appelait de ses vœux - que la Mission Bassin Minier mènera jusqu'à leur inauguration (la dernière en 2018), le rapport dit « Subileau », source du programme interministériel de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (2017-2027) se nourriront de ces expériences concrètes.

Dès 2000, avec le premier schéma de Trame Verte, la Mission Bassin Minier stimulera la prise en compte de l'enjeu écologique comme élément structurant / irriguant la recomposition du territoire. La mise en œuvre des boucles et des pôles structurants du schéma de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier, qui deviendra emblématique de son action et dont le maillage continue de s'étendre, matérialise cette volonté de reconquête environnementale, aujourd'hui partagée par tous, comme l'illustrent le projet de « Chaîne des Parcs » dans le Pas-de-Calais et la boucle « UN'ESCAUT » portée par Valenciennes Métropole.

Dès 2002, la Mission s'investira sur le volet technique du dossier d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, dans le cadre de la dynamique « Bassin minier UNI ». L'obtention en 2012 de la précieuse inscription sur la Liste du patrimoine mondial distingue le Bassin minier comme « paysage culturel évolutif vivant »... et embarque la Mission dans une nouvelle aventure : faire vivre au quotidien ce Patrimoine distingué pour sa Valeur Universelle et Exceptionnelle. Elle doit assurer le pilotage technique de l'inscription au Patrimoine mondial et du plan de gestion, en rappelant à l'ensemble des acteurs les responsabilités qui leur incombent, et faire connaître et valoriser cette nouvelle donne, pleine d'opportunités, auprès de l'ensemble de la population.

Dès son origine, La Mission Bassin Minier est intervenue dans la construction des grands projets et dynamiques du territoire : citons les projets de grands sites miniers comme le 9-9bis de Oignies, le site minier de Wallers Arenberg et la Cité des Électriciens, inaugurée en 2019 ; elle apporte son assistance technique au dossier de candidature de Lens pour une « antenne » du Louvre inauguré en 2012. Elle est l'une des ingénieries d'appui à deux dynamiques territoriales importantes menées à deux échelles : la montée en charge de l'Aire métropolitaine de Lille (voir p.236) avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Lille Métropole et l'émergence d'EURALENS dès 2009 (voir p.244).

Enfin, durant ces deux décennies, sans être une agence d'urbanisme, la Mission a aussi endossé une fonction d'observation du territoire. Elle l'a fait dans le cadre d'études socio-économiques qui ont permis de mieux connaître les populations du Bassin minier, et de suivre sur le long terme les dynamiques sociales, économiques, démographiques ou sanitaires. Durant ses cinq premières années, elle sera d'ailleurs sollicitée à plusieurs reprises sur le champ du développement économique (étude sur les dynamiques de filières et l'action publique, audit de la filière BTP, démarche EURALOGISTIC, campus de la logistique). En 2010, elle participera directement à l'élaboration de la stratégie économique autour du Louvre-Lens adoptée dans le cadre d'EURALENS.

Une grande part de ces chantiers seront repris en 2013 par la Conférence Permanente du Bassin minier, réactivée quelques mois auparavant dans la perspective d'un nouveau Livre blanc, 15 ans après le premier. Cette « CPBM II » fera émerger « 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier », et de nou-

veaux défis pour la Mission. La CPBM étayera la nécessaire fonction de forum institutionnel du territoire, partagée avec les Conseils de Développement et relayée aujourd'hui par les forums thématiques organisés par EURALENS sur la partie Pas-de-Calais du bassin, qui ont pour objectif de mettre en mouvement les acteurs afin d'accélérer la transformation urbaine, économique, sociale et culturelle du territoire.

Une nouvelle géographie de la gouvernance

La convention d'objectifs et de moyens signée entre la Mission Bassin Minier, l'État, la Région Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais pour la période 2018-2020 (une convention bilatérale étant signée entre le Département du Nord et la Mission), projettera la Mission dans une nouvelle phase. Une phase qui s'ouvre dans un contexte « marqué par la recomposition territoriale et celle de l'ingénierie afférente », souligne la convention, qui trace quatre évolutions majeures : la création des pôles métropolitains de l'Artois, de l'Artois-Douais et du Hainaut-Cambrésis, qui couvrent la totalité du territoire ; l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois aux trois agglomérations du Pôle métropolitain de l'Artois ; la dynamique EURALENS ; la signature de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM), programme interministériel de dix ans signé en 2017 par l'État et les principales collectivités.

Une nouvelle architecture se met en place. La convention d'objectifs et de moyens définit les trois priorités stratégiques de la Mission : « Assurer la gestion de l'inscription du Bien Bassin minier patrimoine mondial de l'UNESCO et la bonne application du plan de gestion, comme vecteur de résilience du Bassin minier, (...) contribuer à l'amélioration de la lisibilité de l'offre culturelle et touristique du territoire pour peser positivement sur son attractivité, (...) appuyer la mise en œuvre des projets d'aménagement et de logement, en lien avec les attendus de l'ERBM. » Si la Mission se voit confirmée dans sa vocation de soutien aux opérateurs de projets, elle est aussi investie d'une fonction plus amont d'appui à « la définition des priorités d'intervention et des objectifs à poursuivre pour chaque type de projets » et à « l'élaboration du cadre programmatique dans lequel les projets devront s'inscrire ».

Par la diversité, pour la diversité

La Mission Bassin Minier n'a eu de cesse d'agir selon un principe inaliénable : le partenariat. En 2010, Gilbert ROLOS, qui la présidait alors, déclarait : « Je crois que nous avons réussi à respecter notre mot d'ordre : « La Mission outil de tous, propriété de personne ». » Si le manque d'ingénieries locales l'a parfois amenée à être en première ligne, la Mission Bassin Minier est restée un ensemblier, un acteur pivot à l'écoute des besoins du territoire, au service des projets des collectivités. Se gardant de devenir un échelon institutionnel supplémentaire, elle s'épanouit dans une fonction d'accompagnement, de médiation, de facilitation entre des acteurs aux logiques et modes d'action très différents (représentants de collectivités ou de l'État, EPCI, agences d'urbanisme, acteurs économiques ...).

Diversité des chantiers, diversité des attentes, diversité des interlocuteurs... La Mission se situe au cœur d'un entrelacs d'enjeux, acteurs et disciplines : de la concertation à l'élaboration de stratégies, de la médiation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'observation à la cartographie, des études et diagnostics à la communication ; de l'environnement à l'urbanisme, du patrimoine aux sports et loisirs, du tourisme à la culture... Pour fournir les bons supports, apporter une aide adéquate, formuler des réponses pertinentes, elle doit affûter ses compétences. En vingt ans, celles-ci n'ont cessé d'évoluer, permettant d'adapter ses modes de faire et ses métiers aux mutations du territoire. La Mission Bassin Minier existe et demeure par une évolution permanente, sur la base d'une confiance toujours renouvelée et de savoir-faire constamment enrichis et élargis.

1998 : d'un premier Livre Blanc

« une ambition partagée pour l'après-charbon » ...

Le Livre blanc s'ouvrait par ces mots : « **Pour la première fois dans l'histoire récente du Bassin minier, des hommes et des femmes ont réfléchi ensemble sur l'avenir de leur territoire.** »

Cette phrase résumait à la fois la méthode, participative, et l'horizon, large. Fruit de la mobilisation citoyenne et notamment du programme de Recherche des Études anthropologiques du Bassin minier, mené depuis 1994 par l'IFRESI (Institut fédératif de recherche sur les économies et les sociétés industrielles), le Livre blanc proposait huit chantiers prioritaires : l'organisation raisonnée des pouvoirs, les sorties de concessions minières, l'environnement, l'espace, l'Homme, la vie associative, la culture et le sport, la formation et la recherche, l'économie et l'emploi. Dans une partie introductive, il rappelait les grands maux qui frappaient ce territoire, comme autant de freins : la dérive de son état sanitaire, marqué en particulier par la prévalence de certaines maladies et un difficile accès aux soins, la faible capacité d'initiative d'une population trop longtemps et fortement encadrée, ou encore le manque d'organisation institutionnelle face aux enjeux à venir. Mais le Livre blanc détaillait aussi les atouts et les potentiels du Bassin minier, trop rarement évoqués, à commencer par l'important effort financier et humain déjà accompli pour la reconversion du territoire, ainsi que sa situation géographique, au cœur de l'Europe, et la jeunesse d'une population de plus en plus qualifiée.

Déjà, il entrevoyait une reconquête du territoire s'appuyant sur les savoir-faire des hommes, « hier dans la mine, aujourd'hui dans la réhabilitation », mais aussi sur l'habitat minier, qui ouvrait « de nouvelles perspectives de logement : béguinage, logement social individuel avec jardin ». Soulignant le besoin pour la population de reprendre confiance dans le territoire, il appelait à « restaurer un cadre de vie de qualité » en valorisant les « différents patrimoines fonciers et bâtis (terrils, carreaux de fosses, équipements sanitaires, culturels ou d'animation...) » et en surveillant « l'état du sol, du sous-sol et de l'eau, pour tenir compte des effets à long terme de l'activité extractive ».

Il identifiait deux facteurs clés : la coordination entre les acteurs, et une action inscrite dans un temps long. Tourné vers l'avenir, il agita l'épouvantail d'un scénario inacceptable où « rien ne change », pour mieux affirmer un « scénario de la volonté » indispensable, fondé sur un « projet fort, s'appuyant sur une détermination politique partagée, une mobilisation accrue de la population et des acteurs, sur des engagements de la Région, de l'État et de l'Europe et s'organisant autour de chantiers prioritaires ».

Ce qu'il égrenait ensuite mettait en lumière les grands sujets que l'on retrouverait dans l'action mise en œuvre par la Mission Bassin Minier au cours des années 2000 : la reconquête de l'environnement, la rénovation des cités minières, la restructuration des centres-villes, la meilleure formation de la population ainsi que son accès et sa participation à la culture, la réorganisation de la prévention et des soins de santé, la création d'un terrain favorable aux créations d'activités nouvelles et d'emplois, et finalement la plus grande attractivité du Bassin minier.

En conclusion, le Livre Blanc mettait en évidence une communauté de culture et de défis à l'échelle de ce Bassin minier, composé de territoires ayant chacun leurs spécificités, mais nécessitant une ambition partagée pour l'après-charbon. C'est une esquisse de ce nouveau chapitre de l'histoire du territoire que proposait ce document fondateur.

... À l'Acte II du Livre Blanc en 2013 :

En 2012, la Mission Bassin Minier était invitée à « relancer un travail d'introspection pour prendre en compte la nouvelle donne, mettre à jour l'état des lieux, identifier les nouveaux enjeux et faire émerger de nouvelles propositions, de nouveaux acteurs, de nouveaux modes de faire ». La CPBM a ainsi été remobilisée pour construire, quinze ans après, un nouveau diagnostic partagé assorti de propositions stratégiques et d'actions concrètes.

Le 21 mars 2013, la Mission Bassin Minier a présenté au comité de suivi de la Conférence, composé d'une cinquantaine d'élus et représentants des administrations nationales et régionales, de la société civile et du monde universitaire et économique, un diagnostic territorial actualisé. Ce diagnostic s'ajoutait au travail d'analyse des chantiers issus du Livre blanc qui, en 2011, avait identifié les avancées et les points de blocage. À l'issue de ces travaux préparatoires, sept chantiers étaient retenus en vue de la « CPBM 2013 » : la Trame Verte et Bleue, l'urbanisme durable et l'aménagement du territoire, les transports et la mobilité, la santé, le patrimoine au quotidien, la formation et l'économie, la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance. En parallèle, la Mission avait sollicité des experts extérieurs afin d'éclairer et enrichir certains points spécifiques. Le 23 mai 2013, la CPBM donnait le coup d'envoi des ateliers, réactivant la méthode participative qui avait porté ses fruits en 1997. Ce second cycle d'échanges allait susciter le même élan de mobilisation citoyenne, mêlant élus, techniciens, représentants de la société civile et d'associations.

Quinze ans après le premier acte, le Livre blanc Acte II livrait donc une nouvelle photographie du territoire. Il révélait un dynamisme démographique toujours vif, un tissu économique actif marqué par une hausse de l'emploi salarié privé et un taux élevé de création d'entreprises, un niveau de qualification qui se renforçait, une situation sanitaire et sociale qui allait en s'améliorant, une prise en compte plus systématique du patrimoine de l'environnement naturel, néo-naturel et bâti à travers la Trame Verte et Bleue en particulier, ainsi qu'une mobilité s'intensifiant et une gouvernance mieux structurée. À côté de ces acquis, il soulignait toutefois un manque d'attractivité persistant, des créations d'emploi et un niveau de formation restant trop faibles, une périurbanisation et un urbanisme insuffisamment maîtrisés, une mobilité toujours entravée ou difficile, une population

restant à l'écart de certaines mutations et une coordination des acteurs encore trop aléatoire. Le Livre blanc Acte II dépeignait un territoire tiraillé entre d'un côté de fortes et indéniables mutations, et de l'autre « l'accumulation et la permanence de problèmes particulièrement aigus qui concernent la population et les conditions de vie ».

Le document détaillait ensuite 100 propositions répondant à une trentaine d'objectifs stratégiques, sur cinq grands thèmes : La Trame Verte et Bleue, l'urbanisme durable et l'aménagement du territoire, les transports et la mobilité, la santé, la formation et l'économie. Les actions proposées par le Livre blanc Acte II, d'une grande précision dans la formulation comme dans l'argumentaire, étaient de nature à surmonter les obstacles existants, en valorisant les atouts du territoire et en capitalisant sur les acquis obtenus durant les treize premières années d'activité de la Mission Bassin Minier. La publication s'achevait en pointant, parmi ces cent propositions, une quinzaine d'actions incontournables touchant les différents sujets évoqués, telles que le lancement d'un pass transport Bassin minier Patrimoine mondial, la création d'un institut de recherche et de formation sur la silver economy, la mise en réseau des pôles hospitaliers de Béthune, Lens-Douai et Valenciennes, ou encore la poursuite de l'aménagement de la Véloroute du Bassin minier. Elle identifiait également une vingtaine d'actions qualifiées de structurantes pour le territoire, comme la création d'un outil de gestion mutualisé pour les Stations sports et nature et les sites de la Trame Verte et Bleue, la construction de partenariats en faveur de la rénovation thermique, la mise en place de lieux d'information sur les métiers du territoire et les parcours de formation correspondants, ou bien le lancement d'une campagne de promotion du territoire auprès des jeunes médecins.

Ces « 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier » étaient présentées au public le 16 décembre 2013. « De Béthune à Douai et de Lens à Valenciennes, la deuxième édition de la Conférence permanente du Bassin minier a permis l'expression des hommes et des femmes qui façonnent ce territoire au quotidien », saluait ce nouveau Livre blanc. « Plus qu'un nouveau chapitre, il s'agit d'un passage à l'acte. C'est le Livre blanc, Acte II ! ».





REPÈRES STATISTIQUES

QU'EN EST-IL DU BASSIN
MINIER AUJOURD'HUI ET
COMMENT A-T-IL ÉVOLUÉ
AU COURS DES VINGT
DERNIÈRES ANNÉES ?



INTRODUCTION

La démarche d'observation de la Mission Bassin Minier est née d'une approche de terrain pour alimenter des études ou des projets, en lien avec le positionnement de la structure en appui des collectivités. Elle a dès le départ eu pour objectifs de contribuer à partager une connaissance et permettre de sensibiliser, d'interpeller, d'aider à la décision différents acteurs, au premier rang desquels les élus, autour des grands enjeux transversaux (habitat-logement, transport, socio-économique, ...) liés au Bassin minier à différentes échelles.

Progressivement reconnue et associée comme interlocuteur privilégié, la Mission Bassin Minier intervient à différents niveaux :

- à une échelle « supra-Bassin minier », pour alimenter les réflexions autour de documents stratégiques comme le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Hauts-de-France (SRADDET) ou animer les travaux pour le compte de l'association « Aire Métropolitaine de Lille »,
- à un échelon plus « local », dans le cadre de l'accompagnement et la participation aux démarches initiées par les collectivités ou d'autres partenaires du territoire comme Euralens,
- et bien évidemment à l'échelle du Bassin minier, qui constitue aujourd'hui encore une des singularités de l'action de la Mission Bassin Minier.

Cette démarche d'observation s'est inscrite depuis l'origine en partenariat avec les différentes ingénieries existantes, et grâce aux échanges et conventions avec de multiples interlocuteurs (bailleurs, Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs - ANGDM, Caisses d'allocations familiales, Observatoire Régional de la Santé, INSEE, ...).

Ces partenariats se font selon le principe de subsidiarité, en tenant compte de la réalité des ingénieries locales en matière d'observation sur le territoire, à l'instar de la dissymétrie existante de l'ingénierie d'observation entre le Nord et le Pas-de-Calais en lien avec l'action de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA). C'est d'ailleurs pourquoi, toujours en lien avec les territoires, l'action de la Mission Bassin Minier en matière d'observation vise notamment à systématiquement inscrire les analyses à l'échelle de l'ensemble du Bassin minier.

Grâce aux données mobilisées, cette échelle du Bassin minier, régulièrement questionnée au cours des dernières années (Politique de la Ville, Rapport « Subileau », SRADDET, ...), fait donc l'objet d'une observation toute particulière de la part de la Mission Bassin Minier, et ce, toujours dans le but de participer à une meilleure connaissance des populations du territoire permettant d'alimenter les travaux d'autres partenaires aux différentes échelles (programmes opérationnels, Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public - SDAASP, ...).

Les différents travaux menés permettent ainsi de rendre compte, sous la forme de multiples représentations (graphiques, cartographiques, ...), des dynamiques en cours à l'échelle du Bassin minier. L'un d'eux, sur la base des données du Recensement de la Population de l'INSEE, a permis de dresser le portrait de ce territoire si particulier, que la partie « repères statistiques » reprend en partie et vient illustrer pour mieux le représenter et l'appréhender.

Pour apprécier la situation et l'évolution du Bassin minier, une vingtaine d'indicateurs ont été retenus. Fondés sur la même source, l'INSEE, ils offrent la possibilité d'une photographie en 2016 (indicateurs de situation) et d'une analyse comparative depuis 1999, le plus souvent, ou 2006 (indicateurs d'évolution). Les données réputées les plus récentes datent certes de quatre ans mais le choix de 2016 constitue le meilleur compromis pour disposer d'une gamme élargie d'informations.

À noter que les indicateurs sanitaires également utilisés le sont à l'échelle du Bassin Urbain à Dynamiser (BUD¹), qui rassemble quelque 150 communes des 7 EPCI du Bassin minier, et non à l'échelle de l'ensemble des 7 EPCI du Bassin minier. Les données mobilisées sur cette thématique sont en effet principalement issues du document « État des lieux socio-sanitaire Bassin Urbain à Dynamiser » publié en mai 2019 par la Région Hauts-de-France et l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S).

1- Territoire de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) dont les communes bénéficient d'un régime d'exonération d'impôts pour les entreprises nouvellement créées

LES INDICATEURS SONT CONSIDÉRÉS À DEUX ÉCHELLES :

- Le Bassin minier, pris dans sa globalité, comparé au niveau régional (Hauts-de-France) et national (France métropolitaine).
- Le Bassin minier, dans la diversité de ses composantes, appréciées à l'échelle des EPCI tels qu'ils existent aujourd'hui (six communautés d'agglomération et une communauté de communes) et des communes qui les composent, et, comme rappelé, à l'échelle du Bassin Urbain à Dynamiser (BUD) dans le cas des indicateurs sanitaires.

.....

Dans le cadre de ces repères statistiques, notamment en lien avec la qualité de la donnée et les problématiques de disponibilité, il est impossible d'intégrer aux travaux des données consolidées relatives à l'épidémie de COVID-19 et à ses conséquences, qui plus est dans une approche d'évolution. La création, notamment de données précises, demande du temps. Pour autant, ce travail constitue un point de référence d'avant-crise important dans le suivi et la compréhension des dynamiques des territoires du Bassin minier, une photographie utile mettant en évidence des secteurs particulièrement vulnérables face à la crise. Il faut néanmoins souligner, grâce à la mobilisation des services de l'INSEE, de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, ou plus localement ceux de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois pour ne citer qu'eux, les analyses qui ont pu être menées sur les dimensions économiques en lien avec la crise sanitaire, et questionnant notamment l'impact économique sur les territoires¹.

Les analyses conduites par l'AULA ont ainsi permis, sur la base d'une méthodologie détaillée et grâce à la mobilisation de données de l'INSEE², de découper les grands secteurs d'activité en 3 catégories, plus ou moins exposées à la crise sanitaire : les secteurs « en première ligne », les secteurs suiveurs « impactés à la baisse », et les secteurs résistants. Livrant une traduction territoriale de l'impact de l'épidémie sur la base des premiers éléments disponibles, tout en prenant compte les spécificités desdits territoires, ces travaux seront poursuivis et renforcés au cours des mois à venir et viendront apporter un éclairage précieux pour alimenter les réflexions sur les politiques à mener.

.....

2 - Quelques exemples : - Repères HDF n°21 - « La puissance publique à la relance », Agence Hauts-de-France 2020-2040, en partenariat avec le laboratoire de recherche Clersé, juin 2020 – qui vient identifier des leviers macro-économiques de la relance ; Repères HDF n°22 - « Quels impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire en Hauts-de-France ? », Agence Hauts-de-France 2020-2040 et C2RP – Carif-Oref Hauts-de-France, juillet 2020

.....

3 - Covid-19 : quel impact économique de la crise sanitaire sur nos territoires ? », Agence d'Urbanisme de l'Artois - Zoom Economie, juillet 2020

.....

1. QU'EN EST-IL DU BASSIN MINIER DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL ET NATIONAL ?

Le Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais a connu des évolutions comparables à celles observées dans les Hauts-de-France et en France métropolitaine.

Il conserve toutefois des spécificités qui résultent d'une situation initiale particulière ou de tendances d'une ampleur différente. Restent des domaines pour lesquels la situation s'est dégradée.

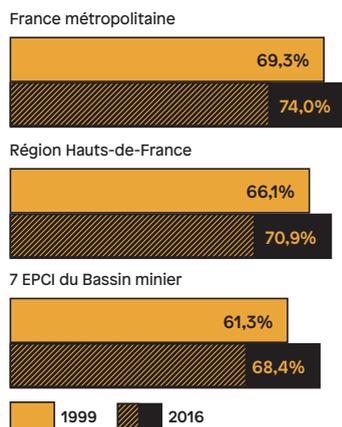
Ainsi, **trois tendances apparaissent : un « rattrapage » est engagé, des « spécificités » demeurent, des « écarts » se creusent.**

1.1 UN RATTRAPAGE EST ENGAGÉ

Au cours des 20 dernières années, le Bassin minier a bénéficié le plus souvent d'évolutions identiques, voire parfois supérieures, à celles de l'échelle des Hauts-de-France et de la France métropolitaine. Cela s'est notamment traduit par une nette amélioration au niveau de plusieurs indicateurs questionnant diverses thématiques, en termes de taux d'activité, de part de personnes sans diplôme, ou de niveau de motorisation par exemple, même si, nous le verrons, les situations en 2016 demeurent encore parfois préoccupantes pour ces indicateurs.

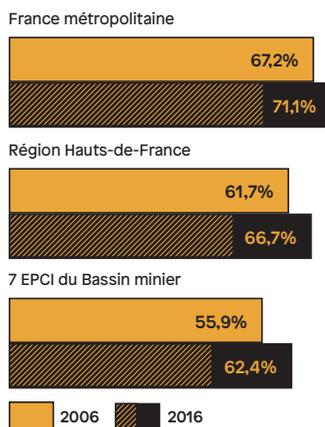
L'amélioration constatée entre 1999 et 2016 a en effet été notable sur les questions relatives à **l'activité de la population**, avec par exemple une progression de plus de 7 points du **taux d'activité des 15-64 ans** sur la période pour le Bassin minier, lorsqu'elle était inférieure à 5 points aux niveaux régional et France métropolitaine, mais également pour le **taux d'activité des femmes de 15-64 ans** (+6,5 points contre +5 points, voire moins) ou pour le **taux de chômage des 15-64 ans**, où le Bassin minier enregistre une baisse de 1,1 point entre 1999 et 2016 quand les taux régional et France métropolitaine ont progressé.

Taux d'activité des 15-64 ans



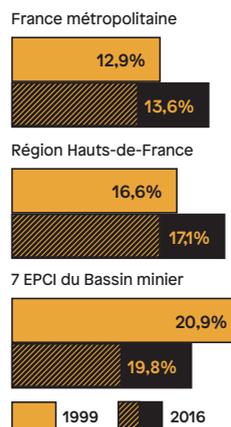
Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Taux d'activité des femmes de 15-64 ans



Source : Insee, RP 2006 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Taux de chômage des 15-64 ans



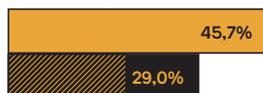
Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Cette amélioration s'est retrouvée également sur les questions de **formation**, où le Bassin minier enregistre une baisse légèrement supérieure à celles observées pour les références régionale et nationale (respectivement -18,1 points, -17,5 et -16,7) sur la période 1999-2016 de la *part des personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme*.

Elle s'observe aussi en matière de **motorisation des ménages**, avec une baisse de 6,3 points de la *part des ménages ne disposant pas de voiture* entre 1999 et 2016 (-3,8 points au niveau des Hauts-de-France et -2,2 points au niveau France métropolitaine pour la même période).

Personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme

France métropolitaine



Région Hauts-de-France



7 EPCI du Bassin minier



1999 2016

Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Ménages ne disposant pas de voiture

France métropolitaine



Région Hauts-de-France



7 EPCI du Bassin minier



1999 2016

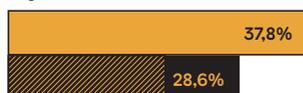
Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Résidences principales construites avant 1946

France métropolitaine



Région Hauts-de-France



7 EPCI du Bassin minier



2006 2016

Source : Insee, RP 2006 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

L'amélioration a également été visible s'agissant de certains indicateurs relatifs au **logement**, avec une baisse de 11,3 points de la *part des résidences principales construites avant 1946* pour le Bassin minier, quand elle s'établissait à -9,2 points pour la Région Hauts-de-France et -6,7 points pour la France métropolitaine

L'ampleur des baisses observées (ou des hausses selon les situations) sur les quelques indicateurs ici repris tend cependant à souligner que seul un rattrapage est engagé.

En effet, si la dynamique des 20 dernières années se rapproche ou dépasse celles des références régionale et nationale, **la situation initiale était telle que les derniers résultats observés parmi les différents indicateurs évoqués jusqu'alors demeurent préoccupants** avec des taux supérieurs (ou inférieurs selon les indicateurs) aux autres échelles : un taux d'activité des 15-64 ans (68,4% en 2016) en retrait de 2,5 points par rapport à la région et de 5,6 points inférieur à la moyenne France métropolitaine, comme celui des femmes de 15-64 ans (62,4%) en retrait de près de 9 points en 2016 par rapport à cette référence nationale et de plus de 4 points par rapport à l'échelle régionale.

Le taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement vient illustrer également ce constat avec un taux à l'échelle des 7 EPCI du Bassin minier établi à 19,8% en 2016, lorsque celui de la région est de 17,1% et de 13,6% au niveau national.

Et de la même façon, malgré une amélioration significativement supérieure aux références régionale et nationale comme évoqué précédemment, les références à l'échelle des 7 EPCI demeurent en retrait en 2016 par rapport aux chiffres régionaux et nationaux pour la part des personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme (35,4% contre respectivement 33,7% et 29%), le poids des ménages ne disposant pas de voiture (20,4% contre respectivement 18,8% et 18,7%), et la part des résidences principales construites avant 1946 (29,7% contre respectivement 28,6% et 23%). Et soulignent donc également que seul un rattrapage est engagé pour de nombreux indicateurs à l'échelle des 7 EPCI.

Si les différents indicateurs repris ci-dessus viennent souligner ce rattrapage, **la mobilisation d'indicateurs sanitaires ne permet pas d'illustrer ce constat.** Certes, plusieurs d'entre eux ont pu s'améliorer au cours du temps mais, pour les quelques indicateurs mobilisés dans le cadre du document élaboré par la Région Hauts-de-France et l'OR2S, ils rendent compte davantage de spécificités qui demeurent, voire même d'écarts qui se creusent pour le territoire, en comparaison aux échelles régionale et nationale.

En cela, les résultats s'inscrivent dans les enseignements issus des travaux de la Conférence Permanente du Bassin minier (CPBM) et repris au sein du Livre blanc acte II publié en décembre 2013 par la Mission Bassin Minier. Ceux-ci soulignaient en effet qu'« *en situation difficile au regard des indicateurs santé à la fin des années 1990, les agglomérations du Bassin minier ont certes connu une amélioration de l'état de santé de la population sur les quinze dernières années mais le rythme de celle-ci est demeuré plus lent que la moyenne nationale (France métropolitaine)* ».

1.2 DES SPÉCIFICITÉS DEMEURENT

Sur les quelque 20 ans écoulés et pour de nombreuses thématiques, beaucoup d'indicateurs issus du recensement de la population de l'INSEE concourent davantage à rappeler les spécificités du territoire : jeunesse, surreprésentation des catégories socio-professionnelles employés et ouvriers, ou encore poids des logements sociaux. Et ce, malgré des évolutions favorables mais à un rythme ne permettant pas de rattraper les situations à l'échelle de la Région Hauts-de-France et à l'échelle France métropolitaine (au mieux un repli ou une hausse comparable).

Plusieurs d'entre eux, donnant la possibilité de caractériser **le profil de la population** des habitants des 7 EPCI du Bassin minier, sont, à ce titre, assez emblématiques. La jeunesse de la population du territoire vis-à-vis des échelles de référence peut ainsi être mise en avant,

avec encore plus d'un habitant des 7 EPCI du Bassin minier sur 5 en 2016 qui est âgé de **moins de 15 ans** (20,2%). Bien que ce taux ait connu un recul comparable à celui observé au niveau national ou en deçà du niveau régional (-0,9 point contre respectivement -0,8 point et -1,5 point), il est supérieur de 0,5 point par rapport à la Région et de 2,1 points par rapport à la France métropolitaine en 2016.

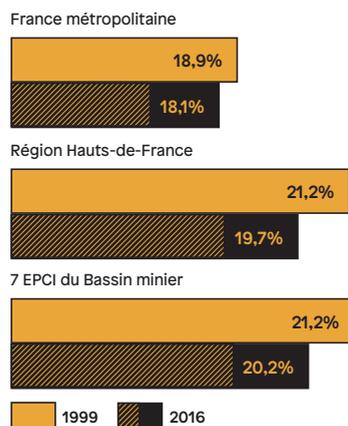
Ce constat se retrouve également lorsque l'on interroge le poids des ménages dont la personne de référence est ouvrier ou la part des ouvriers au lieu de travail. Ces indicateurs soulignent encore le poids affirmé des ouvriers, bien qu'en baisse, à l'échelle des 7 EPCI du Bassin minier comparativement à la Région Hauts-de-France et surtout à la France métropolitaine.

S'agissant de la part des ménages dont la personne de référence est ouvrier, la situation observée entre 1999 et 2016 sur le Bassin minier (-4,8 points) se situe entre celle enregistrée au niveau régional (-6 points) et au niveau national (-4,3 points). Pour autant, le taux en 2016 à l'échelle des 7 EPCI du Bassin

minier, établi à 21,6%, est supérieur de 6,5 points par rapport à la France métropolitaine et de 2,5 points par rapport à la Région Hauts-de-France.

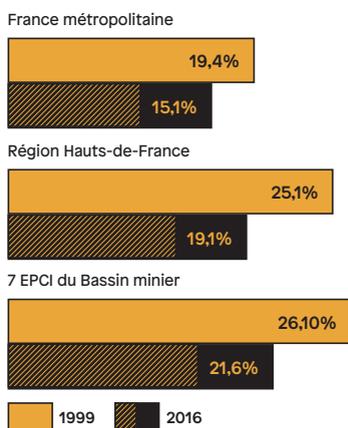
De la même façon, lorsque l'on interroge la part des ouvriers dans les emplois au lieu de travail, le Bassin minier connaît un recul (-6,5 points) intermédiaire entre celui enregistré au niveau régional et au niveau national entre 1999 et 2016. Mais, de nouveau, ce taux de 27,3% est significativement supérieur à ceux de la France métropolitaine et de la Région Hauts-de-France (respectivement 20,1% et 24,3%) en 2016.

Population de moins de 15 ans



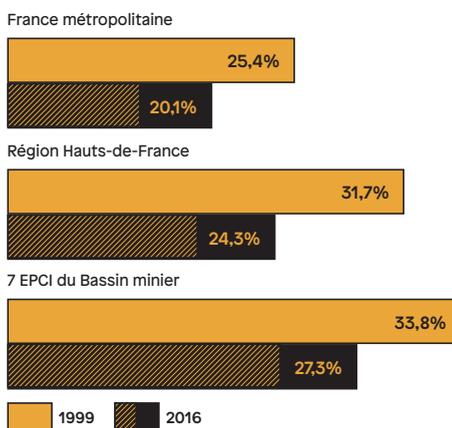
Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Ménages dont la personne de référence est ouvrier



Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Ouvriers dans les emplois au lieu de travail



Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

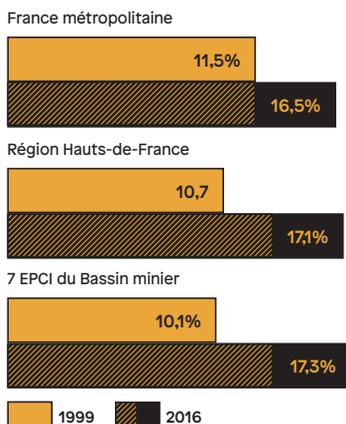
En parallèle de la situation relative aux ouvriers dans le Bassin minier, celle des employés a elle aussi nécessairement évolué. Elle semble se démarquer pour constituer progressivement une autre spécificité à l'échelle du territoire par rapport aux situations rencontrées aux autres échelles de comparaison, en lien avec une économie tertiarisée et le développement des emplois de services.

Les indicateurs relatifs à la part des *ménages dont la personne de référence est employé* ou la part des *employés dans les emplois au lieu de travail* rendent compte de cette situation.

Le Bassin minier connaît ainsi les plus fortes progressions sur ces deux indicateurs, avec respectivement +7,2 points et + 2,2 points entre 1999 et 2016, lorsque la Région affiche +6,4 points et +1 point, et la France métropolitaine + 5 points et -1,1 point, sur la même période.

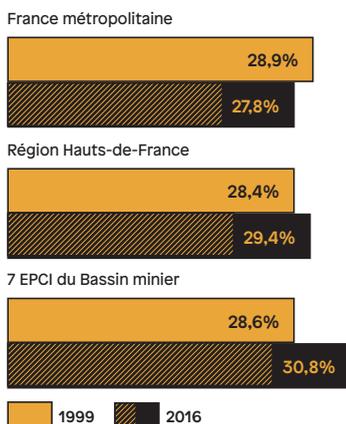
Les 7 EPCI du Bassin minier comptent ainsi, en 2016, 17,3 % des ménages dont la personne de référence est employé et 30,8% d'employés dans les emplois au lieu de travail. Ces taux sont désormais strictement supérieurs au niveau national (respectivement 16,5% et 28,9%), et au niveau régional (17,1% et à 29,4%), en écho avec le recul de la part des ouvriers.

Ménages dont la personne de référence est employé



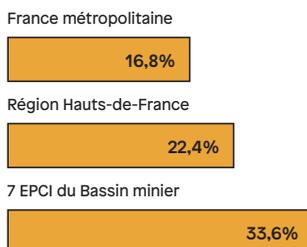
Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Employés dans les emplois au lieu de travail



Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Logements sociaux



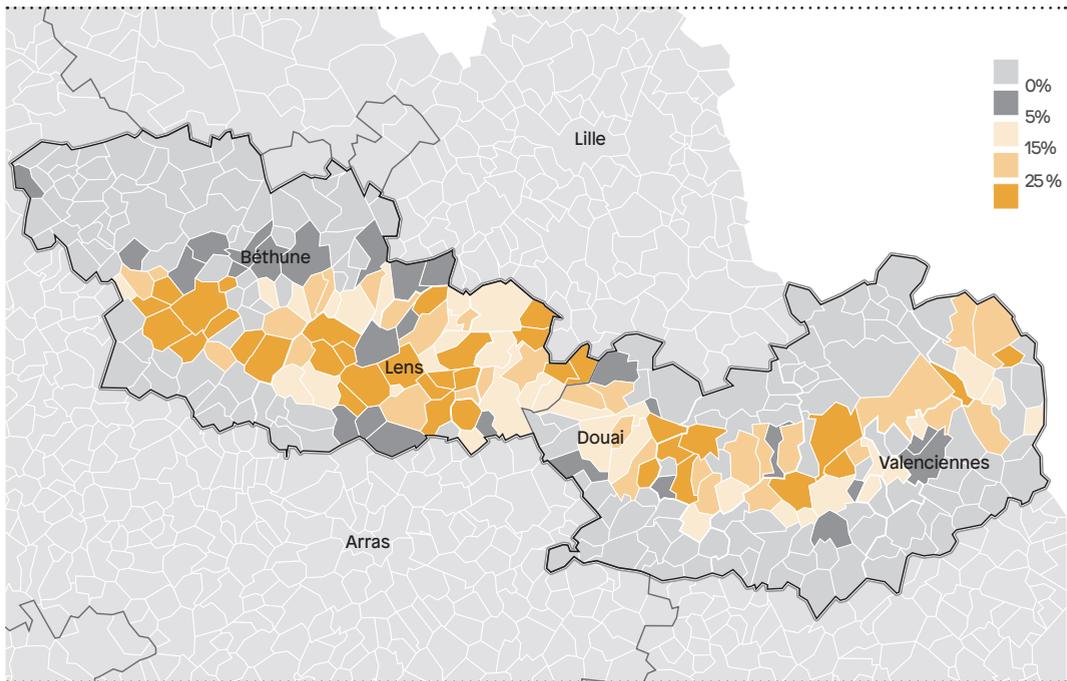
Source : DREAL, RPLS 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Une autre spécificité, que l'on retrouve à l'échelle du Bassin minier par rapport à la Région Hauts-de-France et à la France métropolitaine, est relative au **logement**, et notamment à la part des **logements sociaux**. Elle s'appuie sur la mobilisation des données issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) qui permet, sur la base des informations transmises chaque année par les bailleurs sociaux, de connaître annuellement la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes,...).

Considéré ici uniquement par rapport à la situation en 2016, le Bassin minier se différencie nettement des moyennes observées au niveau régional et surtout national pour la place occupée par les logements sociaux au sein des résidences principales. Plus d'une résidence principale sur 3 à l'échelle du Bassin minier est un logement social (33,6%), lorsque cette part atteint 22,4% pour la Région Hauts-de-France et 16,8% pour la France métropolitaine.

Il convient de noter que les logements sociaux ici considérés incluent le parc minier avec son poids historique, ce qui peut expliquer les écarts observés en faveur du Bassin minier, certaines communes disposant parfois de plus de 50% de logements miniers au sein de leur parc de résidences principales.

**Part du parc minier M&C Soginorpa et SIA habitat
au sein des résidences principales en 2016**



Sources : Maisons & Cités Soginorpa : SIA Habitat, 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

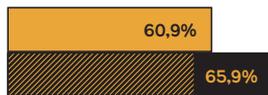
Les questions relatives à l'**emploi (lieu de travail)**, et notamment par l'intermédiaire de la part des **actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune**, viennent également caractériser le Bassin minier vis-à-vis des comparaisons régionale et nationale.

En effet, bien que partant d'un niveau élevé, traduisant au moins pour partie le caractère résidentiel d'une grande partie du territoire et les effets de la métropolisation, le Bassin minier connaît entre 1999 et 2016 une progression (+5,5 points) globalement comparable aux évolutions intervenues au niveau de la Région Hauts-de-France (+5,7 points) et de la France métropolitaine (+5 points).

Ainsi, en 2016, 78,3% des actifs occupés de 15 ans et plus travaillent dans une autre commune à l'échelle des 7 EPCI du Bassin minier, quand cette proportion s'établit à 72,7% au niveau régional et surtout à 65,9% au niveau national.

Actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune

France métropolitaine



Région Hauts-de-France



7 EPCI du Bassin minier



1999 2016

Source : Insee, RP 1999 et RP 2016- Exploitation : Mission Bassin Minier

Cette situation soulignant que des spécificités demeurent à l'échelle du Bassin minier, appréhendable à partir des données mobilisées auprès de l'INSEE dans le cadre des résultats du recensement de la population, **est confirmée également au niveau d'indicateurs sanitaires** mis à disposition par l'Inserm CépiDc et l'INSEE et exploités par l'OR2S. **La mortalité évitable liée au système de soins** (ou mortalité évitable par une action sur le système de soins, qui reprend l'ensemble des décès dont la fréquence pourrait être réduite par une amélioration de la qualité de prise en charge du système de soins) en fait partie.

L'évolution observée de la mortalité évitable liée au système de soins entre les périodes 2000-2006 et 2009-2015 au niveau des communes du BUD montre une nette amélioration (-54,3 points pour les hommes et -27 points pour les femmes), supérieure à celles rencontrées aux autres niveaux (-46,1 points et -22,7 points pour la Région Hauts-de-France et -34,4 points et -16,9 points pour la France métropolitaine). Mais elle n'en demeure pas moins à des niveaux encore très élevés, notamment chez les hommes, pour s'établir sur la période 2009-2015 à 149,5 pour 100 000 chez les hommes et 98,6 pour 100 000 chez les femmes, qui en font encore une caractéristique du territoire.

Les baisses enregistrées, aussi importantes soient elles, ne permettent pas, par exemple, de rattraper sur la période 2009-2015 la situation de la France métropolitaine sur la période 2000-2006.

Cela se vérifie à la lecture des situations observées au niveau régional et au niveau national, où les taux se situent à 121,8 pour 100 000 chez les hommes et 83,6 pour 100 000 chez les femmes sur la même période pour la Région Hauts-de-France et à 92,8 pour 100 000 chez les hommes et 63,9 pour 100 000 chez les femmes toujours sur 2009-2015 pour la France métropolitaine.

Mortalité évitable liée au système de soins	Bassin urbain à dynamiser	Région Hauts-de-France	France métropolitaine
Hommes 2009-2015	149,5	121,8	92,8
Hommes 2000-2006	203,8	167,9	127,2
Femmes 2009-2015	98,6	83,6	63,9
Femmes 2000-2006	125,6	106,3	80,8

Sources : Inserm CépiDc, INSEE
Exploitation OR2S

À noter que, parallèlement, la question de **l'offre de soins** est également à souligner pour caractériser la situation du Bassin minier. Interroger ici l'offre de soins sur le territoire permet de faire état que l'amélioration est généralement similaire aux échelles de référence, mais qu'elle s'inscrit dans une situation initiale moins favorable qui caractérise le territoire.

L'évolution de la **densité des médecins généralistes libéraux** entre 2012 et 2020 est à ce titre parlant pour les communes du BUD, en comparaison de la Région Hauts-de-France et de la France métropolitaine, mais également à l'échelle des différents EPCI du Bassin minier.

Les médecins généralistes libéraux constituent en effet des interlocuteurs incontournables dans la présence de professionnels de santé sur les territoires, qui contribuent pour une grande part à l'accès aux soins et à la prévention de la population. La densité en exercice libéral non salarié, observée à l'échelle du Bassin Urbain à Dynamiser, est en retrait en 2012 par rapport à celle de la Région Hauts-de-France et celle de la France métropolitaine (établies respectivement à 94,4, 97,3 et 100) et en fait une particularité notable.

Pour autant, les évolutions intervenues entre 2012 et 2020, si elles viennent confirmer cette spécificité à l'échelle du Bassin minier relative à une densité moindre de médecins généralistes libéraux sur le territoire, s'inscrivent dans la même tendance à la baisse observée aux échelles régionale et nationale et dans des variations proportionnellement similaires. Ce constat se vérifie d'ailleurs à l'échelle de l'ensemble des 7 EPCI du Bassin minier où, dans des proportions différentes, la densité de médecins généralistes libéraux est en recul.

Médecins généralistes Libéraux	Densité	
	Evolution 2012/2020 En indice (France (2012 = 100))	
Hauts-de-France	97,3	89,5
France hexagonale	100,0	90,6
CA Douaisis Agglo	97,6	91,6
CA Valenciennes Métropole	94,4	86,5
CA de la Porte du Hainaut	99,5	92,0
CC Coeur d'Ostrevent	90,4	85,1
CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	91,2	84,4
CA de Lens - Liévin	88,7	82,3
CA d'Hénin-Carvin	107,2	97,6
Bassin Urbain à dynamiser	94,4	87,4

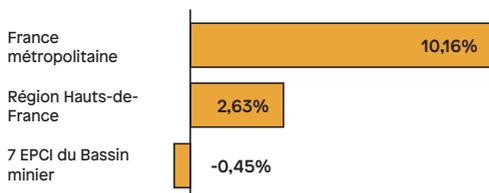
Sources : Adeli 2016 et 2018, Drees /Asip-Santé -Rpps 2018, INSEE
Exploitation OR2S

1.3 DES ÉCARTS SE CREUSENT

Pour encore de nombreux indicateurs retenus dans le cadre de l'exploitation des données du recensement de la population, **les évolutions observées sur différents thèmes se font au détriment du Bassin minier par rapport aux autres niveaux**, et particulièrement sur le poids des familles monoparentales, la présence de cadres ou professions intellectuelles supérieures, les diplômés du supérieur, ou encore le taux de chômage des 55-64 ans. C'est également visible au niveau sanitaire, et particulièrement s'agissant des évolutions de la mortalité prématurée et de l'espérance de vie à la naissance.

Un des plus emblématiques concerne **la démographie**, et plus particulièrement **l'évolution de la population**, en lien notamment avec les effets conjugués sur le territoire d'un vieillissement un peu plus prononcé de la population, d'un solde naturel un peu moins favorable et d'un solde migratoire toujours globalement négatif.

Evolution de la population



Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Si les 7 EPCI du Bassin minier rassemblent toujours 1,2 millions d'habitants, soit 1 habitant sur 5 des Hauts-de-France, le Bassin minier enregistre sur la période 1999-2016 une légère diminution de sa population (-0,5%), qui contraste avec les progressions continues au plan régional (+2,7%) et surtout national (+10,2%).

De la même façon, toujours concernant la population, l'indicateur relatif à la part des **ménages dont la famille principale est une famille monoparentale**, indicateur essentiel car l'un des tous premiers déterminants de la pauvreté monétaire, vient aussi souligner que le fossé s'agrandit entre le Bassin minier et les échelons régional et national.

Alors que les 7 EPCI du Bassin minier affichaient ensemble dès 1999 la part la plus élevée de ménages dont la famille principale est une famille monoparentale vis-à-vis de celles observées au niveau de la Région Hauts-de-France et de la France métropolitaine, les évolutions intervenues ont renforcé encore la situation.

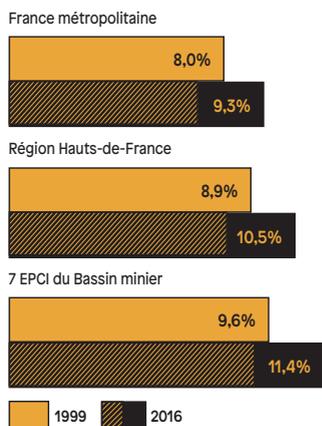
En 2016, 11,4% des ménages du Bassin minier étaient des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale, contre 8,9% dans les Hauts-de-France et 8% en France métropolitaine ; le Bassin minier ayant progressé d'1,8 point, lorsque la Région a augmenté de 1,4 point et la France métropolitaine de 1,3 point.

Ce constat d'écart qui continuent à se creuser se retrouve également lorsque l'on interroge le poids des *ménages dont la personne de référence est cadre ou profession intellectuelle supérieure* ou la part des cadres ou professions intellectuelles supérieures dans les emplois au lieu de travail, qui viennent rappeler les retards affichés par le territoire du Bassin minier, retards qui se sont accentués en raison d'une plus faible progression comparativement à la Région Hauts-de-France et surtout à la France métropolitaine.

Au niveau des ménages dont la personne de référence est cadre ou profession intellectuelle supérieure, la situation observée entre 1999 et 2016 sur le Bassin minier (+1 point) est en effet inférieure à celle enregistrée au niveau régional (+1,4 point) et au niveau national (+1,9 point). En 2016, le taux à l'échelle des 7 EPCI du Bassin minier, établi à 5,9%, est inférieur de près de la moitié par rapport à celui de la France métropolitaine (11,5%) et de près de 3 points par rapport à celui de la Région Hauts-de-France (8,5%).

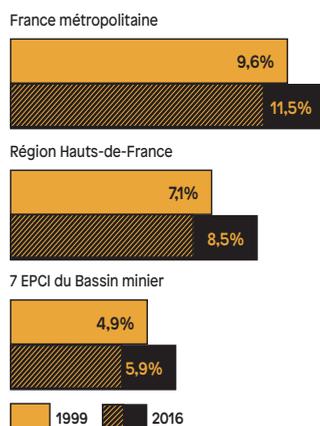
De la même façon, lorsque l'on interroge la part des cadres ou professions intellectuelles supérieures dans les emplois au lieu de travail en 2016, le Bassin minier se positionne très en deçà (11,1%) des taux observés au niveau de la Région Hauts-de-France et de la France métropolitaine (respectivement 8,5% et 11,5%). Il connaît par ailleurs la plus faible progression (+2,3 points) par rapport au niveau régional (+3,9 points) et au niveau national (+4,9 points) entre 1999 et 2016, participant à creuser des écarts entre les territoires de comparaison.

Ménages dont la famille principale est une famille monoparentale



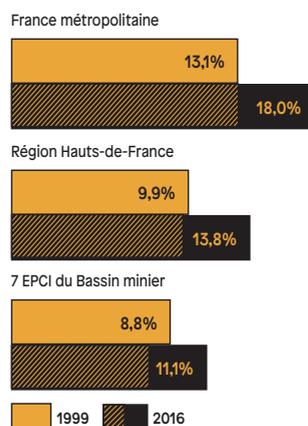
Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Ménages dont la personne de référence est cadre ou profession intellectuelle supérieure



Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Cadres et professions intellectuelles supérieures dans les emplois au lieu de travail

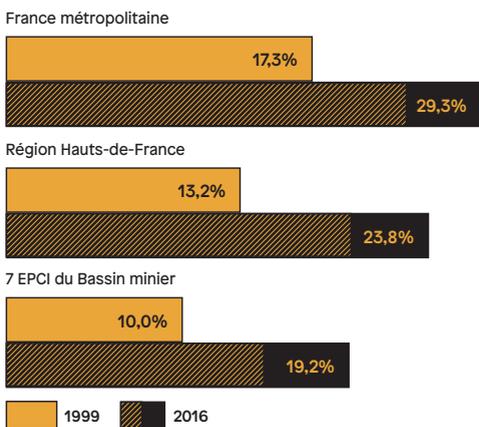


Source : Insee, RP 1999 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

En matière de **formation**, certains indicateurs viennent également mettre en avant les écarts qui existent entre le Bassin minier et les autres échelles de comparaison et qui ont tendance à se renforcer.

L'étude des **personnes de 15 ans et plus non scolarisées diplômées du supérieur** est assez significative à cet égard. Comme au niveau régional (+10,6 points) et au niveau national (+12 points), la part augmente au niveau des 7 EPCI du Bassin minier sur la période 1999-2016, mais de manière moins marquée (+9,2 points). Cette évolution insuffisante vient cependant renforcer les écarts déjà existants pour situer en 2016 le Bassin minier à un taux inférieur de plus de 10 points par rapport à la France métropolitaine (19,2% contre 29,3%) et de près de 5 points par rapport à la Région Hauts-de-France (19,2% contre 23,8%).

Personnes 15 ans et plus non scolarisées diplômées du supérieur

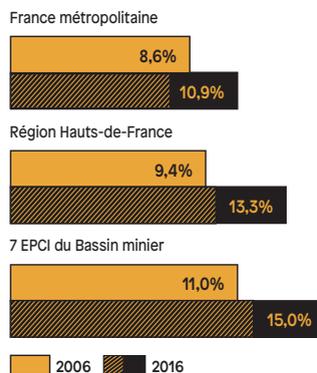


Source : Insee, RP 1999 et RP 2016 / Exploitation : Mission Bassin Minier

En interrogeant la problématique de **l'emploi**, et plus particulièrement le **taux de chômage des 55-64 ans au sens du recensement de la population**, la dynamique vient également souligner que des écarts ont tendance à se creuser entre le Bassin minier et les niveaux régional et national.

Affichant un taux de chômage des 55-64 ans déjà supérieur en 2006 aux autres références ici considérées, les 7 EPCI du Bassin minier connaissent la plus forte progression sur la période 2006-2016 avec une hausse de 4 points, légèrement supérieure à celle de la Région Hauts-de-France (+3,9 points) et nettement supérieure à la France métropolitaine (+2,3 points). Ainsi, en 2016, le Bassin minier affiche un taux de chômage des 55-64 ans de 15%, contre 13,3% au niveau régional et 10,9% au niveau national.

Taux de chômage des 55-64 ans



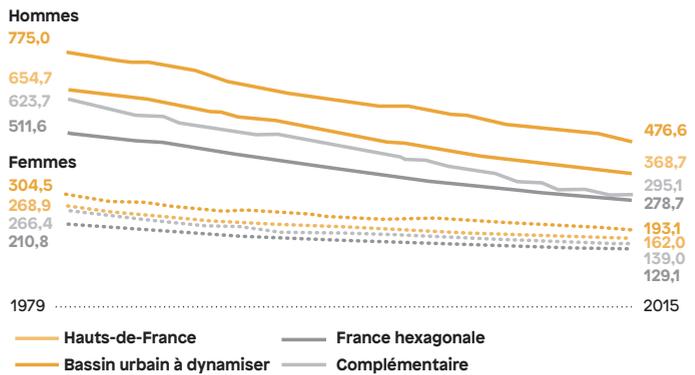
Source : Insee, RP 2006 et RP 2016
Exploitation : Mission Bassin Minier

Si plusieurs indicateurs mobilisés à partir des données de l'INSEE appuient le fait que des écarts se creusent entre le Bassin minier et les autres niveaux, cela se vérifie tout particulièrement au niveau **d'indicateurs sanitaires** mis à disposition par l'Inserm CépIdc et l'INSEE et exploités par l'OR2S.

Les écarts en matière de **mortalité prématurée toutes causes** (taux standardisés) observés il y a 40 ans existent encore bel et bien sur la période 2009-2015 et dans des proportions comparables : 476,6 chez les hommes et 193,1 chez les femmes à l'échelle des 7 EPCI du Bassin minier (considérés ici par les communes du Bassin Urbain à Dynamiser -BUD), contre 368,7 et 162 au niveau de la région Hauts-de-France et 278,7 et 129,1 pour la France métropolitaine.

Cet indicateur, repris ici pour les moins de 65 ans au sein du document élaboré par la Région Hauts-de-France et l'OR2S sur le Bassin urbain à dynamiser (BUD), vient par ailleurs rappeler que si la tendance à la baisse observée sur cette période pour le Bassin urbain à dynamiser se retrouve également aux échelles régionale et nationale, l'intensité de cette baisse est en deçà de celles observées pour la Région Hauts-de-France et pour la France métropolitaine (un écart de quelques points en défaveur du BUD avec respectivement des baisses cumulées de 37%, 41% et 42% aux différentes échelles entre 1980 et 2015). Si amélioration il y a, elle est donc insuffisante, à la fois pour rattraper l'écart existant mais également pour éviter que les écarts ne se creusent.

Évolution de la mortalité prématurée



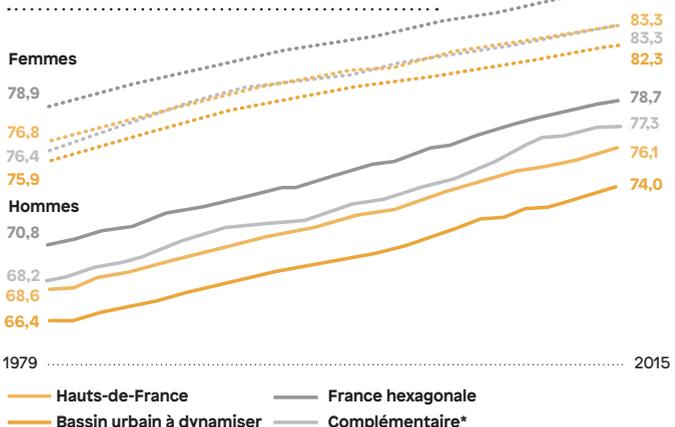
* Ensemble des communes des 7 EPCI (hors bassin urbain à dynamiser)

Taux standardisés sur l'âge pour 100 000 personnes de moins de 65 ans (hommes ou femmes)
Sources : Inserm CépIdc, Insee - Exploitation OR2S

En lien direct avec la mortalité prématurée toutes causes, le constat est similaire s'agissant de l'espérance de vie à la naissance. Si celle-ci progresse de manière favorable au cours des 35 dernières années, les hommes et les femmes du BUD ont des espérances de vie à la naissance respectivement 4,7 ans et 2,9 ans inférieures aux français et françaises (2,1 ans et 1 an inférieures aux habitants de la Région Hauts-de-France) en raison d'une situation initiale particulièrement dégradée.

De plus, comme la mortalité prématurée toutes causes, l'espérance de vie à la naissance a certes évolué favorablement au cours des quelque 40 dernières années au sein des communes du BUD, mais cette augmentation a été un peu moins forte (ou au mieux similaire) sur le territoire en comparaison aux autres niveaux (+7,6 ans pour les hommes du Bassin minier et + 6,4 ans pour leurs homologues féminines à l'échelle du BUD entre la fin des années 1970 et 2015, quand les hommes et les femmes à l'échelle France métropolitaine affichent une hausse de + 7,9 ans et de + 6,3 ans sur la même période, et les habitants de la Région Hauts-de-France enregistrent une hausse de + 7,9 ans et de + 6,5 ans toujours sur ladite période), entraînant de fait des écarts qui ne cessent de se creuser par rapport aux autres territoires de comparaison.

Évolution de l'espérance de vie à la naissance



* Ensemble des communes des 7 EPCI (hors bassin urbain à dynamiser)

Sources : Inserm CépIdc, Insee - Exploitation OR2S

2. AU SEIN DU BASSIN MINIER

Sous le vocable « Bassin minier », sont aujourd'hui associés des territoires dont la diversité s'est progressivement affirmée. Il offre l'aspect d'une « *mosaïque émietée* ». Cette fragmentation a été amplifiée par les effets, variables selon les secteurs, de diverses influences à commencer par celle de la métropolisation.

Ainsi, le Bassin minier est devenu un territoire singulier de plus en plus pluriel :

. **Singulier** (au sens de singularité), quand bien même les territoires inclus dans son périmètre ont toujours présenté des différences. Les points communs l'emportaient ou, tout au moins, marquaient de réelles différences par rapport aux voisinages.

. **Pluriel.** Certaines différences demeurent (et non des moindres dans le registre sanitaire et social) mais force est de constater que l'entité Bassin minier et les EPCI qui le composent sont devenus une addition de sous-ensembles de plus en plus divers.

Diversité qui concerne aussi les territoires des EPCI. La communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane mérite, à ce titre, une attention particulière. Elle résulte de la fusion entre une composante « minière » : la communauté d'agglomération de l'Artois et deux communautés de communes qui le sont peu ou pas : la communauté de communes Artois-Lys et la communauté de communes Artois-Flandres soit 35 communes sur les 100 que compte la nouvelle communauté d'agglomération.

Pour en juger, ont été sélectionnés un certain nombre d'indicateurs qui traduisent le plus ces différences avec deux échelles de référence : les EPCI et les communes qui les composent.

Deux types d'analyses ont été conduits afin d'apprécier :

- . Les contrastes de situations.
- . Les contrastes géographiques

2.1 LES CONTRASTES DE SITUATIONS :

Mesurer la répartition des communes au vu du nombre et du pourcentage de ménages concernés pour chacun des indicateurs considérés. Pour traduire ces *contrastes de situations*, le choix a porté sur une représentation sous forme de nuages de points (la position de chaque commune est figurée par un point), en mettant en évidence les situations « extrêmes » (à chaque fois, les minimums et les maximums).

MÉTHODOLOGIE DE REPRÉSENTATION DES NUAGES DE POINTS

Le graphique en nuage de points permet de présenter la répartition de l'ensemble des communes appartenant aux sept intercommunalités du Bassin minier en corrélant successivement :

- › Le nombre et la part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale.
- › Le nombre et la part des ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure.
- › Le nombre et la part de la population de 15 ans et plus non scolarisée diplômée de l'enseignement supérieur.
- › La médiane du niveau de vie à la population.
- › Le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans et le nombre d'actifs âgés de 15 à 64 ans.
- › Le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans et le nombre d'actifs de sexe féminin âgés de 15 à 64 ans.
- › Le nombre et la part de logements construits à partir de 1990.
- › Le nombre et la part de logements locatifs sociaux.

L'axe horizontal (axe des abscisses) renseigne successivement :

- › Le nombre de ménages dont la famille principale est une famille monoparentale.
- › Le nombre de ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure.
- › Le nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées diplômées de l'enseignement supérieur.
- › La population principale par commune.
- › Le nombre d'actifs âgés de 15 à 64 ans.
- › Le nombre d'actifs de sexe féminin âgés de 15 à 64 ans.
- › Le nombre de résidences principales construites à partir de 1990.
- › Le nombre de logements locatifs sociaux.

À noter que dans un souci de représentation, afin de prendre en compte la diversité de la taille des communes notamment la présence de petites communes, l'échelle retenue est logarithmique (et non linéaire). Cela permet d'espacer les valeurs faibles et de rapprocher les valeurs fortes. Ainsi, hors cas spécifique du 0, la distance qui est identique entre deux graduations correspond à un rapport de 10 (et non à une différence de 10).

L'axe vertical (axe des ordonnées) renseigne quant à lui successivement, selon une échelle linéaire :

- › La part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 2%.
- › La part des ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 5%.
- › La part des personnes de 15 ans et plus non scolarisées diplômées de l'enseignement supérieur. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 10%.
- › La médiane du niveau de vie des ménages, exprimée en euros, en prenant en compte le revenu disponible médian par unité de consommation (uc/1 uc au premier adulte du ménage ; 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 2 000 €.
- › Le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans selon une échelle. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 5%.
- › Le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 5%.
- › La part des résidences principales construites à partir de 1990 au recensement de la population de 2016. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 5%.
- › La part des logements locatifs sociaux dans le nombre de résidences principales de la commune. La distance, identique entre deux graduations, correspond ici à une différence de 5%.

En complément des différents graphiques, des tableaux présentent les communes affichant les 3 valeurs maximales et les 3 valeurs minimales pour l'indicateur considéré, ainsi que les valeurs des 4 sous-préfectures (Béthune, Douai, Lens et Valenciennes).

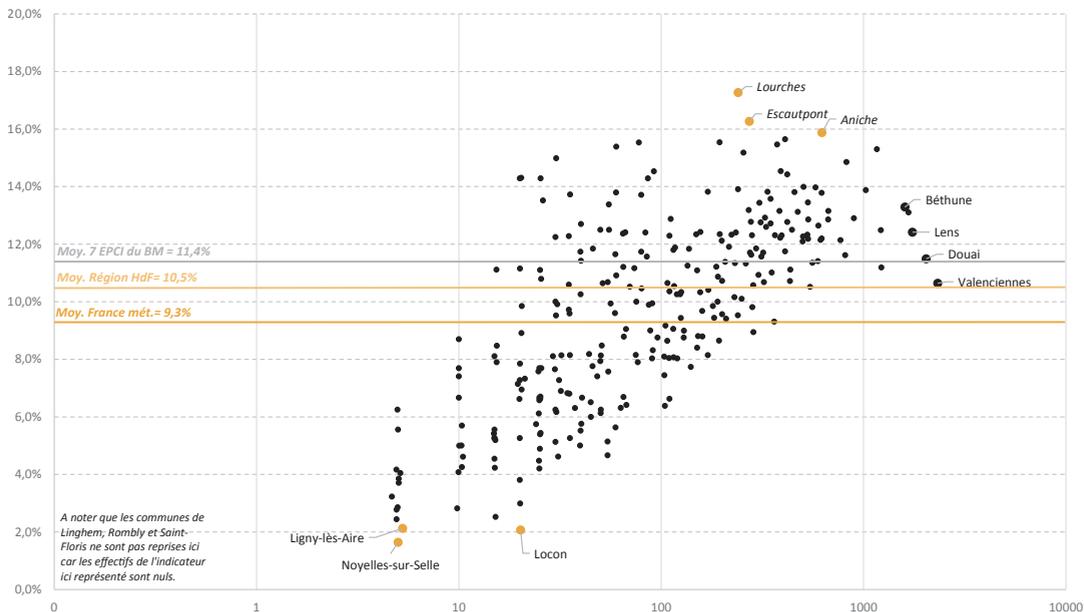
À noter que, compte tenu du fait que les travaux sont menés à l'échelle des 7 intercommunalités du Bassin minier, certaines communes identifiées ne font pas partie des communes minières au sens de l'Association des Communes Minières (ACM). Afin de le signaler, un astérisque a été ajouté.

Note de lecture

Afin de faciliter la lecture du graphique, un commentaire spécifique concerne une des communes du Bassin minier pour chacun des indicateurs considérés. Lens, Liévin et Valenciennes ont été retenues alternativement en exemple en tant que communes les plus peuplées.

Familles monoparentales

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le nombre et la part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale au recensement de la population de 2016



Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Minimums		Maximums		Principales villes	
Ligny-lès-Aire	2,1%	Lourches	17,3%	Béthune	13,3%
Locon*	2,1%	Escoutpont	16,3%	Douai	11,5%
Noyelles-sur-Selle	1,6%	Aniche	15,9%	Lens	12,4%
				Valenciennes	10,6%

* : Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM

Commentaires

. Parmi les communes qui comptent des familles monoparentales, le minimum est de 1,6% pour Noyelles-sur-Selle, le maximum est de 17,3% pour Lourches.

. Entre ces deux extrêmes, les taux communaux sont répartis entre 4% et 14%.

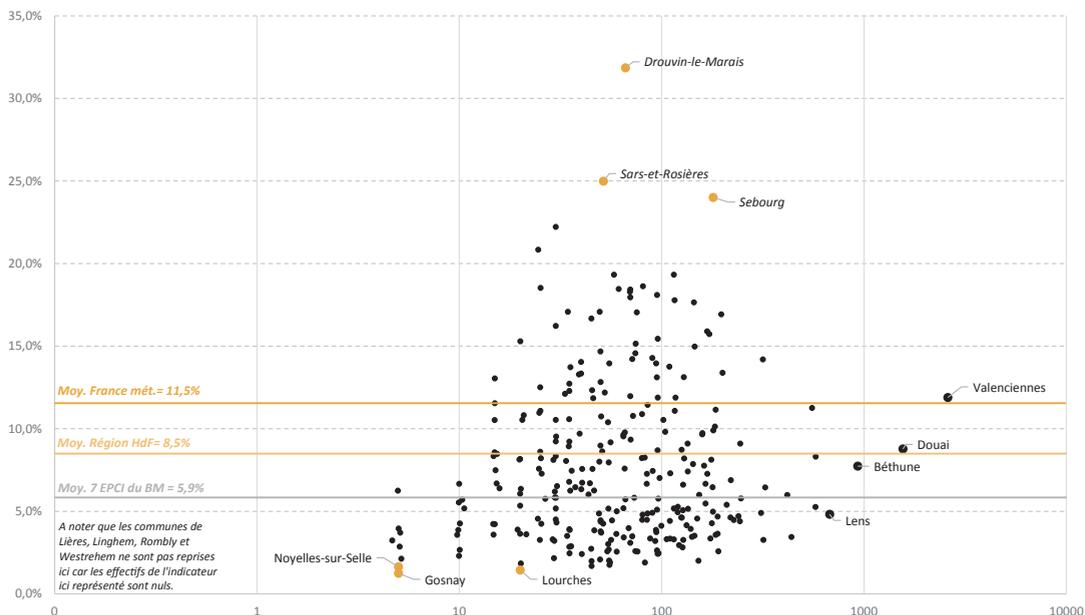
. Les principales villes présentent un taux proche de la moyenne régionale (Valenciennes), ou supérieur à la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier (Lens, Douai, Béthune).

Note de lecture (à partir de l'exemple de Valenciennes, commune la plus peuplée des EPCI du Bassin minier du Nord)

. Valenciennes compte 10,6% de ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (soit 2 324 ménages). Ce taux est inscrit dans une situation médiane entre les moyennes observées aux échelles nationale (9,3%), régionale (10,5%) et celle des sept EPCI du Bassin minier (11,4%).

Personne de référence cadre ou profession intellectuelle supérieure

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le nombre et la part des ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure au recensement de la population de 2016



Minimums		Maximums		Principales villes	
Noyelles-sur-Selle	1,6%	Drouvin-le-Marais	31,9%	Béthune	7,7%
Lourches	1,4%	Sars-et-Rosières*	25,0%	Douai	8,8%
Gosnay	1,3%	Sebourg	24,0%	Lens	4,8%
				Valenciennes	11,9%

* : Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM - Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Commentaires

. Parmi les communes qui comptent une personne de référence cadre ou profession intellectuelle supérieure, le minimum est de 1,3% pour Gosnay, le maximum est de 31,9% pour Drouvin-le-Marais.

. Entre ces deux extrêmes, les taux communaux sont répartis (pour une bonne part) entre moins de 5% et 20%.

. Les principales villes présentent un taux inférieur à la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier (Lens), proche (Béthune) ou égal (Douai) à la moyenne régionale, voire supérieur à la moyenne nationale (Valenciennes).

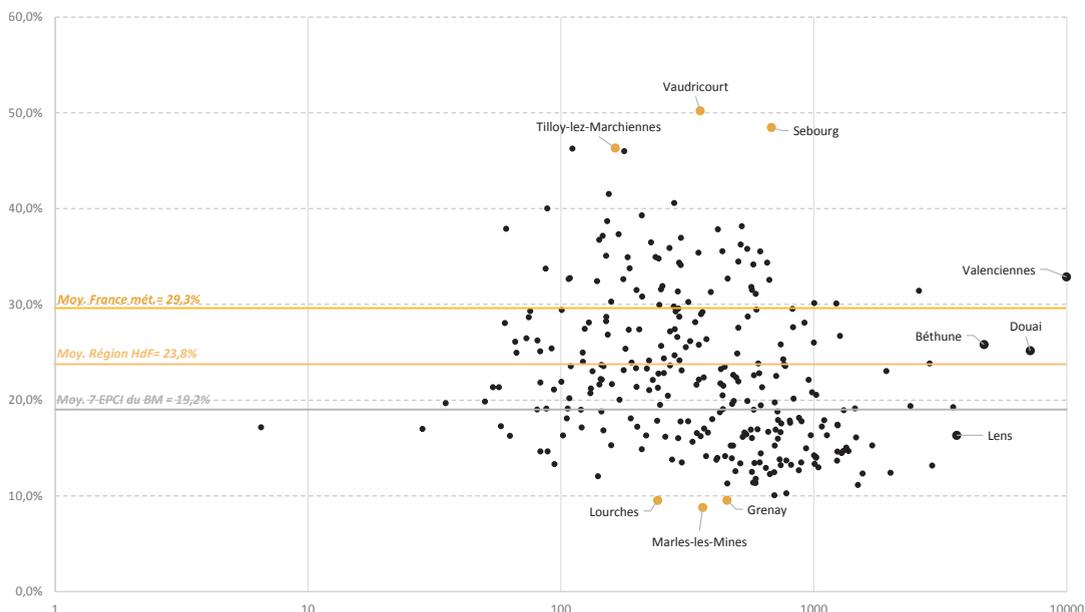
Note de lecture

(à partir de l'exemple de Lens et Liévin, communes les plus peuplées des EPCI du Bassin minier du Pas-de-Calais)

. Lens et Liévin comptent respectivement 4,8% et 3,4% de ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intellectuelle (soit successivement 676 ménages et 438 ménages). Ces taux sont très en retrait par rapport à celui observé au niveau national (11,5%). Ils sont également inférieurs à la référence régionale (8,5%) et à la valeur observée en moyenne à l'échelle des sept EPCI du Bassin minier (5,9%).

Personnes de 15 ans et plus non scolarisées diplômées du supérieur

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le nombre et la part de la population de 15 ans et plus non scolarisée diplômée de l'enseignement supérieur au recensement de la population de 2016



Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Minimums		Maximums		Principales villes	
Lourches	9,5%	Vaudricourt	50,2%	Béthune	25,8%
Grenay	9,5%	Sebourg	48,5%	Douai	25,2%
Marles-les-Mines	8,8%	Tilloy-lez-Marchiennes*	46,3%	Lens	16,3%
				Valenciennes	32,9%

* : Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM

Commentaires

. Le minimum est de 8,8% pour Marles-les-Mines, le maximum est de 50,2% pour Vaudricourt.

. Entre ces deux extrêmes, les taux communaux sont répartis entre 10% et 40%.

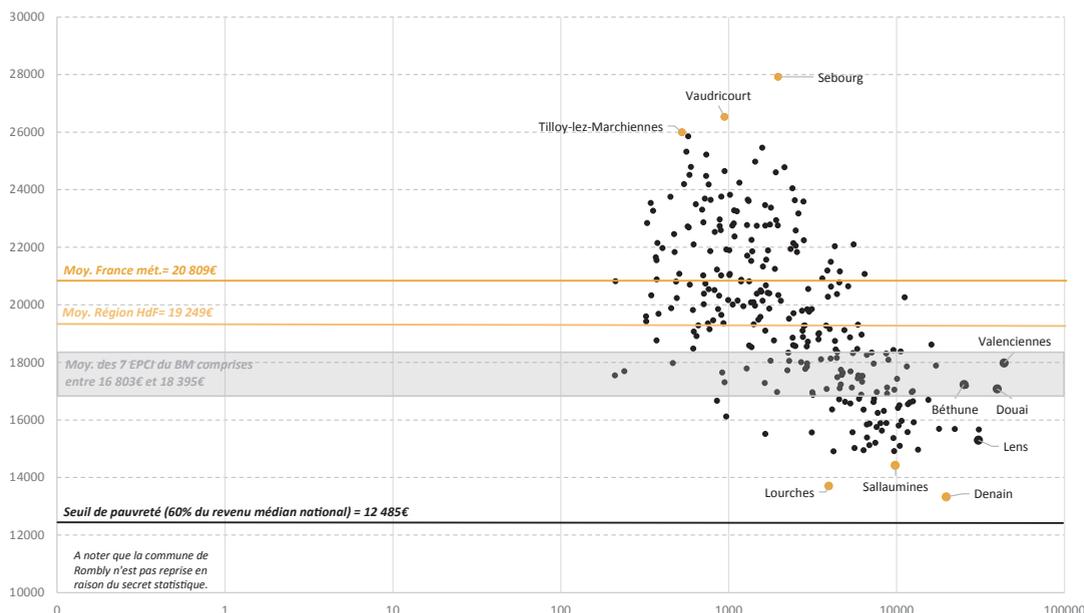
. Les principales villes présentent un taux proche de la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier (Lens), supérieur à la moyenne régionale (Douai et Béthune), voire nationale (Valenciennes).

Note de lecture (à partir de l'exemple de Valenciennes, commune la plus peuplée des EPCI du Bassin minier du Nord)

. Valenciennes compte 32,9% de sa population de 15 ans et plus non scolarisée, diplômée de l'enseignement supérieur (soit 9 966 personnes). Ce taux est supérieur à celui observé au niveau national (29,3%), très supérieur aux références régionales (23,8%) et des sept EPCI du Bassin minier (19,2%).

Revenu médian

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le revenu disponible médian en fonction de la population principale au recensement de la population de 2016



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2016

Minimums		Maximums		Principales villes	
Sallaumines	14 426	Sebourg	27 921	Béthune	17 233
Louches	13 708	Vaudricourt	26 529	Douai	17 077
Gosnay	13 328	Tilloy-lez-Marchiennes*	26 000	Lens	15 296
				Valenciennes	17 978

*: Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM

Commentaires

Le minimum est de 13 328 euros pour Denain, le maximum est de 27 921 euros pour Sebourg.

Entre ces deux extrêmes, les montants sont supérieurs au seuil de pauvreté et répartis entre plus de 14 000 euros et 25 000 euros. La plupart sont supérieurs à la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier.

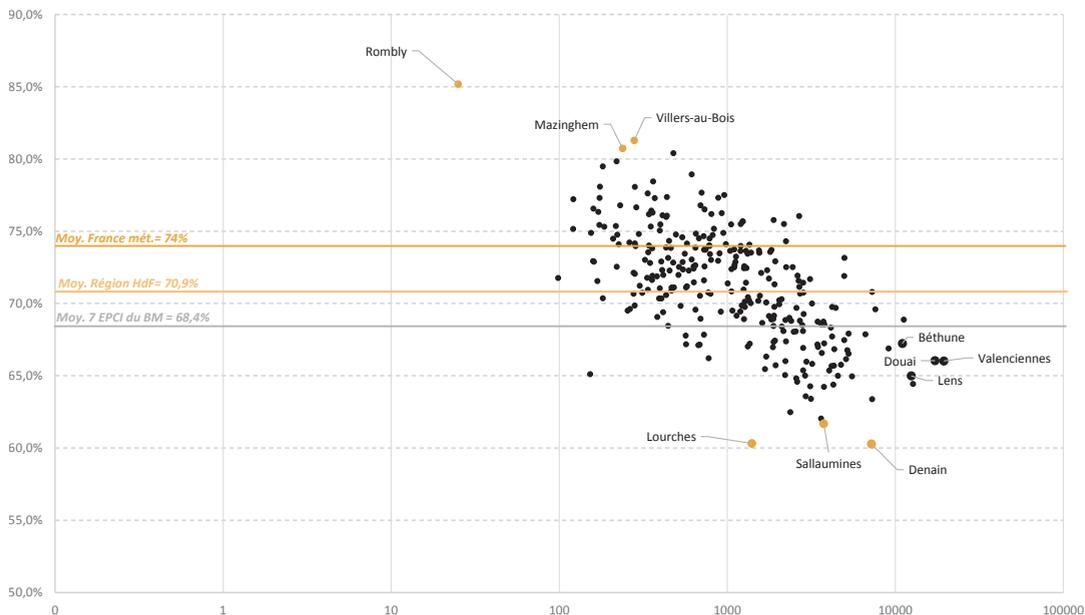
Les principales villes présentent un montant inférieur (Lens) ou inclut dans la fourchette correspondant à la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier (Béthune, Douai, Valenciennes).

Note de lecture (à partir de l'exemple de Lens et Liévin, commune la plus peuplée des EPCI du Bassin minier du Nord)

À Lens et Liévin, la médiane du niveau de vie est respectivement de 15 296 euros et 15 662 euros. Supérieures au seuil de pauvreté (60% du revenu médian national, soit 12 485 euros) mais très inférieures à la référence régionale (19 249€) et surtout nationale (20 809€), ces valeurs sont parmi les plus basses des situations rencontrées à l'échelle des EPCI du Bassin minier.

Taux d'activité des 15-64 ans

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le taux d'activité des 15-64 ans au regard des actifs de 15-64 ans au recensement de la population de 2016



Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Minimums		Maximums		Principales villes	
Sallaumines	61,7%	Rombly*	85,2%	Béthune	67%
Denain	60,3%	Villers-au-Bois*	81,3%	Douai	66%
Gosnay	60,3%	Mazinghem*	80,7%	Lens	65%
				Valenciennes	66%

* : Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM

Commentaires

Le minimum est de 60,3% pour Denain et Louches, le maximum est de 85,2% pour Rombly.

Entre ces deux extrêmes, les taux communaux sont répartis entre 65% et 80%.

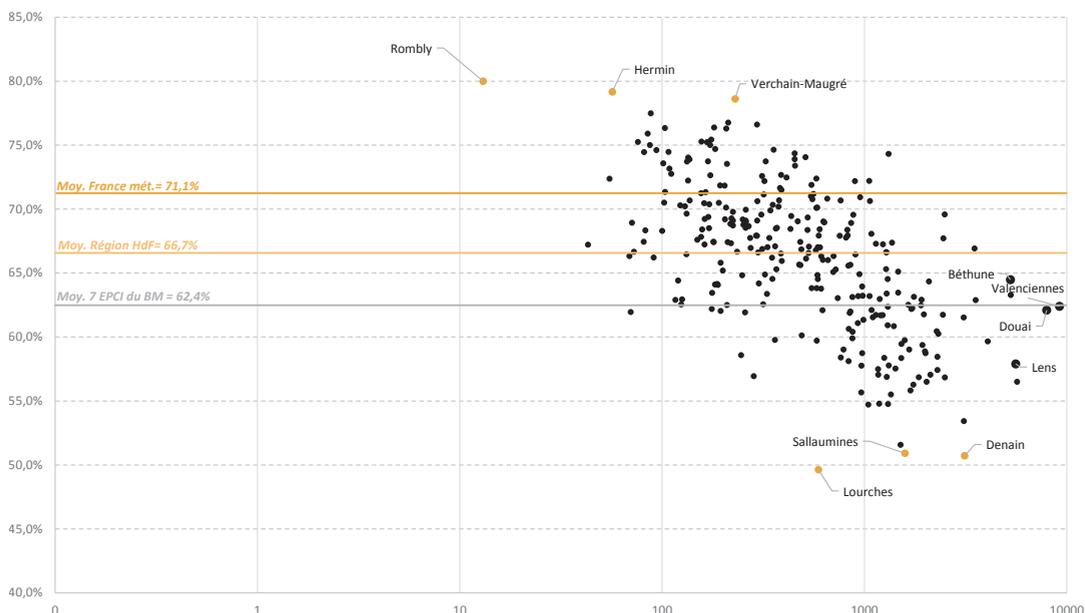
Les principales villes présentent un taux inférieur à la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier.

Note de lecture (à partir de l'exemple de Valenciennes, commune la plus peuplée des EPCI du Bassin minier du Nord)

À Valenciennes, le taux d'activité des 15-64 ans est de 66% (soit 19 473 actifs). Ce taux est inférieur, voire très inférieur, à ceux observés aux niveaux national (74%) et régional (70,9%), mais aussi des sept EPCI du Bassin minier (68,4%).

Taux d'activité des femmes de 15-64 ans

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le taux d'activité des femmes de 15-64 ans au regard des actifs de sexe féminin de 15-64 ans aurecensement de la population de 2016



Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Minimums		Maximums		Principales villes	
Sallaumines	50,9%	Rombly*	80,0%	Béthune	64,5%
Denain	50,7%	Hermin	79,2%	Douai	62,1%
Louches	49,6%	Verchain-Maugré*	78,6%	Lens	57,9%
				Valenciennes	62,4%

* : Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM

Commentaires

Le minimum est de 49,6% pour Louches, le maximum est de 80,0% pour Rombly.

Entre ces deux extrêmes, les taux communaux sont répartis entre 55% et 75%.

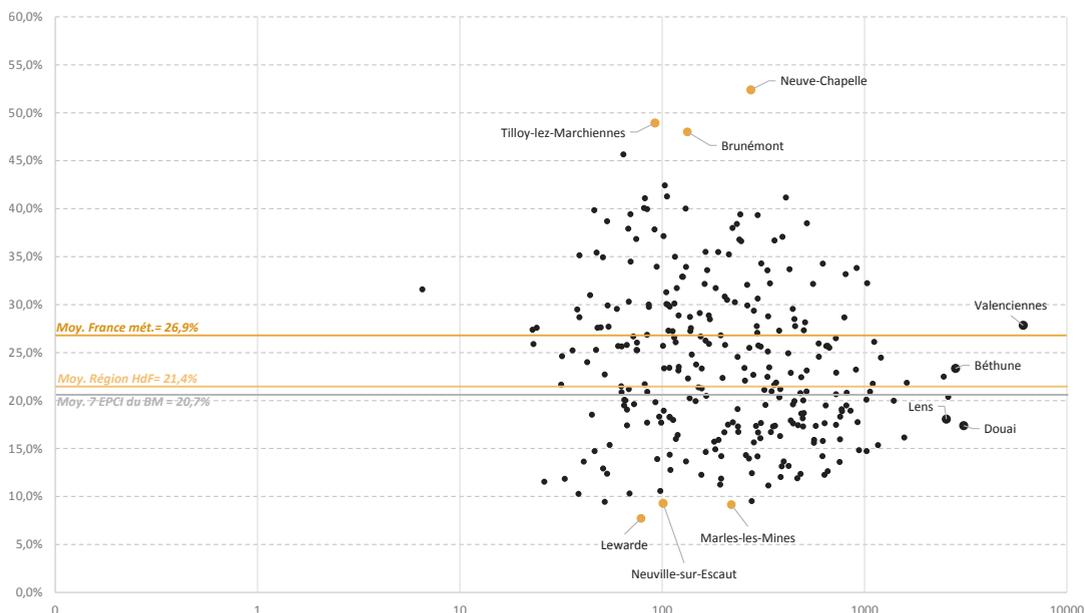
Les principales villes présentent un taux inférieur à la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier (Lens), sont proches de cette moyenne (Douai, Valenciennes), ou légèrement supérieur (Béthune - mais encore en retrait par rapport à la moyenne régionale).

Note de lecture (à partir de l'exemple de Lens et Liévin, communes les plus peuplées des EPCI du Bassin minier du Pas-de-Calais)

À Lens et Liévin, le taux d'activité des femmes de 15-64 ans est particulièrement faible avec respectivement 57,9% et 56,5% (soit successivement 5 593 et 5 685 actifs de sexe féminin). Ces taux sont très nettement inférieurs à ceux observés à différentes échelles, à savoir à la référence moyenne observée à l'échelle des sept EPCI du Bassin minier (62,4%), au niveau régional (66,7%) et national (71,1%).

Résidences principales construites à partir de 1990

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le nombre et la part des logements construits à partir de 1990 au recensement de la population de 2016



Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Minimums		Maximums		Principales villes	
Neuville-sur-Escout	9,3%	Neuve-Chapelle*	52,4%	Béthune	23,4%
Marles-les-Mines	9,2%	Tilloy-lez-Marchiennes*	48,9%	Douai	17,4%
Lewarde	7,7%	Brunémont*	48,0%	Lens	18,1%
				Valenciennes	27,8%

* : Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM

Commentaires

Le minimum est de 7,7% pour Lewarde, le maximum est de 52,4% pour Neuve-Chapelle.

Entre ces deux extrêmes, les taux communaux sont répartis entre 10% et 40%.

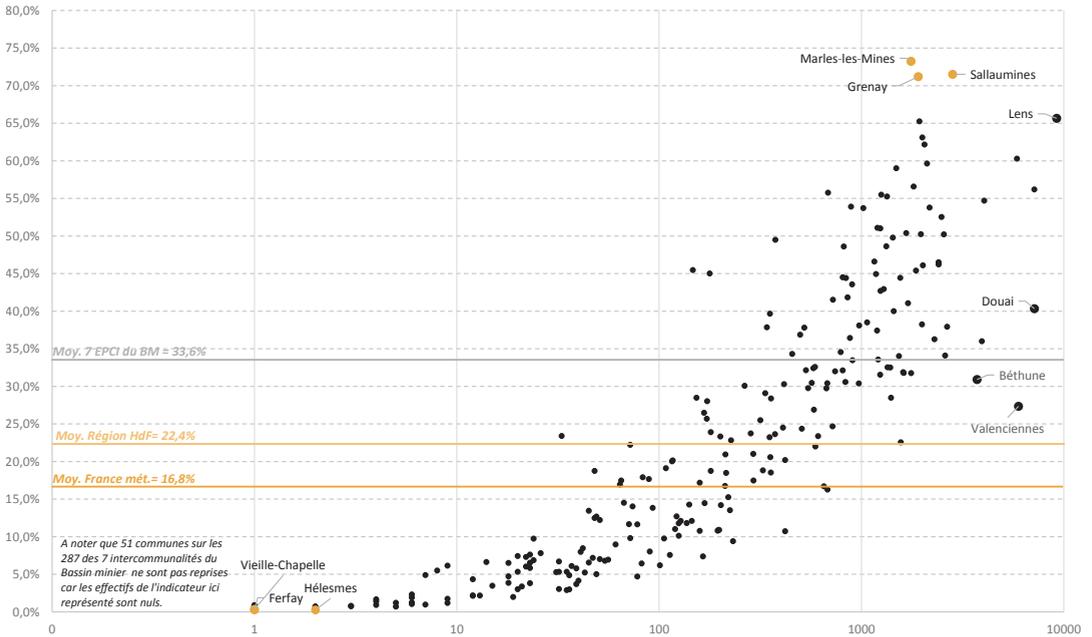
Les principales villes présentent un taux inférieur à la moyenne des EPCI constituant le Bassin minier (Douai et Lens), supérieur à la moyenne régionale (Béthune) voire nationale (Valenciennes).

Note de lecture (à partir de l'exemple de Valenciennes, commune la plus peuplée des EPCI du Bassin minier du Nord)

Valenciennes compte 27,8% des résidences principales construites à partir de 1990 (soit 6 078 résidences principales). Cette proportion est supérieure à la moyenne observée au niveau national (26,9%) et très supérieure aux références régionale (21,4%) et des sept EPCI du Bassin minier (20,7%).

Logements sociaux

Répartition des communes des 7 intercommunalités du Bassin minier (géographie au 01/01/2019) selon le nombre et la part des logements locatifs sociaux dans les résidences principales en 2016



Source : RPLS 2016. Calcul pour les 7 EPCI avec CABBALR

Minimums		Maximums		Principales villes	
Hélesmes (732 logements)	0,3%	Marles-les-Mines	73,2%	Béthune	30,9%
Ferfay (358 logements)	0,3%	Sallaumines	71,5%	Douai	40,3%
Vieille-Chapelle (289 logements)*	0,3%	Grenay	71,2%	Lens	65,7%
				Valenciennes	27,3%

*: Communes non minières au sens de non adhérentes à l'ACM

Commentaires

Près de 20% des communes ne comptent pas de logements sociaux.

Parmi les communes qui en comptent, le minimum est de 0,3% pour Ferfay, Hélesmes, Vieille-Chapelle ; le maximum est de 73,2% pour Marles-les-Mines.

Les taux communaux sont répartis entre moins de 5% et 60%.

Les principales villes présentent un taux supérieur à la moyenne régionale (Béthune, Valenciennes) voire supérieure à celle des EPCI constituant le Bassin minier (Douai et Lens).

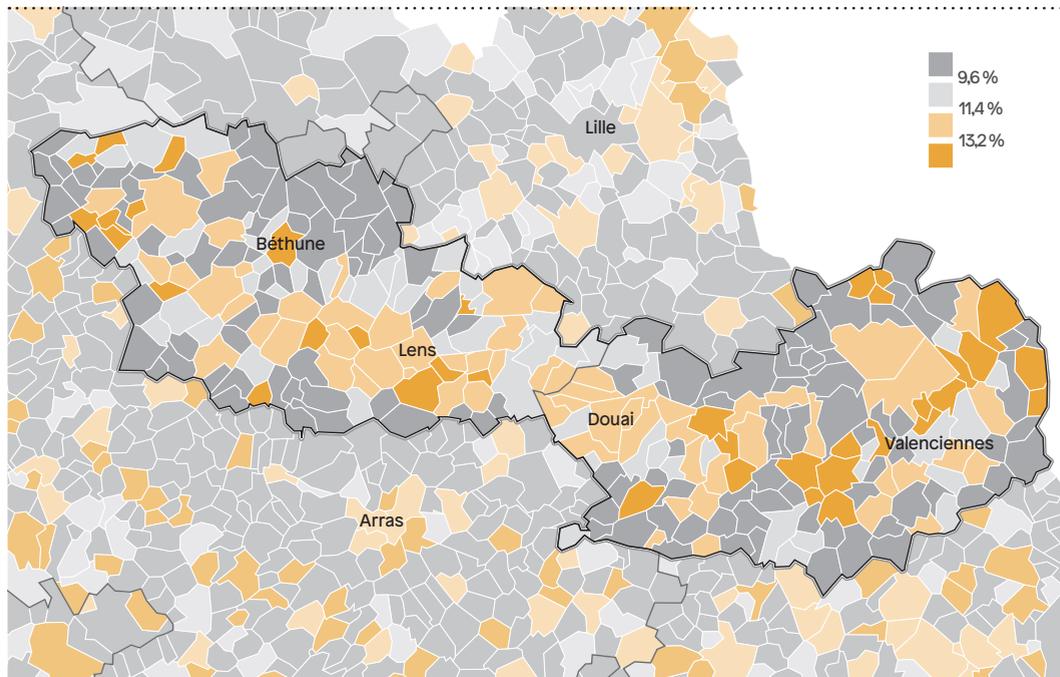
Note de lecture (à partir de l'exemple de Lens et Liévin, communes les plus peuplées des EPCI du Bassin minier du Pas-de-Calais)

Lens et Liévin comptent parmi les communes étudiées une part importante de logements sociaux avec respectivement 65,7% et 56,2% de logements locatifs sociaux au sein du parc de résidences principales (soit successivement 9 220 et 7 158 logements). Ces taux sont largement supérieurs à ceux observés au niveau national (16,8%) et régional (22,4%), mais également à la référence des sept EPCI du Bassin minier (33,6%).

2.2 LES CONTRASTES GÉOGRAPHIQUES

Observer les contrastes géographiques qui en résultaient en cartographiant les indicateurs considérés, commune par commune, souligne la diversité des situations de vulnérabilité et met ainsi en évidence le rapport entre centre et périphéries (notamment sous l'effet de la métropolisation).

Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale en 2016

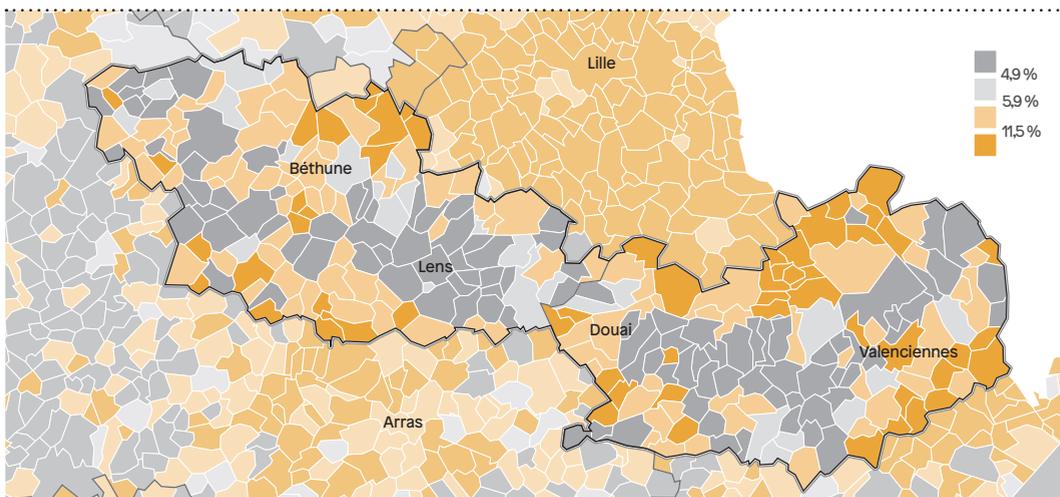


Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 10,5% - France mét. : 9,3%

Indicateur	Bornes des classes	Références
Famille monoparentale	9,60%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 1999
	11,40%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 2016
	13,20%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 2016 + Ecart moyennes 7 EPCI du BM au RP 1999 et au RP 2016

Part des ménages dont la personne de référence est cadre ou profession intellectuelle supérieure en 2016

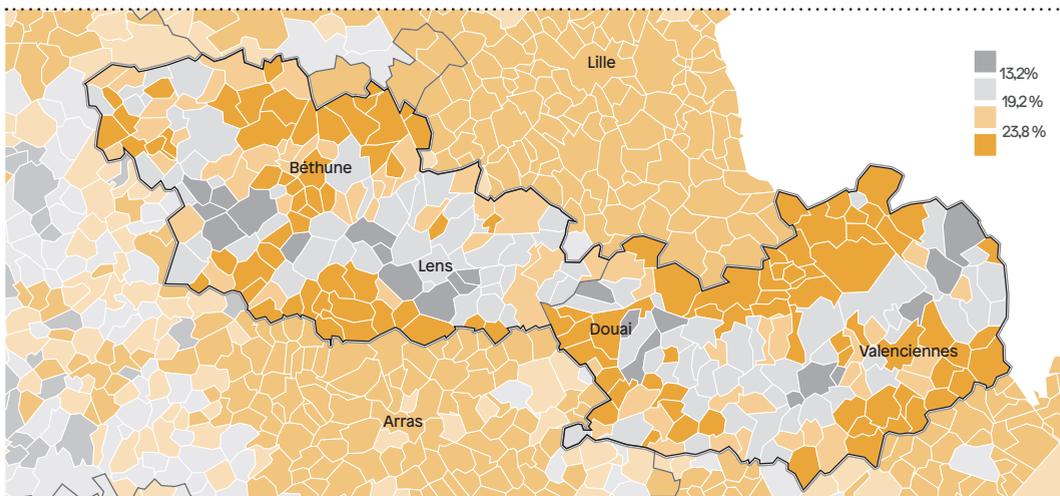


Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 8,5% - France mét. : 11,5%

Indicateur	Bornes des classes	Références
Ménages dont la personne de référence est cadre ou profession Intellectuelle supérieure	4,90%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 1999
	5,90%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 2016
	11,50%	Moyenne France métropolitaine RP 2016

Part des personnes de 15 ans et plus non scolarisées diplômées du supérieur en 2016

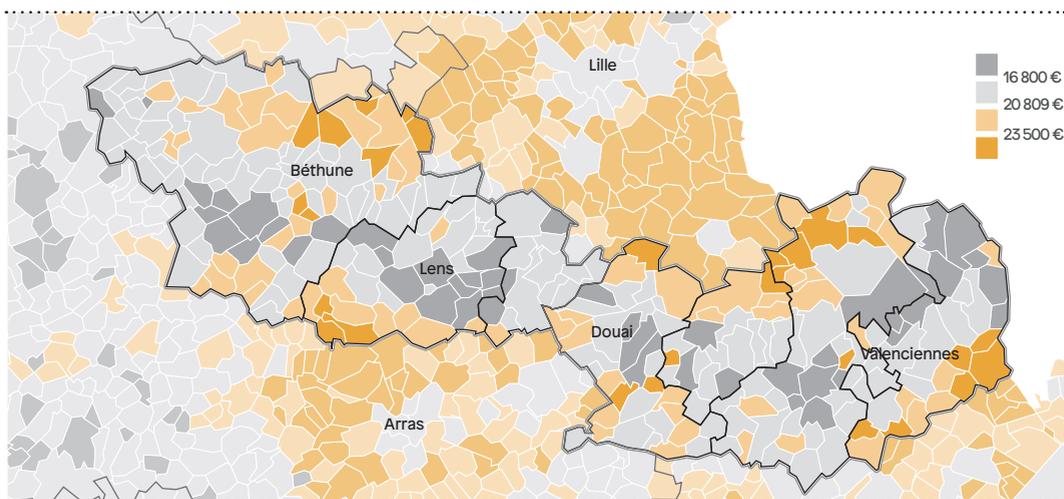


Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 23,8% - France mét. : 29,3%

Indicateur	Bornes des classes	Références
Personnes de 15 ans et + non scolarisées diplômées du supérieur	13,20%	Moyenne Région Hauts-de-France au RP 1999
	19,20%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 2016
	23,80%	Moyenne Région Hauts-de-France RP 2016

Revenu médian des ménages (par unité de consommation) en 2016

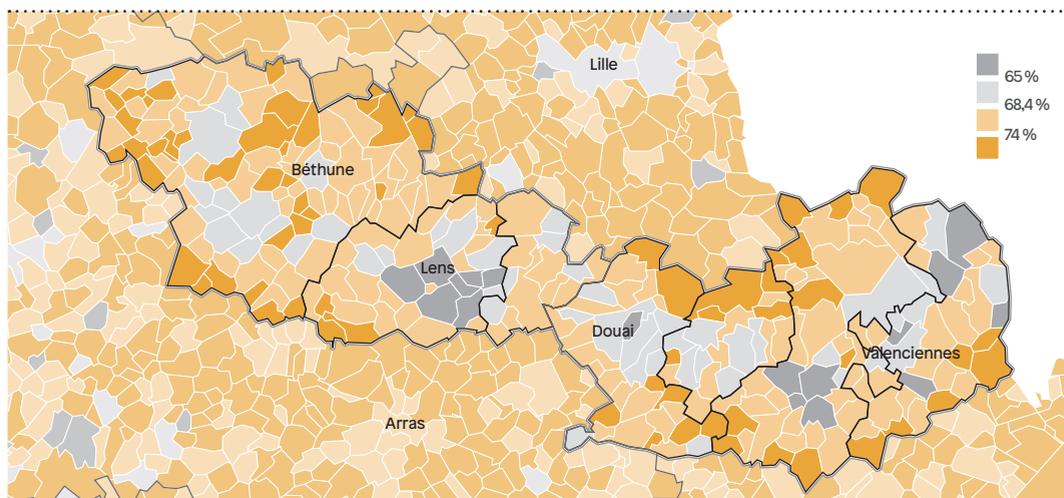


Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal, 2016 Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 19 249 € - France mét. : 20 809 €

Indicateur	Bornes des classes	Références
Revenu disponible médian par unité de consommation	16 800	Moyenne CALL au RP 2016
	20 809	Moyenne France métropolitaine au RP 2016
	23 500	Différence significative comparé aux moyennes

Taux d'activité des 15-64 ans en 2016

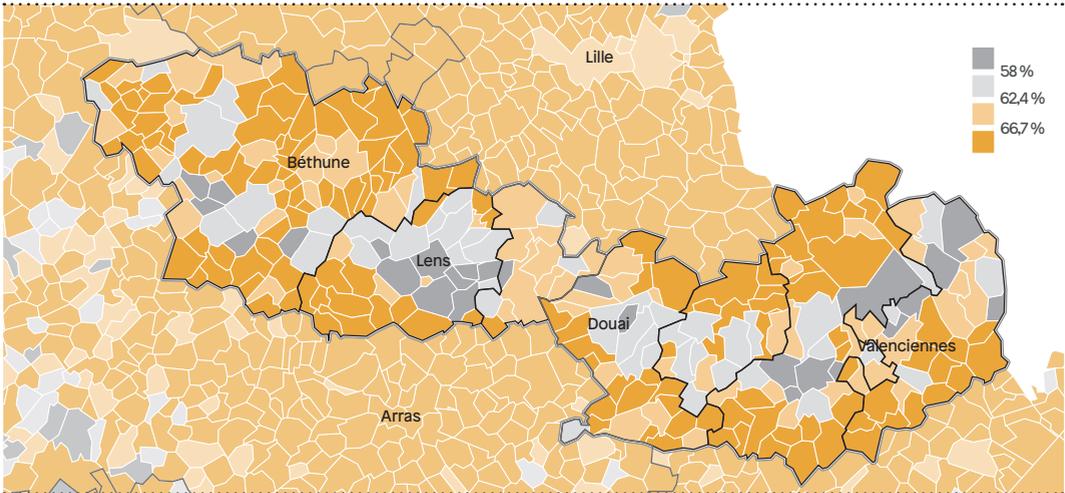


Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 70,9% - France mét. : 74%

Indicateur	Bornes des classes	Références
Taux d'activité 15-64 ans	65,00%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 1999
	68,40%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 2016
	74,00%	Moyenne France métropolitaine au RP 2016

Taux d'activité des femmes de 15-64 ans en 2016

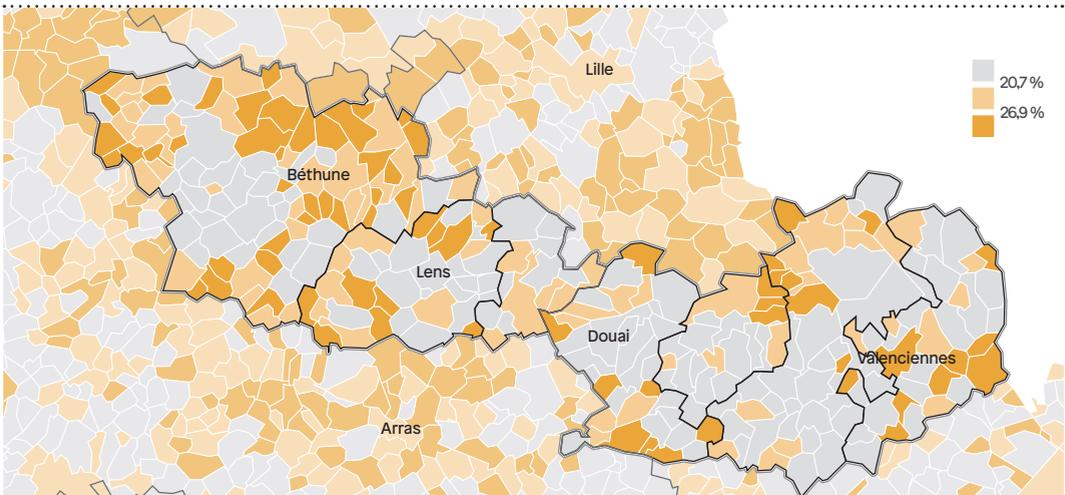


Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 66,7% - France mét. : 71,1%

Indicateur	Bornes des classes	Références
Taux d'activité femmes 15-64 ans	58,00%	Différence significative comparé aux moyennes
	62,40%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 2016
	66,70%	Moyenne Région Hauts-de-France RP 2016

Part des résidences principales construites à partir de 1990 en 2016

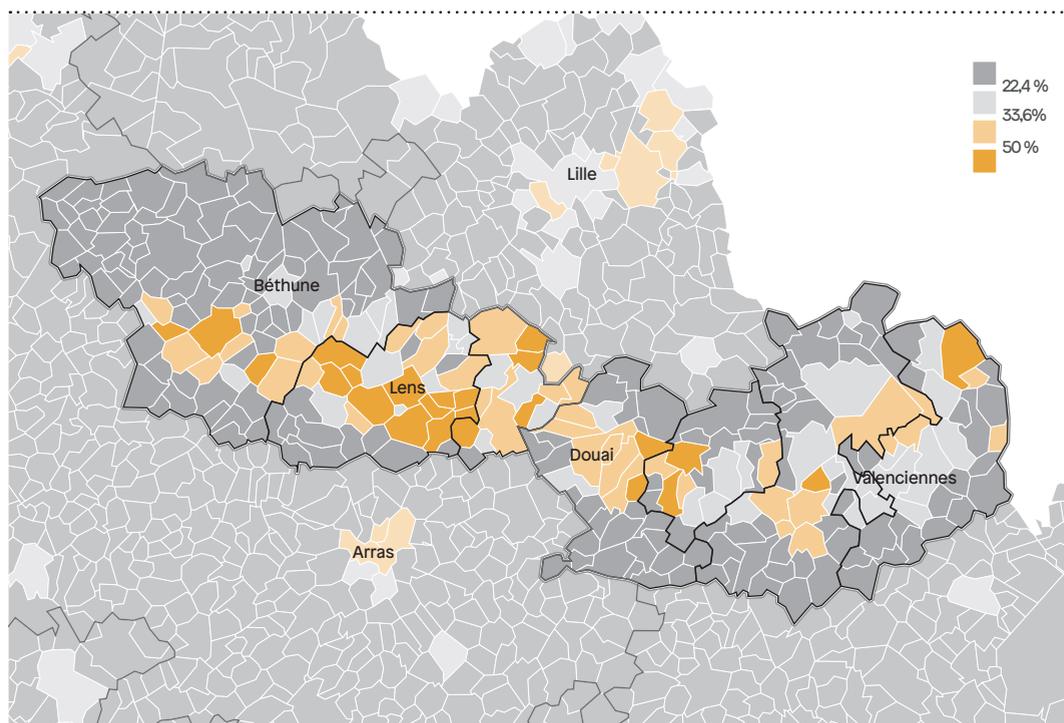


Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 21,4% - France mét. : 26,9%

Indicateur	Bornes des classes	Références
Date de construction à partir de 1990	20,70%	Moyenne 7 EPCI du BM au RP 2016
	26,90%	Moyenne France métropolitaine au RP 2016

Part des logements sociaux en 2016



Source : DREAL, RPLS 2016 - Exploitation : Mission Bassin Minier

Région Hauts-de-France : 22,4% - France mét. : 16,8%

Moyenne 7 EPCI du BM RP 2016	Bornes des classes	Références
Part des logements sociaux	22,40%	Moyenne Région Hauts-de-France RP 2016
	33,60%	Moyenne 7 EPCI du BM RP 2016
	50,00%	Différence significative comparé aux moyennes



Chapitre 01

Une bataille de l'image et des

Quand la Mission Bassin Minier contribue à renouveler le regard sur le territoire

La Mission Bassin Minier est née à une période charnière pour le territoire. En ce début de 21^e siècle, le territoire doit affronter dans leur globalité les défis nombreux auxquels il est confronté depuis que les mines ont commencé à fermer, trois décennies plus tôt. Il faut agir sur les fronts de l'économie et de l'emploi, du social, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du transport et de la santé – autant de thèmes complexes à traiter sans hiérarchie, en interconnexion. Mais c'est aussi sur la représentation de ce territoire qu'il faut travailler. Une véritable bataille de l'image et des mots s'engage, à laquelle la Mission participera de différentes façons.

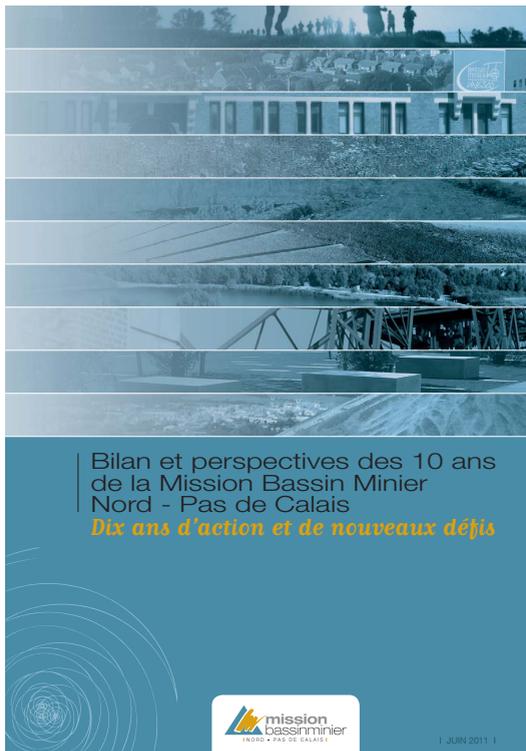




01

UNE CONTINUITÉ GÉOLOGIQUE, UNE COMMUNAUTÉ D'ENJEUX, MAIS UNE IDENTITÉ INCERTAINE

« Si le Bassin minier est constitué de territoires aux dynamiques de développement parfois très différentes, ceux-ci présentent encore des caractéristiques communes qui [en] font un territoire spécifique (...) de la région Nord-Pas de Calais ».



Couverture du document Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier © Mission Bassin Minier

EMPREINTE(S)

La présence du passé

La veine de charbon qui s'étire dans son sous-sol lui a valu son nom : Bassin minier. Un nom générique pour une identité en suspens, posée sur la mono-activité extractive qui s'y est déployée pendant 270 ans. Mais si la fermeture des dernières mines a mis fin à l'illusion d'une unité territoriale qui aurait déroulé en surface la continuité géologique souterraine, la population du Bassin minier reste liée par une communauté d'enjeux. Incontestable au temps de la mine et de la reconversion lourde avec ses dispositifs et outils, la perception de cette réalité a ensuite été questionnée par la structuration progressive des intercommunalités et des choix différenciés en matière de stratégie d'aménagement et de développement. Mais on ne peut gommer plusieurs siècles d'une histoire partagée. En 2010, dans son document-bilan des 10 ans, la Mission Bassin Minier avançait que « si le Bassin minier est constitué de territoires aux dynamiques de développement parfois très différentes, ceux-ci présentent encore des caractéristiques communes qui [en] font un territoire spécifique (...) de la région Nord-Pas de Calais ».

Terra incognita

Le Livre blanc Acte II publié en 2013 notait que « ce territoire (...) est durablement marqué par son histoire économique, son identité industrielle et les handicaps qui en résultent ». Que cette vérité puisse, quinze ans plus tard, être formulée dans les termes déjà employés par le Livre blanc en 1998, permet de mesurer l'empreinte de ce passé sur l'écriture du présent et de l'avenir. Cette empreinte était en partie connue grâce aux travaux d'institutions comme l'Oream¹ ou de la revue *Hommes et Terres du Nord*², mais pas de façon suffisamment fine. Cinq ans après sa création, la Mission en a fait un objet d'investigation, « consciente de la nécessité de prendre du recul par rapport à la dimension opérationnelle de ses actions », rapportait-elle en 2010. Enclencher une dynamique globale de renouveau du territoire impliquait de connaître la réalité quotidienne des habitants à l'échelle de tout ce bassin de vie.

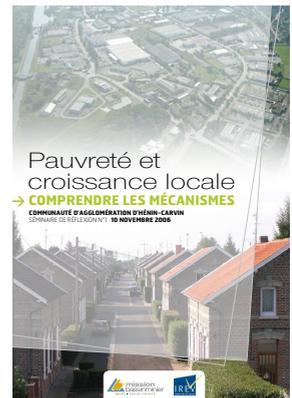
La création en 2005 d'un pôle dédié à l'observation socio-économique du territoire, que viendra ensuite renforcer un pôle cartographie, a été une première étape essentielle dans cette direction. Les différentes études conduites par la Mission ont livré de nombreuses données dont l'évolution a pu être observée dans le temps. Certaines n'ont pas créé la surprise : un taux élevé de chômage – parmi les femmes et les jeunes notamment – alimentant un cercle vicieux de la pauvreté, une situation sanitaire restant moins favorable qu'aux niveaux régional ou national, un nombre important de personnes pas ou peu diplômées... D'autres ont mis le doigt sur des réalités jusqu'alors supposées mais mal appréciées : une paupérisation dans le peuplement des cités minières, l'exode d'une partie de la population vers les franges du territoire, un taux important de décès prématurés, ou encore une espérance de vie en recul.

Mais ce travail d'observation a aussi rappelé que la pauvreté et la précarité n'étaient pas les seules réalités du territoire. Il a mis en relief plusieurs sources d'opportunités et d'espoir, en particulier la jeunesse de la population et le potentiel que constitue la mobilisation de cette énergie vive. Plus tard, d'autres études révéleront le nombre important d'entreprises et d'emplois créés dans le Bassin minier au cours de la décennie 2000. De quoi nuancer le tableau et ouvrir des perspectives plus prometteuses.



1- Créés en 1967, les Organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine avaient pour mission d'élaborer des schémas de développement métropolitains pour les grandes métropoles françaises.

2- Cette publication créée par la Société géographique de Lille en 1963 était consacrée à « la connaissance de la région du Nord ». Elle a cessé de paraître en 2005.



Couverture de la publication Pauvreté et croissance locale © Mission Bassin Minier

KALÉIDOSCOPE Un tableau hétérogène

Chargée d'observer, décrire, chiffrer et analyser pour aider les élus à prendre leurs décisions, la Mission Bassin Minier s'est attachée à scruter le Bassin minier dans sa globalité. Dans ces premières années, différentes études ont mis en lumière la singularité de chaque portion de ce territoire présentant certes une forte homogénéité – d'histoire, de valeurs, de paysages – mais offrant des perspectives différenciées aux plans économiques et sociaux. Celles-ci tenaient au contexte propre à chaque commune, avec parfois de grandes disparités entre des territoires pourtant voisins. Ces situations localement plus apaisées ont confirmé l'existence d'un territoire à « plusieurs vitesses ». En 2013, le Livre blanc Acte II peignait ainsi une « mosaïque de réalités » où se côtoient « des territoires d'échanges et des territoires de repli, des territoires de croissance et des territoires de paupérisation, des territoires métropolisés et des territoires ségréatifs ».

« Chez nous, les paysages ne sont pas faits de granit rose, de mers limpides ou de sommets aux neiges éternelles. Chez nous, l'homme a creusé, a extrait, a construit des montagnes. Et l'idée même que l'histoire des mineurs vaut celle des rois change tout. »

Extrait du discours prononcé par Jean-François Caron au Palais Tavrishesky à Saint-Pétersbourg le 30 juin 2012.



Enfin, l'adoption est prononcée, le Bassin minier est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO ! © UNESCO



« ... Le musée que nous inaugurons aujourd'hui est porteur de beauté mais aussi de valeurs : la fidélité à l'histoire, l'égalité dans l'accès de tous à la culture, et la confiance dans l'avenir d'une terre industrielle, d'une région, d'un pays... ».

Extrait du discours prononcé par le Président de la République, François Hollande, à l'occasion de l'inauguration du Louvre-Lens et l'ouverture le 4 décembre 2012, jour de la Sainte Barbe, patronne des mineurs.



Un destin commun : mais lequel ?

Au début des années 2000, quand naît la Mission Bassin Minier, le territoire semble dominé par des difficultés qui donnent à cette apparente communauté de destins un caractère essentiellement fataliste. Les situations localement plus apaisées sont trop faibles et éparées pour venir à bout du sentiment généralisé de déclassement. Comment, dès lors, amener ce territoire vers un futur en commun positif et désirable ? Et lequel ? En 2008, la publication *20 ans pour réussir le grand tournant* présentait le Bassin minier comme « une entité forgée par une localisation géographique, une histoire économique prégnante et une dominante urbaine qui réunissent les collectivités dans une communauté d'enjeux – qui ne signifie pas toujours une communauté de solutions ».

Elle invitait alors à « trouver un équilibre et une complémentarité entre la spécificité des territoires et les chantiers transversaux ». Dès le Contrat de plan État-Région 2000-2006, la Mission avait contribué à définir de grandes orientations communes à tous, puis accompagné leur mise en œuvre en adaptant les projets ainsi que les rythmes et modalités d'intervention aux besoins, moyens et ambitions de chaque commune et agglomération. Ce travail « sur-mesure » fait de cette aventure un parcours sinueux, jonché de péripéties et donc inscrit dans le long terme. Le Livre blanc Acte II constatait en 2013 : « La fierté n'est pas retrouvée par l'ensemble de la population. » Loin de signaler un échec, ce constat permettait de rappeler qu'aucun fait aussi spectaculaire soit-il, comme l'édification du musée du Louvre-Lens ou l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, ne pouvait changer la donne d'un seul coup pour tout le territoire. Mais les conquêtes nombreuses, certains succès emblématiques, des trajectoires fortes, attestaient que la reconquête du territoire était bel et bien en marche.

02

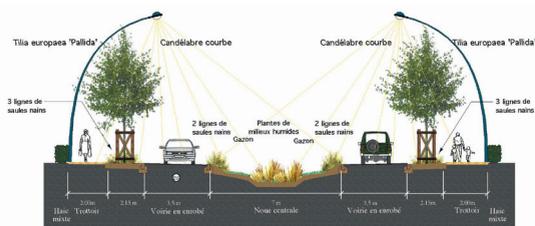
UNE LENTE RECONQUÊTE

RENAISSANCE Des efforts massifs



La fin progressive de l'extraction minière n'a pas figé le Bassin minier dans une situation de détresse statique. Dès les années 1960 pour le renouveau industriel, et la décennie 1970 pour le cadre de vie, des programmes nationaux, régionaux, locaux et des fonds européens ont commencé à « réparer » le territoire. Durant près de quarante ans, des investissements colossaux ont posé les principaux jalons de l'après-mine. Avec le traitement expérimental puis massif des friches minières, l'ancrage de nouveaux secteurs industriels, la rénovation des voiries et réseaux divers des cités minières, une reconversion s'est amorcée dans différentes portions du Bassin minier.

Mais à la fin des années 1990, malgré ces efforts immenses, la segmentation des interventions et les logiques sectorielles n'avaient pas permis d'opérer la bascule. Les emplois créés n'avaient pas compensé les destructions subies antérieurement, et ils n'avaient pas bénéficié majoritairement aux habitants du territoire. Dans les cités minières, les crédits « Girzom » (voir encadré ci-contre) avaient financé de nombreuses mises aux normes, mais sans prendre en charge les enjeux urbains dans une approche plus globale. Toutefois, si le rebond n'avait pas encore eu lieu, le pire avait été évité, et le terrain avait été préparé pour que le meilleur advienne – à l'image des projets menés à la faveur des crédits « Girzom-environnement ». Il restait toutefois à réaliser un saut qualitatif, que le Livre blanc avait identifié en 1998 comme « un projet centré sur l'Homme et s'inscrivant dans le développement durable du territoire ». Au début des années 2000, le Bassin minier était prêt à faire le grand saut.



Coupe Boulevard de la plaine de la Cité 11 à Grenay
© FX Mousquet

Le Girzom, antichambre du renouveau

Le Girzom (Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières) voit le jour en 1972 avec un objectif simple : entreprendre la rénovation des cités minières et créer les conditions d'une rétrocession des voiries aux communes. Les crédits Girzom sont affectés à quatre grands types d'intervention : la remise aux normes techniques des voiries et réseaux divers (VRD), la démolition des cités obsolètes, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des cités, la rénovation d'un certain nombre d'équipements. Cependant, ils laissent dans l'angle mort les questions de qualité du cadre de vie, de restructuration urbaine, d'attractivité résidentielle, de mixité sociale, de rénovation énergétique et de préservation de la qualité patrimoniale. À partir des années 1990, ces crédits sont mis à contribution pour financer des études visant à nourrir des réflexions urbaines et paysagères sur certaines cités, en amont d'opérations de rénovation : fonctionnement et lisibilité de l'espace urbain, reconquête des espaces publics, amélioration du cadre de vie, développement durable... L'amorce, encore timide, de l'approche intégrée qui eclora à la fin de la décennie.

Un nouveau cap

Dans ses pages consacrées au volet « après-mines », le Contrat de plan État-Région 2000-2006 engageait le Bassin minier dans une nouvelle étape de restructuration globale – urbaine, sociale, écologique et économique. Au plan technique, cet immense défi reposait sur ce nouvel outil d'ingénierie créé en 2000 : la Mission Bassin Minier. Pensée comme un levier transversal d'intervention à l'échelle du territoire, en articulation avec les intercommunalités naissantes, celle-ci a réuni en son sein des compétences multiples : architecte, technicien de l'environnement, urbanistes, géographes...

La diversité de ses métiers reflétait une feuille de route composée de plusieurs nervures : l'aménagement urbain et paysager du territoire, la valorisation du patrimoine minier, l'appui technique au montage de grands projets structurants. Pour les mener à bien, la Mission a rapidement déployé des savoir-faire dans les domaines de la gouvernance technique au service du portage d'études ou de projets, ou de la contribution à la conception et au développement des projets des territoires.



Conférence de presse Mission Bassin Minier 2003
© Mission Bassin Minier

L'aménagement urbain et paysager

Le territoire du Bassin minier est le témoin et le résultat d'une politique industrielle dont l'une des principales caractéristiques a été l'essaimage de sites miniers en fonction des dispositions géologiques du sous-sol. Creusés çà et là, les puits de mines avaient fait émerger des cités minières pour loger la main d'œuvre et lui offrir des équipements de proximité (éducatifs, sociaux, sanitaires, culturels...), mais sans souci de faciliter les liaisons d'un site à un autre. Héritier de cet aménagement décousu, entièrement tourné vers l'activité minière, le territoire avait d'autant plus de mal à se concevoir comme un ensemble cohérent. Au début du 21^e siècle, malgré les politiques d'aménagement lancées au cours de la décennie précédente, le Bassin minier offrait encore un paysage urbain déstructuré, dégradé, souvent dévitalisé.



Des chancre pour certains,
un héritage pour d'autres !
Grâce à l'engagement de certains
pionniers, de nombreux sites seront
finalement sauvés et feront l'objet de
reconquêtes exemplaires.



Fosse Sophie à Hergnies 2007 © Mission Bassin Minier



Chevalement du Vieux 2 à Marles-les-Mines
© Mission Bassin Minier



Terril de Sainte-Henriette à Dourges © Mission Bassin Minier



Site minier de Wallers-Arenberg 2003
© Mission Bassin Minier

En réponse à cette situation, la Mission et ses partenaires ont pointé certains défis majeurs : favoriser un meilleur équilibre entre zones urbanisées et espaces naturels, lutter contre l'étalement urbain et la périurbanisation, et ce faisant préserver les espaces agricoles, repenser les transports et déplacements, créer un urbanisme quotidien de qualité, et surtout favoriser une meilleure cohérence, voire la convergence des dynamiques d'aménagement du territoire. Le document-bilan des 10 ans de la Mission relatait en 2010 son travail souvent invisible de maillage d'acteurs, « creuset du changement des pratiques et des mentalités, notamment en matière d'urbanisme durable, grâce à la diffusion des bonnes pratiques ». Ce volet urbain s'est doublé d'une politique renforcée de traitement des éléments constitutifs de l'environnement urbain et naturel du Bassin minier (habitat, infrastructures, sites naturels et néo-naturels jouxtant les cités et installations minières), au bénéfice premier des habitants. Au début des années 2000, la valeur de ce patrimoine souvent diffus et appartenant à la vie quotidienne – sur laquelle s'adossera plus tard le dossier d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO – était peu reconnue, et pas encore prise en compte dans le cadre d'un processus de patrimonialisation.

Aussi la Mission Bassin Minier a-t-elle réalisé plusieurs recensements fins de l'ensemble de l'héritage minier, afin d'en avoir la vision la plus exhaustive possible. Très vite, elle a défendu non seulement une approche globale et transversale de cet héritage, mais également une stratégie d'intervention intégrée prenant en compte ensemble le logement, la cité, la ville, le territoire – et, dans ce cadre, les dimensions urbaine, sociale, économique et environnementale.

La mise en projet des sites miniers, un levier pour l'image et l'attractivité territoriale



Centre Historique Minier à Lewarde 2003
© Mission Bassin Minier

Les grands projets structurants

Dès la fin des années 1980, des élus et citoyens se sont activés afin de sauvegarder d'anciens sites miniers risquant d'être rasés. Après sa fermeture en 1986, la fosse n° 11-19 de Loos-en-Gohelle a ainsi fait l'objet d'une mobilisation populaire emmenée avec détermination par Marcel Caron, maire de la commune, qui a permis d'empêcher sa démolition. Soucieux de préserver des témoignages de grands sites de production, les services de l'État ont inscrit le site à l'inventaire des Monuments historiques en mai 1992, en même temps que les sites d'Arenberg à Wallers et du 9-9bis à Oignies.

Promis à des projets de reconversion, ces « grands sites miniers » – auxquels il faut ajouter le Centre Historique Minier à Lewarde et la Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière – constituent aujourd'hui les portes d'entrée du Bassin minier Patrimoine mondial. Cette dynamique de grands projets structurants ne visait pas seulement à préserver un patrimoine voué à disparaître : formulée dès le début des années 2000, elle devait contribuer à changer l'image du territoire et, par la mise en valeur de son caractère éminemment singulier, à en devenir une « vitrine », dans une logique d'attractivité territoriale.

Apportant sa pierre à l'édifice, la Mission a développé une véritable méthodologie du grand projet, ainsi décrite dans son document-bilan des 10 ans : « La désignation d'un pilotage politique et technique, la définition d'une ambition traduite dans un programme (concours d'idées, marché de définition) et enfin le choix d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre. » L'ensemble de ces actions aura permis au territoire de se familiariser avec un certain nombre de thèmes et concepts qui, plus tard, nourriront l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial en tant que « paysage culturel évolutif et vivant ».

ATTRACTIVITÉ

Les conditions d'un rebond

Entre le début des années 1970 et la fin des années 1990, plus de 60 000 emplois avaient été créés dans les nouvelles filières industrielles implantées dans le Bassin minier. Un chiffre important, mais trop faible au regard des quelques 120 000 emplois perdus sur la même période. Pour redresser la situation, le Livre blanc recensait en 1998 les espoirs fondés sur les pôles d'excellence, sur l'accompagnement des PME dans leurs efforts pour exporter, sur les collaborations entre les acteurs privés et les structures régionales de recherche, de formation et de soutien à l'innovation technologique, mais aussi sur une « attitude volontariste de projet ».

Il avait aussi pointé plusieurs problématiques à prendre à bras le corps pour permettre au territoire de retrouver un élan sur le front de l'emploi. Il invitait d'abord à créer des activités nouvelles porteuses d'emplois plus qualifiés et mieux rémunérés, en lien par exemple avec l'environnement et les nouvelles technologies. Sur un plan pédagogique, il plaidait pour un renforcement de l'offre de formation et une forme de « réadaptation » au monde du travail pour améliorer l'employabilité des habitants du Bassin minier. Sur un plan psychologique enfin, il soutenait l'importance d'aider les personnes à retrouver une meilleure estime d'elles-mêmes et une confiance en l'avenir, de manière à accroître la capacité d'initiative économique d'une population trop longtemps encadrée par les compagnies minières.

Un renouveau qui s'amorce

Si la Mission Bassin Minier n'a pas vocation à être actrice du développement économique du territoire, il n'était pas pensable qu'elle se tienne à l'écart de cet enjeu. D'une part, l'embellie économique est un facteur autant qu'un témoin de l'amélioration des conditions de vie de la population qui constitue la raison d'être de son action. D'autre part, elle est un espace privilégié pour l'observation économique du territoire, et donc un lieu ressource de premier plan pour les institutions en charge de ces questions : elle a ainsi pu apporter aux collectivités des connaissances fines et sensibiliser, interpeller, aider à la décision l'ensemble des acteurs intervenant dans le Bassin minier. En 2002-2003, la Mission a produit une étude sur l'évolution des filières économiques du territoire, dont les conclusions ont nourri le Schéma régional de développement économique. Quelques années



Le campus Euralogistic
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

plus tard, dans la publication *20 ans pour réussir le grand tournant*, la Mission notait qu'« outre leur excellente situation géographique, les territoires du Bassin minier ont l'atout de posséder des filières économiques fortes et reconnues », telles que l'automobile, le ferroviaire, l'agro-alimentaire ou encore la logistique. À ce titre, elle a participé aux réflexions sur les impacts de la plate-forme multimodale Delta 3 et, en partenariat étroit avec la CCI de l'Artois et les Communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin, a contribué à l'étude de faisabilité du Campus Euralogistic, en termes notamment d'animation territoriale.

À l'occasion de son dixième anniversaire, la Mission saluait : « Le tissu économique s'est diversifié (...). Des emplois ont été créés en nombre. Les échanges n'ont cessé de se développer, en particulier avec la métropole lilloise. D'évidence, le Bassin minier est attractif pour les entreprises. » À cette période, le territoire comptait une douzaine de pôles de compétitivité, pôles d'excellence et clusters qui, concrétisant le souhait du Livre blanc, permettaient une synergie entre chercheurs, entrepreneurs et enseignants.







Apprentis d'Auteuil - CFP Sainte Barbe
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

Ici, l'emploi reste un enjeu central tant en matière de formation de la population locale que de fixation des salariés qui travaillent ici mais habitent ailleurs.

Défricher le présent et le futur de l'emploi

Si l'emploi ne rentre pas directement dans les champs de compétences de la Mission Bassin Minier, cette problématique sous-tend un grand nombre de ses actions. Elle a ainsi co-animé, à la fin des années 2000, le groupe de travail Développement économique initié par Euralens (voir p.244) et contribué dans ce cadre à la mise en cohérence des réflexions sur différents volets thématiques tels que l'emploi et la formation. Dans le sillage de ce travail de défrichage, la Mission a proposé en 2013 de constituer des « cercles d'innovation » composés chacun des trois grandes familles d'acteurs associées à l'économie de la connaissance : les acteurs de la recherche et de l'innovation, les milieux économiques, les acteurs de l'enseignement.

Des cercles d'innovation se sont formés dans quatre grands champs : les matériaux, le génie civil et les énergies / les transports et la logistique / l'économie résidentielle, le commerce, les métiers de la santé, du vieillissement et de l'action sociale / l'économie mauve, la culture, les loisirs, le tourisme, le patrimoine. Chacun d'eux a ensuite identifié, en son sein, les métiers susceptibles de recruter ou de se développer dans le territoire.

Cet exercice a permis aux acteurs de l'insertion et de la formation de mieux adapter les contenus des enseignements aux besoins des entreprises, et de mieux accompagner les bénéficiaires dans la construction de leur parcours professionnel. Ces dernières années, faisant siens les travaux de l'économiste Jeremy Rifkin promu à l'échelle régionale par Philippe Vasseur et Jean-François Caron, le Bassin minier a mis le cap sur la « troisième révolution industrielle », qui propose de « décarboner » l'activité économique en misant sur les énergies renouvelables, les réseaux intelligents ou l'éco-mobilité. Dans cette perspective, le territoire se penche sur sa nécessaire transition écologique et énergétique, tout en portant une réflexion sur les nouvelles formes de travail – le télétravail, le travail indépendant, l'auto-entrepreneuriat – envisagées comme de possibles sources de développement dans les espaces peu denses et isolés.

FREINS

Des progrès trop partiels

Dans les années 2000, le Bassin minier a marqué sa différence : alors que la région prise dans son ensemble marquait le pas, le territoire connaissait une hausse importante de l'emploi salarié privé. Et, en fin de décennie, quand le reste du pays subissait le contrecoup de la crise de 2008, le Bassin minier enregistrait un taux élevé de créations d'entreprises. Sur la même période, on constatait aussi un ralentissement de la baisse démographique, freinant une chute continue entamée dans les années 1960 et augurant d'une possible inversion de tendance, dans un territoire restant plus jeune que la moyenne française. Parmi cette population, la proportion de personnes diplômées s'était mise à augmenter.

Très encourageants, ces marqueurs révélaient une véritable dynamique de fond. Observée de plus près, la réalité était cependant plus nuancée. Au plan économique, l'éclaircie restait très partielle, puisqu'elle s'était concentrée sur certaines portions du territoire et qu'elle s'était obscurcie au début des années 2010, les nouveaux secteurs industriels investis ayant révélé leur fragilité. Par ailleurs cette embellie n'avait bénéficié que marginalement aux habitants du territoire, et plus faiblement encore aux femmes. Il en résultait le sentiment, exprimé par la publication *20 ans pour réussir le grand tournant* en 2008, que « trente années d'intervention n'ont pas permis de résoudre les problèmes de fond ».

On voyait en outre émerger de manière préoccupante « des territoires à plusieurs vitesses au sein d'une même entité, ville, commune, communauté d'agglomération », entraînant « un effritement et une distanciation entre portions de territoires, entre quartiers, entre habitants », constatait le document-bilan des 10 ans de la Mission Bassin Minier, qui s'inquiétait de « l'absence de reconnaissance (...) de ces réalités, source de tensions et de repli conduisant à des rejets ferments de tous les extrêmes ».

Un sentiment persistant de relégation

Dans son *Rapport de Préfiguration d'un contrat partenarial d'intérêt national*, Jean-Louis Subileau décrivait en 2016 le « sentiment fréquent d'abandon et de découragement éprouvé par la population ». Ce faisant, il pointait l'une des principales difficultés, pour ne pas dire souffrances, ressenties par une population qui, en dépit des interventions déployées sur le territoire depuis plusieurs années voire décennies, ne percevait qu'un pâle reflet des progrès accomplis.

Alors que la paupérisation de certaines cités minières gagnait du terrain, que les emplois promis se faisaient attendre, que les politiques de transports peinaient à désenclaver certaines zones ou que certains investissements semblaient être destinés avant tout à attirer les visiteurs extérieurs, de nombreux habitants se désespéraient d'une forme d'abandon, de relégation. En 2010, le document-bilan des 10 ans de la Mission Bassin Minier déplorait « l'enfermement que connaît une partie, certes minoritaire mais croissante, de la population ». De son point de vue embrassant l'ensemble du territoire, la Mission constatait l'éloignement persistant d'une partie importante des habitants vis-à-vis d'une mutation qui s'opérait « hors du champ de leur vécu et de leur pensée ». Elle présentait : « Les frustrations sont (et seront) d'autant plus grandes que ceux qui les vivent ont (et auront) le sentiment d'en être exclus (si tant est qu'ils les considèrent faits pour eux). »

Un territoire convalescent

L'une des traductions les plus manifestes de cette relégation concerne la situation sanitaire très précaire du Bassin minier. En 1998, le Livre blanc, s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire Régional de la Santé du Nord-Pas de Calais, mettait le doigt sur plusieurs indicateurs inquiétants, comme le développement important des cancers, des maladies cardio-vasculaires et de l'alcoolisme, en même temps que la diminution de l'espérance de vie. Le document recommandait d'améliorer l'offre de soins pour restaurer un état sanitaire comparable à celui des autres régions françaises. À sa création, la Mission Bassin Minier a été chargée d'éclairer ce sujet crucial pour le territoire, avec une attention particulière à porter au réseau de proximité des œuvres spécifiques du régime de sécurité sociale minière, hérité des Houillères. Elle a en

On a inventé ici la sécurité sociale et la médecine du travail, et pourtant la question sanitaire reste un défi à relever !

particulier mis ses compétences au service du Programme Régional de Santé-Environnement (monoxyde de carbone) puis des quatre Programmes territoriaux de santé du Bassin minier, qu'elle a épaulés aux plans statistique et cartographique. Au fil des années, s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire Régional de Santé du Nord-Pas de Calais, la Mission a observé un certain nombre d'améliorations au plan structurel. D'abord, la présence de grands pôles de soins répartis sur le territoire – Béthune, Douai-Lens et Valenciennes.

Ensuite, l'existence d'un réseau de santé de qualité maillant l'ensemble du territoire. Enfin, la mise en œuvre de coopérations entre les établissements hospitaliers du Bassin minier, pour mieux répondre aux enjeux de santé du territoire et ainsi limiter les « fuites » vers les structures médicales de la métropole lilloise. Le Livre blanc Acte II relevait cependant en 2013 que « la coordination entre les différents acteurs reste le maillon faible du dispositif », soulignant le rôle que devrait jouer « l'échelon intercommunal (...) en termes d'information et d'orientation des populations vers l'accès aux soins ». Faciliter le plus possible cet accès restait un impératif majeur pour une population qui recourait aux soins trop tardivement, car ne considérant pas la santé comme une priorité quotidienne, et n'ayant pas toujours les moyens – absence de voiture personnelle, inadéquation des transports publics – de se rendre auprès des professionnels de santé.

Dans les années 2010, la mise en place par l'Agence Régionale de Santé d'instances de concertation territoriale et de contrats locaux de santé a conduit la Mission Bassin Minier à recentrer son action sur d'autres thématiques. Elle est toutefois restée vigilante sur ce sujet qui reste un enjeu territorial d'envergure. En 2014, les intercommunalités du Bassin minier occupaient ainsi les derniers rangs des EPCI, au niveau national, en matière de mortalité prématurée.

03

UNE IMAGE QUI SE RENOUVELLE

VISITES

De l'ombre à la lumière

Inconnu, le Bassin minier l'était sans l'être, dans ce millénaire finissant. L'épopée du charbon en avait fait un territoire emblématique du paysage industriel hexagonal et européen, mais où se situait-il exactement dans ce nord de France lui-même mal connu ? Quel visage avait-il vraiment, en dehors de ces terrils imposants et du cliché de ces corons rectilignes ? Quel était le profil de la population, au-delà de la figure dominante du mineur courageux et conquérant ? Pour un grand nombre de Français, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a d'abord été une terre de labeur, avant de devenir un territoire en crise, triste et dénué d'attrait, où l'on se rendait uniquement par nécessité.

Dire cela, c'est rappeler d'où l'on part et mesurer l'ampleur du chemin parcouru en un temps très court. Un peu plus de vingt ans nous séparent de la Conférence permanente du Bassin minier, dont le Livre blanc professait en 1998 qu'« en s'ouvrant vers l'extérieur, [les] manifestations culturelles et sportives contribueraient à construire l'image du Bassin minier ». Pour un territoire concentré sur la résorption de ses difficultés sociales, économiques et écologiques les plus vives, parler de *tourisme* paraissait alors incongru. C'est notamment à la Mission Bassin Minier que l'on doit les germes





Terril 153 à Escaudain
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Vue de la Chaîne des terrils depuis le terril 14 d'Auchel
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Visite guidée sur le terril des argales de Rieulay
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

de l'ouverture du territoire vers l'extérieur, à mesure que les projets de reconquête territoriale se mettaient en œuvre. Car si le tourisme ne fait pas, en tant que tel, partie de ses champs d'action, la Mission apporte à cet édifice une pierre essentielle en identifiant, parmi les projets dont elle accompagne la mise en œuvre, des « pépites » que les acteurs spécialisés peuvent ensuite valoriser dans le cadre d'une offre touristique – parcours d'itinérance à vélo, sentiers de promenade et randonnée, etc. Ce faisant, elle a contribué de manière indirecte mais fondamentale à donner du Bassin minier une nouvelle image, à le rendre attractif (voir témoignage pages suivantes).

Si bien que vingt ans après, ce que l'on avait peine à imaginer s'est produit : le Bassin minier se visite, se sillonne, se dévoile, pour des visiteurs extérieurs venus exprès, curieux de découvrir un territoire à l'attrait singulier, heureux d'y séjourner et, de retour chez eux, pressés d'en faire la promotion.

« Nous avons
relevé la tête, nous
nous sommes
remis en situation
de nous projeter
dans l'avenir. »



« Au moment de la fermeture de la mine [s'est posée] la question de la reconversion. À titre personnel, le fait d'observer la nidification d'un oiseau rare, le traquet motteux, sur les terrils, m'a amené à changer de lunettes. Le terril qui était un tas de déchets devenait un élément du paysage, un monument d'urbanisme, un monument symbolique. Le changement de regard sur le territoire minier a amené à la création de la Chaîne des Terrils [en 1989], puis en 1992 à la signature de la charte des terrils avec l'État. Du changement de regard, nous avons construit les Assises pour le Bassin minier, avec cette idée qu'il y avait des initiatives qui émergeaient, que le territoire n'était pas fichu.

Puis ça a été la Conférence Permanente du Bassin Minier, où l'on a lancé un diagnostic et une mise en visibilité du territoire de l'après-charbon. Pour la mise en œuvre de cette ambition, il fallait un outil technique d'ingénierie. C'est comme ça que l'on a créé la Mission Bassin Minier, au service de la reconversion de ces territoires. [Elle] est centrale dans la gestion au quotidien du territoire. Quand on travaille sur la mutation de la Trame Verte et Bleue, sur la mise en valeur des sites miniers, sur l'amélioration de l'habitat et des cités minières, quand on invente le Trail des Pyramides Noires, on mobilise les acteurs. Et si nous n'avions pas la Mission Bassin Minier, nous n'y arriverions absolument pas. Penser aux questions de développement en s'appuyant sur la question du patrimoine, c'est gagnant-gagnant.

Nous avons besoin de cette vision globale [qu'elle] nous apporte, son expertise, son intelligence. Une nouvelle étape s'est construite avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Les choses ont changé : le Louvre est arrivé, l'inscription « UNESCO » a changé le regard sur le territoire, les communautés d'agglomération montent en puissance, il y a de l'innovation à l'Université... Ça vaut la peine de refixer un cap. Nous avons notamment bénéficié d'un effort financier très important pour doubler le nombre de réhabilitations de logements, pour des actions dans le champ économique [et] sur le plan de la Trame Verte et Bleue. Au travers de toutes ces actions, nous commençons à envisager le retour à des conditions de vie plus décentes dans le territoire. Il y a encore beaucoup de choses à faire mais en même temps c'est passionnant, parce que c'est un territoire attachant, qui a une histoire très forte. Les gens sont fiers d'être du Bassin minier. Depuis une vingtaine d'années, nous avons relevé la tête, nous nous sommes remis en situation de nous projeter dans l'avenir. La Mission Bassin Minier a été centrale dans ces processus. [Elle] est en soi un facteur d'avenir très important.»



Portrait de Jean-François Caron, Vice-Président de la Mission Bassin Minier © Ville de Loos-en-Gohelle

Jean-François Caron

Maire de Loos-en-Gohelle,
Vice-président de la Mission Bassin Minier,
président de l'Association des biens français
au patrimoine mondial depuis 2019

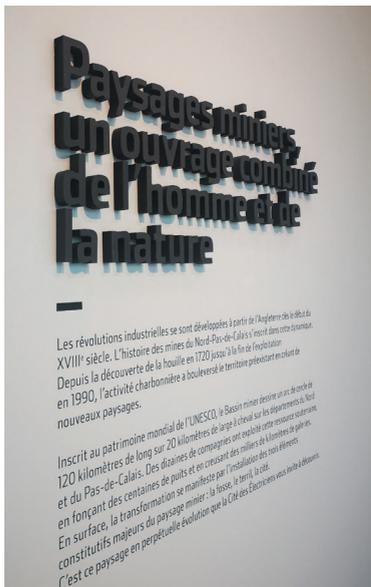








Terril Sabatier à Raismes © Samuel Dhote



Centre d'interprétation de l'habitat minier de la Cité des Électriciens © Mission Bassin Minier

Devenus totémiques, les terrils deviennent un sujet de prédilection pour des experts de renom, Michel Desvigne soulignant leur richesse au sein d'un territoire densément urbanisé.

Les paysages : une meilleure connaissance...

L'idée d'un panorama à contempler, d'une nature à respecter et à découvrir, est l'un des grands acquis des deux décennies qui s'achèvent. Mais le chemin a été long pour passer d'un paysage « confisqué » par l'exploitation minière, à un paysage dont la valeur a été reconnue par l'UNESCO. Pour cela, il a fallu la conjonction de plusieurs éléments, à commencer par un changement de regard sur ce paysage aux multiples expressions – patrimoine bâti, sites naturels et néo-naturels. Les terrils incarnent l'affrontement symbolique qui s'est joué entre la vision utilitariste d'un matériau à vendre pour en tirer profit jusqu'au dernier morceau de schiste, et la vision identitaire, quasi totémique, de montagnes bâties à mains d'hommes.

La mobilisation de la population, à travers la Chaîne des Terrils notamment, a favorisé la reconnaissance de leur beauté monumentale et atypique, et abouti en 1992 à la « Charte des Terrils », instaurant un moratoire sur leur exploitation par les Houillères. À la même période, la mise en œuvre d'une politique de préverdissement des friches industrielles, en attendant que soit précisé leur usage futur – économique ou environnemental –, a permis à la nature de reconquérir ces sites qui, d'espaces dégradés, sont devenus des viviers écologiques inédits. Cette politique a contribué à l'avènement dans les années 2000 de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier (voir p. 110) et au renouveau environnemental du territoire.

À partir des années 2000, la Mission Bassin Minier a pris sa part dans cette représentation renouvelée du territoire, via des travaux qui ont contribué à améliorer la connaissance des paysages du bassin, préalable à leur reconnaissance. En 2008, au cours de l'élaboration du dossier de candidature au Patrimoine mondial, son étude sur les spécificités et la diversité des paysages du Bassin minier a permis de définir le périmètre proposé pour inscription et de poser les fondements d'un plan de gestion des paysages remarquables. Elle a engagé le second volet de cette démarche en 2014 avec l'Étude pour la qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier Nord-Pas de Calais, dont les recommandations prenaient en compte les ambitions fortes de valorisation du patrimoine paysager, mais aussi les projets de mutation du territoire dans une logique de « paysage culturel évolutif vivant ».

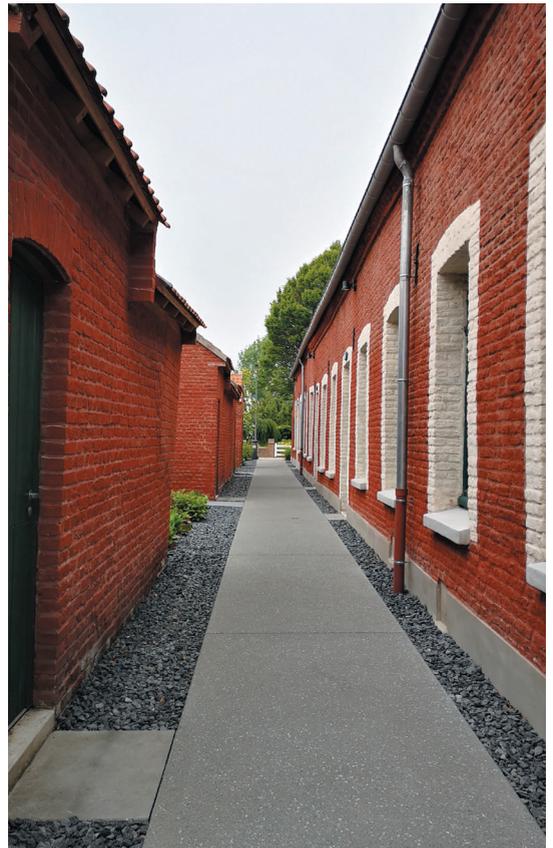
... et reconnaissance

Différents temps forts ont renforcé la notoriété des paysages du Bassin minier. Réunis à Gosnay les 26, 27 et 28 septembre 2014 pour leur séminaire annuel, les architectes-conseils de l'État ont reconnu la dimension exemplaire du Bassin minier, où la planification du territoire se nourrit de la préservation de ses qualités paysagères intrinsèques. Les 5 et 6 décembre 2018, lors d'un colloque sur les solutions paysagères adoptées par les territoires en transition, sept territoires ont pu restituer leurs expériences, confronter leurs récits et échanger avec d'autres territoires français invités. Enfin, le Bassin minier a fait l'objet d'un vif intérêt de la part d'experts de rang national et international, dont les regards et projets ont joué un rôle clé dans la revalorisation du territoire et de ses paysages. Citons en particulier les urbanistes Jean-Louis Subileau et Ariella Masbounji, le paysagiste Michel Desvigne (voir témoignage p. 130) et son travail sur la Chaîne des Parcs, ou l'architecte Philippe Prost et son projet pour la Cité des Électriciens (voir témoignage p. 82).

Enfin, des initiatives ont été prises pour faire venir les visiteurs, sous la forme d'événements sportifs ou d'aménagements de loisirs et de détente. En 2006, dans le journal *Nord-Éclair*, un participant au Raid Bassin minier témoignait : « L'intérêt, c'est avant tout la découverte ou la redécouverte de la région minière. Nous qui venons de l'Audomarois, on a été étonnés de découvrir (...) la vue qui peut s'offrir quand on monte au sommet d'un terril. » Une parole qui valide on ne peut mieux l'objectif final de cet événement sportif : faire apprécier les paysages et le patrimoine du Bassin minier.

Le rôle des médias a été déterminant pour accompagner cette redécouverte des paysages, également rendue visible par d'autres événements : la Course des Terrils, le Challenge VTT Bassin minier, le Trail des Pyramides Noires...

Longtemps considérés comme des chancre, les friches minières, les terrils constituent aujourd'hui un atout paysager majeur.



Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière © Mission Bassin Minier



Mail des Pyramides Noires 2017 © Pidz - Mission Bassin Minier

Le patrimoine
minier, support
d'exploits sportifs
ou de découvertes
insolites



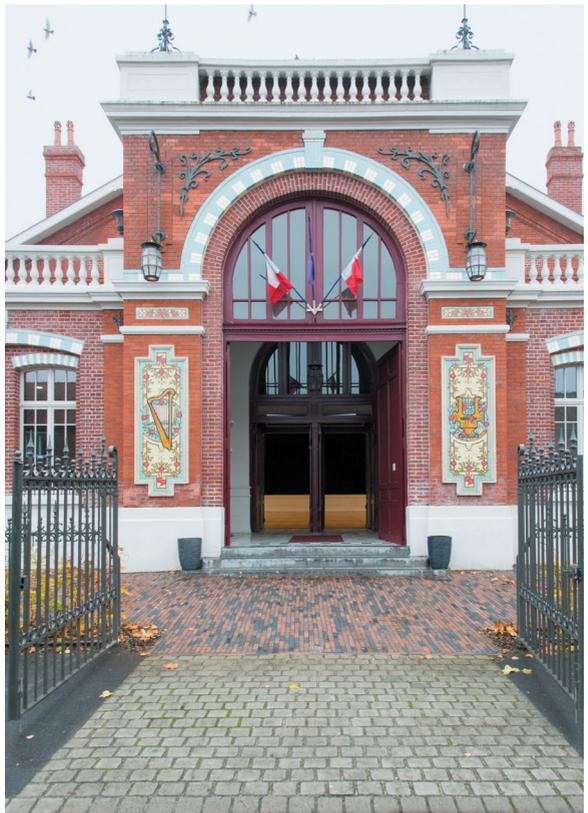
Colloque organisé par le Collectif Paysages de l'après-pétrole
© Mission Bassin Minier



Intérieur de la Salle des Fêtes de la Ville de Wallers, rénovée en 2016
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Challenge VTT sur le Terril 58 de Grenay Mazingarbe
© Mission Bassin Minier



Entrée principale de la Salle des Fêtes de la Ville de Wallers
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



École de la Cité Saint-Albert à Liévin
© Mission Bassin Minier



Chevalement n°1 bis à Liévin
© Jean-Michel André
Mission Bassin Minier



Intérieur des Grands Bureaux de la société des mines de Lens
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Jardin des Grands Bureaux de la société
des mines de Lens
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Philippe Prost

Architecte de la Cité des Électriciens et maître d'œuvre de l'étude « Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier Patrimoine mondial », portée par la Mission Bassin Minier.



« J'ai eu l'occasion de travailler sur ce patrimoine de l'habitat du Bassin minier à l'occasion [du] projet sur la Cité des Électriciens. Quand on commence à s'y intéresser d'un peu plus près, on découvre une architecture beaucoup plus riche et variée qu'on ne l'imaginerait au premier coup d'œil. [Une] qualité de construction aussi. Il y a un savoir-faire qui se décline dans la manière de faire chanter les briques, en quelque sorte. C'est une architecture d'architectes et d'ingénieurs. J'ai été en contact avec toute une série de gens qui se passionnent pour ce patrimoine et qui m'ont permis de comprendre l'épaisseur que représente cette architecture. Toutes les échelles sont concernées par l'exploitation du charbon : la grande échelle du paysage et des territoires, l'échelle urbaine, l'échelle de la rangée de maisons, l'échelle de la maison elle-même et l'intérieur de la maison. Il y a une cohérence globale, un fil conducteur qui donne la force, la présence, à cette architecture, à ce paysage.

La valeur universelle exceptionnelle de ce Bassin minier, c'est [de] nous parler de ce moment historique très fort qui a imprimé un bouleversement total à un paysage, à un territoire, à des villes, et qui en fait ce qu'elles sont aujourd'hui. Elle relève [aussi] de la qualité de ce qui est parvenu jusqu'à nous quasiment indemne, parfois sans beaucoup d'entretien.

Et la valeur universelle exceptionnelle nous a amenés à nous rendre compte que ce qui importait, c'est de penser à travers le projet. À partir du moment où il y a une vision globale, cette cité peut évoluer. On va peut-être conserver ceci, démolir cela, mais ce n'est pas du coup par coup. Il faut être capable de se dire : ce bâtiment a brûlé, il vaut peut-être mieux le raser, par contre ces deux rangées de maisons c'est très important. La menace [la plus grave], c'est la dépression – quand une cité commence à être abandonnée, [qu']il y a des maisons murées, incendiées, en ruine. Comment y répondre ? Ça passe par le fait de ne pas figer ce patrimoine. On peut trouver des usages qui n'étaient pas les usages d'origine mais qui vont assurer la vie de ces bâtiments.

À partir du moment où il y a un projet raisonné, tout est possible. Dans ce domaine, la Mission Bassin Minier a un rôle d'alerte, d'aiguillon, de conseil, d'accompagnement. C'est essentiel parce que la taille de ce Bien est tellement gigantesque qu'il faut une sorte d'observatoire qui mène cette vigilance. »



« Il y a une
cohérence globale
qui donne la force,
la présence, à cette
architecture,
à ce paysage. »





Le Métaphore de nuit sur le site du 9-9bis à Oignies
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Centre Historique Minier à Lewarde
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

Locomotive culturelle

Quand en 2004 Lille a été déclarée Capitale européenne de la culture, les Français ont découvert que l'on pouvait associer le mot *culture* à une région plutôt synonyme d'*industrie*. De manière encore discrète, le Bassin minier préparait lui aussi sa mue. À cette même période en effet, certaines initiatives posaient les bases d'une proposition à dominante culturelle, avec la mise en projet de plusieurs friches industrielles ou minières⁴ dont le Louvre-Lens, érigé sur l'ancienne fosse n° 9, est une traduction emblématique (voir témoignage p.86).

Le choix *a priori* audacieux de l'ancienne ville minière répondait à la volonté de stimuler le renouveau du territoire. Après son ouverture, cette déclinaison régionale et contemporaine du Louvre historique n'a pas tardé à conquérir un public nombreux, autour de 500 000 visiteurs par an, et à acquérir une notoriété nationale puis internationale. Devenu une véritable locomotive pour le tourisme, il a participé à transformer en profondeur l'image du territoire à l'extérieur, validant le choix des pouvoirs publics de faire du Bassin minier un territoire de culture.

Leur pari était double : que la culture devienne un levier d'attractivité et de développement économique du Bassin minier, mais aussi et peut-être avant tout qu'elle contribue à valoriser son identité et sa richesse culturelle singulière, élément moteur d'une fierté retrouvée. L'attraction nouvelle exercée par le Bassin minier, dans un paysage culturel français – voire européen – saturé de sites imposant naturellement leur splendeur, tient justement à son caractère atypique.

Le Bassin minier a appris à jouer du décalage de regard en articulant, autour de son héritage minier réinvesti, des lieux culturels – le Centre Historique Minier à Lewarde, Culture Commune à Loos-en-Gohelle, le Métaphone à Oignies, Arenberg Creative Mine à Wallers, la Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière, pour n'en citer que quelques-uns – qui permettent d'assumer ce passé tout en le projetant dans l'actualité culturelle la plus contemporaine.

4 - On citera notamment Culture

Commune - Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais (aménagée sur le site du 11-19 à Loos-en-Gohelle), et Le Boulon, Centre national des arts de la rue et de l'espace public (installé dans une ancienne boulonnerie à Vieux-Condé).

Le pari de la culture
pour faire revivre
les grands sites
miniers : architecture
contemporaine,
scène nationale,
ou laboratoire
universitaire
participent d'une
renaissance

« Riche de sa beauté et de son histoire, le Bassin minier est un modèle de résilience portée par ses habitants. »



« Il est formidable de constater ce qu'un territoire peut accomplir en 20 ans ! Tout a commencé avec la création de la Mission Bassin Minier et le pari audacieux d'accueillir le Louvre à Lens. Riche de sa beauté et de son histoire, le Bassin minier est un modèle de résilience portée par ses habitants. Au début des années 2000, ils ont été plus de 8000 à demander l'implantation du Louvre à Lens, convaincus que l'art et la culture sont essentiels à leur vie.

Un musée peut aider un territoire à renaître, à se transformer, à améliorer le bien-être de ses habitants et à devenir plus attractif. Le Louvre-Lens est le point de départ d'une mutation par la culture. Le Bassin minier montrait tous les signes sociaux, éducatifs et économiques d'une crise douloureuse et déjà longue, liée à l'arrêt de l'exploitation du charbon. La considération de cette situation sociale a ainsi façonné le projet du Louvre-Lens dans son intégralité.

L'élargissement de son champ d'action et de programmation, dans un souci constant d'accessibilité universelle, ainsi que l'organisation des grands événements culturels, sportifs et artistiques (Parc en Fête, la Route du Louvre, le Trail des Pyramides noires, etc.) ont permis au Louvre-Lens de devenir un acteur incontournable de la dynamique territoriale et d'accueillir des publics habituellement peu habitués des musées. En huit ans, nous avons accueilli plus de 4 millions de visiteurs, en mêlant les publics plus que tout autre musée en France. Avec une moyenne de 500 000 visiteurs par an, le Louvre-Lens s'est hissé sur le podium des musées les plus fréquentés en régions, après le musée des Confluences à Lyon.

Sans la ferveur des habitants de ce territoire, le Louvre-Lens ne serait pas là aujourd'hui. C'est à la fois un immense bonheur et une grande responsabilité au quotidien, de travailler avec eux et pour eux. Ce « Louvre autrement » est aussi rendu possible grâce à la mobilisation de nombreux partenaires avec lesquels nous déployons des politiques publiques inhabituelles pour un musée, notamment dans les domaines de la santé, de la reconnaissance des droits des femmes, de la lutte contre l'illettrisme numérique, de l'accès à l'emploi. Aujourd'hui, grâce à une démarche partenariale extrêmement forte, le Louvre-Lens a trouvé sa place au cœur d'un territoire en redéveloppement. Il s'y inscrit dans une logique globale et vertueuse, pour accompagner le rayonnement culturel mais aussi le développement économique et social.

Un musée, c'est le bonheur de pouvoir concilier le passé et le présent. Nous sommes ici sur un territoire marqué par une grande force d'innovation et une profonde humanité, que nous sommes heureux de partager aux visiteurs du monde entier. En 2022, le Louvre-Lens fêtera ses dix ans. Cet événement festif et fédérateur sera la démonstration de cette dynamique de territoire à laquelle nous sommes fiers de contribuer ! »

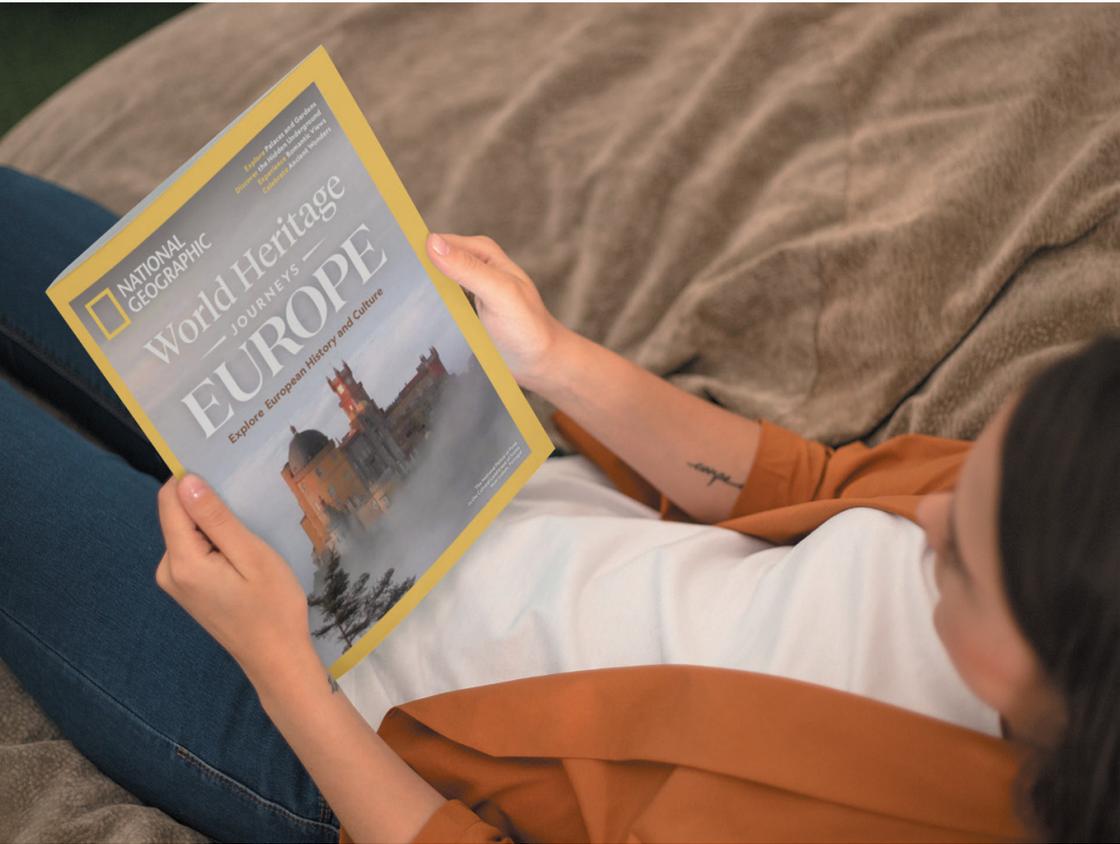


© JC Moschetti

Marie Lavandier

Directrice du Louvre-Lens





Bookazine édité par le National Geographic dans le cadre du Projet européen "Les routes du Patrimoine mondial" porté par le Centre du Patrimoine mondial © National Géographics



Baptême première rame de tramways Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO à Valenciennes © Pidz - Mission Bassin Minier



Lun des parrains du Baptême de la première rame de tramways Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO à Valenciennes © Pidz - Mission Bassin Minier

L' « effet Patrimoine mondial »

L'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « paysage culturel évolutif vivant », en 2012, a honoré les efforts menés durant la décennie précédente pour faire évoluer l'image de cet héritage douloureux, parfois perçu comme écrasant ou rebutant. Elle a consacré la reconnaissance du « caractère exceptionnel à la fois d'un espace surprenant (...) et d'une culture particulière », résumait en 2017 l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier⁵.

Loin du passéisme, la Mission Bassin Minier a vu dans cette inscription l'opportunité de révéler au grand public l'intérêt de ce patrimoine en tant que témoin d'une histoire universelle. Les cinq grands sites du Bassin minier (voir p. 154 à 159), dont la reconversion s'est amorcée dès les années 1980 et 1990, témoignent de la prise de conscience de la richesse et de l'importance de la culture et de l'histoire minières, mais aussi du potentiel de ce patrimoine en termes de rayonnement et d'attractivité. Car plutôt que de le sanctifier ou de célébrer un passé supposé glorieux, l'inscription au Patrimoine mondial adressait au plus grand nombre le message suivant : ce n'est pas parce que l'activité minière n'est plus, que ce territoire n'existe plus, et ce qu'il en a hérité dans son paysage actuel constitue un atout qui le rend unique, un objet de fierté, ainsi qu'un levier de développement.

Conforté par cette inscription, le Bassin minier s'est, depuis, attaché à montrer comment cet héritage inspire un nouveau chapitre en train de s'écrire. Les acteurs du territoire mettent à l'honneur le Bassin minier, son histoire et ses valeurs, allant jusqu'à toucher un public international via notamment le projet européen des Routes du Patrimoine mondial en Europe⁶. Cette volonté commence à payer. Dès 2013, le Livre blanc Acte II se réjouissait que l'inscription ait « permis d'orienter les projecteurs sur le Bassin minier tout en rompant avec les traditionnels clichés. Une image positive commence à être véhiculée par les médias, à l'échelle tant régionale que nationale et internationale. »

Enfin, le déploiement récent d'une signalétique « Bassin minier Patrimoine mondial » dans plusieurs agglomérations, sur des rames de tramway, mais aussi sur des panneaux autoroutiers ou des camions d'entreprises de transport, a accompagné la visibilité croissante de cette reconnaissance internationale.

5 - Ce programme interministériel lancé par l'État en mars 2017, vise à transformer le Bassin minier sous dix ans grâce à des interventions urbaines, patrimoniales, sanitaires, économiques, sociales, infrastructurelles...



Inauguration du premier panneau Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO sur l'autoroute A2 © Mission Bassin Minier

6 - Porté par l'UNESCO et le National Geographic et financé par l'Union européenne, ce projet met en valeur 34 sites européens du Patrimoine mondial sous la forme de quatre itinéraires thématiques virtuels : l'Europe royale, l'Europe ancienne, l'Europe souterraine et l'Europe romantique.



Cité pilote Lemay à Pecquencourt
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Cité Pilote Bruno à Dourges
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

MIROIR

Le Bassin minier se regarde autrement

Le Livre blanc alertait en 1998 : « L'image des territoires issus du Bassin minier se dégrade encore et empêche l'implantation nécessaire d'activités valorisantes. » La reconquête du territoire et la revalorisation de son image aux yeux des habitants devaient s'opérer par plusieurs biais conjugués : la requalification des friches industrielles et des espaces dégradés, la rénovation des logements miniers, une nouvelle politique d'urbanisme et d'aménagement, l'accélération de la reconversion économique et industrielle, des efforts en matière de formation. Dès 2009, le directeur de la communication de Culture commune, Frédéric Kapusta, se réjouissait dans *L'Express* : « Tout ce que l'on a voulu cacher et oublier fait aujourd'hui la richesse [du territoire]. » En 2013, quand le Livre blanc Acte II s'est livré à une forme de bilan de cette première phase, il a salué « une nouvelle image et des dynamiques d'acteurs à l'œuvre » et signalé un « changement de regard (...) : une vision partagée des valeurs et potentiels de ce paysage culturel commence à émerger entre les territoires, les communes, les gestionnaires, les décideurs, le monde associatif et économique ». La transformation du territoire n'a pas échappé à ses habitants.

Vingt années d'interventions environnementales, économiques, patrimoniales, sociales, culturelles, portées par tout ce que le territoire compte d'institutions politiques et administratives et par de nombreux acteurs privés, ont imprimé une marque visible et conquis une frange non négligeable de la population appréciant de voir son cadre de vie changer en surface comme en profondeur. Ce résultat encore fragile nourrit un optimisme nécessaire dans un territoire tiraillé entre un passé difficile et un futur incertain. « Le Bassin minier est amené à changer le regard sur lui-même et son histoire, et ses habitants sont amenés à retrouver la fierté d'y vivre », confirmait en 2017 l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Plusieurs études ont permis de questionner les habitants sur les changements intervenus ces dernières années. Parmi elles, le suivi d'un panel d'habitants mené par Euralens, la Mission Bassin Minier et la Région Hauts-de-France a révélé « un sentiment de fierté pour 4 habitants sur 5, soulignant notamment une meilleure image du Bassin minier (sans cependant les rendre plus optimistes). » Symbole de cette fierté en cours de reconquête, la Mission propose depuis 2019 aux entreprises du territoire d'apposer sur tous types de supports (plaquettes, véhicules, bâtiments...) une signature visuelle « Bassin minier Patrimoine mondial ». Aujourd'hui réunies au sein d'un « cercle des ambassadeurs » (voir p. 226), ces entreprises assurent la promotion de l'inscription au Patrimoine mondial auprès de leurs équipes salariées, mais également auprès de leurs clients et fournisseurs que cette signature originale ne manque pas d'interpeller.

Des habitants remis en selle

Le Livre blanc rapportait en 1998 un « manque de confiance en soi et envers les institutions ». Il aurait pu y ajouter : dans l'avenir. Restaurer cette confiance ne relève pas d'une recette miracle. En la considérant comme le reflet de la situation du territoire, les acteurs au chevet du Bassin minier faisaient le pari que la stratégie de reconquête contribuerait à restaurer pas à pas une vision positive de soi dans ce territoire. Les deux décennies d'action de la Mission Bassin Minier ont en grande partie été motivées et guidées par le souci de voir la population se réhabiliter à ses propres yeux, dans un environnement global lui-même revalorisé.

Résolument optimiste, *Le Point* déclarait fin 2008 que « peu à peu, les gens du Bassin minier ont réappris à regarder l'avenir, ils se sont convaincus qu'ils étaient encore bons à quelque chose ». Après huit années seulement d'interventions, une telle conclusion pouvait paraître hâtive. Cinq ans plus tard, le Livre blanc Acte II restait d'ailleurs dans la projection d'une confiance à retrouver, grâce notamment à la dynamique de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial : « Cette nouvelle considération apportée à un patrimoine collectif (...) doit contribuer à modifier le regard de toute une population sur elle-même, lui redonner confiance en elle et des perspectives lisibles et, ainsi, un statut d'acteur du Renouveau du Bassin Minier. » L'avènement de ce nouveau regard porté sur soi procède d'une trajectoire. Loin d'être achevée, celle-ci se poursuit.



Cité pilote Taffin à Vieux-Condé
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier





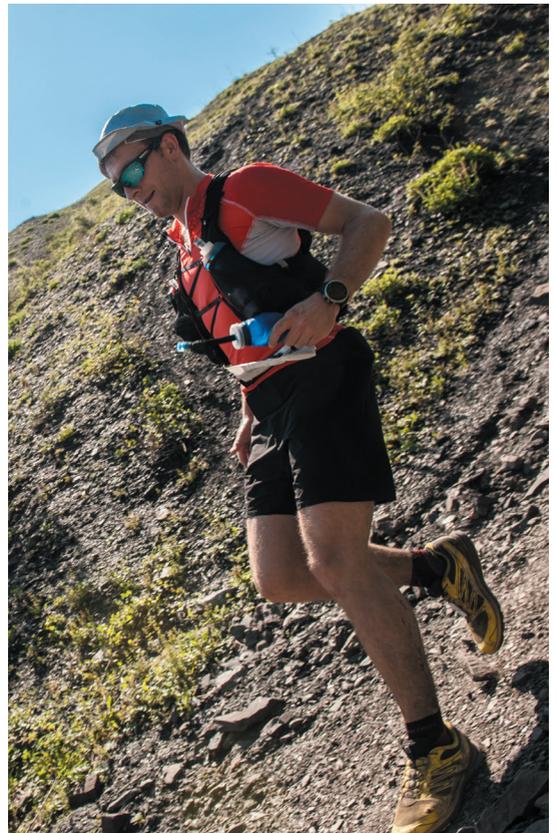
Une reconquête aléatoire

La presse est le témoin des évolutions à l'œuvre, c'est-à-dire non seulement des opérations ayant permis de transformer structurellement le Bassin minier depuis deux décennies, mais aussi du regard ou des regards porté(s) sur le territoire par sa population, ses institutions, ses entreprises (voir encadré page suivante). « La période récente est caractérisée par une multiplication d'articles, d'ouvrages et de dossiers qui portent un regard positif sur le Nord-Pas de Calais et son Bassin minier », mentionnait le Livre blanc Acte II. Mais, poursuivait-il, « le regard se veut aussi lucide. Il est question du chemin qui reste à parcourir et des obstacles qui demeurent, en particulier sur la capacité et la volonté de faire, collectivement. » À l'intérieur du territoire, on observe toujours des « décalages (...) entre une vision stratégique optimiste (...) et les difficultés du quotidien ».

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier résumait d'une phrase, en 2017, la difficulté du changement de regard et la dimension multifactorielle de ce processus : « L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne permet pas à elle seule de changer le regard porté sur le Bassin minier, dans sa géographie et son histoire. » Depuis plusieurs années, la Mission Bassin Minier réalise avec ses partenaires un patient travail de médiation, d'éducation et de communication pour faire connaître les changements structurels profonds intervenus dans le territoire. Elle met à profit en particulier le tourisme et les événements – artistiques, patrimoniaux, sportifs – pour raconter le territoire, ses richesses et ses mutations. Un certain nombre de chantiers restent à mener à terme, pour d'une part ancrer plus largement et plus solidement une image positive parmi les habitants, et d'autre part accroître l'attractivité du Bassin minier auprès notamment de la population métropolitaine. Ce dernier enjeu est crucial : amener les salariés travaillant dans le Bassin minier mais résidant à ses franges de s'installer dans le territoire favoriserait une plus grande mixité de population, réduirait la congestion des grands axes routiers, limiterait les opérations immobilières ou urbaines de faible qualité et diminuerait la pression sur le foncier agricole.



Site du 9-9bis à Oignies, Site d'arrivée du Trail des Pyramides Noires 2017 © Mission Bassin Minier



Trail des Pyramides Noires 2017 © Pldz - Mission Bassin Minier

Le Bassin minier à la Une des médias

Si le Bassin minier ne fait pas souvent la Une des journaux, la presse s'y montre de plus en plus attentive. Après une première décennie 2000 où le territoire prenait son élan loin des projecteurs, le début des années 2010 a fourni aux journalistes la matière d'un nouveau récit.

En 2012, l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial et l'ouverture du Louvre-Lens ont marqué un tournant historique, inspirant des centaines d'articles et reportages. « *Le Comité du Patrimoine mondial (...) a élevé le Bassin minier au même rang que le Taj Mahal, la Grande Barrière de Corail ou le château de Versailles* », soulignait *Le Parisien* le 2 juillet. Le journal télévisé de France 2 spécifiait : « *Des terrils, des puits, des corons : plus que de simples monuments, c'est tout un mode de vie (...) qui a été consacré.* » Le 29 novembre, observant le Louvre-Lens naissant, *Le Monde* invoquait « *l'effet Bilbao* », une région aux industries déclinantes sauvée par l'implantation d'une antenne du musée Guggenheim. (...) Deux ingrédients sont réunis à Lens : un bâtiment d'exception, et des collections parmi les plus importantes au monde. »

Mais passé l'actualité brûlante, la Mission Bassin Minier a contribué à battre le fer pour que, derrière ces totems, les journalistes s'approprient dans son épaisseur la reconversion du territoire. Pas à pas, elle a partagé les mille et une facettes de cette dynamique, sa philosophie, sa finalité. À travers l'opération annuelle « Le Bassin minier fête le Patrimoine mondial » lancée en 2013, elle leur a fait découvrir la mue des anciens sites miniers. Dans ce cadre, « l'embrasement des terrils », monumental spectacle pyrotechnique organisé en 2015, a connu un grand succès populaire et, grâce à une couverture médiatique intense, consolidé la connaissance de l'inscription au Patrimoine mondial. « *Le projet a suscité un engouement XXL. (...) Beaucoup de gens sont montés sur un terril pour la première fois* », rapportait *La Voix du Nord* le 30 juin. Depuis 2014, le Trail des Pyramides Noires a permis aux journalistes de sillonner au plus près du terrain les trésors naturels et néo-naturels du territoire. Un autre regard a fini par percer dans les médias. « *Le paysage de l'ancien Bassin minier (...) est marqué par une importante dimension immatérielle faite de pratiques sociales, de valeurs partagées, de solidarités, (...) vécues comme une richesse réelle*

pour construire l'avenir d'un territoire en grande difficulté », exposait la revue *Urbanisme* en avril 2015. Le 1^{er} septembre, *La Gazette Nord-Pas de Calais* estimait que « l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial est un symbole du changement du regard posé sur le passé industriel des territoires et sur ses traces ». Chemin faisant, les enjeux et la démarche étaient mieux appréhendés, la vision se faisait plus panoramique. Dans *Le Moniteur*, on lisait le 26 juin 2015 que « le paysage apparaît désormais comme un levier de développement potentiel. (...) L'objectif est de (...) passer d'un paysage subi à un paysage construit, en entrant dans l'aménagement par la question paysagère. » La presse se faisait aussi l'écho d'une promesse. « *Il y aura une vie après la mine* », assurait *La Voix du Nord* le 23 septembre. Trois ans plus tard, un cap était franchi, dans le discours comme dans les sujets traités. Dans des articles plus détaillés et étoffés, les journalistes retraçaient une trajectoire parfois accidentée, mais finalement exemplaire. En juillet 2018, la revue *Diagonal* contait : « *Il y a quinze ans, l'inscription du Bassin minier au patrimoine mondial (...) semblait à beaucoup une gageure. Aujourd'hui, ce site exceptionnel (...) montre peu à peu la voie d'une démarche globale de reconversion d'un territoire fragilisé.* »

Au-delà de l'anecdote, les mots creusaient, décryptaient, questionnaient. « *Recoudre l'identité du territoire sans pour autant le figer dans le passé est au cœur de l'inscription. Un défi d'envergure qu'il reste à relever (...) est de créer un tourisme de sens et de valeurs, forcément différent des autres sites classés.* » La presse signalait aussi des acquis. « *Le Bassin minier s'est débarrassé d'une bonne part des clichés qui collaient à ses briques* », affirmait *VSD* le 22 février 2018, tandis que le maire de Pecquencourt témoignait dans *La Voix du Nord* : « *Il y a maintenant une image du Bassin minier.* » En juin, dans *Urbanisme*, Jean-François Caron confiait la satisfaction d'avoir « *échappé à l'ornière mémorielle* », l'inscription ouvrant « *des perspectives d'avenir nouvelles* ». À présent, les médias égrenaient les réussites : cités rénovées et sites requalifiés, nouveaux itinéraires cyclistes et pédestres, initiatives sportives et culturelles... « *La région est championne de France du nombre de musées au kilomètre carré !* », saluait encore *VSD*. Si bien que le 8 mai 2018, *La Voix du Nord* clamait, citant le responsable de la médiation culturelle de la Cité des Électriciens : « *Nous, les gens de la région, on a encore du mal à croire que le Nord-Pas de Calais soit touristique. Et pourtant, je vous jure que c'est vrai !* »



Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière
© Marc pour la Mission Bassin Minier

Des jardins
ouvriers revisités
à la Cité des
Électriciens, une
table conviviale
où l'on déguste
les légumes et
fruits du verger
mais aussi le
Charbonnay, vin
du terril



Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière
© Marc pour la Mission Bassin Minier



Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière
© Marc pour la Mission Bassin Minier



Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière
© Marc pour la Mission Bassin Minier





04

LE PARI FOU DE DEVENIR UNE DESTINATION TOURISTIQUE

Et si le Bassin minier incarnait les nouvelles tendances du tourisme : une histoire, du sens, de l'authentique, de la convivialité, de la simplicité



Le Bassin minier s'est fait une place dans les guides touristiques
© Mission Bassin Minier

VISION

Une idée qui ne s'imposait pas

Des nombreux guides, des sites où l'on se presse, des articles enthousiastes en France et ailleurs, des musées qui font le plein, des lieux que l'on vient contempler et d'où l'on repart conquis... Qui, il y a vingt ans, aurait pu prédire au Bassin minier un tel destin ? À vrai dire, cette question, alors, ne se posait pas. L'urgence était ailleurs : éviter à ce territoire malmené le naufrage économique et social qui se profilait à brève échéance. Bien sûr, certains acteurs songeaient à préserver quelques témoins de la période industrielle, afin d'en garder une trace pour les générations présentes et futures : ce seraient éventuellement des lieux à visiter pour se souvenir et rendre hommage aux hommes et femmes de la mine, mais à l'échelle régionale tout au plus.

À Lewarde, le Centre Historique Minier ouvert en 1984, très apprécié, fut pionnier en la matière. Mais on était loin, très loin de rêver de tourisme – le terme ne faisait pas partie du lexique local. Et si, dans et autour de la Mission Bassin Minier, certains pensaient qu'il était indispensable de révéler à ce territoire une beauté qu'il ne soupçonnait pas, il s'agissait avant tout d'éclaircir un horizon plombé qui, conjugué à une situation économique et sociale très difficile, bridait toute perspective d'avenir. Sans en avoir vraiment conscience, ils jetaient là les bases d'une dynamique touristique qui n'allait pas tarder à se structurer.

Une nouvelle aventure chemin faisant

La régénération du territoire avait commencé bien avant que la Mission Bassin Minier apporte ses savoir-faire. Des jalons importants avaient été posés avec le Centre Historique Minier à Lewarde, le CPIE Chaîne des Terrils, la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle, les lieux aménagés par les collectivités comme Condé-sur-l'Escaut ou Rieulay et d'autres encore, qui proposaient aux populations du territoire une offre autour de la mémoire et des loisirs. La Mission a poursuivi cet effort en accompagnant les grands projets sur d'anciens sites miniers, puis en créant une dynamique de territoire autour de la Trame Verte et Bleue, des loisirs de nature et d'une série d'événements sportifs.

L'accueil positif réservé à ces projets, localement, a peu à peu imposé la dimension touristique comme un enjeu à part entière. Préfigurant le futur Plan de gestion de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial, le Schéma de développement patrimonial adopté en 2006 et mis en œuvre par la Mission Bassin Minier entre 2007 et 2009, se donnait ainsi pour troisième pilier « la valorisation et la mise en projet touristique et culturel du patrimoine ».

En 2008, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) obtenait le label « Pays d'Art et d'Histoire ». Cette même année, la publication *20 ans pour réussir le grand tournant* soulignait justement le rôle des intercommunalités dans « la définition et la mise en œuvre de stratégies de développement touristique », via l'« émergence d'offices de tourisme intercommunaux, [la] valorisation des identités patrimoniales et paysagères plurielles [et la] conception d'outils de promotion et de communication ».

À la fin de la décennie, tandis que se construisait le Louvre à Lens et que s'élaborait le dossier de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial, le territoire prenait conscience que devenir une destination touristique n'était pas une vue de l'esprit, et que cela pouvait constituer un axe de développement majeur. Mais on réalisait aussi que le développement touristique était un nouveau métier pour le territoire et que, pour l'accomplir, les offices de tourisme devaient pouvoir fonder leur action sur une véritable stratégie.



Musée du Louvre-Lens © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

2012, le grand tournant

Il est rare qu'une date marque à ce point un « avant » et un « après » dans la vie d'un territoire. Mais pour le Bassin minier, l'année 2012 restera celle d'un tournant, peut-être même d'une bascule. Le 30 juin, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est officiellement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, après dix années d'échanges, de réflexion, de bataille.

Six mois plus tard, le Louvre-Lens est inauguré, trois ans après la pose de la première pierre et huit ans après le lancement du projet dont la Mission Bassin Minier fut un acteur invisible mais central, depuis les réflexions préliminaires jusqu'à sa valorisation dans le paysage touristique et culturel du territoire. À ce moment précis, le territoire se partage entre enthousiasme et stupéfaction : l'enthousiasme pour tous ceux qui, contre vents et marées, ont voulu croire à ces projets un peu fous ; la stupéfaction pour les autres, qui n'ont pas su ou voulu penser que ces deux emblèmes mondiaux – Louvre, UNESCO – puissent rayonner sur cette portion de terre abîmée.

Parmi ces derniers, une question monte : et maintenant, qu'en fait-on ? Les premiers ont la réponse : les faire vivre de toutes les manières possibles au bénéfice du territoire. Et, en particulier, développer le tourisme car le territoire est mûr à présent. Mûr, mais pas tout-à-fait prêt. Dès 2010, la Mission Bassin Minier a participé au groupe de travail « Développement économique » d'Euralens et, en son sein, a sous-groupe dédié aux enjeux touristiques liés à l'inscription au Patrimoine mondial.

Un cap, dès lors, est fixé : construire une destination Louvre-Lens, « fruit du croisement du plus célèbre musée du monde et des valeurs et héritages du territoire qui l'accueille ». Mais alors que débute cette nouvelle aventure, tout reste à faire, à commencer par l'élaboration d'une stratégie touristique territoriale cohérente et coordonnée, autour d'une offre riche et variée.

DESTINATION

La création d'une Destination touristique

La perspective de l'ouverture du Louvre à Lens, puis l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, ont conduit les élus à bâtir une stratégie touristique articulée autour du futur équipement et des retombées attendues de la reconnaissance internationale de l'UNESCO. Créée à l'initiative de l'État et portée par l'ADRT du Pas-de-Calais, une Mission *ad hoc* (voir encadré ci-dessous) a été chargée d'animer cette stratégie collective et de définir les objectifs et cadres d'actions visant à faire émerger la Destination Autour du Louvre-Lens.

Autour d'un socle de valeurs identifiées par le studio Edelkort-Agence Trend Union, la Destination « Autour du Louvre- Lens » porte l'ambition de créer une destination culturelle et événementielle nationale et internationale à l'échelle du périmètre Bassin minier Patrimoine mondial, visant à développer les courts séjours. La Mission Bassin Minier a proposé d'y agréger, comme une brique complémentaire, la stratégie de développement touristique « Bassin minier : destination Sports et Nature » qu'elle

La Mission ALL-Autour du Louvre-Lens

Conçue comme un outil d'ingénierie touristique, la Mission ALL-Autour du Louvre-Lens est née d'une volonté forte de l'État d'outiller le territoire pour réussir la mutation attendue grâce à l'arrivée du Louvre-Lens. C'est l'Agence de développement et de réservation touristiques (ADRT) du Pas-de-Calais qui assume le développement de cette Mission, avec le soutien de l'État et des collectivités locales. La Mission ALL-Autour du Louvre-Lens est un accélérateur du changement au cœur d'un territoire qui se découvre récemment des ambitions touristiques. Le moteur de ce changement réside en particulier dans la mise en œuvre d'une démarche Design visant autant à encourager la créativité qu'à mieux répondre aux attentes des usagers. Ainsi, la Mission ALL-Autour du Louvre-Lens accompagne les porteurs de projets, fédère les offices de tourisme, développe une gamme de produits dérivés et pilote une stratégie de communication nationale et internationale.

portait. Dans ce cadre, elle a promu le concept d'« itinérance touristique » basée sur les modes doux, au premier rang desquels le vélo. Signé en 2015 par le ministère des Affaires étrangères et la Direction générale des Entreprises, autour d'un collectif de 70 partenaires publics et privés dont la Mission Bassin Minier, puis renouvelé en 2018, le Contrat de destination Autour du Louvre-Lens a marqué la reconnaissance par l'État de l'important potentiel de ce territoire émergent dans le champ de l'offre touristique, et permis d'accompagner cette stratégie touristique englobant l'ensemble du Bassin minier.

Des retombées qui combler les attentes

Certains signes, et en particulier les chiffres de fréquentation des sites les plus emblématiques, confirment que le Bassin minier devient une véritable destination touristique. Au Louvre-Lens, 700 000 visiteurs étaient attendus pour sa première année de fonctionnement, en 2013 : ils seront finalement plus de 860 000 à franchir ses portes, puis oscilleront entre 435 000 et 490 000 les années suivantes, pour finalement dépasser les 530 000 en 2019 (voir encadré page suivante sur les impacts du Louvre-Lens). Le Centre Historique Minier à Lewarde a vu le nombre de visiteurs progresser de manière régulière pour atteindre 153 000 en 2017. Cette même année, 150 000 personnes avaient fait l'ascension des terrils jumeaux de la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle. Inaugurée le 17 mai 2019, la Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière, cinquième « grand site minier », totalisait en fin d'année 15 000 visiteurs cumulés.

Les exemples se suivent et se ressemblent, témoignant d'un attrait nouveau qui se confirme et se renforce, en particulier auprès des touristes venus d'autres régions de France. Autour de ces lieux à arpenter, les hébergements font le plein : l'Hôtel Louvre-Lens, aménagé dans un ancien coron dont la Mission Bassin Minier avait plaidé avec succès la préservation, mais aussi les chambres d'hôtes qui, de plus en plus nombreuses, maillent aujourd'hui le territoire. Les articles de presse, les posts de blogs, les reportages télévisés, à l'occasion notamment d'événements festifs et sportifs, sont à l'unisson de ce mouvement qui s'affirme.

Le territoire ne se contente pas d'un succès d'estime. En effet, d'après les études conduites par la Mission ALL et l'Agence TCI Research en 2013, 2015 et 2017, les retombées économiques cumulées sont évaluées à 135 millions d'euros depuis l'ouverture du musée fin 2012. Et l'élan ne faiblit pas. Les dépenses déclarées par les visiteurs extra-régionaux lors de leur séjour, hors frais de transport, atteignaient 120 euros en 2017, soit une hausse de 30 euros par rapport à 2013 – un nombre croissant de visiteurs combinant la visite du Louvre-Lens avec celle d'autres sites phares de la destination ALL. Cerise sur le gâteau : les études sur la qualité de l'expérience de la destination soulignent le niveau de satisfaction élevé des visiteurs, étrangers en particulier.

Les impacts du Louvre-Lens

Inauguré en décembre 2012, le Louvre-Lens a connu un succès immédiat, drainant 860 000 visiteurs lors de sa première année d'activité. Un an plus tard, le territoire se dotait d'un outil dédié à l'évaluation de l'ensemble des impacts du musée : la Plateforme d'intelligence collective.

Avec une moyenne d'environ 500 000 visiteurs annuels, le musée du Louvre-Lens est devenu l'un des musées de province les plus fréquentés. Mais son implantation dans ce territoire en crise visait une ambition dépassant la seule dimension culturelle : stimuler le développement d'une véritable économie du tourisme et le déploiement d'une offre touristique pensée à l'échelle du Bassin minier. Pour évaluer la façon dont le territoire s'acquittait de ce défi, la Mission Bassin Minier et Euralens ont proposé la mise en place d'un dispositif d'études et d'évaluation, la Plateforme d'intelligence collective (PIC). Mobilisant une quarantaine d'acteurs concernés par les différentes dimensions de la dynamique Euralens, la PIC a notamment pour fonction d'analyser les différents impacts liés à l'installation du Louvre-Lens. Fin 2017, le livret « Chiffres et impacts » publié à l'occasion des cinq ans du musée dressait le constat de la « transformation multidimensionnelle » du territoire, dans des champs aussi divers que le

rayonnement culturel, la stratégie économique, la restructuration urbaine, la gouvernance ou la place des habitants. Notant l'émergence, autour d'Euralens, d'un « écosystème territorial » à même d'accompagner les transitions à l'œuvre dans le territoire, le document faisait état du rôle d'accélérateur du développement joué par le Louvre-Lens. Non seulement le musée génère des retombées importantes en matière de restauration et d'hébergement, mais il est la figure de proue d'un tourisme culturel et patrimonial à plus grande échelle : une étude menée en 2017 par le cabinet TCI Research signalait ainsi que 65 % des visiteurs combinaient la visite du musée avec celle d'autres sites régionaux. Différents chiffres éclairaient ce renouveau. Fin 2015, on dénombrait 7 000 emplois en lien avec l'activité touristique dans le territoire, soit 527 emplois de plus qu'en 2011 (dont 400 dans la restauration), c'est-à-dire une hausse de 8 % (contre 5 % en France métropolitaine sur la même période). En matière d'hébergement, 37 hôtels étaient recensés début 2016, dont six avaient ouvert leurs portes au cours des trois années précédentes, portant à 1 700 le nombre de chambres disponibles à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois. L'ouverture fin 2018 de l'hôtel Louvre-Lens a étoffé l'offre hôtelière de 52 chambres supplémentaires. En parallèle, une offre d'hébergement alternatif s'est déployée sur le territoire, à travers une centaine de chambres d'hôtes, gîtes ou meublés « atypiques » mettant souvent en avant une dimension « expérientielle » – proximité avec la nature, histoire commune, valeurs universelles... En 2017, les retombées financières directes pour le territoire étaient évaluées à 134,6 millions d'euros depuis l'ouverture du musée.





Carnets de tendance publiés par la Mission ALL - Autour du Louvre Lens © Mission Bassin Minier



Hôtel Louvre-Lens - Esprit de France
© Mission ALL Autour du Louvre-Lens



Beaux livres sur la mutation du Bassin minier
© Mission Bassin Minier

Se cultiver, faire la fête, s'aérer, le triptyque d'une Destination émergente

Des publications touristiques et artistiques

Depuis quelques années, les publications valorisant le Bassin minier se font plus nombreuses. Témoins de l'attractivité nouvelle du territoire, elles contribuent aussi à faire évoluer les regards. Le Topo-guide *Tours du Bassin minier*, coédité en 2010 par la Mission Bassin Minier et la Fédération française de randonnée pédestre, est l'une des premières productions éditoriales à avoir mis en valeur les paysages du territoire dans leur diversité : huit balades s'étirant sur 470 kilomètres de chemins de grande randonnée permettent de sillonner les paysages architecturaux, industriels, néo-naturels et naturels du Bassin minier, et de découvrir son histoire ainsi que sa faune et sa flore.

En dehors des productions supervisées par la Mission, d'autres publications ont accompagné l'ouverture du Louvre-Lens et l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, comme autant d'invitations au voyage et à la découverte – réelle ou virtuelle – du Bassin minier. On évoquera le Guide vert Michelin *Les plus beaux lieux du patrimoine industriel*, qui consacre plusieurs pages au Bassin minier, le guide Hachette *Un grand weekend à Lens et ses environs*, ainsi que le guide *Lonely Planet Bassin minier et Louvre-Lens*. Plusieurs beaux livres ont aussi paru ces dernières années, magnifiant par l'image et le texte le Bassin minier en mutation : *Empreintes et métamorphoses – Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais* (Editions Ouest France), qui fait la part belle au patrimoine et aux paysages, et *Voyages entre terrils et cités* qui, via un cheminement photographique légendé et commenté, propose d'arpenter le territoire pour en découvrir le caractère singulier.

Enjeux pour demain

Si une dynamique durable semble bel et bien lancée, plusieurs éléments doivent être questionnés et approfondis. La Mission Bassin Minier a convaincu ses partenaires de la pertinence de formaliser une stratégie touristique globale. Pour y parvenir, les acteurs dans leur ensemble vont devoir trouver le juste équilibre entre l'affirmation de communs forts et indiscutables et des éléments de singularité qui enrichissent la Destination dans sa diversité.

Cet impératif figure dans la Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 qui engage la Mission Bassin Minier à « contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement et de développement touristiques à l'échelle de la Destination Autour du Louvre-Lens, en coopération avec la Mission ALL et l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, notamment les EPCI et leurs offices de tourisme », puis à « accompagner la mise en œuvre de cette stratégie dans les domaines qui correspondent à ses champs de compétence ».

L'un des défis posés au territoire concerne l'allongement de la durée des séjours, aujourd'hui assez courts. Parmi les pistes à explorer, figurent la nécessaire augmentation des capacités d'hébergement, le développement des animations proposées dans les villes et la meilleure lisibilité d'une offre touristique diversifiée. L'enjeu est de structurer et développer l'offre autour de lieux bien identifiés, permettant de mailler de manière dense l'ensemble du territoire.

Une crise sanitaire qui valide les choix du territoire

L'irruption en 2020 de l'épidémie de Covid-19 a ébranlé le monde entier, affectant des millions de personnes et sapant l'économie d'un grand nombre de pays. Les commerces et services ont été sévèrement touchés, en particulier dans l'hôtellerie et la restauration, conséquence d'un tourisme international à l'arrêt quasi total. Les territoires du Bassin minier ont, comme la totalité du pays, été impactés par la crise sanitaire et ses effets multiples.

Mais au-delà de l'inquiétude légitime pour les acteurs qui souffrent de cet épisode inédit, le territoire conserve l'espoir. En effet, le choix de développer un tourisme de proximité, tourné en priorité vers les régions voisines, correspond à des tendances lourdes : partir moins loin, moins longtemps mais plus souvent, pour vivre une expérience de ressourcement et de sens. Cela pourrait favoriser un redémarrage plus précoce de l'activité et de l'économie.

Qui plus est, au sortir d'une crise qui a révélé comme jamais les faiblesses de nos modes de vie et de développement actuels, la promotion d'une destination authentique portant haut les valeurs d'accueil, de générosité, de solidarité, de simplicité, entre en résonance avec les principes de sobriété, de partage, de relation plus apaisée avec la nature, dont la pandémie a souligné l'importance pour construire un monde plus résilient, moins vulnérable.



Balade-rando "Cultivons la terre noire" sur le terri 9 d'Haillicourt
© Marc pour la Mission Bassin Minier

Chapitre

02.

L'héritage minier entre séquelle passé et ferme renouveau

La Mission Bassin
Minier, porteuse
de projets de
résilience

Il a fallu du temps pour considérer les legs de la longue histoire minière comme un *patrimoine en héritage*. Pris dans leur ensemble, les anciens sites industriels et leurs installations, leur bâti, leurs aménagements urbains, leur environnement naturel transformé ou recréé, composent désormais ce que l'on appelle un « paysage culturel », selon la terminologie de l'UNESCO. Mis en valeur, ce paysage révèle un système minier cohérent : la *treille minière*. Ce concept propose une nouvelle approche des projets d'aménagement, où les éléments de l'héritage sont pensés dans leur ensemble et reliés les uns aux autres. Ainsi, le passé devient un socle pour concevoir un futur, préservant la richesse et la singularité du territoire.





Terril 3 du Pays à part de Ruitz
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

01

UN TERRITOIRE DE FRICHES, DEVENU SUPPORT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

L'activité minière a dessiné sur le territoire une trame bien particulière. Façonnée au gré du creusement des fosses et de l'érection des terrils, cette trame à première vue discontinue et fragmentée – et, quand s'engage la reconversion du territoire, peu lisible – constitue en réalité un véritable système doté de sa propre cohérence. Une connaissance plus précise puis des opérations de valorisation ont permis de la rendre visible, et mieux encore : agréable à contempler, à arpenter ou à utiliser de manières multiples, nouvelles, originales. Cette trame verte, puis verte et bleue, est aujourd'hui support de créativité et finalement de résilience.

STIGMATES

Les séquelles de l'industrie minière

Elles sont si évidentes, si visibles et si bien connues de tous que l'on hésite à en parler encore. Pourtant, les séquelles de l'activité minière sont un sujet que l'on ne peut escamoter, parce qu'elles représentent l'une des grandes difficultés et l'un des principaux enjeux qu'il a fallu affronter en abordant la reconversion du Bassin minier. Il n'est donc pas surprenant qu'elles soient aussi l'un des sujets dont la Mission Bassin Minier a dû s'emparer prioritairement à sa création en 2000.

À cette époque, les séquelles sont en partie identifiées, grâce aux études menées au cours des années 1990 sous la houlette de l'État et de Charbonnages de France. Ces séquelles sont de différents ordres. Des affaissements de terrain tout d'abord, causés par le creusement des fosses et des galeries. « 100 000 kilomètres de galeries (...), dont la surface correspond aux deux tiers du Bassin minier (...), ont provoqué un affaissement d'ensemble du territoire », énonçait le Livre blanc en 1998. Les risques sont désormais négligeables, mais les affaissements passés ont perturbé de manière irréversible l'écoulement des cours d'eau, faisant affleurer la nappe supérieure. L'eau a également repris ses droits de façon naturelle sur les terrains qui avaient été asséchés durant l'exploitation minière.

Ces désordres hydrauliques de surface, sources d'inondations, ont amené les exploitants à construire, au fil des décennies, près de 130 stations de relevage des eaux dont 74 sont toujours actives, nécessitant un entretien et une gestion dans le long terme. À ces stigmates structurels, s'ajoutent d'autres phénomènes imposant un suivi permanent : la combustion de certains terrils, heureusement très localisée, le stock de gaz de mine (le fameux « grisou ») toujours présent dans le sous-sol, la stabilité des puits de mine, ou encore la remontée de la nappe houillère – qui pourrait à terme provoquer une pollution des nappes phréatiques, altérer les travaux miniers souterrains et influencer la circulation du gaz de mine. La présence de l'ensemble de ces risques justifie des mesures de surveillance et de gestion, prévues par les articles L 171-1 et suivants du Code minier et réalisées par le BRGM-DPSM UTAM Nord¹ pour le compte de l'État.

1 - L'Unité Territoriale Après-Mine Nord du Département Prévention et Sécurité Minière du Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Connaître et minimiser les risques

Ce n'est pas entretenir une vision négative du Bassin minier que de scruter à la loupe ses dégradations y compris invisibles. C'est connaître pour mieux gérer et aménager, et donc aider le territoire dans sa réhabilitation et sa reconversion. Cet exercice, auquel la Mission a consacré beaucoup de temps et d'énergie dans la décennie 2000, s'imposait d'autant plus dans le cas de séquelles induisant des risques durables. Les phénomènes de combustion dans les terrils, par exemple, sont peu fréquents mais ils existent et peuvent entraîner des glissements de terrain, la formation de cavités, l'émission de gaz nocifs...

De la même façon, les risques d'effondrement des puits de mine sont aujourd'hui faibles grâce aux techniques mises en place pour boucher ces puits, mais une surveillance constante reste nécessaire pour éviter des accidents que l'on ne peut exclure définitivement. Les désordres hydrauliques sont eux aussi très suivis, au niveau notamment des stations de relevage, en raison des risques de panne et donc d'inondation – que certaines mesures ont permis de réduire. Les dégazages, enfin, continuent à être auscultés de très près, et sont anticipés par l'exploitation du grisou et par la gestion de sa pression dans le sous-sol.

La gestion des séquelles minières a fait partie des chantiers fondateurs de la Mission énoncés dans le programme de l'après-mine du Contrat de Plan État-Région 2000-2006. Elle a été associée au suivi des risques au sein de l'IRC², où elle s'est employée à porter un discours d'équilibre entre nécessaire gestion des risques et mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement.

2 - L'Instance Régionale de Concertation sur les risques miniers, chargée d'examiner les dossiers de Déclaration d'arrêt de travaux miniers.

Les questions posées par la fin de l'industrie minière

L'arrêt de l'activité minière a posé la question de la prise en charge dans la durée, aux plans juridique, technique et foncier, de ces séquelles et risques. Dès le début des années 1990, dans la perspective de la disparition de Charbonnages de France, l'État a souhaité que les collectivités reprennent la gestion des biens miniers, pendant que lui-même assurerait la responsabilité juridique du suivi des séquelles minières. Or, comme le rappelait le document-bilan des 10 ans de la Mission Bassin Minier, « la gestion des séquelles liées à l'exploitation charbonnière était obérée par un défaut de connaissance de certains impacts physiques (affaissements, écoulement des eaux de surface, pollution des sols et des eaux, grisou etc.) ». Il était impensable pour les collectivités de s'engager à la légère.

Sitôt créée, la Mission a apporté un appui technique au collège scientifique et au groupe juridico-technique de l'Instance Régionale de Concertation. Elle a en particulier édité en 2002 un guide juridique des sorties de concession, qui a permis des échanges sur une base juridique commune. La Mission a également joué un rôle de relais avec les collectivités. Elle a notamment organisé des visites de sites miniers et des réunions d'explication à l'intention des élus locaux, qu'elle a également accompagnés dans la rédaction des projets de dossiers constitués par les Charbonnages de France. Elle leur a finalement permis de mieux appréhender les enjeux liés au patrimoine minier (chevalements, terrils...), mais aussi les enjeux spécifiques liés aux stations de relevage des eaux. Ainsi outillés, les élus ont pu aborder plus posément ces différentes problématiques et prendre des décisions avisées, en particulier le maintien de la gestion par l'État de 52 des 74 stations de relevage des eaux, eu égard à leur charge financière et aux risques d'inondations.

SUIVI

Des études et des avancées

Au début des années 2000, l'Instance Régionale de Concertation a soulevé un certain nombre de carences dans la connaissance des réseaux hydrauliques. Plusieurs travaux ont permis d'ajuster ces savoirs. Entre 2001 et 2003, la Mission Bassin Minier et le BRGM ont établi une cartographie des zones potentiellement inondables par remontée de nappe phréatique, que les collectivités et EPCI ont utilisée pour élaborer leurs documents de planification urbaine. Au même moment, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a entrepris la réalisation d'une « Étude hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants amont du Bassin minier », visant à mieux connaître et améliorer le fonctionnement des stations de relevage des eaux ainsi que les réseaux hydrauliques les alimentant. Achevée en 2006, cette étude globale, au cours de laquelle la Mission Bassin Minier a assuré une interface technique avec les élus, a permis de situer géographiquement les risques d'inondation liés aux dysfonctionnements potentiels de ces stations.

Ces données techniques ont alimenté les dossiers de Déclaration d'Arrêt de Travaux Miniers. Désirant affiner ce travail, l'Instance Régionale de Concertation a chargé la Mission Bassin Minier, en 2007, de réaliser une étude à partir de relevés topographiques et de mesures météorologiques fines, dans le but de « détailler, par modélisation hydraulique préalable permettant la mise en œuvre de simulation, la connaissance de l'aléa « inondabilité » selon un scénario prédéfini », expliquait le document-bilan des 10 ans. La Mission a abordé ce travail en se basant sur une étude expérimentale menée à Aubry en 2004, qui avait permis de localiser de façon précise les zones potentiellement inondables protégées par trois stations de relevage des eaux sur son territoire. Appliquant cette méthodologie aux 71 stations restantes dans le Bassin minier, la Mission a conduit de 2008 à 2012 une étude hydraulique détaillée, assortie de cartes d'aléa inondation très précises. Diffusée dans tout le territoire, elle s'est révélée un outil précieux d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.

Elle a notamment été prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, et sert de ressource bibliographique pour la gestion des cours d'eau et des milieux naturels. En 2011, cette étude a également permis de rédiger la réponse à la première des deux questions posées par l'ICOMOS³ lors de son expertise du dossier de candidature pour l'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial : cette étude montrait que peu d'éléments inclus dans le périmètre proposé pour la délimitation du Bien étaient concernés par l'aléa inondation lié aux stations de relevage des eaux, et que des dispositifs pérennes existaient pour les protéger. Près de dix ans après sa publication, cette étude fait toujours référence.

Un suivi adapté et coordonné, dans la durée

Si, pour l'essentiel, les séquelles et risques miniers sont bien identifiés, leur bonne gestion demande une veille permanente, assurée par l'État. L'Instance Régionale de Concertation continue à se réunir et publier chaque année un rapport de suivi des aléas identifiés. L'État a par ailleurs confié à Geoderis⁴ la réalisation d'études pour réévaluer les aléas miniers, dont les résultats l'ont conduit à instaurer en 2008 la mise en place de Plans de Prévention des risques miniers (PPRM), dans les territoires où ces aléas percutaient les enjeux urbanistiques.

Associée en 2014 à la consultation préalable à la prescription des différents PPRM, la Mission Bassin Minier a pu, avec les collectivités partenaires, modérer la première version des textes élaborés par les services de l'État, dont l'approche des zones identifiées à risque était particulièrement stricte. Jugeant techniquement possible d'alléger ces règlements, la Mission a défendu la recherche d'un juste équilibre entre nécessaire sécurisation des sites et impératif de valorisation de l'héritage minier. L'enjeu pour la Mission est de pousser au maximum le potentiel de reconquête du territoire, en favorisant des aménagements qui permettent un usage ludique mais responsable des sites miniers.

3 - Le Conseil international des monuments et des sites de l'UNESCO.



Station de relevage des eaux « Bois Duriez » à Montigny-en-Ostrevent © Mission Bassin Minier

4 - Geoderis est un groupement d'intérêt public constitué du Ministère de la Transition écologique et solidaire, du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques), dont le but est de fournir à l'État une assistance et une expertise en matière d'après-mine.



Etang d'affaissement (Base des Argales) à Rieulay
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

02

LA RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

APPRIVOISEMENT

De la redécouverte d'un paysage façonné par l'activité humaine...

Pendant près de trois siècles, l'extraction de la houille a transformé un paysage rural en un paysage industriel jalonné notamment de terrils et d'étangs d'affaissement. La fin de l'activité minière en a fait des éléments parfois rejetés, souvent ignorés. Il a fallu de l'obstination et des projections assez visionnaires pour que cet héritage pesant, voire douloureux, finisse par s'imposer comme un *paysage* digne d'intérêt, symbole autant que support de la reconquête du territoire. En 1998, le Livre blanc anticipait la réappropriation de ces sites et la réinvention de leur vocation, rappelant que « ces espaces naturels ne coûtent rien et rendent d'immenses services », et plaidant pour « des fonctions différenciées : loisirs de qualité, nature (pas simplement dans un esprit de conservation du patrimoine biologique) ». Cet appel à reconsidérer ce paysage néo-naturel et ses services pouvait s'appuyer sur une évolution des mentalités, et sur quelques manifestations concrètes de l'intérêt nouveau qui lui était accordé.

À partir des années 1970, une politique volontariste d'aménagement a été conduite, au travers d'abord des crédits Girzom, et plus tard des politiques « Fiches » incluses dans les Contrats de plan État-Région successifs. En parallèle, une dynamique phare a vu le jour en 1989 : la Chaîne des Terrils (Voir témoignage pages suivantes). Animée par des bénévoles de différents horizons, cette association a joué un rôle moteur dans la mise en valeur des terrils et dans l'évolution progressive des mentalités – des habitants, des pouvoirs publics, des Houillères – vis-à-vis de ces témoins, emblématiques entre tous, de l'activité minière.

L'association, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) en 2001, a largement contribué à révéler l'intérêt écologique et historique de ces sites, et a été à l'origine d'un texte fondateur : la Charte de préservation, d'aménagement et d'exploitation des terrils – dite « Charte des Terrils ». Signée en 1992 par l'association, l'État et les sociétés exploitant les terrils, celle-ci fixait les modalités d'une gestion globale et durable de ce patrimoine, préluède à l'intense travail de valorisation et d'intégration des paysages néo-naturels qu'accompagnera la Mission Bassin Minier dans les décennies suivantes.

Au début des années 2000, dans le prolongement de la Charte des Terrils, l'Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais (EPF) se portera acquéreur des 127 terrils détenus par Terrils SA, la filiale d'exploitation des Charbonnages de France. Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se positionneront rapidement pour acheter un certain nombre d'entre eux au titre de la politique des espaces naturels sensibles.

Une politique volontariste
de requalification
paysagère qui
accompagne un processus
de reconquête écologique



Frédéric Kowalski

Chargé d'études au CPIE Chaîne des Terrils



« L'association Chaîne des Terrils a été créée en 1989, un an avant la fermeture des Houillères, dans le but avant tout de préserver [les terrils]. Nous avons beaucoup de détracteurs et d'opposants à cette idée folle. Le fait de s'associer avec plusieurs associations, naturalistes, sportives et culturelles, nous a permis d'avoir du crédit et de démontrer que le terril avait un intérêt pour l'histoire et le patrimoine.

Au début des années 1990, les services de l'État et de la Région ont réfléchi à ce devenir. On est allé sur des requalifications environnementales de ces sites, avec des terrassements, des pré-verdissements, un accueil-public, les prémices de futurs parcs urbains et zones naturelles. Nous avons quasiment plus de 200 terrils à aménager ou à préserver. Ça a été une fantastique aventure. La Mission Bassin Minier a eu un rôle très important. Elle a permis de mettre en relation les services de l'État, de la Région, des Départements, et s'est entourée d'acteurs locaux pour l'épauler. La Mission a fait appel au CPIE Chaîne des Terrils pour lui apporter ses connaissances sur l'aspect patrimonial du terril, notamment sur la biodiversité. Nous avons montré le chemin, maintenant c'est aux populations de s'approprier ce patrimoine. Pour beaucoup, le charbon a été dévastateur. Dans quelle mesure est-on capable de transmettre cet héritage plutôt assez lourd, vers quelque chose de novateur ? C'est la grande difficulté, et on compte sur les générations futures pour s'approprier ce patrimoine, mais différemment, à leur manière. On voit que l'engouement est présent.

Aujourd'hui, la menace du terril c'est l'érosion. Les pentes sont fragiles. Si l'on veut préserver sa forme plastique, on doit préserver et respecter les lieux. Dans les années 1980, la Chaîne des Terrils avait déjà annoncé ses principes : intégrité, histoire, paysages, biodiversité, nature et sports. Par la suite, la Mission Bassin Minier a repris ces activités à travers le Trail des Pyramides Noires, par exemple. Le noir est une couleur très intéressante, elle contraste avec les couleurs du ciel ou avec l'environnement qui est assez vert. Il ne faut pas le voir comme une couleur négative, il faut positiver. Je pense que c'est bien compris du public : un terril qui devient complètement boisé n'est plus un terril. L'aspect minéral doit être préservé, et c'est là-dessus que l'on a une carte à jouer. C'est un symbole, c'est le triangle dans le paysage, et au final ça ne coûte pas grand-chose en termes de préservation. C'est la porte d'entrée du Bassin minier, on a besoin de ces éléments-là pour pouvoir s'identifier. »



« Nous avons
montré le chemin,
maintenant c'est
aux populations
de s'approprier ce
patrimoine. »



... à son acceptation large

En 2008, la publication *20 ans pour réussir le grand tournant* insistait sur les « résultats tangibles et encourageants » de cette politique. Ainsi, égrenait-elle, « entre 1991 et 2004, (...) 4 300 hectares ont été traités par l'EPF Nord-Pas de Calais dans le Bassin minier, auxquels s'ajoutent plusieurs milliers d'hectares traités par les collectivités », puis « plus de 1 300 hectares de terrils ont été requalifiés et ouverts au public » sur la période 2000-2006. Le CPIE Chaîne des Terrils a en quelque sorte inauguré et inspiré le mouvement de préservation de ces sites qui, à partir des années 2000, s'est articulé autour du projet de Trame Verte et Bleue déployé par la Mission Bassin Minier à l'échelle du territoire. Pour appuyer cette stratégie de reconquête, la Mission a lancé plusieurs opérations destinées à faire connaître ces paysages auprès de la population, comme le Raid Bassin Minier et, plus tard, le Trail des Pyramides Noires (voir p. 223).

En 2015, trois ans après l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, incluant 353 éléments dont 51 terrils, l'*Étude pour la qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier* réalisée par le bureau d'études Urbicand et l'Atelier de l'Isthme, soulignait que « les sites néo-naturels d'origine minière bénéficiaient d'un attrait désormais bien établi auprès des habitants du Bassin minier et de ses environs », et qu'« hérités à la fois de l'action de l'homme, qui aura mis en place leurs fondements, et de la nature, qui en a transfiguré l'apparence, ils assureraient une double fonction, sociale et écologique ». Elle relevait également leur fonction de « support de nouvelles activités agricoles, comme la culture de la vigne et l'élevage, qui participent à diversifier leurs paysages ». Le 28 décembre 2016, 78 terrils formant la Chaîne des Terrils du Nord de la France étaient classés au titre de la loi paysage de 1930 pour leur « caractère historique et pittoresque ».

En amont, la Mission Bassin Minier avait travaillé collectivement les enjeux de ce classement dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les acteurs publics concernés. Outre la valorisation des sites néo-naturels, la fermeture des mines a permis à la nature de reprendre ses droits dans un grand nombre de sites tels que les zones humides et les boisements. Preuve de la nouvelle approche des paysages néo-naturels qui prévaut désormais dans le Bassin minier.



Vue sur les terrils du bruaysis et du lensois depuis le sommet du terril 14 d'Auchel 2017 © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

Un paysage culturel évolutif vivant

L'héritage minier est extrêmement riche, à la fois par son étendue et sa diversité. Si les terrils et les grands sites néo-naturels sont les éléments les plus visibles et les plus marquants de l'impact de l'exploitation charbonnière sur le territoire, cette dernière a également légué d'anciennes fosses d'extraction et leurs chevalements, des quartiers miniers (cités minières et équipements associés) souvent remarquables, le réseau des cavaliers, des gares d'eau, etc. Considérés dans leurs interrelations, ces éléments permettent d'appréhender le fonctionnement global du système minier et d'en saisir la richesse et la complexité à toutes les échelles, de la fosse d'extraction jusqu'aux horizons lointains. La valeur paysagère du Bassin minier se fonde en grande partie sur les interactions visuelles entre éléments miniers (de terril à terril, de cité minière à terril, de terril à fosse d'extraction et à chevalement, etc.) et sur leurs connexions physiques – offertes tout particulièrement par les cavaliers et par les canaux.



Monter sur un terril et profiter d'un panorama vers la « plaine minière », contempler un coucher de soleil sur un bassin d'affaissement, découvrir au détour d'une rue dans une cité une perspective majestueuse vers un terril... Le paysagiste Pierre-Yves Pasco, qui a travaillé auprès de la Mission Bassin Minier dans le cadre de l'étude *Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier*, parle de « l'effet Wahou ! » quand il évoque la découverte du Bassin minier. Ainsi, les paysages miniers offrent aux visiteurs, de la frontière belge jusqu'aux portes du Boulonnais, une belle diversité – une mosaïque qui témoigne de l'impact qu'a eu l'extraction du charbon sur notre territoire, et qui dessine aujourd'hui un Paysage culturel évolutif vivant. En 2012, le rapport d'expertise ayant permis l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial exposait ainsi sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) : « L'ICOMOS considère que cette justification est appropriée. Le bien témoigne de manière complète et approfondie du développement territorial, technique, économique et social de l'activité humaine d'extraction de la houille, à l'époque industrielle. Ses valeurs paysagères s'expriment par le nombre et

la diversité des éléments constitutifs individuels, quasiment tous reliés à l'extraction houillère ; elles sont lisibles à l'échelle des fosses d'extraction ainsi que par la présence de paysages d'ensembles et d'horizons caractéristiques. La diversité et la complétude de ces différents niveaux de perception du bien forment un témoignage unique et exceptionnel. »





Les territoires, acteurs de la protection et de la valorisation des paysages miniers

Au tournant des années 1980, le CPIE Chaîne des Terrils, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (voir encadré ci-contre) et certains élus visionnaires ont les premiers reconnu dans le Bassin minier une vraie richesse en termes de paysage, d'un point de vue d'abord environnemental. Avec la démarche d'inscription au Patrimoine mondial et les études et projets qui l'ont accompagnée, la reconnaissance de la qualité des paysages miniers a pris une nouvelle dimension. La nouvelle approche paysagère de l'héritage minier permet en effet de ne plus considérer ses composants comme des isolats parfois mal considérés, mais comme les éléments d'un tout qui a du sens, de la valeur et qui peut servir de base à des projets de valorisation et de développement.

C'est ainsi qu'un nombre croissant de collectivités, s'appuyant notamment sur les orientations issues de l'étude *Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier*, affirment dans leurs projets de territoire l'ambition de protéger et de valoriser les paysages miniers. Les collectivités du Douaisis, accompagnées par le SCoT du Grand Douaisis, se sont engagées dans un Plan Paysage, les communautés d'agglomération du Valenciennois ont inscrit la protection et la valorisation de leurs paysages miniers dans leur Schémas de cohérence territoriale (SCoTs) et leurs Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), et certaines communes du Bassin minier font de même à leurs échelles.

Les SCoTs en construction sur le versant ouest du territoire se questionnent également sur la meilleure manière de protéger et de valoriser la richesse de leurs paysages, miniers en particulier. Enfin, le Pôle Métropolitain de l'Artois fait de la Chaîne des Parcs un élément central de valorisation et de redynamisation territoriale.

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, acteur phare de la Trame Verte et Bleue

Couvrant 10 300 hectares à sa création en 1968, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNRSE) est le plus ancien mais également le plus densément peuplé de France. Il s'étend aujourd'hui sur 48 500 hectares mêlant zones agricoles, plaines humides et paysages façonnés par l'exploitation minière. Les 55 communes incluses dans son périmètre rassemblent 190 000 habitants.

Le PNRSE et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, son voisin côté belge, ont créé en 1996 le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH). Le PNRSE et la Mission Bassin Minier partagent une relation ancienne, entamée avec leur collaboration sur la création de la Trame Verte et Bleue. Le «projet vert et bleu» mis en œuvre en 2009 a ainsi débouché sur la création de circuits de randonnée, l'aménagement d'anciens corons ou encore la restauration de logements miniers. La Charte du Parc 2010-2022 est également l'un des socles du plan de gestion du Bassin minier Patrimoine mondial : elle identifie une mesure spécifique (n°10 sur la prise en compte des enjeux liés à l'inscription «Bassin minier Patrimoine mondial UNESCO») qui s'impose aux SCoTs, dans l'édifice du droit de la planification.

Plus récemment, la Mission a participé au projet INTERREG Terre en action, porté par le PNRSE et son voisin belge, qui a pour ambition de donner aux associations et citoyens de ce territoire franco-belge les moyens de concrétiser leurs projets autour et en faveur du cadre de vie et du paysage – création de jardins collectifs, aménagement d'espaces de convivialité, actions d'observation de la nature, événementiels sportifs et ludiques de découverte des paysages et du patrimoine, etc.

TRAME

Du vert au bleu

Le Contrat de Plan État-Région 2000-2006 portait un objectif de reconquête environnementale fondé sur « un effort lourd de réparation et de restauration ». En 1998 déjà, le Livre blanc avait suggéré la création d'une trame verte permettant de « sortir de la continuité bâtie : coulée verte, valorisation des structures anciennes du paysage (vallées...), participation à la recomposition urbaine (la périphérie de ces zones vertes devenant très attractive pour la construction de logements neufs). » À sa naissance, la Mission Bassin Minier a repris l'initiative et orchestré le premier Schéma de la Trame Verte, publié en 2003.

Celui-ci poursuivait deux objectifs principaux : d'une part, la poursuite des efforts de reconquête des paysages et des espaces industriels, d'autre part la mise en place d'une gestion durable des espaces basée sur la protection de la nature, le développement des loisirs et sports de nature et l'aménagement du territoire. Dans cette première période, la Mission s'est employée à identifier et hiérarchiser les espaces de nature et de loisirs, à définir les 25 boucles du Bassin minier, et à délimiter des « zones tampons » où maintenir des espaces agricoles et naturels permettant d'encadrer le développement urbain. Elle mettait ainsi en application la dimension nécessairement plurifonctionnelle de cet outil : la sauvegarde de la biodiversité, l'entretien des milieux naturels, la préservation des espaces ruraux, le développement des aménités et des lieux de destination, la lutte contre une urbanisation galopante. Pour ce faire, le Schéma de Trame Verte mettait en réseau, à l'échelle de l'ensemble Bassin minier et des territoires limitrophes, un mix d'espaces naturels classiques (forêts, plaines agricoles, rivières) et d'anciens espaces industriels reconquis par la nature (terris, étangs, cavaliers).

Lors de cette première phase, s'est imposée comme une évidence la nécessité d'intégrer à ce Schéma l'écosystème aquatique. En 2011, la Trame Verte est donc devenue Trame Verte et Bleue, ajoutant à sa feuille de route la protection et la valorisation des ressources en eau à travers la préservation des zones humides et la restauration des cours d'eau.



Raid Bassin minier 2013, La Lawe Trame Bleue © Mission Bassin Minier

Des lieux aux usages diversifiés, des liens pour se déplacer, une biodiversité protégée et valorisée, la Trame Verte et Bleue est un projet structurant du territoire



Oedipode Turquoise, habituée des terrils © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Pavot cornu "Glaucium flavum" sur schiste, fleur emblématique des terrils © Mission Bassin Minier

Les Espaces naturels, support de biodiversité et de réappropriation sociale : dépasser la confrontation pour favoriser la cohabitation

La recherche d'une cohérence régionale

À partir de 2006, le Schéma de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier s'est inscrit dans le cadre de référence plus large du Schéma de la Trame Verte et Bleue du Nord-Pas de Calais, dans un souci de cohérence régionale. Les intercommunalités ont progressivement décliné et mis en œuvre à leur échelle les Schémas de la Région et du Bassin minier, en partenariat avec les membres de l'Aire métropolitaine de Lille (voir p. 236) afin d'assurer une continuité avec les territoires adjacents. Chaque agglomération avançant à son rythme et mettant en avant ses priorités, leurs Schémas respectifs ont révélé des différences d'approche et d'intensité.

Dans les dix premières années, la Mission Bassin Minier a été amenée à accompagner certaines initiatives territoriales. En 2007, elle a engagé avec l'Agence d'urbanisme de l'Arrondissement de Béthune une expérimentation visant à décliner la Trame Verte et Bleue dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Artois, pour permettre la préservation à l'échelle communale des éléments de la Trame indispensables au maintien de la biodiversité et au déplacement des espèces dans un contexte de changement climatique. Elle a ensuite réalisé un guide pédagogique afin de faciliter la reproduction dans d'autres territoires de cette démarche de traduction réglementaire de la Trame Verte et Bleue.

En 2009, la Mission a mis en place une action de coopération avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut en vue d'un « projet vert et bleu » articulant des enjeux de biodiversité et de paysages et un certain nombre d'actions concrètes. Pendant cette première décennie, la Mission Bassin Minier et la Trame Verte et Bleue se sont structurées de façon parallèle et se sont nourries l'une l'autre, à travers l'appui technique aux élus et acteurs locaux, la conception et la promotion de projets, ou encore la réalisation de publications techniques ou pédagogiques.

Élargissement et approfondissement de la démarche

Au début de la décennie 2010, le concept de Trame Verte et Bleue était bien implanté, en particulier sur le volet « biodiversité ». À la suite des ateliers de la Conférence permanente du Bassin minier, le Livre blanc Acte II indiquait en 2013 : « La Trame Verte et Bleue est bien ancrée dans les stratégies territoriales, elle recouvre des visions nuancées mais globalement convergentes, et sa mise en œuvre est engagée mais à des rythmes différents. » Selon les agglomérations, différents types de projets avaient été retenus : la réalisation de boucles pour les modes doux, l'acquisition foncière de terriils, l'acquisition et l'aménagement de sites tels que le Parc des Îles à Hénin-Beaumont, la base de Loisirs Loisiparc à Aubigny-au-Bac ou celle de la Porte du Hainaut à Raismes.

Un certain nombre d'opérations ont été rendues possibles grâce à l'EPF Nord-Pas de Calais (voir témoignage P. 126), qui a « contribué à inscrire les anciennes friches industrielles (...), devenues le support de la Trame Verte et Bleue (...), dans un processus de reconversion et de changement d'image ». Le Livre blanc Acte II formulait 23 propositions d'actions autour de la Trame Verte et Bleue, plaidant notamment pour le renforcement de la stratégie « Destination Sports et Nature », la définition d'un programme d'aménagement des sites et des liaisons, le renforcement paysager et environnemental de la matrice urbaine et agricole ou l'émergence d'une offre de services adaptée.



Départ du Raid Bassin minier 2013 Base de loisirs
de la Porte du Hainaut à Raismes © Mission Bassin Minier

« L'Établissement
Public Foncier,
pionnier et acteur
déterminant de
la reconversion
paysagère du Bassin
minier, autant que
de la valorisation du
patrimoine bâti. »



« Le rôle historique de l'EPF dans le cadre des politiques de traitement des friches, notamment des friches minières (dont les terrils), l'a amené à intervenir par le passé pour réhabiliter des sites ou éléments constitutifs du patrimoine minier, dont la plupart sont aujourd'hui inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Je peux citer par exemple les sites exceptionnels du 9-9bis à Oignies, Créative Mine à Wallers Arenberg, ou encore le terril et la base des Argales à Rieulay (...).

Sans oublier que l'EPF a également mis en sécurité l'ensemble des chevalements du Nord-Pas de Calais. Depuis lors, son intervention s'est plutôt poursuivie au titre d'opérations de recyclage foncier contribuant à la valorisation et à la protection de ce patrimoine pour le compte des collectivités. L'EPF contribue ainsi par exemple à la préservation de la chapelle Sainte-Barbe à Somain, qui est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques et située au cœur d'une cité minière faisant partie du périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO. (...) Compte tenu de son intérêt patrimonial, la commune et la Mission Bassin Minier ont engagé des études de définition du projet de reconversion, préalable nécessaire à l'intervention de l'EPF. Après l'abandon d'un premier projet d'implantation d'une maison médicale, le site est aujourd'hui destiné à accueillir un espace d'insertion professionnelle qui sera à la fois un lieu de ressources, d'information et de documentation, un lieu d'accompagnement et de formation et un lieu de rencontres et d'échanges. L'EPF a accompagné cette définition de projet, s'est chargé des négociations et acquisition du site auprès du diocèse et a engagé les travaux de clos-couvert – réfection de la toiture notamment. (...) Pour autant, l'intervention de l'EPF n'a pas pu se développer aussi fortement que prévu du fait de l'absence de porteurs de projets, condition préalable à la prise en charge des travaux de clos-couvert.

Faisant le constat de cette difficulté, l'EPF a ajusté ses modalités dans le cadre de son nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement, en ouvrant la possibilité d'intervenir pour enrayer le processus de dégradation de ce patrimoine protégé, même en l'absence de projet précisément défini. L'engagement de l'établissement est conditionné par l'existence d'une démarche de valorisation du site à titre transitoire, dans l'attente de la définition d'un projet, et nécessite la mobilisation de co-financements à hauteur d'au moins 50 %.



© Ville de Wallers

Salvatore Castiglione

Président de l'Établissement Public Foncier
Nord-Pas de Calais, maire de Wallers,
Vice-président de la Région des Hauts-de-France
en charge des solidarités avec les territoires et
des relations internationales



Vers des déplacements doux

En 2002, la Région Nord-Pas de Calais adoptait son premier Schéma régional Véloroutes Voies vertes, élaboré en référence au cadre européen et national préexistant. Cette démarche avait pour objectif de créer un réseau d'itinéraires qui stimule les déplacements non motorisés dans une optique de loisir ou d'accès aux loisirs. L'année suivante, s'appuyant sur ce document fondateur, la Mission proposait un réseau d'itinéraires Véloroutes Voies vertes traversant le territoire, pour d'une part mettre en connexion ces différents espaces de respiration et de détente, et d'autre part opérer une jonction entre centres urbains et espaces de nature.

Il s'agissait en effet de créer une armature propice à une nouvelle façon de se déplacer au quotidien (accès aux services, aux commerces, éventuellement aux lieux de travail) mais ouvrant aussi à des usages plus récréatifs (balades, accès aux loisirs). Le travail sur les Véloroutes Voies vertes s'est appuyé sur 25 boucles identifiées au préalable, reprenant le tracé des anciens cavaliers, et dédiées aux modes de déplacement doux – marche, vélo, cheval. Proposées aux collectivités pour aménagement, certaines de ces boucles ont été mises en œuvre rapidement et d'autres ultérieurement, chaque agglomération ayant toute liberté pour concevoir son propre projet.



Boucle Un'Escaut, berges de l'Escaut © Mission Bassin Minier

Le réseau de cavaliers miniers, héritage exceptionnel au profit d'un réseau de liaisons douces et de corridors écologiques



Boucle Un'Escaut, étang de Chabaud-Latour © Mission Bassin Minier

C'est dans ce contexte que s'est déployée progressivement la Véloroute du Bassin minier, véritable colonne vertébrale de l'itinérance dans le territoire, qui se décline dans différents projets développés par les agglomérations. Parmi eux, la boucle Un'Escaut, qui relie le port de plaisance de Valenciennes à l'étang de Chabaud-Latour en longeant les berges de l'Escaut, est aujourd'hui une référence en matière d'aménagement dédié aux modes doux. De même, l'itinéraire européen EuroVélo n°5 reliant Canterbury (sud-est de l'Angleterre) et Brindisi (sud-est de l'Italie) constitue aujourd'hui un segment de la Véloroute du Bassin minier. Des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre ont également vu le jour, à l'image du Topo-guide *Tours du Bassin minier*, conçu avec les partenaires locaux et les comités départementaux de randonnée pédestre. La densité de ce maillage offrait « un support au renforcement du maillage fonctionnel de la Trame Verte », mentionnait le document-bilan des 10 ans de la Mission.

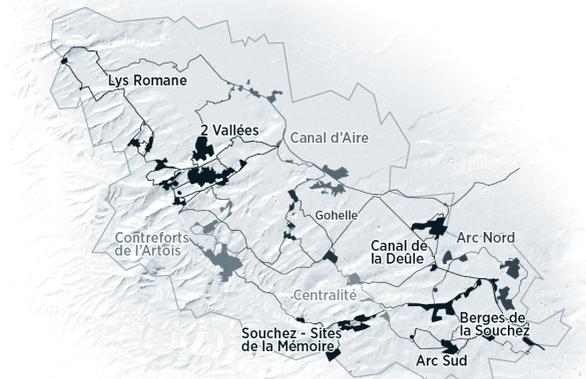
De la Trame Verte et Bleue à la Chaîne des Parcs

Au début de la décennie 2010 a émergé la volonté de valoriser les nombreux espaces de nature qui avaient essaimé dans tout le Bassin minier, qu'il s'agisse de sites naturels (forêts, zones humides, parcelles agricoles...) ou d'anciens sites miniers requalifiés (terrils, fosses d'extraction, cavaliers...), en y développant les activités sportives, culturelles ou de détente, et en les connectant entre eux. S'inspirant du travail accompli par la Mission Bassin Minier sur la Trame Verte et Bleue, et prolongeant ses réflexions sur l'« archipel vert », le paysagiste Michel Desvigne a élaboré en 2014, à l'initiative d'Euralens, un premier Schéma de Chaîne des Parcs (voir témoignage pages suivantes).

Celui-ci organisait la mise en lien de sept grands ensembles paysagers agrégeant plusieurs sites, par une boucle d'une soixantaine de kilomètres de liaisons douces. L'intérêt porté au projet a amené à y intégrer d'autres sites et à renforcer la liaison avec les lieux de vie des populations. Actualisé en 2019, le nouveau Schéma organise la Chaîne des Parcs en onze unités opérationnelles, englobant 49 sites existants ou en projet sur 4 200 hectares. Ceux-ci, à terme, seront reliés par un réseau de 420 kilomètres de voies cyclables, aménagées sur la base d'anciens cavaliers, de chemins de halage et de chemins ruraux.

La Chaîne des Parcs offre déjà de nombreuses activités autour des loisirs en extérieur, du sport, de la découverte de la biodiversité, des beaux-arts, de l'histoire et du patrimoine. Désormais pilotée par le Pôle Métropolitain de l'Artois, la Chaîne des Parcs est une œuvre collective, regroupant trois communautés d'agglomération, le Département du Pas-de-Calais ainsi que plusieurs villes et gestionnaires de sites, ce qui facilite la mutualisation des réflexions et des moyens et la réalisation de travaux.

Le paysagiste Michel Desvigne revisite la Trame Verte et Bleue en proposant une Chaîne des Parcs, concept fédérateur qui accélère les projets de valorisation paysagère



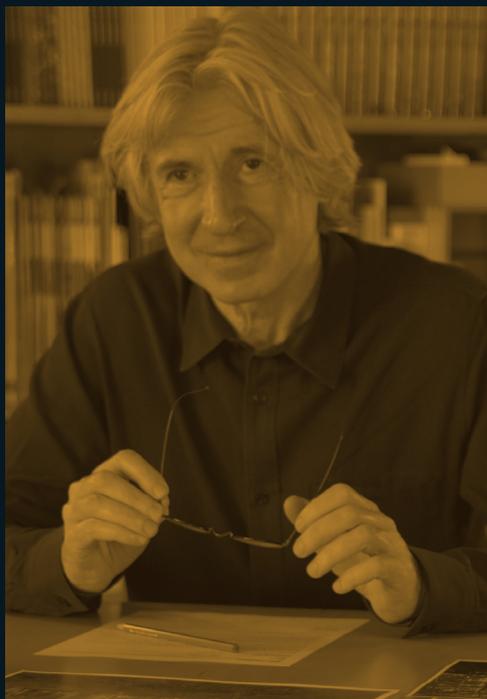
Carte de la Chaîne des parcs 2019
© Mission Bassin Minier



Fête de la Chaîne des Parcs 2018, le long des Berges de la Souchez
© Cécile pour la Mission Bassin Minier



Fête de la Chaîne des Parcs 2018, le long des Berges de la Souchez
© Cécile pour la Mission Bassin Minier



Michel Desvigne,

Paysagiste, concepteur de la Chaîne des Parcs

« On ne part pas de zéro. Il s'agit de transformations, de regroupements, de recompositions utilisant des moyens, des énergies qui existent sur le territoire. Je suis extrêmement optimiste. Tous les acteurs sont là, ils sont identifiés, il y a une adhésion, il y a un enthousiasme. Ce projet commun donne une sorte d'espoir. Et comme expérience humaine et personnelle, je dois dire que j'ai été parfois très touché par cette adhésion.

Au lieu d'avoir trois ou quatre parcs voisins qui s'ignorent, on crée un grand parc avec des chemins qui les relient, et ça change tout. C'est une ouverture d'horizon. On va entretenir autour de ces nouveaux chemins, on va créer de nouveaux lieux peut-être... Ce sont vraiment des recompositions très fines. C'est assez astucieux de la part des acteurs.

Il y a une beauté dans tous ces espaces qui ont été réalisés, parce qu'ils ont une très grande simplicité. Dans nos sociétés, on souffre de suréquipement, de surdétermination, de surprogrammation. Ce qui est très beau dans cette région, c'est qu'on se promène, on randonne, on pique-nique, on pêche... Des activités assez simples qui donnent des univers très apaisés.

Ce qui est urgent, c'est de donner de l'espoir, de donner du développement, de donner de la structure, de donner de l'attractivité à cette région.

Le plus beau cadeau que l'on puisse faire aux générations futures, c'est leur offrir des espaces de nature. 4 000 hectares de nature, dans cette région, c'est un cadeau pour l'avenir. »





« Je suis extrêmement optimiste. Tous les acteurs sont là, il y a une adhésion, il y a un enthousiasme. Ce projet commun donne une sorte d'espoir. »



03

LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES

PRATIQUES

L'affirmation des usages sportifs

La Mission Bassin Minier a eu très tôt la conviction que la Trame Verte et Bleue naissante pouvait servir de support au développement des sports de nature. Quelques expériences novatrices avaient commencé à creuser ce sillon, comme l'Euro-Terril-Athlon ou la Course des Terrils. En 2006, la Mission a créé le Raid Bassin minier, épreuve multisports destinée à promouvoir le territoire à travers un parcours est-ouest, de parcs en fosses, de terrils en espaces de loisirs. Après une première édition réussie, la Mission Bassin Minier et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ont lancé un diagnostic territorial approfondi (DTA) des sports de nature, qui a abouti à un plan d'action basé sur le développement et la qualification de l'offre, la meilleure lisibilité de l'offre existante et le développement responsable et durable des pratiques. Le Raid avait ouvert la voie.

« Ce qui aurait pu passer pour une action isolée était en fait une intuition, celle que les sports de nature pouvaient être une carte maîtresse dans l'affirmation de l'attractivité du Bassin minier », saluait en 2013 le Livre blanc Acte II. L'élaboration du premier Schéma sports et nature du Bassin minier a amené à identifier les sports présentant un potentiel de développement dans le contexte de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier : le trail, le trek, le vélo mais aussi le ski, le vol libre ou la voile. La Mission a travaillé avec les fédérations sportives correspondantes afin d'affiner les propositions. Ainsi sont nés le Challenge VTT Bassin minier, plusieurs Parcours permanents d'orientation (PPO), et tout un foisonnement d'initiatives promues par des associations ou des collectivités. Une véritable dynamique s'est engagée dans tout le territoire, rendant concrète la politique de développement touristique « Bassin minier : destination Sports de Nature » promue par la Mission.

Des terrils et des trails vecteurs de changement d'image

Durant dix éditions, de 2006 à 2015, la Mission Bassin Minier a défini les épreuves, choisi les sites et assuré le montage financier du Raid Bassin Minier, qui s'est affirmé régionalement comme une épreuve majeure des sports de nature. À travers une foule d'épreuves et de sites, il a favorisé l'exploration des richesses naturelles et culturelles du territoire. Cette expérience a été le soubassement d'une nouvelle course, lancée par la Mission Bassin Minier en 2014 : le Trail des Pyramides Noires, également tourné vers la découverte des richesses paysagères et culturelles du territoire mais présentant un niveau de difficulté supérieur, et qualificatif pour l'Ultra-trail du Mont-Blanc – et donc destiné à des trailers confirmés. Une nouvelle fois, le succès a été au rendez-vous. Preuve de l'intérêt suscité, de nombreux partenaires et sponsors y ont apporté leur soutien. Au-delà de l'épreuve elle-même, la Mission, en partenariat avec les EPCI et les communes, les Offices du Tourisme et la Ligue Hauts-de-France Athlétisme, a commencé à déployer une offre globale axée sur la pratique du trail.

Aujourd'hui, des commerces et services naissent en lien avec cette pratique sportive, d'autres événements voient le jour et, dès 2020, des séjours combinant entraînement et découverte (naturelle, culturelle, gastronomique) du Bassin minier sont proposés en mobilisant les canaux de communication utilisés par la communauté des trailers. Le territoire s'affirme peu à peu comme une « terre de trail » reconnue comme telle par ses adeptes. Encouragées par cette évolution spectaculaire, de nouvelles communes du Bassin minier lancent leurs propres initiatives, souvent avec l'appui de la Mission Bassin Minier, désormais bien identifiée sur ces enjeux.

Longtemps interdits, les terrils deviennent des lieux d'exploration, de dépassement de soi, d'observation. Le processus de réappropriation est désormais irréversible !

Les usages récréatifs en plein essor

Rendre pleinement le Bassin minier à ses habitants et leur permettre d'en tirer un agrément au quotidien : dans un territoire miné par les difficultés, cette quête, loin d'être accessoire, semblait pouvoir contribuer à un mieux-vivre essentiel. Dans son document-bilan des 10 ans, la Mission Bassin Minier rappelait l'un des objectifs centraux de la Trame Verte et Bleue : « Gérer durablement les espaces de nature et de loisirs afin de les valoriser et de permettre leur réappropriation par les habitants. » C'est une véritable politique de loisirs qu'il fallait penser et mettre en œuvre à partir des sites et des installations, existantes ou à venir, de la Trame Verte et Bleue : parcs et bases de loisirs, terrils et cavaliers, bois et étangs...

Le Parc des Îles, inauguré en décembre 2013 sur le site de l'ancienne cokerie de Drocourt à Hénin-Beaumont (voir encadré ci-contre), a ainsi été transformé après plus de cinq ans de travaux en parc paysager proposant des espaces de jeux et de détente, ainsi que des activités à foison – cerf-volant, parcours de santé, parcours d'orientation, pétanque, roller, etc.

Enfin, la mise en œuvre à l'échelle du Bassin minier de la politique Véloroutes Voies vertes a contribué non seulement à mailler ce réseau d'éléments autrefois parcellisés, mais aussi à le faire connaître. Aujourd'hui, le territoire propose à ses habitants une grande variété de supports pour la promenade pédestre et cycliste et de lieux de détente, dont la fréquentation croissante témoigne de leur adoption par les populations locales auxquelles ils s'adressent en premier chef. Mais ces espaces souvent très vastes pourraient accueillir un public bien plus important.

Drocourt, l'ancienne cokerie devenue parc urbain

La cokerie de Drocourt, dont l'emprise s'étendait aussi sur Rouvrois et Hénin-Beaumont, a longtemps été la plus productive de France. À sa fermeture en 2002, elle est démantelée puis dépolluée par Charbonnages de France. C'est le prélude d'un projet de parc naturel urbain qui deviendra un élément emblématique de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier, puis de la Chaîne des Parcs. La difficulté à aborder la requalification d'un site d'un ancien site industriel s'étirant sur 160 hectares a conduit la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, propriétaire d'une partie du site, à solliciter la Mission Bassin Minier. Visant un objectif de reconquête environnementale, le projet s'est orienté vers un programme mixte conjuguant un espace de détente de proximité, un lieu de curiosité développé autour de jardins thématiques, un lieu d'activités autour des sports de nature, un lieu d'accueil ludique et pédagogique sur le développement durable.

La Mission a fourni un appui méthodologique dans la phase de concertation et de consultation, contribuant notamment à l'écriture du programme du concours, puis au choix du lauréat, Guéric Péré (agence ILEX). Inauguré le 1^{er} décembre 2013, sept ans après le lancement du chantier, le parc s'articule autour de petites îles accueillant des jardins thématiques, des prairies, des zones humides, des espaces d'accueil, de sensibilisation ou de restauration. Il accueille également un équipement de sensibilisation et de médiation autour du développement durable, Aquaterra. Les difficultés rencontrées au cours des travaux (effondrement du fond d'un bassin du fait d'une galerie non repérée, dégradation du complexe d'étanchéité, implantation non contrôlée de gens du voyage, problèmes de reprise de certaines plantations) ont ralenti le projet, sans le remettre en cause. Des programmes de couture urbaine ont été conçus en périphérie de l'emprise foncière afin d'assurer une meilleure intégration de cet immense espace non bâti. Parc urbain de proximité et lieu de destination, le Parc des Îles reçoit de nombreux événements sportifs, dont certains (Trail des Pyramides Noires, Raid Bassin minier et Challenge VTT des Terrils) sont organisés par la Mission Bassin Minier dans le cadre de son action pour le développement des sports de nature.



Activité de Vol libre au-dessus des Terrils Jumeaux de Loos-en-Gohelle © André Frackowiak

Comprendre,
observer, le
Bassin minier
se regarde
d'en haut !



Aréna Terril Trail à Noyelles-sous-Lens © Ville de Noyelles-sous-Lens



Intérieur d'Aquaterra dans le parc des îles à Drocourt
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

Favoriser
des pratiques
sportives en
profitant d'un
relief inattendu,
les terrils sont
nos montagnes !



Parc des îles à Drocourt © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Balade-rando sur le terril d'Haillicourt
© Marc pour la Mission Bassin Minier



Installation d'un panneau d'entrée de ville à Loos-en-Gohelle 2015 © Loos-en-Gohelle

Mieux concilier les différents usages

Les espaces reconquis sur les friches industrielles et rendus à la nature ont souvent été conçus dans la perspective d'y déployer des activités de plein air. Ils n'ont pas tardé à remplir leur vocation et même à susciter un engouement grandissant, posant des conflits d'usages face à la reconquête écologique en cours – et notamment l'impératif de protection de la biodiversité. En 2013, Laurent Houllier, maire de Rieulay, témoignait dans le Livre blanc Acte II du fait que le terroir des Argales, le plus grand du territoire, était devenu « un lieu majeur de pratique sociale de la Trame Verte et Bleue » et que sa fréquentation, autour de 150 000 personnes par an, imposait « une forte pression sur ce site abritant une grande richesse écologique ».

Si de tels conflits d'usages sont le signe du succès de la politique d'ouverture des sites à la population, les résoudre n'en est pas moins nécessaire. Différentes pistes ont été identifiées : l'exploitation de l'ensemble des potentialités offertes par les sites, la création de lieux dévolus à tel ou tel usage, la meilleure information des publics sur les fragilités des sites et les pratiques autorisées. Cela demande aussi d'étoffer la Trame Verte et Bleue en gagnant des hectares d'espaces naturels supplémentaires.

« Il faut passer de la logique des « confettis » (...), des espaces de taille variable et ponctuellement répartis sur le territoire, à celle des grands territoires, des grandes continuités, (...) pour offrir des espaces de loisirs et « soulager » des espaces de nature plus sensibles », affirmait le Livre blanc Acte II. Cela peut passer par du *zoning*, c'est-à-dire la répartition et la réglementation des usages par zones, mais, interrogeait le document, « pourquoi ne pas démontrer qu'il est possible de combiner en un même lieu pratiques sportives et ludiques et ambitions écologiques ? ».

REPÈRES

Se repérer face à l'abondance des richesses

Au fil du développement des différentes dynamiques (Trame Verte et Bleue, Chaîne des Parcs, Bassin minier Patrimoine mondial, Autour du Louvre-Lens...), la signalétique pourrait devenir pléthorique. Il faut veiller à la cohérence des informations, au profit de l'habitant comme du visiteur. Le risque existe en effet d'une trop grande profusion de messages pouvant contribuer à rendre illisible ce que l'on cherche au contraire à rendre lisible. Dès 2004, la Mission Bassin Minier a entrepris de travailler avec ses partenaires sur une signalétique de la Trame Verte et Bleue commune à tout le territoire.

Cette démarche a partiellement abouti à la création en 2008 de panneaux d'informations services disposés le long des itinéraires aménagés au sein des différentes agglomérations (boucles...), afin de présenter la Trame Verte et Bleue sous une bannière partagée.

Rendre visible l'inscription au Patrimoine mondial

La question a pris davantage d'importance encore avec l'inscription au Patrimoine mondial, non sans difficultés compte tenu des implications financières d'une telle démarche et de la multitude de propriétaires de biens. La Mission Bassin Minier a dû faire preuve d'une certaine persévérance pour parvenir à une signalétique commune, détaillée dans un guide *ad hoc*. Des panneaux mettant en scène l'inscription au Patrimoine mondial sont désormais en place sur une partie du territoire, notamment le long des autoroutes et dans les cités minières. Pour autant, cette signalétique est encore en phase de déploiement au sein des agglomérations, qui avancent à des rythmes différents. L'affirmation progressive de l'itinérance comme moyen de découverte privilégié de la Destination Autour du Louvre-Lens, ainsi que la mise en œuvre de la Chaîne des Parcs, renforcent l'exigence de coordination entre les maîtres d'ouvrage. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur la Mission, qui a développé progressivement une expertise complexe sur cet épineux sujet.



Piscine d'architecture Art déco de Bruay-La-Buissière
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

04

LES ATOUTS D'UN PATRIMOINE URBAIN EXCEPTIONNEL, RESSOURCE POUR INNOVER

Qu'il s'agisse des cités minières ou des anciennes installations industrielles, le Bassin minier a longtemps hésité sur la manière d'aborder l'héritage bâti « légué » par les mines. Après plusieurs décennies marquées par d'importantes destructions, le territoire a peu à peu entamé une politique de rénovation. Puis, dans les années 2000, a émergé l'idée que ces témoins du passé étaient un patrimoine singulier à valoriser et qu'ils pouvaient devenir une ressource précieuse pour l'avenir. Ce changement de prisme a déjà transformé le territoire. Et ce n'est qu'un début...

APPROCHE

Un paysage urbain finalement reconnu...

L'activité minière a façonné à la fois des sites néo-naturels et des espaces urbains et industriels, mais leur appropriation respective n'a pas été la même. Les paysages néo-naturels ont été assimilés sans grande difficulté par les habitants et les acteurs locaux. Le Livre blanc le formulait ainsi en 1998 : « Cette reconquête répond aussi à un besoin de la population locale, attachée à son territoire et souffrant (...) de la disparition des sites naturels. » La reconnaissance des paysages urbains a été moins évidente et reste un défi inachevé, au cœur des ambitions de l'inscription au Patrimoine mondial qui inclut des logements, des équipements sanitaires, éducatifs, sportifs et culturels, des lieux de culte, mais aussi des lieux de production tels que fosses d'extraction et chevalements. Cette bataille est

longue et ancienne. Quand les premières mines ont fermé, l'idée de *patrimoine* était marginale, et celle de *paysage urbain* plus encore. Pourtant, celui-ci existait bel et bien, et il entamait sa mue. « Le nombre de cités minières mises aux normes (...) et de logements réhabilités a fortement progressé, de grands espaces verts et de loisirs ont été aménagés », indiquait en 2010 le document-bilan des 10 ans de la Mission Bassin minier.

Quant aux installations industrielles, elles représentaient une époque révolue et, depuis les années 1950, avaient été massivement détruites afin de restituer des sites vierges de toute installation. Mais là aussi, l'idée de *protection* a fait son chemin, adossée au départ à une volonté mémorielle. Dans les années 1980, la création du Centre Historique Minier à Lewarde, le sauvetage emblématique par des élus de quelques éléments totémiques comme des chevalements, les engagements associatifs souvent isolés en faveur de la sauvegarde du patrimoine minier puis, au tournant des années 1990, l'inscription partielle aux Monuments historiques des trois sites majeurs du 11-19 à Loos-en-Gohelle, du 9-9bis à Oignies et de la fosse d'Arenberg à Wallers, ont forgé le socle d'une nouvelle approche qui s'est épanouie au début du nouveau siècle.

Les premières mises aux normes Girzom

Les pouvoirs publics ont, dès les années 1970, lancé différents programmes visant à améliorer le cadre de vie dans des cités minières devenues vétustes. Créé en 1972, le Girzom a financé plusieurs grands types d'intervention : la remise aux normes techniques des voiries et réseaux divers (VRD), la démolition des cités obsolètes, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des cités, la rénovation d'équipements collectifs. Revenant sur ces interventions fondatrices, le document-bilan des 10 ans de la Mission Bassin Minier relatait que « depuis les années 70 et 80, le paysage urbain de plusieurs communes s'est profondément transformé. Le nombre de cités minières mises aux normes (en matière d'assainissement notamment) et de logements réhabilités a fortement progressé. » Grâce à ces opérations d'envergure, de nombreux logements et cités ont gagné en agrément et en salubrité. En outre, ce parc minier a pu être maintenu dans le domaine public. À la naissance de la Mission Bassin Minier, un constat s'imposait pourtant : les moyens engagés et les projets mis en œuvre n'avaient pas permis de résoudre des questions ma-

jeures comme la performance énergétique des logements, la mixité sociale, l'attractivité résidentielle, l'inclusion urbaine ou la préservation de la qualité patrimoniale. Dans les années 1990, des crédits ont été affectés à la réalisation d'études visant à nourrir des réflexions urbaines et paysagères, en amont de certaines opérations de rénovation. Différents enjeux étaient abordés : la lisibilité de l'espace urbain, la reconquête des espaces publics, l'amélioration du cadre de vie, le développement durable... Ce virage annonçait un changement radical dans la façon d'appréhender les cités et d'envisager leur réhabilitation.

Ainsi, dès le début des années 2000, s'appuyant sur l'audit mené par la Mission sur des opérations antérieures, de nouvelles règles allaient encadrer la rénovation des cités minières. La contrainte était forte : il s'agissait d'achever les opérations de rénovation en respectant le calendrier du Contrat de Plan État-Région 2000-2006 et, pour la première fois, il était question d'un coût d'objectif. Paradoxalement, cette contrainte allait permettre d'introduire des principes d'aménagement qui allaient changer l'approche en matière d'intervention sur les espaces publics des cités minières.

La principale mesure visait à introduire des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, permettant à la fois de gérer un problème technique (séparer les eaux pluviales des eaux usées), et de contribuer à la qualification paysagère des espaces publics avec un vocabulaire nouveau : des noues, des fossés, des bassins, des chaussées réservoirs, des parkings drainants... Une vingtaine de cités ont pu bénéficier de cette approche, marquant ainsi le début de l'intervention de la Mission. Cette dernière a grandement contribué à ce processus en réalisant l'audit, en faisant valider les nouvelles règles dans le cadre des instances du Girzom, et en favorisant l'inclusion systématique d'un paysagiste dans les équipes de maîtrise d'œuvre.



Noue © Mission Bassin Minier



Stade-parc d'architecture Art déco de Bruay-La-Buissière
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

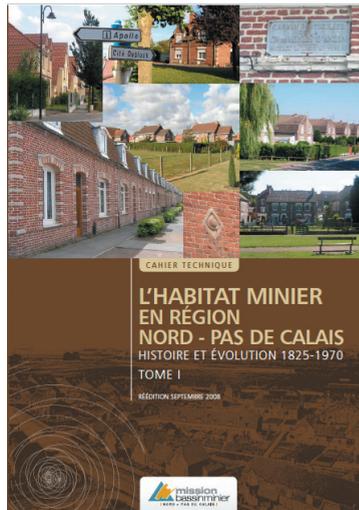


Cité Cornuault à Evin Malmaison, modèle de cité-jardin
© 2012 Hubert Bouvet Région Hauts-de-France

Naissance d'une vision patrimoniale

À la demande du Conseil régional et de l'État, la Mission Bassin Minier a, dès 2000, lancé une étude sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier. Ses résultats ont mis en lumière la valeur de cet héritage, et fait germer l'idée d'une candidature du Bassin minier en vue de son inscription au Patrimoine mondial. Cela a conduit l'État à inscrire en 2002 la candidature du Bassin minier sur la liste indicative, au titre de « paysage culturel évolutif vivant ». Rapidement, les cités minières sont apparues comme étant la colonne vertébrale de ce paysage. « Des experts européens ont unanimement pointé l'habitat minier comme étant l'un des plus forts atouts de la candidature, par sa valeur exceptionnelle, son authenticité et son intégrité », rappelait en 2010 le document-bilan des 10 ans de la Mission. Dès lors, une conscience patrimoniale sur les cités minières a commencé à s'aiguiser, qu'il restait cependant à partager avec les bailleurs du parc minier (voir témoignage pages suivantes).

Au départ, ces derniers ne percevaient pas nécessairement les cités minières comme un patrimoine architectural et culturel exigeant un traitement spécifique. Faisant le choix de faire avancer la reconnaissance par la connaissance, la Mission s'est lancée en 2004 dans une entreprise d'identification et de classement de l'ensemble des cités minières du territoire, tous types d'habitats confondus – coron, cité pavillonnaire, cité jardin, cité moderne. Poursuivant le travail de recensement engagé par l'État et les bailleurs dans le cadre du Girzom, elle a publié en 2006, au terme de trois années d'exploration, un inventaire exhaustif des cités minières du Nord-Pas de Calais, dont le parti pris d'observation transversale – architecturale, urbaine, paysagère – a achevé d'en modifier la perception. Sur la base de cet inventaire, la Mission a publié en 2006 un cahier technique consacré à l'histoire et l'évolution jusqu'en 1970 de l'habitat minier en Nord-Pas de Calais.



Couverture Cahier technique L'Habitat minier en Région Nord-Pas de Calais © Mission Bassin Minier

Une fois réalisé ce travail d'inventaire exhaustif, la Mission, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires culturelles (Drac), les services du patrimoine et les bailleurs, a conçu une grille de critères patrimoniaux à l'aune desquels les cités ont été analysées puis classées en trois catégories : les cités exceptionnelles, les cités remarquables et les cités témoins. Une vingtaine d'entre elles ont ensuite fait l'objet de monographies permettant une analyse beaucoup plus fine de leurs atouts et faiblesses, ainsi que la formulation de principes à considérer en vue de concilier leur préservation et les futurs projets des bailleurs, au regard notamment de l'inscription au Patrimoine mondial. L'ensemble de ces travaux a révélé la valeur des cités minières, conduisant à les considérer comme un *patrimoine en héritage*, puis a nourri les échanges avec les bailleurs et les élus locaux.

Les enjeux ainsi soulevés ont amené l'État et la Région Nord-Pas de Calais à confier à la Mission Bassin Minier, dans la perspective du dossier de candidature au Patrimoine mondial, l'élaboration d'un Schéma de Développement patrimonial ayant pour fonction de garantir la cohérence des interventions touchant à l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine minier dans son ensemble, au-delà des seules cités minières.

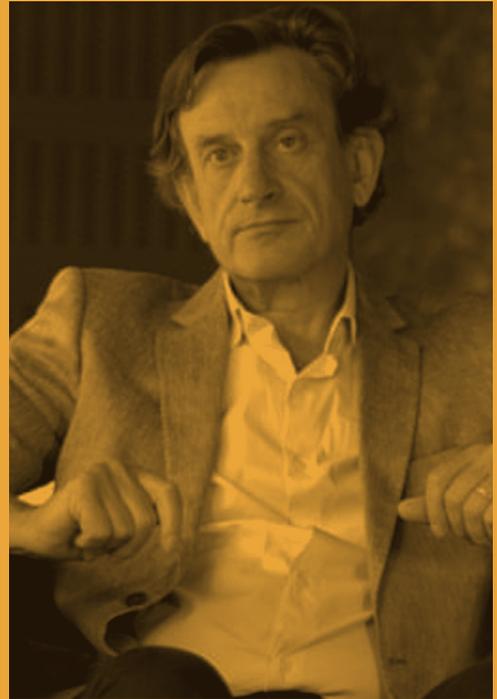
« On doit se projeter sur les besoins d'aujourd'hui et [leur évolution] à moyen et long termes. »



« Le patrimoine de Maisons & Cités a un âge moyen de 85 ans. Nous avons un patrimoine exceptionnel de logements individuels, qui font 75 m² en moyenne, sur des terrains de parfois 500 m². Avec le « Renouveau du Bassin Minier », on a la chance de pouvoir produire une qualité de vie extraordinaire, si l'on peut ramener du commerce de proximité, du service, du bien-vivre ensemble dans les cités. On pourra finalement reproduire la qualité de vie tellement louée, qui existait à l'origine : comme la vie au travail était très difficile, les compagnies minières ont investi massivement sur la qualité de vie dans les logements et leur environnement. Intégrer 24 000 logements dans le périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial vient valider le fait que ce patrimoine est exceptionnel dans son architecture, son urbanisme, la façon dont il est conçu et dont il vit aujourd'hui. Et en même temps ce sont des contraintes, puisque dès lors que l'on reconnaît la qualité architecturale et urbanistique d'un patrimoine, il faut le préserver. La question de la démolition est toujours une question difficile en zone « Patrimoine mondial de l'UNESCO ». Il faut à la fois justifier qu'un logement doit être détruit parce qu'il ne peut pas être réhabilité correctement, et montrer comment, par du bâti contemporain, on peut respecter l'architecture et l'urbanisme miniers, de façon à apporter une valeur ajoutée, une nouvelle inspiration, une nouvelle façon d'habiter.

Pour cela, nous avons besoin d'un regard extérieur et d'un dialogue organisé entre l'Architecte des bâtiments de France et le maître d'ouvrage, entre ceux qui veulent absolument préserver le patrimoine et ceux qui ont besoin de le faire vivre. Les cités pilotes ont été une sorte d'exercice grandeur nature pour nous accoutumer aux enjeux des uns et des autres. C'était un dialogue très utile, constructif, entre l'État, la Région, la communauté d'agglomération, les communes et les bailleurs sociaux, pour convenir de manière très concrète et très pratique de ce que doit être la cité minière de demain. La Mission Bassin Minier a joué un rôle de chef d'orchestre, d'ensemblier, pour organiser ce dialogue. D'abord, on a appris à se connaître, à travailler ensemble et à comprendre nos complémentarités entre une structure d'expertise sur le patrimoine et sur l'aménagement, et une structure opérationnelle qui doit produire du logement ou le réhabiliter pour répondre à des besoins de locataires.

Aujourd'hui, on a besoin l'un de l'autre. Avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, 35 cités sont actuellement en phase de travaux ou d'études, sur la réhabilitation du logement, sa recomposition, et la rénovation urbaine de la cité. On doit se projeter sur les besoins d'aujourd'hui et leur évolution à moyen et long termes.



© Benoît Tanguy - Ulfica Films

Dominik Soyer

Directeur général de Maisons & Cités



C'est un dialogue ouvert à 100% sur tout ce qui fait la vie des familles, dans leur logement mais aussi dans le quartier. On fait des travaux en ateliers pour concevoir à la fois le logement et la rénovation urbaine de la cité. Le sujet qui reste important, c'est celui de l'aménagement du territoire : comment rénover mieux et de manière transversale sur tout le périmètre, les questions de mobilités, de développement économique, de tourisme... Ce sont des sujets qu'on a besoin de travailler de manière un peu macro, en sortant du périmètre de la communauté d'agglomération, pour pouvoir travailler sur les grandes transversalités. La Mission et Maisons et Cités, portons cette même volonté, faire en sorte que les habitants du Bassin minier deviennent ou redeviennent fiers de leur territoire.»

Le déploiement de l'approche intégrée

La première phase de rénovation du parc minier grâce aux crédits Girzom avait produit de réelles avancées, mais comportait une lacune de taille : l'absence de vision globale et transversale des problèmes à résoudre et des solutions à mettre en œuvre. Alors que cette politique touchait à sa fin, le Livre blanc Acte II remarquait en 2013 que « les préoccupations urbanistiques et paysagères ont longtemps été absentes des modes opératoires du Girzom » et que, n'ayant « pas eu pour objet l'inclusion urbaine et la diversification sociale », elle n'avait pas été « suffisante pour faire du parc minier un parc de logements sociaux « classique » ».

Il devenait donc urgent non seulement d'achever le processus de rénovation, mais aussi d'imaginer une approche entièrement refondée. La Mission Bassin Minier, à la demande du Conseil régional et de l'État, a jeté les bases d'une démarche *intégrée*, c'est-à-dire envisageant de manière conjointe la réhabilitation des logements – y compris leur restructuration interne et leur rénovation thermique –, l'aménagement des espaces extérieurs et des équipements publics, et des actions favorisant le développement socio-économique des habitants et leur accès aux services publics. Dans le quotidien *Nord Éclair*, Raphaël Alessandri, de la Mission Bassin Minier, résumait ainsi le défi en juin 2010 : « Offrir un cadre de vie optimal à transmettre aux générations futures » et préfigurer « un modèle de cité minière du troisième millénaire. »

Face à la complexité et à la technicité d'une telle entreprise, les porteurs de cette démarche (collectivités, bailleurs, Région, Conseils départementaux) ont décidé collectivement, sur proposition de la Mission, d'expérimenter l'approche intégrée dans quelques « cités pilotes » (voir encadré ci-contre) choisies parmi celles ayant fait l'objet d'une monographie et menacées de démolitions. Le projet devait répondre à cette question inscrite au cœur du Plan de gestion, et ainsi résumée en 2017 dans le bilan à mi-parcours du programme des cités pilotes : « Comment concilier protection d'un patrimoine exceptionnel inscrit au Patrimoine mondial et contraintes de gestion d'un parc social ancien ? ».

Les cités-pilotes : une nouvelle approche de la rénovation

L'opération des cités-pilotes visait à réhabiliter cinq cités minières sélectionnées pour leur valeur patrimoniale exceptionnelle et leur potentiel en termes urbains, paysagers et sociaux. Lancé en 2010 par l'État, la Région Nord-Pas de Calais et les bailleurs sociaux, le projet a été coordonné par la Mission Bassin Minier.

Laboratoire à ciel ouvert du renouveau des cités minières, le projet des cités-pilotes a germé dans les bureaux de la Mission au début des années 2000. Il a connu plusieurs phases, avec pour point de départ la réalisation, de 2003 à 2007, d'un inventaire hiérarchisé des 563 cités du territoire qui croisait approche patrimoniale et enjeux de gestion. Ces quatre années de travail ont ensuite nourri un diagnostic partagé sur les enjeux de protection des cités minières. Sur cette base ont été identifiées 23 cités « à enjeux » cumulant qualité patrimoniale, représentativité en termes historique, typologique, géographique, et fort enjeu de mutation à court ou moyen termes. Parmi elles, cinq cités ont particulièrement retenu l'attention : trois d'entre elles (cité Bruno, cités Lemay et Sainte Marie, Cité des Électriciens) étaient menacées d'une démolition pouvant compromettre le projet d'inscription au Patrimoine mondial, tandis que les deux autres (cité Thiers, cité Taffin) faisaient l'objet de projets jugés trop faibles au regard des enjeux. Une fois ces choix confirmés, des études sur le traitement des espaces publics et sur la rénovation de 636 logements (restructuration, performance thermique renforcée, traitement qualitatif des façades et abords) ont été lancées.

L'opération a démarré en 2011 sans cadre méthodologique et financier préétabli, faute de précédent auquel se référer. Elle s'est appuyée sur une gouvernance, une ingénierie financière et un pilotage technique spécifiques, souples, permettant de prendre en charge « chemin faisant » les questions ou difficultés rencontrées. En 2017, un bilan intermédiaire a fait état de nombreuses avancées : en matière de gouvernance et de pilotage des projets (nouvelle méthode permettant de construire des projets plus intégrés, intégration des enjeux patrimoniaux dans la rénovation d'un parc minier, élus réellement fédérés...), d'approche de la question du logement

(attention portée aux qualités architecturales et paysagère des cités minières, nouvelles propositions pour la distribution intérieure des logements, performance thermique accrue par rapport aux projets d'origine...), de prise en compte des dimensions urbaine et environnementale (requalification des espaces publics mise au centre des projets, intégration des enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, développement des services et activités...).

Si l'opération s'est parfois heurtée à des écueils liés à la complexité d'un projet intégré, multipartenarial, s'inscrivant dans un temps relativement long, elle s'est achevée en offrant une attractivité nouvelle aux cinq cités rénovées. Son bilan positif a connu une suite pérenne, car il a fortement alimenté le Référentiel d'ambition partagées sur la rénovation intégrée des cités minières dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.



Cité pilote Thiers à Bruay-sur-l'Escaut
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Cité Pilote Bruno à Dourges
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Salvatore Castiglione

Président de l'Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, maire de Wallers, Vice-président de la Région des Hauts-de-France en charge des solidarités avec les territoires et des relations internationales

« La Mission Bassin Minier est l'outil privilégié des partenaires - on peut même presque parler de laboratoire - quand on évoque par exemple l'expérimentation menée et aboutie sur les cités pilotes qui en est une très belle illustration, où la Mission a su jouer un rôle crucial.

En effet, pour la petite histoire, à l'origine de la démarche, les collectivités locales se sont donc adressées à ces experts pour entamer une réflexion sur la rénovation des cités minières en lien avec les bailleurs sociaux.

C'est donc très naturellement vers la Mission Bassin Minier que s'est tournée la Région pour expérimenter avec les bailleurs et les collectivités locales une démarche de cités pilotes. Cette expérimentation a permis d'initier un travail collaboratif entre les bailleurs et les collectivités locales qui n'était pas acquis, afin de traiter la réhabilitation des cités minières de façon globale et intégrée, et respectueuse des prérogatives du plan de gestion du Bassin minier Patrimoine mondial ».





« Loin des clichés, les cités minières sont un modèle inspirant d'urbanisme et d'architecture. »





Cité 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle, en phase d'études pour des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) © Philippe Frutier

AUJOURD'HUI

Le programme de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

En 2016, la Mission Bassin Minier a alimenté les réflexions de la mission pilotée par l'urbaniste Jean-Louis Subileau, chargée notamment d'établir un plan de réhabilitation du patrimoine minier. Elle a participé en particulier à la définition d'une stratégie intégrée de requalification et de développement du parc minier, en s'appuyant sur ses dix-sept années d'expérience sur le sujet et sur l'expérimentation des cités pilotes en cours de réalisation. Cette mission de préfiguration et ses conclusions ont abouti à la mise en place de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), signé en mars 2017 par l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et huit intercommunalités.

Ce programme, qui concerne 250 communes du territoire, ambitionne de transformer le Bassin minier à un horizon de dix ans grâce à un plan d'actions comprenant quatre axes : redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre

de vie, faire du Bassin minier un territoire d'excellence de la transition énergétique, lui redonner du mouvement, réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire. L'ERBM donne la priorité aux interventions sur l'habitat.

La Mission Bassin Minier a été sollicitée pour partager son expertise et sa connaissance fine du territoire. Elle a notamment co-écrit le volet Patrimoine mondial du «Référentiel d'ambition partagée de l'ERBM pour la rénovation intégrée des cités minières», et accompagne aujourd'hui les collectivités et bailleurs dans la mise en œuvre de leurs projets. Empreint de l'approche intégrée développée dans le cadre du programme des cités pilotes, le référentiel de l'ERBM prescrit une approche articulant les dimensions urbaine, d'habitat, patrimoniale, sociale, économique, environnementale.

Concilier les évolutions urbaines avec la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un Paysage culturel évolutif vivant

En validant l'inscription du Bassin minier sur la liste du Patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial reconnaissait la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bassin minier et engageait les élus, les habitants, les acteurs de la planification, les maîtres d'ouvrages, à la préserver dans le respect de certaines exigences, tout en favorisant le renouveau de ce « paysage culturel évolutif vivant ». Loin de considérer ces exigences comme une contrainte, le Bassin minier en a fait un défi : mettre en œuvre des projets ambitieux en termes d'approche intégrée, de rénovation, d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité, de connexion des cités à leur environnement immédiat, de revalorisation de leur cœur urbain, de protection des paysages... C'était aussi l'opportunité, plus globalement, de rééquilibrer l'aménagement du territoire. « L'inscription au Patrimoine mondial est un vecteur puissant pour traduire à l'échelle du Bassin minier les enjeux métropolitains de lutte contre l'étalement urbain et de protection des ressources naturelles et agricoles », estimait en 2013 le Livre blanc Acte II.

Pour relever ces défis, la Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 de la Mission Bassin Minier énonce que « la préservation du Bien passe par le renforcement et la promotion d'une culture partagée de la protection du Bien et de sa Valeur Universelle et Exceptionnelle », et recommande à la Mission de « développer, notamment par une sensibilisation des élus du territoire à la VUE, une dynamique de valorisation ambitieuse, à la hauteur de son exceptionnalité ».

Comment, dès lors, construire une culture partagée qui permette de concilier les enjeux d'évolution et de transformation du territoire, avec l'exigence d'en préserver les caractéristiques architecturales urbaines et paysagères ayant justifié son inscription ? Comment adapter les cités minières à des normes de confort en perpétuelle évolution, sans nuire à leur authenticité ? Comment assurer la protection et la requalification d'équipements parfois à l'abandon et soumis à de fortes contraintes, sans pour autant les dénaturer ?

Ces questions ont été posées dans le cadre de l'étude *Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier Patrimoine mondial*. Conduite par la Mission avec le concours de l'Atelier d'Architecture Philippe Prost, elle a permis de co-construire avec les acteurs de la gestion du Bien (services de l'État, propriétaires, collectivités) un référentiel qui donne un *modus operandi* pour préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier Patrimoine mondial lors d'un projet de restauration, de transformation d'un bâtiment ou d'un site ou de rénovation urbaine. Il a donné lieu à l'édition d'un guide pratique à destination des maîtres d'ouvrages, des collectivités et des services instructeurs.



Centre d'interprétation de l'habitat minier de la Cité des Électriciens, nouveau bâtiment en bois et tuiles en terre cuite
© Mission Bassin Minier

« L'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial doit faire l'objet d'un travail permanent d'appropriation, de médiation, de valorisation. »



« Pour qu'un Bien patrimonial survive, il faut qu'il soit perçu, compris et approprié. Il y a tout un travail qui passe par les outils de la culture – la médiation, la création, le fait de réenchanter le regard, d'expliquer aux gens qu'ils vivent dans des maisons emblématiques de l'histoire de la culture ouvrière, de l'histoire industrielle de la France. Même si ces éléments peuvent paraître moins emblématiques qu'une pyramide ou qu'une cathédrale, ils font sens parce que c'est un paysage culturel. C'est aussi le fait de se sentir appartenir à un territoire minier, de connaître ses traditions, ses fêtes, son vocabulaire, ses solidarités, ses difficultés. Tout cela contribue à cimenter ce qui fait l'identité du Bassin minier.

Il faudrait que chaque habitant sache qu'il n'habite pas juste dans une maison en brique mais dans une cité minière qui, à l'époque, était un fleuron de la modernité en termes d'habitat ouvrier, avec un jardin potager, des rues larges et, déjà, une pensée sur la qualité de l'habitat social. Ceci ouvre le vaste chantier lié à l'architecture et à la création urbaine.

Ce Bassin minier se prête particulièrement à l'innovation et à la rénovation urbaine. L'enjeu pour les années à venir, est de faire de ces territoires et de ces cités des lieux désirables. Le logement avec un jardin loin de l'agitation d'une ville, est un modèle auxquels aspirent beaucoup de gens, et le fait d'avoir des cavaliers qui relient les différents secteurs est une ressource extraordinaire en termes de rénovation urbaine. C'est aussi pour cette raison que s'est créée récemment la chaire partenariale qui réunit l'École d'architecture, Maisons & Cités, les services de l'État et la Mission Bassin Minier. »



© DRAC Hauts-de-France

Frédérique Boura

Ancienne Directrice régionale adjointe des affaires culturelles à la DRAC Hauts-de-France



05

DES SITES MINIERS À PROTÉGER ET REDÉVELOPPER

SITES

Des sites de la mémoire...

La Mission Bassin Minier a été le témoin et l'acteur d'une évolution importante dans la façon de valoriser certains sites emblématiques de l'histoire minière du Nord-Pas de Calais : les fosses d'Arenberg à Wallers, Delloye à Lewarde, du 9-9bis à Oignies, du 11-19 à Loos-en-Gohelle, et enfin la Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière. L'inauguration en 1984 du Centre Historique Minier à Lewarde avait marqué le début d'une mise en lumière de la mémoire minière.

L'extraction minière vivait alors ses dernières années, et les Charbonnages de France – donc l'État – avaient voulu mettre en scène le savoir-faire technique hexagonal en termes d'exploitation minière. Une dizaine d'années plus tard, les dernières fosses encore complètes – à Wallers, Loos en Gohelle et Oignies – seront sauvées *in extremis* de la démolition grâce à l'action d'acteurs divers ayant en commun l'intuition que la sauvegarde de ce patrimoine serait un élément essentiel de la résilience du territoire – même si ce terme n'avait pas cours à l'époque.

Le tournage du film *Germinal* sur la fosse d'Arenberg, le combat de Marcel Caron et des pionniers du CPIE Chaîne des Terrils et de Culture Commune à Loos-en-Gohelle, et la mobilisation d'une association d'anciens mineurs à Oignies, initiatives confortées par l'action de la Drac (voir témoignage pages suivantes) qui procédera au classement de ces sites, permettront la préservation et les premiers travaux de réhabilitation d'éléments majeurs du patrimoine minier.

Enfin, vingt ans encore après, en 2009, la protection de la Cité des Électriciens viendra compléter ce que l'on appellera bientôt les « cinq grands sites miniers » – offrant à cet ensemble un exemple symbolique d'une fonction majeure, le logement des ouvriers, véritable colonne vertébrale du périmètre inscrit au Patrimoine mondial.



L'association Accusto Secci devant le site du 9-9bis à Oignies
© Claire Decraene

... aux cinq grands sites miniers

À la fin de la décennie 1990, à la suite de la Conférence permanente du Bassin minier, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) avait imaginé de relier symboliquement entre eux ces différents lieux dans le cadre d'un réseau des «grands sites de la mémoire», et lancé un programme de réhabilitation soutenu massivement par l'État et la Région Nord-Pas de Calais dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2000-2006. Ces cinq grands sites ont été investis d'une ambition nouvelle, accompagnée par la Mission Bassin Minier : incarner l'avenir du territoire, symboliser sa transformation, accompagner son renouveau.

Au fil de leurs reconversions successives, ils se sont emparés de l'histoire du Bassin minier et ont entrepris de poursuivre son écriture à partir d'une nouvelle trame. Le projet de candidature au Patrimoine mondial a contribué à propulser ce récit vers l'avenir – un avenir hérité de l'histoire et des valeurs minières, mais autorisant des évolutions en termes de reconversion. Chacun des cinq sites figure aujourd'hui un pan du devenir du Bassin minier.

Leurs responsables se sont réunis au sein d'un comité technique des grands sites miniers animé par la Mission, né du souhait de développer un discours et des outils de communication communs, de mettre en œuvre des projets touristiques et culturels ainsi qu'une stratégie de développement partagée à long terme, et de préparer les dix ans de l'inscription au Patrimoine mondial en 2022. Isabelle Mauchin, directrice de la Cité des Électriciens, résume ainsi le rôle de la Mission : « C'est le joint entre les briques des différents acteurs. »



Créative mine à la Fosse d'Arenberg
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Site du 11/19 à Loos-en-Gohelle
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

CINQ GRANDS SITES MINIERES / CINQ PROJETS

Ces cinq sites déclinent
l'héritage minier dans des
projets bien distincts.

Lewarde : un centre historique entre passé et futur

L'activité de la fosse Delloye de Lewarde, à 8 kilomètres de Douai, a démarré en 1931 pour s'achever en 1971. La décision de conserver les lieux tels quels et d'y aménager un musée de la mine a été prise dès 1973 par les Houillères du Bassin minier Nord-Pas de Calais et l'État. À l'exception de la dynamitière et d'un château d'eau qui ont été détruits, la totalité des bâtiments a été rénovée pour accueillir à partir de 1984 le Centre Historique Minier à Lewarde, premier et plus important musée de France consacré à l'histoire minière. Centre d'archives et de ressources documentaires, le musée est dépositaire d'une grande quantité d'objets, photographies, films, ouvrages et témoignages liés à l'exploitation charbonnière.

Soucieux d'évoquer le passé minier de la manière la plus fidèle possible, il propose aussi une reconstitution des galeries et des installations d'une fosse telle qu'elles se présentaient au 20^e siècle. Le musée reçoit 135 000 à 150 000 visiteurs par an. Se projetant vers l'avenir, il abrite aussi le Centre de culture scientifique de l'énergie, dédié aux énergies d'aujourd'hui et de demain. En 2016, le Centre Historique Minier a changé de statut pour devenir un Établissement Public de Coopération Culturelle, dont les membres fondateurs sont l'État, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevant.

Base 11/19 : le sillon du développement durable

Deuxième dans l'ordre d'ouverture des grands sites miniers reconvertis, le site d'extraction 11-19 de Loos-en-Gohelle, près de Lens, a été en activité de 1894 à 1986. Il a donné naissance à des terrils parmi les plus hauts d'Europe. Si quelques installations ont été détruites peu après la fermeture du dernier puits, la plupart des éléments ont été préservés, dont la dernière tour d'extraction intacte du Bassin minier. Le site a été sauvé par la commune de Loos-en-Gohelle en 1990 puis est devenu la propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2000.

Partiellement inscrite aux Monuments historiques en 1992, la fosse a été totalement classée en 2009. Sur ce site puissamment représentatif de l'exploitation minière, se sont développées, au fil des années, de nombreuses activités liées au développement durable, faisant de ce territoire une référence en la matière : le CPIE Chaîne des Terrils dès 1995, puis le Centre de création et de développement des éco-entreprises (cd2e) en 2004, le Centre ressource du développement durable (CERDD) en 2005, ainsi qu'une pépinière d'éco-entreprises permettant d'accueillir huit à dix PME-PMI depuis 2008.

Il accueille également depuis 1998 Culture commune – Scène nationale du Bassin minier, née en 1990. Lieu de vie ouvert sur son environnement, le 11/19 fait ainsi la part belle à l'éducation, aux spectacles, à la promenade, à la découverte de la faune et de la flore, aux pratiques sportives quotidiennes ou événementielles (Trail des terrils loossois).



Centre Historique Minier à Lewarde © Samuel Dhote



Site du 11/19 à Loos-en-Gohelle
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Site du 9-9bis à Oignies
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Inauguration de Créative mine sur le site minier de la Fosse
d'Arenberg à Wallers © Bouygues Bâtiment NE - JN Chene

9-9bis : du puits à la scène

La fosse n° 9-9bis, à Oignies, a été la dernière du Bassin minier à fermer, le 21 décembre 1990, après plus de cinquante années de fonctionnement. Sauvé de la destruction grâce aux interventions précieuses de l'association d'anciens mineurs Accusto-Secci, puis par son inscription aux Monuments historiques en 1992 et son classement en 1994, le site a fait l'objet de plusieurs scénarios dans les années 1990, dont une possible reconversion industrielle. De nouvelles réflexions ont été portées par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin à partir de 2003, auxquelles la Mission Bassin Minier a été associée de manière étroite.

Il en est sorti un projet culturel global articulant pratiques musicales et valorisation du patrimoine, au sein des anciens bâtiments rénovés et de nouveaux locaux à construire. Première occupante des lieux alors en cours de réaménagement, la Mission a assisté à la reconfiguration du site, qu'elle a accompagnée sur un plan technique et via des actions de communication.

Elle a aussi vu sortir de terre en 2013 le Méta-Phone, salle de concert de mille places mais aussi instrument de musique diffusant via sa « peau sonore » et ses murs d'instruments une musique insolite et surprenante. Ouvert en 2016, l'ancien bâtiment des douches accueille aujourd'hui des studios de répétition, un auditorium, un plateau de danse ainsi que des salles de séminaires, permettant l'accueil d'élèves et de pratiquants amateurs, mais aussi d'artistes en résidence. C'est ainsi une véritable « chaîne des pratiques musicales » qui s'est développée sur le site. Autre pilier de l'action culturelle sur le site du 9-9bis : une programmation dense autour du patrimoine – du site et de l'agglomération – s'appuyant sur des visites, des résidences d'artiste, des ateliers et des moments phares comme les Journées Européennes du Patrimoine ou la Sainte Barbe, fêtées dans le cadre des « Fugues sonores ».

Fosse d'Arenberg à Wallers : place à l'image

Inscrite partiellement aux Monuments historiques en 1992, trois ans après sa fermeture et près de 90 ans après sa mise en service, puis classée en totalité en 2009, la fosse d'Arenberg a trouvé sa vocation nouvelle après avoir servi de décor au film *Germinal* puis à d'autres productions cinématographiques. Dans les années 2000, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a sollicité la Mission Bassin Minier pour l'assister dans la définition du projet de reconversion du site.

Un concours d'idées a validé l'idée de développer un projet dédié à l'image. En 2009, l'Université de Valenciennes Hainaut Cambrésis a choisi d'y implanter le laboratoire de recherche DeVisu, centré sur les technologies innovantes de l'audiovisuel et des médias numériques. Ce projet participe de la stratégie régionale portée par Pictanovo, pôle d'excellence régional en image et médias numériques, nourrie de l'ambition de conforter l'attractivité de la région en matière cinématographique grâce à la combinaison de moyens techniques (plateaux de tournage, studios de mixage) et de centres de recherche et de formation. C'est dans ce cadre qu'Arenberg Creative Mine a été inauguré le 25 septembre 2015 en présence du réalisateur Costa-Gavras.

Une seconde phase de réhabilitation a été engagée afin d'aménager au sein de l'ancien bâtiment des transformateurs des espaces de bureaux dédiés aux entreprises de la filière. La salle des pendus et le bâtiment des recettes restent en attente de la confirmation d'un nouveau programme de réusage. L'hypothèse d'un centre de culture scientifique sur la fabrication des produits audiovisuels doit encore être validée.

Cité des Électriciens : un coron culturel, « petite utopie à taille humaine »⁶

Edifiée entre 1856 et 1861, cette cité minière, la plus ancienne subsistant dans le Pas-de-Calais, doit son nom à ses rues affichant le patronyme de savants liés à l'histoire de l'électricité : Ampère, Edison, Faraday, Franklin, Volta... Situé à proximité de la fosse n° 2 de Bruay-La-Buissière fermée en 1979, ce coron a hébergé des familles jusqu'au début des années 2010, puis il a été progressivement réinvesti par différents compagnies et artistes, le temps d'expérimentations mettant en scène la cité et ses ultimes habitants.

La Mission Bassin Minier a été mobilisée dès le début sur le devenir de la Cité et a alimenté le contenu initial du projet avec le Centre Historique Minier, ce qui a permis d'engager un processus de valorisation tourné vers la question des paysages, de l'urbanisme minier et de l'habitat minier. La cité a fait l'objet d'une rénovation intégrale à partir de 2013.

Le projet de pôle culturel et touristique a été conçu par l'architecte Philippe Prost, dans le respect des caractéristiques patrimoniales de la cité, avec la construction d'un bâtiment résolument contemporain en écho aux formes et matériaux du coron. Ouverte au public en mai 2019, la nouvelle Cité des Électriciens abrite un centre d'interprétation de l'habitat et des paysages miniers permettant au public de comprendre les mécanismes de formation des paysages, de l'urbanisme et de l'habitat miniers tels que les a reconnus l'inscription au Patrimoine mondial. Aujourd'hui, la Mission Bassin Minier reste l'un des partenaires privilégiés de l'équipe de l'EPCC qui gère le site, en matière de valorisation touristique, de médiation patrimoniale et de projets culturels.

La Cité propose également des gîtes touristiques, un restaurant approvisionné par le verger et le potager aménagés sur place, et des résidences d'artistes. En 2019, après quelques mois seulement d'activité, elle avait déjà accueilli 15 000 visiteurs, dont 10 % venus de l'étranger. Parallèlement, Maisons & Cités a rénové une dizaine de logements dans le cadre d'un projet de grande qualité conçu par l'architecte Jennifer Didelon. Ce projet d'ensemble a été salué dans le cadre de deux concours : le Geste D'Or 2017 dans la catégorie « Chantiers exemplaires », et la Mention spéciale du Jury Bas Carbone EDF en 2014 pour sa performance énergétique.

6 - Isabelle Mauchin, directrice de la Cité des Électriciens : « C'est un lieu dans lequel on souhaite mêler les habitants qui vivent dans la cité ou aux abords de la cité, avec des artistes dont les bâtiments sont positionnés en trait d'union avec les gîtes touristiques. L'idée est de créer une communauté dans laquelle la création fait du lien entre les habitants du territoire et des visiteurs extérieurs. »



Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière
© Marc pour la Mission Bassin Minier



Anhiers - Chevalement de la Fosse 2
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



Annay sous Lens - Camus Haut
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



Barlin - Salle des pendus Fosse 7
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier

PÉRIL

Des sites toujours menacés

La plus grande partie du patrimoine minier existant, et en particulier ses éléments les plus emblématiques, est aujourd'hui réhabilitée ou en voie de l'être. Pourtant, parmi les 353 éléments inclus dans le périmètre du Patrimoine mondial, une douzaine de biens abandonnés et parfois très dégradés attendent toujours que l'on se penche sur leur sort : des chevalements et leurs bâtiments (à Anhiers, à Haisnes-lez-la-Bassée), des bâtiments d'exploitation (à Barlin, à Denain) ou encore des témoins de l'habitat patronal (à Fresnes-sur-Escaut). Garante du plan de gestion de l'inscription au Patrimoine mondial avec les Services de l'État, la Mission Bassin Minier est préoccupée par la situation de ces éléments, dont la sauvegarde entre en compte dans le maintien de l'inscription. Assurant leur surveillance, elle a sonné l'alerte auprès des acteurs publics.

Prendre en charge ces éléments détenus pour la plupart par des personnes privées, implique en effet de les racheter afin de mettre en place une maîtrise foncière publique, prélude à leur nécessaire restauration. Escomptant un effet levier, la Mission a lancé en 2018, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et sous le haut patronage de l'UNESCO, une souscription nationale « Patrimoine minier en danger », qui a permis d'offrir une fenêtre médiatique à cette problématique.

Elle a également obtenu que le programme pluriannuel d'investissement 2021-2024 de l'EPF Nord-Pas de Calais intègre un cadre de portage spécifique permettant la prise en charge de 50 % des travaux de remise en sécurité des bâtiments – cette intervention étant conditionnée à la présence de la Mission dans la phase de construction du programme. Il reste cependant à créer une ligne de crédits ou un fonds spécifique d'investissement permettant de financer l'ensemble des travaux à mettre en œuvre.



Bénifontaine - Fosse 13 bis © Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



Noeux les Mines - Fosse 1 bis de Noeux
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



Billy-Berclau - Chevalement de la fosse 5
© Rémi Radikowski Mission Bassin Minier



Denain - Fosse Mathilde
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



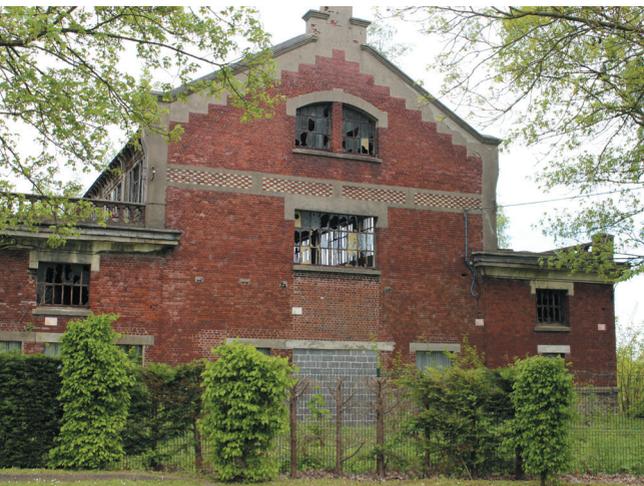
Hergnies - Fosse Sophie © Mission Bassin Minier



Haisnes-lez-la-Bassée - Chevalement de la fosse 6
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



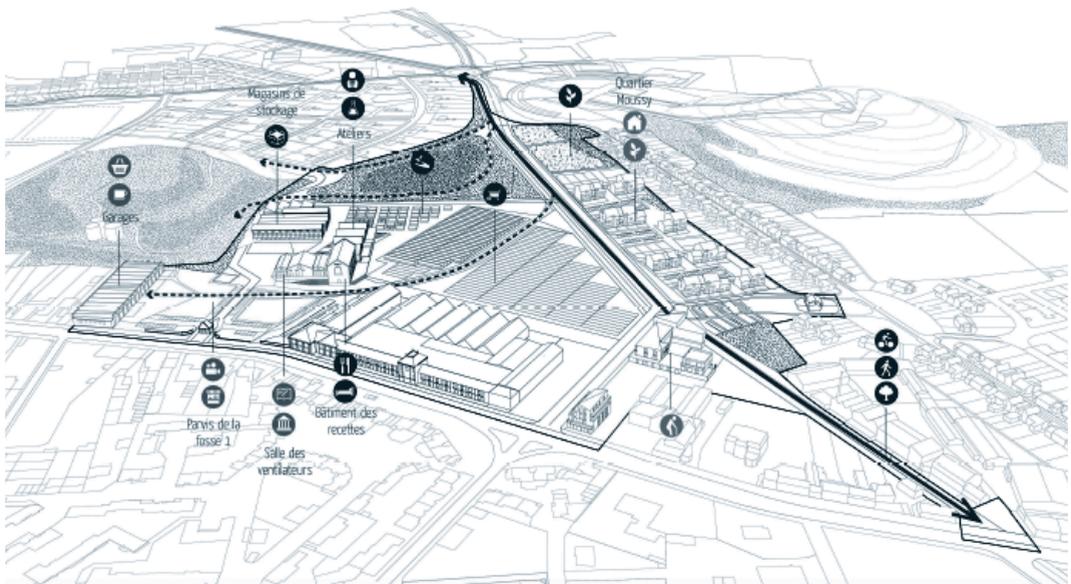
Fresnes sur Escaut - Château des Douaniers
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



Lens - Salle des perdus Fosse 12
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



Somain - Chapelle Sainte Barbe
© Rémi Radikowski - Mission Bassin Minier



Étude de programmation en vue d'un projet de parc nourricier sur le site en danger de la Fosse n°1bis de Noeux-Les-Mines
© CABBALR/La Fabrique urbaine/2019

Quels projets ? Quels traitements ?

Réunir des fonds sans avoir une vision, même incertaine, de la future affectation des sites est une mission quasiment impossible. Malgré les incertitudes liées à l'ingénierie financière, la Mission accompagne des études afin d'avancer des pistes de reconquête et de reconversion. Le principe élémentaire est celui de la cohérence avec l'inscription au Patrimoine mondial et avec la stratégie de développement touristique et culturel du territoire. Mais il faut composer avec les risques que posent certains sites en matière de sécurité : ici, un terril dont certaines zones sont en combustion ; là, un chevalement dont le ré-usage est rendu impossible par une instabilité du sol... Comment prendre en compte ces risques et incertitudes tout en imaginant un projet viable et ouvert au public ? C'est là toute la difficulté de l'exercice, mais c'est aussi le propre de la gestion de ce patrimoine industriel, exceptionnel mais soumis à de fortes contraintes qui exigent de trouver un équilibre entre des impératifs de nature différente, entre des discours antagoniques, entre des attentes multiples.

Si quelques sites semblent pris dans une spirale de dégradation très préoccupante, plusieurs autres sont engagés sur des chemins plus prometteurs. À Noeux-les-Mines, la Mission a accompagné la mise en œuvre d'une étude de programmation commandée par l'Agglomération, en vue d'un projet de parc nourricier sur le site de la fosse 1/1bis, dont les conclusions sont à

la fois ambitieuses et prometteuses. À Anhiers, elle a porté un diagnostic sanitaire et architectural sur le chevalement, défini des mesures de sauvegarde et travaillé sur le potentiel de reconversion de l'ensemble du site. À Somain, la Mission suit attentivement le projet de reconversion de la Chapelle Sainte-Barbe en lieu d'accueil pour la recherche d'emploi, piloté par la municipalité.

Ces quelques exemples bien engagés font malheureusement figure d'exception. Au carrefour d'enjeux complexes, croisés et souvent divergents, la question des sites en danger est l'un des principaux motifs d'inquiétude vis-à-vis de la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier Patrimoine mondial. Seule une conscience accrue de la valeur de ce patrimoine, des responsabilités qu'incombe leur gestion et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, permettra de sortir de l'ornière.

Chapitre 03

Le Bassin minier Patrimoine mondial un projet à 360°

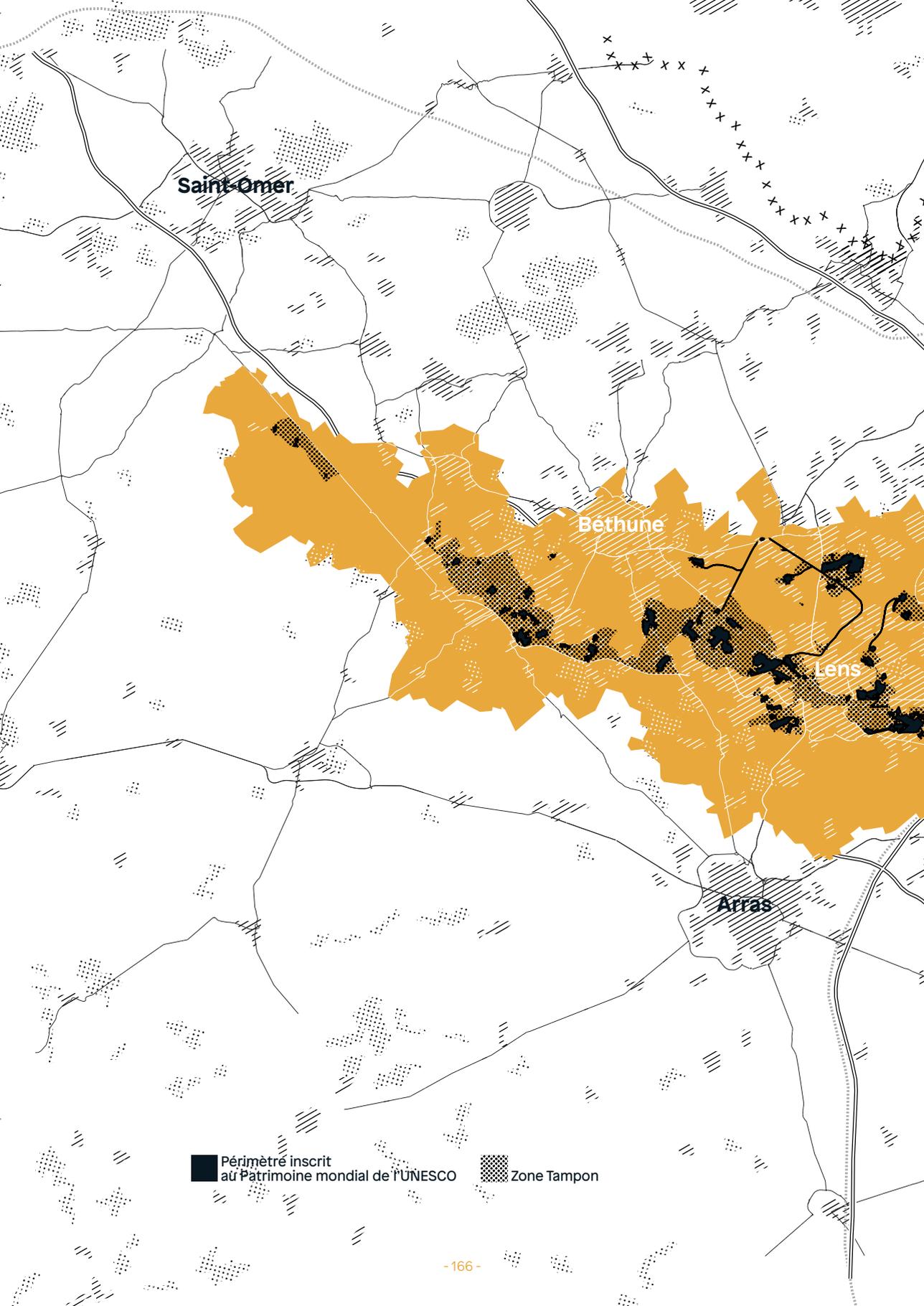
La Mission
Bassin Minier, en
première ligne
de l'inscription
au Patrimoine
mondial

Le 30 juin 2012, le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais était inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre de *paysage culturel évolutif vivant*. Cette date marquait la fin d'une aventure fondatrice, et le début d'une nouvelle ère pour la Mission Bassin Minier et pour le territoire dans son ensemble. Après dix années passées à recenser un patrimoine longtemps méconnu et à tracer les grandes lignes de sa préservation et de sa valorisation, la décision du Comité du patrimoine mondial donnait le top départ d'une reconnaissance internationale et d'un nouveau souffle pour le territoire, vecteur de fierté et d'espoir pour ses habitants. Une démarche exemplaire qui montre comment l'histoire, ici plus encore qu'ailleurs, peut être un terreau fécond pour l'avenir.





Vue sur les terrils du bruaysis et du lensois
depuis le sommet du terril 14 d'Auchel
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Saint-Omer

Bethune

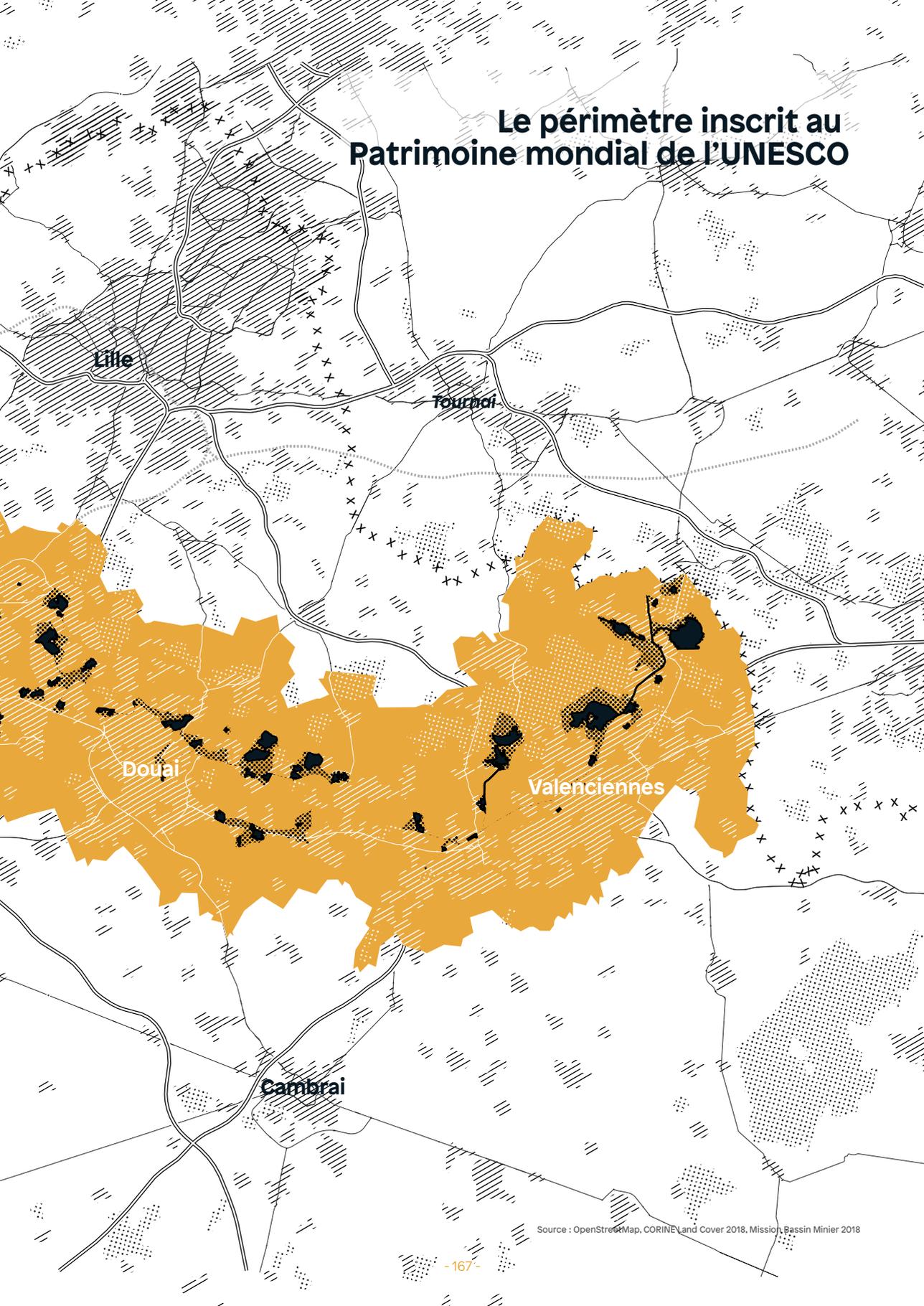
Lens

Arras

■ Périmètre inscrit
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

▨ Zone Tampon

Le périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO



01

LES ENJEUX D'UNE CANDIDATURE ATYPIQUE

CONSCIENCE

Un lent processus de patrimonialisation

L'idée que l'histoire charbonnière a légué au Bassin minier un *patrimoine* n'a pas toujours fait l'unanimité. Plusieurs périodes se sont succédé. L'après-mine est d'abord marqué par une volonté peu contrariée d'effacer la trace d'un passé considéré comme révolu et obérant l'avenir. De nombreuses installations sont rasées, et des terrils exploités pour leurs schistes. Alors que, l'un après l'autre, les sites disparaissent, des précurseurs prennent la mesure du caractère irréparable de ces pertes : il devient inconcevable à leurs yeux de ne conserver aucun signe apparent de cette épopée longue de presque trois siècles, qui a permis le développement du pays et fait vivre un vaste territoire et sa population.

Mais il y a urgence à agir : non seulement le temps ne peut à lui seul donner sa valeur et son acceptabilité à un patrimoine aussi atypique, mais ce temps, face aux destructions en cours, est compté. L'inscription au titre des Monuments historiques d'installations minières à partir des années 1990, ainsi que la mobilisation intensive d'acteurs comme le CPIE Chaîne des Terrils, jettent les bases d'un véritable processus de patrimonialisation. Un palier décisif est atteint au début des années 2000, où se forment de nouvelles représentations et de nouveaux enjeux.



Démantèlement de la fosse Agache à Fenain en 1979
© Centre Historique Minier à Lewarde (prêt ANMT)



Lancement de BMU l'association de portage de la candidature en janvier 2003 au stade Bollaert
De gauche à droite Jean-François Caron, Pierre Mauroy, Jean-Paul Delevoye
© Mission Bassin Minier

La genèse d'une idée

Entre 2000 et 2003, la Mission Bassin Minier, dans le cadre de son chantier « patrimoine », mène pour le compte de l'État et du Conseil régional une étude-action fondatrice, retenue par le CIADT de 1998 et reprise dans le volet « après-mines » du Contrat de Plan 2000-2006. Cette étude porte sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier, et propose un état des lieux et des scénarios opérationnels. Dans ses conclusions, elle souligne la nécessité de concilier la mise en valeur de ce patrimoine et les enjeux de développement identifiés localement, et suggère de faire des valeurs collectives attachées à l'identité minière le socle de la redynamisation du territoire. Conjuguant passé et futur, patrimoine et paysage, et appelant une mise en mouvement collective, cette vision donne corps à l'idée d'inscrire le Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie des « paysages culturels évolutifs vivants » (voir témoignage pages suivantes). Cette proposition, formulée dans l'enthousiasme d'une prise de conscience plus largement partagée de l'importance de ce patrimoine, paraît fondée quoique très iconoclaste. Comment songer à magnifier un territoire minier au même titre que les pyramides d'Égypte ou le Taj Mahal ? Et puis pour certains, cet héritage renvoie à une histoire dont il est impossible d'oublier qu'elle fut difficile, et à sa fin relativement récente et pas encore digérée.

Ces bémols n'empêchent pas les partisans de la candidature d'avancer sur la question. Les échos favorables d'experts reconnus, en France et à l'étranger, les confortent dans l'idée que l'aventure vaut la peine d'être tentée, même au risque de l'échec : cela sera de toute façon bénéfique pour le territoire. Première étape : l'inscription dès 2002 du Bassin minier sur la Liste indicative de la France par la Drac et le Ministère de la Culture, officialisant la candidature. Deuxième étape : la création de l'association Bassin minier UNESCO 2005. Un long périple commence...



Taj Mahal © Fotolia-Jörg Hackemann



Pyramides d'Égypte © Fotolia-hecke71



Terrils jumeaux du 11-19 © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

« Nous ne sommes pas des oubliés de l'histoire, nous faisons partie de l'histoire. »



« Dans les travaux de la Conférence permanente du Bassin minier, nous avons identifié un certain nombre de priorités : des actions sur la reconquête de la nature, sur les nouveaux processus d'innovation, de soutien à l'activité économique.

Il y a eu [une] étude sur la façon dont la mise en réseau des grands sites de la mémoire minière pouvait être de nature à transformer l'image du territoire et à le projeter dans le 21^e siècle. Dans cette étude, j'ai ressorti en riant cette formule : « C'est quand même incroyable que l'on s'extasie devant les pyramides d'Égypte, et que les terrils qui font la même hauteur, on leur crache dessus. Que l'histoire des Pharaons passionne plus que l'histoire des mineurs, ça me choque ! » Mais un bureau d'études nous a dit : « Ne dites pas ça en riant, aujourd'hui l'UNESCO va de plus en plus à la recherche de la véritable histoire des peuples. Et la véritable histoire des peuples, c'est par exemple la façon dont le charbon a modelé les territoires. Je vais voir le responsable de l'UNESCO et je reviens vous voir. »

Il est revenu ici et m'a dit : « Tous les signaux sont favorables, sauf que l'on n'a jamais fait ça, il n'y a pas de méthode. » C'est comme ça qu'a démarré l'aventure de l'inscription du Bassin minier [au Patrimoine mondial]. Nous avons travaillé pendant dix ans. Si l'on n'avait pas eu la Mission Bassin Minier, on n'aurait jamais obtenu l'inscription. Son intérêt, c'est bien sûr la reconnaissance de la valeur [de] ce territoire, et que c'est authentique, qu'il y a une culture, une histoire, une mémoire collective. Mais ce qui compte autant, c'est la façon dont ça peut aider au développement futur du territoire. L'inscription « UNESCO », c'est retrouver confiance, retrouver de la dignité et de la fierté. Ce sont des changements de regard, une autre considération sur le territoire. Tout ça est de nature à changer la posture des gens d'ici. Relever la tête, se dire « nous ne sommes pas des oubliés de l'histoire, nous faisons partie de l'histoire, nous avons des atouts et ça nous aide à entreprendre. »



Portrait de Jean-François Caron, Vice-Président de la Mission Bassin Minier © Ville de Loos-en-Gohelle

Jean-François Caron

Maire de Loos-en-Gohelle,
Vice-Président de la Mission Bassin Minier,
Président de l'Association des Biens Français
du Patrimoine Mondial depuis 2019





Cité Bruno à Dourges © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

Des cathédrales industrielles aux modénatures des façades des logements, d'une nature reconquise à l'appropriation des terrils par les usages, tout ici est trajectoire et résilience !





Site minier du 9-9bis à Oignies
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Parc des Îles à Hénin-Beaumont
© Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



Trail des Pyramides Noires 2017 © Pidz - Mission Bassin Minier

ORIGINALITÉ

Un "paysage culturel évolutif vivant" ?

Dans les années 1990, l'UNESCO a ouvert la voie à l'inscription au Patrimoine mondial de « paysages culturels », définis comme des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » illustrant « l'évolution de la société et des occupations humaines (...) sous l'influence des contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel, et sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes ». Cette définition autorisant la reconnaissance d'une grande variété de biens, le Centre du patrimoine mondial a créé trois catégories de paysages culturels. Parmi elles, le « paysage culturel évolutif » désigne un paysage constitué selon des phases successives, sur plusieurs décennies ou siècles, qui a « atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel ». En son sein, elle a veillé à distinguer le paysage « relique » et le paysage « vivant », ce dernier conservant « un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue ». Cette approche entre en forte résonance avec la réalité de cet héritage étendu, diversifié et habité.

Cultiver l'exceptionnelle différence du Bassin minier

Pour les acteurs à l'origine de la candidature, la préservation de l'héritage minier n'est pas une fin en soi, mais un levier pour ouvrir d'autres portes, tracer un nouveau chemin. Porter sa candidature, c'est assumer une histoire, une identité, mais sans regarder en arrière ni sanctifier le passé. L'inscription au Patrimoine mondial peut contribuer à donner du souffle, à dessiner des perspectives et un avenir – ce qui, dans un territoire éprouvé, est plus qu'essentiel : vital. Dès le départ, les partisans de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial nourrissent un projet « fondé sur la symbiose entre la nature et l'œuvre de l'homme (...) et sur les trois piliers du développement durable : le patrimoine humain et social, le patrimoine bâti et naturel et le développement du territoire », indiquera la publication *20 ans pour réussir le grand tournant*. Leur ambition est de faire de ce patrimoine « un héritage collectif à gérer et valoriser pour les générations présentes et futures » – un héritage enrichi de projets de différents ordres, de façon à (re)devenir lui-même créateur de richesses. L'enjeu de cette démarche



Le paysage minier du lensois depuis le mémorial canadien de Vimy. C'est ce panorama exceptionnel qui a été retenu pour représenter le Bassin minier et pour figurer sur le dossier de candidature au Patrimoine mondial. ©Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

d'inscription est d'ancrer/encre de façon visible le récit du Bassin minier dans une histoire plus universelle, tout en soulignant les éléments qui en font la singularité – c'est-à-dire « le caractère exceptionnel d'un espace surprenant et d'une culture particulière ». En somme, il s'agit de valoriser des éléments patrimoniaux hétérogènes en tant que symboles d'une histoire universelle et supports de nouveaux usages inscrits dans leur époque. En dehors des chevalements, décrits sur le site Internet du Bassin minier Patrimoine mondial comme de « véritables totems pour lesquels il est difficile de trouver un nouvel usage », l'ensemble des installations et aménagements légués par le passé semblent pouvoir trouver une nouvelle vocation : les friches pourraient devenir la charpente de grands projets structurants, les étangs et terrils accueillir des usages sportifs et récréatifs ou devenir des réserves de biodiversité, et les cités minières, tout en conservant leur fonction d'habitat, connaître des transformations favorisant un confort accru et un cadre de vie amélioré. Cette vision, ces projets, ces évolutions, seraient servis, encouragés, renforcés par l'inscription au Patrimoine mondial.



02

UNE BATAILLE DE DIX ANS

CONSTRUCTION

Le lancement du projet

À peine formulée et reprise par Jean-François Caron, alors conseiller régional et maire de Loos-en-Gohelle, l'idée d'une candidature au Patrimoine mondial donne lieu à la création de l'association Bassin minier UNESCO 2005, dont le nom exprime l'objectif : voir le Bassin minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2005. Mais très vite, l'élan enthousiaste du début doit intégrer les contraintes du réel. Loin d'être un simple dossier à remplir, l'inscription est un projet en soi, qui exige de se retrousser les manches collectivement, d'assimiler une procédure complexe et parfois décourageante, de faire preuve de patience et de ténacité pour tenir sur la durée. L'échéance de 2005 est donc irréaliste. L'association revoit alors sa feuille de route et modifie son nom : ce sera Bassin minier Uni (BMU), sans mention de date.

Ce nouveau nom reflète aussi la fonction d'ensemble de l'association, qui réunit les acteurs du territoire dans leur diversité : élus, habitants, anciens mineurs, associatifs passionnés, acteurs culturels et touristiques. L'association est soutenue financièrement par l'ensemble des collectivités locales – Région, Départements, EPCI – pendant dix ans. Les partenaires du premier

cercle se répartissent les tâches : BMU sera chargée du montage global du dossier, tandis que la Mission Bassin Minier portera son volet technique, le Centre Historique Minier à Lewarde sa dimension historique et le CPIE Chaîne des Terrils sa connaissance des terrils et plus globalement du terrain. Il faut aussi trouver des relais auprès des réseaux européens et mondiaux du patrimoine industriel, essentiels dans un tel dossier. Un travail de plaidoyer s'organise, adossé aux éléments objectifs déployés dans le Schéma de développement patrimonial porté par la Mission Bassin Minier.



1^{ère} journée d'études au Centre Historique Minier lors du séminaire d'experts européens de 2007, organisé afin de réfléchir collectivement aux fondamentaux de la candidature et de trouver des relais auprès des réseaux mondiaux du patrimoine industriel. © Mission Bassin Minier



Visite de la Cité des Électriciens lors du séminaire d'experts européens de 2007 © Mission Bassin Minier



Premières rencontres BMU en 2006 à l'espace Grosseymy à Bruay-La-Buissière. Tout au long de la candidature, ces Rencontres ont permis d'informer les collectivités locales et les partenaires des avancées de la démarche. © Mission Bassin Minier

Quand la marque de l'histoire sur un territoire devient une singularité qui en fait une signature patrimoniale.



Chevalement de la Fosse 8 à Evin-Malmaison
© Samuel Dhote - Mission Bassin Minier



Cité Darcy à Hénin-Baumont © Samuel Dhote - Mission Bassin Minier

Le Schéma de développement patrimonial (2006-2010), socle du plan de gestion

En 2005, deux ans après le lancement de la démarche d'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial, est apparue la nécessité de définir un cadre partenarial de référence pour définir et conduire l'ensemble des actions nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature, et fédérer l'ensemble des acteurs autour de cet objectif – y compris en orientant les financements locaux régionaux, nationaux et Européens vers les projets de protection et de valorisation à venir. C'est dans cette optique que la Drac demande en 2005 à la Mission Bassin Minier de définir un Schéma de développement patrimonial et d'en coordonner les travaux. La réalisation du Schéma nécessite au préalable d'identifier la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien et de sélectionner les sites et éléments composant le Périmètre proposé à l'inscription.



Terril de l'Escarpelle de Roost-Warendin
© 2012 Hubert Bouvet Région Hauts-de-France

La sélection des 353 éléments compris dans ce Périmètre (voir carte p. 166 et 167) est opérée sur la base d'un minutieux et colossal travail d'inventaire, de hiérarchisation et d'identification des enjeux de gestion propres à chaque élément, selon différents critères de valeur : son intégrité, son authenticité, ses qualités architecturales, sa portée historique et symbolique, sa représentativité ainsi que son potentiel à être transmis aux générations futures. La Mission s'attache également à analyser les dispositifs de protection (législatifs, réglementaires, contractuels) existants ou à renforcer, à informer les communes, et à contractualiser avec les EPCI et les grands propriétaires et gestionnaires de sites (bailleurs, diocèses...). Les avancées du Schéma font l'objet de rapports réguliers devant les instances de la Mission, outil institutionnel désigné pour porter la gestion future du Bien, une fois celui-ci inscrit. Le Schéma final comporte trois piliers.

En premier lieu, connaître et reconnaître – c'est-à-dire aboutir à la définition du périmètre proposé à l'inscription et mettre en chantier les inventaires et les études nécessaires à la réalisation d'outils de gestion adaptés. En second lieu, préserver, aménager et gérer – à savoir fabriquer les outils et adapter les modes de faire à la préservation et à la mise en projet du patrimoine minier. En troisième lieu, communiquer, valoriser et transmettre – de manière à imaginer une offre touristique, à favoriser le développement territorial et à faciliter l'appropriation par la population. Exercice fondateur, le Schéma de développement patrimonial préfigurera le plan de gestion (voir p. 181), pièce-maîtresse du dossier de candidature déposé en 2010, et aujourd'hui document-cadre pour conduire l'ensemble des actions liées à la gestion du Bassin minier Patrimoine mondial.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

353 éléments inclus dans le périmètre proposé à inscription

353 éléments composent le périmètre Patrimoine mondial, pour certains déjà restaurés et valorisés, pour d'autres en friche ou en devenir. Ils couvrent 25 % du patrimoine minier existant, répartis sur 89 communes et sur un périmètre de 3 943 hectares. On dénombre entre autres :

17 fosses ou vestiges significatifs

21 chevalements

51 terrils

54 km de cavaliers

3 gares

124 cités

38 écoles et groupes scolaires

26 édifices religieux

22 équipements de santé

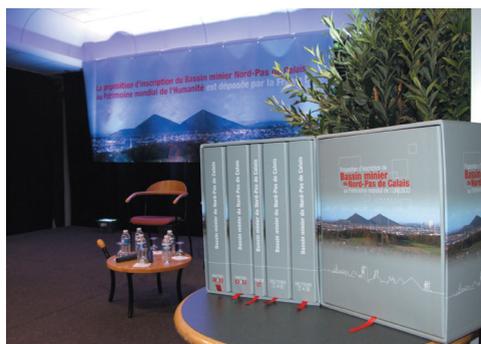
7 équipements collectifs divers : salles des fêtes, maison syndicale, équipements sportifs

3 « Grands bureaux » de Compagnies minières

Autour de ces éléments, une zone tampon est définie, dont la fonction est d'assurer une cohérence paysagère afin de renforcer l'identité du Bien inscrit.



Dépôt du dossier de candidature au siège de l'UNESCO en janvier 2010. © Mission Bassin Minier



Dossier de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial lors des festivités organisées le 5 février 2010 à l'occasion du dépôt du dossier par la France au Centre du patrimoine mondial à Paris (janvier 2010). © Hélène Decarnin

Le temps de la rédaction

Dernière étape avant le dépôt de la candidature, la rédaction du dossier s'engage en 2009. La mission est délicate. Il s'agit d'assembler l'objet physique du dossier en respectant le cadre très normé imposé par le Centre du patrimoine mondial – un canevas identique pour tous les candidats, qu'il s'agisse d'une cathédrale, d'un centre ville historique ou d'un paysage culturel. Mais le dossier du Bassin minier est aussi un plaidoyer destiné à convaincre les experts chargés de son instruction. Il sera axé autour d'une question centrale : qu'a le Bassin minier à dire au monde, et qu'a le monde à lui dire ? Depuis le début des années 2000, un matériau considérable par sa densité et sa diversité a été rassemblé. Il revient à BMU d'en rédiger les parties historique et descriptive en hiérarchisant, reformulant et épurant cette matière, et à la Mission Bassin Minier de produire l'inventaire patrimonial, le plan de gestion, ainsi que la cartographie du périmètre proposé à l'inscription et de sa zone-tampon. Huit mois sont nécessaires à son élaboration.

C'est en janvier 2010 que l'État français transmet le dossier de candidature finalisé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Son instruction peut alors commencer. Cette première victoire ne signe pas pour autant la fin du parcours : deux



1^{ère} mission d'expertise ICOMOS en septembre 2010.
© Mission Bassin Minier

années et demie s'écouleront encore jusqu'à la décision finale... Cette période sera ponctuée de deux phases d'évaluation, dont une réalisée sur le terrain, en septembre 2010, par un expert international spécialisé en patrimoine industriel. Chargé notamment de vérifier l'authenticité et l'intégrité du paysage culturel et des éléments qui le composent, d'expertiser le plan de gestion, et d'apprécier l'engagement des acteurs politiques et techniques impliqués ainsi que la mobilisation du territoire, celui-ci rendra un avis favorable à la candidature.

MOUVEMENT

Une dynamique territoriale

La France possède cette particularité, qu'interrogera le Comité du patrimoine mondial, de posséder un empilement administratif marqué par une multiplication des échelles territoriales dont les compétences se chevauchent parfois, mais aussi par différents dispositifs de protection patrimoniale – sur les Monuments historiques, sur les paysages... Ce « millefeuille » possède sa propre logique, mais celle-ci n'est pas aisée à appréhender par les acteurs extérieurs, ni de nature à faciliter une dynamique coordonnée et assimilée par tous de la même façon. Créer du collectif demande de dépasser cette complexité, pour d'une part favoriser l'appropriation large de la candidature, et d'autre part permettre aux acteurs de s'épauler mutuellement dans les périodes de doute ou de découragement qui se présenteront inévitablement.

À mesure que le dossier avance, le camp des convaincus ne cesse de s'élargir, jusqu'à cette décisive année 2009 où plusieurs éléments se conjuguent pour faire basculer le projet dans le domaine du possible et du souhaitable. D'abord, une vaste campagne d'inscription et de classement du patrimoine minier aux Monuments historiques, qui renforce la notoriété de la démarche. Ensuite, l'adoption de la Charte patrimoniale par l'Association des communes minières, les huit

intercommunalités du Bassin minier et les deux Conseils généraux, qui engage les signataires à préserver l'intégrité du Bien inscrit. Enfin, la réunion de tous les grands élus du territoire qui confirme, avant le « grand saut » final, la solidité de la candidature et leur adhésion à celle-ci. À cette occasion, Pierre Mauroy invite les élus à assumer cet héritage pour créer du développement, cristallisant le patient effort de conviction mené depuis plusieurs années et confortant définitivement le portage politique de la démarche.

Une adhésion populaire en dents de scie

Tout en s'efforçant de mobiliser les élus et institutions du territoire, BMU s'emploie à susciter l'adhésion de la population à la candidature du Bassin minier. La tâche n'est pas simple, mais l'association peut compter sur une poignée d'habitants, parmi lesquels des personnes déjà très impliquées dans la sauvegarde du patrimoine minier, pour s'emparer de l'initiative. La plupart se retrouvent au sein d'une vingtaine de « clubs BMU » regroupant des communes, des associations, des établissements scolaires et des acteurs culturels désireux de contribuer à la démarche. Leur rôle est de faire vivre la dynamique localement.

Ils s'attellent à cette ambition, et leurs actions, comme celles déployées par les acteurs institutionnels, bénéficient d'un relais déterminant dans les médias régionaux. En 2011 survient un coup de théâtre. Alors que la candidature est entrée dans la dernière ligne droite, la France doit faire le choix de défendre un autre dossier devant l'ICOMOS, reportant d'une année la présentation du dossier du Bassin minier. Cet accident de parcours est vécu douloureusement dans le territoire, mais il donne à la candidature un coup de projecteur inespéré et crée un engouement populaire inédit autour de celle-ci. L'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial est finalement prononcée le 30 juin 2012 lors de la 36^e session du Comité du patrimoine mondial à Saint-Petersbourg. La délégation d'élus et techniciens venue spécialement du Bassin minier accueille la nouvelle – retransmise en direct dans le territoire – avec une émotion intense, à la mesure du travail fourni pendant dix ans et de l'immense espoir suscité par cette dynamique.

La voix nouée, Jean-François Caron prononce ces mots : « Cette inscription, ce n'est pas un détail de notre histoire, c'est notre Histoire. Chez nous, l'homme a creusé, extrait, construit des montagnes. Et l'idée même que l'histoire des mineurs vaut celle des rois change tout. »



Messages de soutien à la candidature du Bassin minier lors de la Route du Louvre en 2011. © Mission Bassin Minier



Aurélie Filippetti, à l'époque Ministre de la Culture, lors de la soirée festive organisée le 6 juillet 2012 pour l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial. © Hélène Decarnin

Les mineurs sont partout [dans le monde] et ils sont animés du même esprit, celui de la mine, qui dépasse toutes les frontières. Et cet esprit a réussi à faire faire une révolution culturelle à une noble institution, l'UNESCO.

Extrait du discours prononcé par Aurélie Filippetti le 6 juillet 2012.

03

LE DÉBUT D'UNE AVENTURE COLLECTIVE DE LONG TERME

La Mission Bassin Minier est centrale dans la gestion au quotidien du territoire. Quand on travaille sur la mutation de la Trame Verte et Bleue, sur la mise en valeur des sites miniers, sur l'amélioration de l'habitat et des cités minières, quand on invente le Trail des Pyramides Noires, on mobilise les acteurs. Et si l'on n'avait pas la Mission Bassin Minier, on n'y arriverait absolument pas.

Jean-François Caron, Vice-Président
de la Mission Bassin Minier

EXIGENCE

L'importance du plan de gestion

Dans les années 2000, le Comité du patrimoine mondial a accru ses exigences en matière de gestion des Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les États – qui portent le dossier de candidature et sont garants de l'inscription – doivent désormais soumettre à l'ICOMOS un système de gestion adapté et s'engagent à veiller à sa bonne application. Le plan de gestion répond à la question : comment protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien proposé pour inscription, tout en permettant son évolutivité ? Élaboré en coopération étroite avec les ministères concernés et intégré au dossier de candidature, il doit expliciter le plus précisément possible les moyens et méthodes déployés pour garantir la préservation de la VUE, tels que « des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale (...), et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formels et informels », précisent les Orientations du Comité.

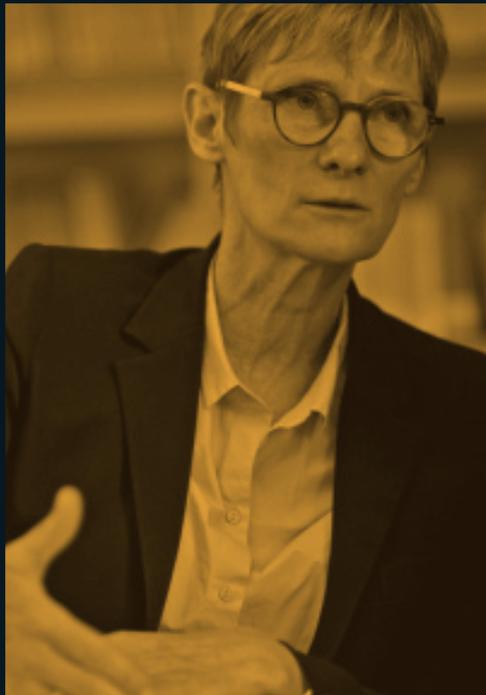
Le plan de gestion doit être adapté au type, aux caractéristiques et aux besoins du Bien, et conçu en fonction de son contexte culturel et naturel, mais il doit aussi témoigner de la pertinence de la réflexion menée autour du Bien et de son devenir, dans une double perspective de protection et d'évolution. Il constitue enfin le socle du contrat à partir duquel l'État-partie rend compte au Comité du patrimoine mondial de l'état de conservation du Bien, à travers un rapport d'évaluation présenté tous les six ans. Si la gestion n'est pas assurée convenablement ou qu'il y a atteinte à la VUE du Bien, ce dernier peut être retiré de la Liste du patrimoine mondial.

Une pièce maîtresse de la candidature du Bassin minier Patrimoine mondial

Orchestrée par la Mission Bassin Minier, la gestation du plan de gestion a été rendue complexe par la nature de ce Bien atypique et diffus, et par le nombre d'acteurs impliqués dans la gestion de ce territoire. La réalisation de ce document s'est adossée au Schéma de développement patrimonial élaboré précédemment par la Mission (voir p. 176). Adossé à ce premier exercice déjà très détaillé, le plan de gestion a pu être modelé pour répondre aux exigences précises de l'UNESCO aux plans réglementaire, contractuel et financier à court, moyen et long termes, mais également pour servir de levier à des actions de qualité en matière urbaine, architecturale et environnementale, et pour promouvoir ces réalisations auprès de la population. Engageant les acteurs aussi bien que les propriétaires du patrimoine minier, le plan de gestion compte deux axes : un premier axe visant à la protection, l'aménagement et la gestion du Bien, et un second orienté vers sa promotion, sa valorisation et son appropriation dans le Bassin minier et au-delà.



Couverture Plan de gestion Bassin
minier Patrimoine mondial
© Mission Bassin Minier



Frédérique Boura

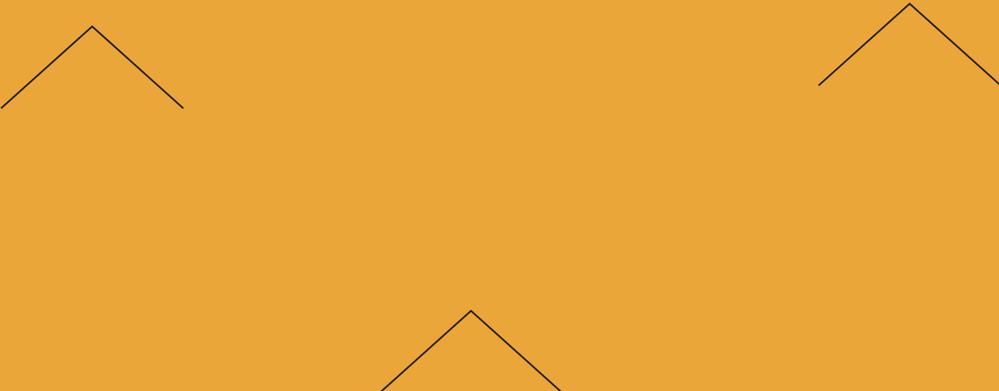
Ancienne Directrice régionale adjointe
des affaires culturelles à la DRAC Hauts-de-France

« La caractéristique du Bien « Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO », c'est son étendue : plus de 120 km d'est en ouest, 1 million et demi d'habitants, et plusieurs milliers d'éléments constitutifs. C'est un Bien complexe : les institutions y sont extrêmement nombreuses ; elles ont leurs enjeux propres et aucune d'entre elles ne recouvre la totalité du territoire. Il faut pouvoir faire parler tout le monde dans le Bien dont chacun, d'une certaine façon, est partenaire.

C'est pour cette raison que la Mission Bassin Minier est l'interlocuteur de chacune de ces parties constituantes. Elle a une compétence identifiée puisqu'elle est constituée d'experts – des urbanistes, des chargés de mission, des architectes, des spécialistes du patrimoine, des spécialistes de la médiation culturelle, qui sont une ressource pour l'ensemble des partenaires, qu'ils soient internes ou externes. Quand il y a un projet, on sait que la Mission Bassin Minier pourra apporter la connaissance, la documentation, l'expertise et l'accompagnement.

C'est elle qui peut rassembler, synthétiser l'ensemble des éléments dans le domaine du paysage, de l'architecture, du patrimoine. Elle fait le lien entre les décideurs, les collectivités, les habitants parfois, et tous les acteurs sociaux du territoire. Elle est nos yeux et nos oreilles sur l'ensemble du territoire. La Mission est la plus à même d'identifier ce qui ne va pas, ce qui va bien, et de porter la parole du bien patrimonial auprès de l'ensemble des partenaires. »





« Quand il y a un projet, on sait que la Mission Bassin Minier pourra apporter la connaissance, la documentation, l'expertise et l'accompagnement. »









Inauguration de la cité Bruno à Douges en octobre 2017
© Guillaume Theys - Mission Bassin Minier



Fosse de Wallers-Arenberg
© 2012 Hubert Bouvet Région Hauts-de-France

PROTÉGER – AMÉNAGER – GÉRER

Des actions pour assurer la protection du Bien

Le plan de gestion organise la protection des 353 éléments du Bien inscrit, c'est-à-dire le maintien de leur Valeur Universelle Exceptionnelle dans une perspective d'évolution, de requalification et de mise en valeur. Selon les principes de l'inscription au Patrimoine mondial, la conception de nouveaux aménagements, qu'il s'agisse de grands projets ou d'opérations plus modestes, doit en effet concilier les nouveaux usages avec la préservation du patrimoine et des paysages. Cette vision s'ancre dans l'action portée par des précurseurs que la Mission Bassin Minier a accompagnés depuis les années 2000. Les grands sites miniers ont été le fer de lance d'une politique patrimoniale combinant sauvegarde, protection et requalification.

De même, le programme des cités pilotes, point d'orgue de l'inventaire exhaustif et rigoureux des cités minières, a permis de tester le principe d'évolutivité de l'habitat dans le respect de la préservation de ses qualités patrimoniales. Mais protéger, aménager et gérer un Bien composé de 353 éléments selon les principes de l'inscription au Patrimoine mondial, nécessite de dépasser l'expérimentation et d'établir une feuille de route plus globale – et, surtout, qui soit partagée par les nombreux acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion de l'héritage minier. Cette feuille de route s'incarne depuis déjà de nombreuses années dans des actions concrètes qui visent à la fois à protéger l'héritage minier – fortement, quand cela est nécessaire – et à le remettre au cœur des projets de transformation du territoire. La protection d'éléments fragiles, parfois en péril (voir p. 160), peut être un préalable pour « acheter du temps » et permettre d'ouvrir une réflexion sur leur reconversion.

Le patrimoine et les paysages miniers au cœur de l'aménagement et du développement

Le droit français impose désormais de prendre en compte les éléments inscrits au Patrimoine mondial dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme – le périmètre du Bien ainsi que sa zone tampon devant figurer en annexe des plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLUi). Pour autant, cette démarche n'est pas toujours facile à appréhender par les collectivités territoriales ou les établissements publics. Le concept organique de *treille minière* imaginé par la Mission Bassin Minier est d'ores et déjà été utilisé par l'Agence d'urbanisme de l'Artois (voir encadré p. 188) pour alimenter sa réflexion sur la révision du SCoT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin. Ce concept permet de révéler les articulations invisibles, souvent complexes, entre les centralités urbaines, les cités minières, les terrils, les cavaliers, etc.

Ces différents éléments diffus et dispersés en apparence forment un réseau souple et organique, proche du dessin d'un végétal, que le plan de gestion permet de restaurer et réaffecter dans une logique de développement. Ce nouveau prisme se marie parfaitement avec la notion de « paysage culturel évolutif vivant », dans la mesure où les cités minières, les terrils, les anciens cavaliers et l'ensemble des équipements miniers s'affirment comme des éléments structurants du territoire. La Mission, là encore, a joué un rôle de précurseur, à travers la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue bien sûr, qui a favorisé la valorisation du patrimoine néo-naturel et sa reconversion vers de nouveaux usages – sportifs, de détente, de loisir –, mais aussi la Chaîne des Parcs qui, via la mise en réseau de différents sites par des voies cyclables, donne accès et fait découvrir de nombreux sites, déjà réaménagés ou non. Outre l'accompagnement à l'élaboration des SCoT, la Mission Bassin Minier a participé durant plusieurs années à la dynamique interSCoT pour y diffuser les enjeux en matière de protection et de valorisation du patrimoine et des paysages miniers.

Les conditions techniques et financières de l'excellence des projets

La protection des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, leur mise en valeur, leur adaptation parfois nécessaire, impliquent de nouveaux modes de faire. L'exigence d'une plus grande qualité des interventions sur le bâti, le paysage et l'espace public peut nécessiter un accompagnement spécifique des opérateurs, des élus locaux et des gestionnaires en termes de préconisations, de recherche de « bonnes pratiques » et d'ingénierie financière. Depuis 2000, à travers ses inventaires, recensements, études et expérimentations – menés avec les collectivités, les bailleurs, les services de l'État, de la Région, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'ensemble de ses partenaires historiques (Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le CPIE Chaîne des Terrils, les CAUE, l'Agence d'urbanisme de l'Artois) –, la Mission Bassin Minier a fortement contribué à faire évoluer le regard sur la valeur architecturale urbaine et paysagère de l'héritage minier.

Elle a également proposé aux porteurs de projets et aux gestionnaires des pistes concrètes pour protéger cet héritage et en faire un atout dans les projets de requalification et d'aménagement. L'étude *Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier* a permis de mieux objectiver les éléments sur lesquels repose la qualité de ces paysages, et de proposer quinze pistes concrètes pour les mettre en valeur.

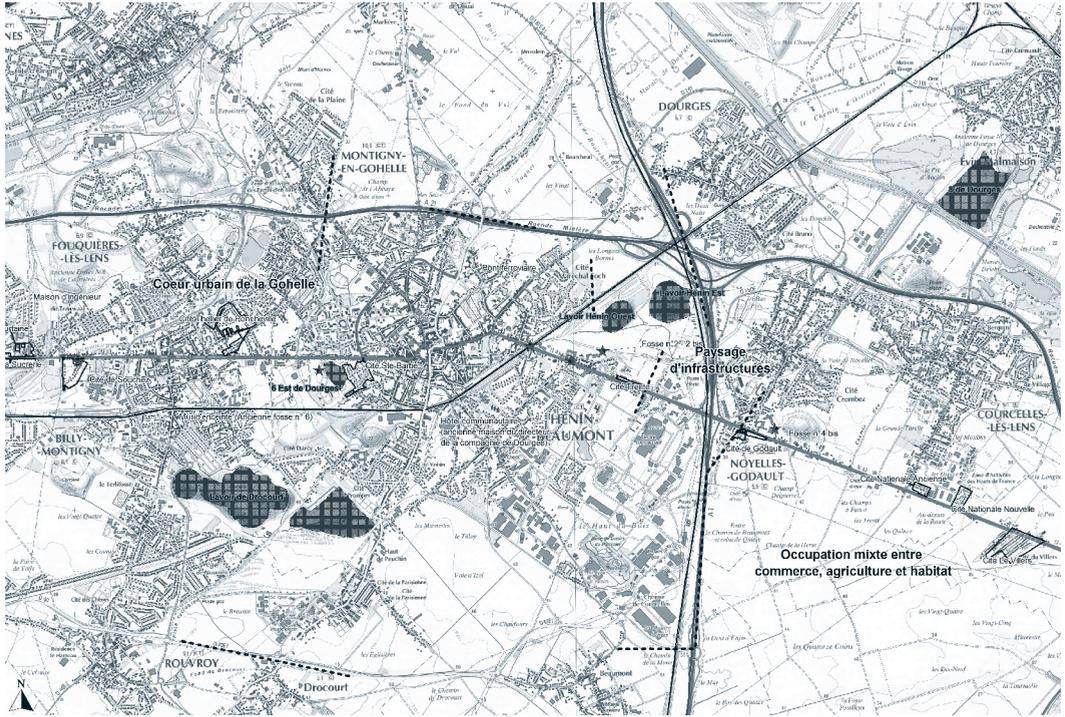
Ces orientations alimentent aujourd'hui les SCoTs, PLU et PLUi des collectivités désireuses de faire de leurs paysages un atout pour le développement de leur territoire. L'étude *Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier* a ouvert de nouvelles pistes pour concilier transformation urbaine et protection du patrimoine. Elle propose en particulier aux maîtres d'ouvrage, aux maîtres d'œuvres et aux services instructeurs une méthode et des orientations concrètes pour s'assurer que leurs projets n'altèrent pas la qualité patrimoniale du Bien, mais au contraire la renforcent.

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois : accompagner le nouveau

La Mission Bassin Minier a fait des Agences d'urbanisme du territoire des partenaires de premier ordre en matière d'observation, de planification urbaine, de stratégie d'aménagement du territoire. L'Agence d'Urbanisme de l'Artois est aujourd'hui l'un de ses partenaires privilégiés.

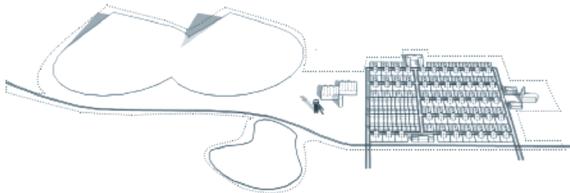
Créée en 2005, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) couvre un territoire peuplé de 670 000 habitants, composé du Pôle Métropolitain de l'Artois (réunissant les communautés d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin) et du Pôle d'équilibre territorial et rural formé par les communautés de communes Ternois Com et 7 Vallées Comm. Présente à leurs côtés, elle agit comme un outil de conseil et d'aide à la décision, à partir de l'expertise qu'elle développe et des études qu'elle mène. Elle accompagne en particulier les collectivités dans la réalisation de leurs outils de planification territoriale.

Privilégiant le travail en partenariat, l'AULA s'associe de façon régulière à la Mission Bassin Minier pour des travaux conjoints. Les deux structures ont ainsi travaillé à intégrer dans le SCoT de l'Artois les éléments de la Trame Verte et bleue nécessaires au maintien de la biodiversité et au déplacement des espèces dans un contexte de changement climatique. En collaboration avec d'autres acteurs institutionnels, l'AULA et la Mission Bassin Minier ont également réalisé en 2017 une étude sur la pauvreté diffuse dans la métropole lilloise, le Bassin minier, l'Artois et le Dunkerquois.



Carte des éléments perçus depuis N43 Douai/Lens/Béthune 2008
 © Mission Bassin Minier

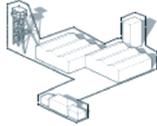
47 QUARTIERS



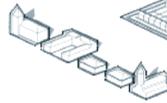
353 ÉLÉMENTS



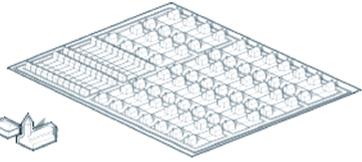
70
SITES NÉO-NATURELS
 Terrils, cavaliers, étangs
 d'affaissements, etc.



31
EDIFICES TECHNIQUES
 Fosses, chevalements, etc.

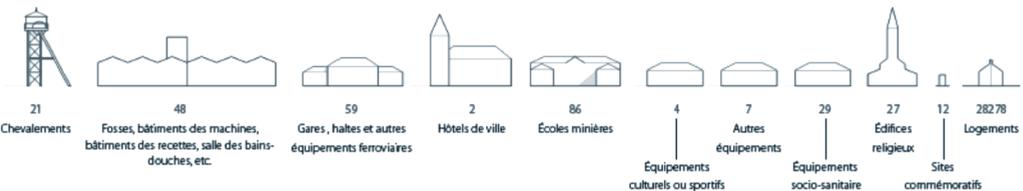


109
EQUIPEMENTS
 Administratifs sociaux,
 culturels et culturels



143
HABITAT
 Cités minières,
 logements des ingénieurs, etc.

28 573 COMPOSANTS BÂTIS



Une des pages du rapport d'études Pressions urbaines et protection
 de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier Patrimoine mondial
 © Mission Bassin Minier



Construction éphémère de la Tour de Pise à la Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière en septembre 2018, point d'orgue de l'action C'est mon patrimoine (financement DRAC) qui s'est déroulée pendant tout l'été 2018. © Mission Bassin Minier

PROMOUVOIR – VALORISER TRANSMETTRE

La médiation culturelle, pivot de l'appropriation populaire

La coordination et le suivi de la gestion de l'inscription implique notamment pour la Mission Bassin Minier d'expérimenter et développer la médiation culturelle et patrimoniale de l'inscription auprès des habitants, des visiteurs et des jeunes publics. L'enjeu est d'amorcer une prise de conscience, de donner du sens et d'enclencher les conditions d'un processus d'appropriation positive des valeurs paysagères, patrimoniales et historiques du territoire reconnues par l'UNESCO. Dans cette perspective, l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial et sa Valeur Universelle Exceptionnelle constituent des ressorts stratégiques pour changer le regard des habitants sur leur environnement, leur redonner de la fierté et renforcer leur capacité à être acteurs. Facilitant l'adhésion du plus grand nombre à l'inscription au Patrimoine mondial, la médiation est aussi garante de la transmission du Bien aux générations futures et, à ce titre, un pilier fondamental de sa gestion, au même titre que la réglementation et l'aménagement du territoire.

La Mission assure le suivi des actions de médiation initiées par les différents acteurs concernés : les communes et les intercommunalités, à travers les différentes politiques et actions qu'elles mènent en direction des habitants ; les acteurs associatifs, culturels et touristiques qui s'emparent de ce patrimoine et de ses valeurs et savent créer les instruments d'un partage avec les habitants et les visiteurs ; l'Éducation nationale et les acteurs socio-éducatifs (voir témoignage p. 192 et 193). La Mission mène également différents projets en direction des professionnels de la médiation patrimoniale en vue de les outiller dans leurs pratiques.

Quand le Monde s'invite dans le Bassin minier ! En 2012, il est lui aussi entré dans la cour des grandes icônes mondiales du patrimoine, aux côtés du Taj Mahal, de la Grande muraille ou encore de la Tour de Pise.

« Il est important
de donner aux
enseignants des outils
pour leur permettre
de poser l'inscription
Patrimoine mondial
comme un objet d'étude
facile. »



« Depuis 2013, l'obligation de dispenser à tout élève une éducation aux différents langages artistiques et aux différents champs culturels est inscrite dans le code de l'Éducation. Il y a de grands champs qui sont communs [avec l'inscription au Patrimoine mondial]. D'une part, on s'appuie sur une culture de proximité pour appréhender une culture mondiale, et l'on permet aux jeunes, en les ouvrant à des langages créatifs divers, d'aller vers une culture des possibles. D'autre part, on s'attaque aux déterminismes sociaux et à la question de l'équité scolaire, parce qu'être éduqué aux divers champs de la culture, c'est mieux réussir personnellement mais aussi professionnellement.

Depuis longtemps, un travail de qualité a été fait autour de l'histoire et de la mémoire minière dans le Bassin minier. On a traité des questions économiques, historiques, sociales, architecturales, paysagères, politiques également. C'était déjà riche mais pas suffisant. Ce qui est important dans l'inscription au Patrimoine mondial, c'est la reconnaissance de la Valeur Universelle et Exceptionnelle du site. Pour ces jeunes qui, souvent, ne sont pas très fiers d'être des habitants du Bassin minier, c'est formidable de se savoir comparable au Taj Mahal ou au château de Versailles. Reconnaître cette richesse chez eux leur permet de mieux l'appréhender chez l'autre, et de mesurer à quel point cette diversité s'inscrit dans un patrimoine commun, universel et humain. Il est important de donner aux enseignants des outils pour poser l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial comme un objet d'étude facile, qui les aide à partir d'une étude de cas locale pour aller vers une dimension mondiale, universelle, partagée. C'est cette prise de conscience de sa particularité, que l'enfant apprend à reconnaître également dans d'autres patrimoines locaux, qui conduira à un sentiment de fraternité indispensable aux solidarités.

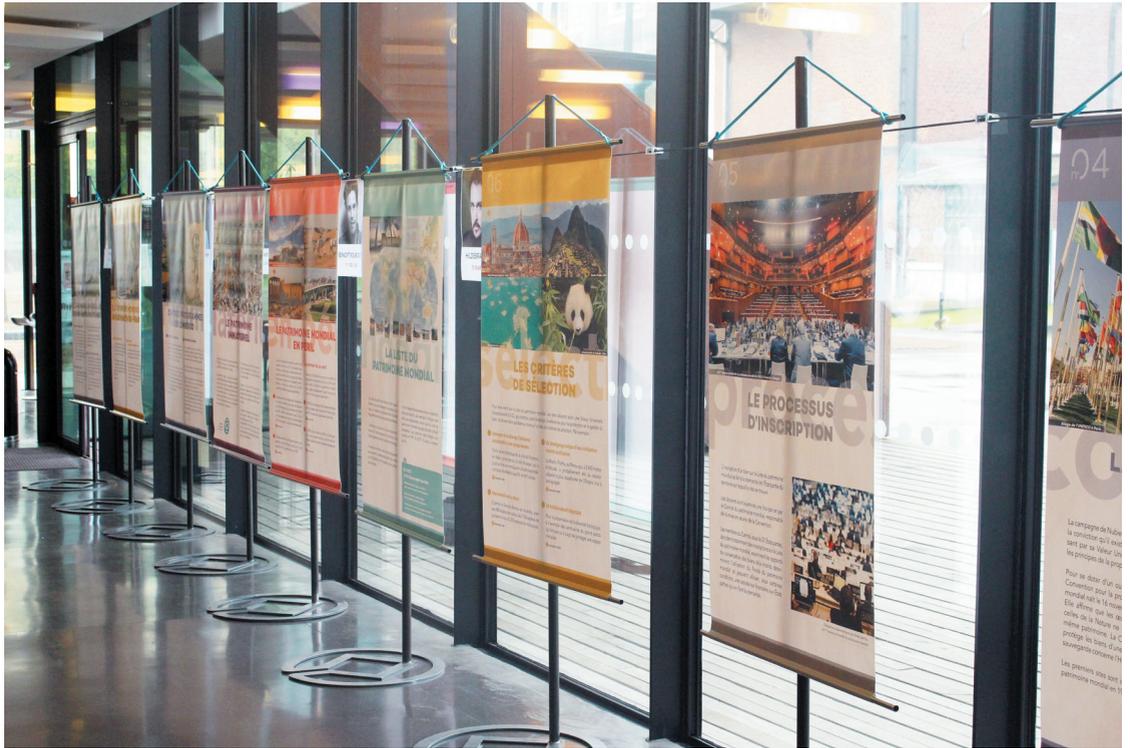
On a aujourd'hui une somme de ressources pédagogiques tout à fait intéressantes qui nous permet de rendre cet objet d'étude plus facile à aborder par un très grand nombre de disciplines – l'histoire-géographie et tous les autres enseignements en lien avec les sciences humaines mais également des disciplines scientifiques, techniques ou professionnelles. Il s'agit maintenant de réfléchir aux modes de diffusion. On a un gros travail de formation à engager, à destination des enseignants, des cadres et en particulier des chefs d'établissements. La réforme du lycée a inscrit le Patrimoine mondial comme l'une des thématiques de la spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ». C'est une reconnaissance nationale qui va faciliter la diffusion de notre travail. »



Bérengère Clément

inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale en lettres, déléguée académique aux arts et à la culture





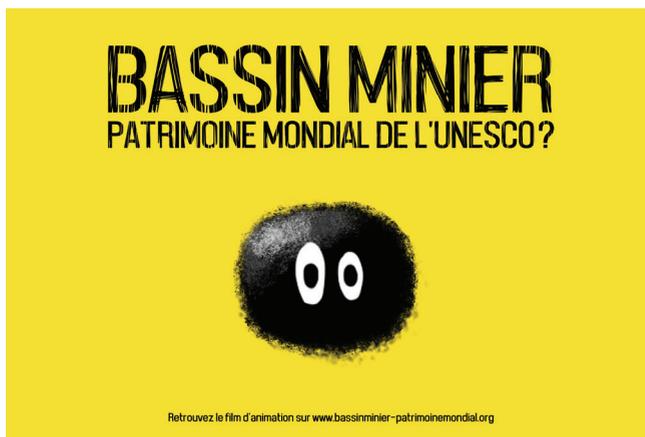
Exposition Invention du Patrimoine mondial inaugurée au 9-9bis à Oignies lors de l'Assemblée générale de l'Association des Biens Français inscrits au Patrimoine mondial en 2018. © Mission Bassin Minier

Depuis 2012, le Bassin minier côtoie le Taj Mahal et les Pyramides d'Égypte mais aussi la Grande barrière de Corail, la Statue de la Liberté ou encore le Palais de Versailles !



L'une des illustrations réalisées par Olivier Sampson, outil de médiation créé en 2019 à la demande du groupe « médiation Bassin minier Patrimoine mondial ». © Olivier Sampson - Mission Bassin Minier

Des outils et des actions de médiation pédagogiques, attrayantes et dynamiques qui contribuent à l'appropriation de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial.



Affiche Film d'animation Bassin minier Patrimoine mondial
© Mission Bassin Minier - Pauline Brunner et Marion Verlé



Première action conjointe de médiation entre le Louvre-Lens et la Mission Bassin Minier en octobre 2020, un jeu d'énigmes associant œuvres de la Galerie du Temps et sites du Patrimoine mondial dont le Bassin minier. © Mission Bassin Minier

ON EST LES
ROIS DU
MOOONDE!









Les outils de médiation

Il n'est pas toujours facile d'engager le dialogue sur l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO... ou de répondre aux questions. Consciente de cette difficulté partagée, la Mission Bassin Minier, en partenariat notamment avec la DRAC, développe au fil des ans des outils d'information, de sensibilisation et de médiation pour outiller les acteurs de la médiation directement engagés auprès du grand public : structures culturelles, offices du tourisme, musées de proximité, médiathèques, enseignants...

Des petits fascicules ou des courtes vidéos pour faciliter la compréhension et saisir le sens et la portée de cette inscription au Patrimoine mondial sont disponibles sur le site Bassin minier Patrimoine mondial ou sur la chaîne YouTube de la Mission Bassin Minier.

Une série d'illustrations à disposition des professionnels de la médiation, parce qu'un bon dessin vaut mieux qu'un long discours. Cette série a été conçue pour faciliter la compréhension de concepts et d'idées liés au Patrimoine mondial et à l'inscription du Bassin minier sur la Liste. Elle permet aussi de prendre à contre-pied un certain nombre de lieux communs et d'idées reçues.

Des expositions disponibles gratuitement :

« **Bassin minier Patrimoine mondial** » : cette exposition propose de faire découvrir ou redécouvrir sous un nouvel angle la richesse patrimoniale, paysagère et culturelle du Bassin minier et les raisons de son inscription. Cette exposition a fait l'objet de déclinaisons territoriales à l'échelle des agglomérations sur Lens-Liévin (porté par le Pays d'art et d'histoire), Hénin-Carvin (porté par le pôle patrimoine du 9-9 bis) et Béthune-Bruay (porté par l'office de tourisme).

« **L'invention du Patrimoine mondial** » : cette exposition raconte l'histoire du Patrimoine mondial depuis sa naissance en 1972. Réalisée en partenariat avec l'ABFPM, elle présente l'UNESCO, la convention du Patrimoine mondial, les enjeux de la Liste du patrimoine mondial, des exemples de sites inscrits dans le monde. Elle se termine par un focus sur les Biens inscrits en région Hauts-de-France réalisé en partenariat avec les sites de la région (Beffrois de Belgique et de France, citadelle d'Arras, cathédrale d'Amiens, sites de Saint Jacques de Compostelle).

Une action culturelle plurielle, dans la durée

Ses moyens humains étant limités, la Mission Bassin minier ne travaille pas directement avec les habitants, mais accompagne les acteurs culturels présents sur le terrain – compagnies théâtrales, auteurs, photographes, lieux culturels, etc. Les projets mis en œuvre prennent des formes très diverses : visites guidées, créations artistiques, ateliers participatifs, rencontres-discussions, animations pédagogiques... Ce travail s'inscrit dans le long terme, car il demande une appropriation des termes de l'inscription en vue de leur traduction en projets artistiques. La Mission joue un rôle intermédiaire essentiel pour lever les incompréhensions, éclairer le champ des possibles en matière de création, donner l'envie et stimuler la créativité dans toutes les disciplines.

Aujourd'hui, elle réfléchit avec les acteurs culturels du territoire à une véritable programmation culturelle liée à l'inscription au Patrimoine mondial, qui s'émanciperait de la date anniversaire de cette dernière, et s'insérerait au sein des saisons culturelles des différents acteurs culturels du territoire. Cette approche pourrait être valorisée dans le cadre de l'offre touristique, et ainsi toucher un public plus large que les seuls habitants du territoire.

Les festivités

Faire vivre l'inscription implique d'imaginer des événements pour toucher massivement les habitants et les visiteurs et ouvrir une fenêtre médiatique sur le Patrimoine mondial. Dès 2013 et jusqu'en 2019, la Mission Bassin Minier a organisé à la date anniversaire de l'inscription, fin juin, l'événement « Le Bassin minier fête le Patrimoine mondial », mobilisant de nombreux partenaires et communes. Cette grande quinzaine festive a permis, durant sept éditions, de porter le projecteur sur de nombreux éléments situés dans le périmètre du Bien et, à travers une multitude d'animations de tous ordres – visites, expositions, balades, courses, chasses au trésor, spectacles, bals, etc. –, de faire découvrir l'inscription à ceux qui ne la connaissaient pas encore. Maître d'œuvre de l'événement, la Mission s'est attachée à réunir un maximum de partenaires, y compris des mécènes et des sponsors, pour que l'ensemble des sites soit mis en lumière et que l'écho soit le plus retentissant possible. Depuis 2014, elle a également mis à profit cette opération récurrente pour mesurer l'évolution de la perception de l'inscription parmi la population. Entre 2014 et 2019, la part de spectateurs sachant que le Bassin minier est inscrit au Patrimoine mondial

est restée relativement stable, entre 80 et 85 %. En revanche, la proportion de participants assistant pour la première fois à l'événement a diminué de 78 à 59,1 %, signe de la fidélisation du public, tandis que la part de visiteurs extérieurs au territoire progressait de 4 à 31 %, témoignant d'un élargissement de l'audience. L'enquête a enfin révélé une progression de 91 à 97 % des participants considérant que l'événement auquel ils avaient assisté pouvait contribuer à donner une image positive du Bassin minier. Certains temps forts ont donné une visibilité particulière à l'inscription, comme l'« Embrasement des terrils » imaginé par la Mission Bassin Minier pour fêter les trois ans de l'inscription, le 30 juin 2015.

À cette occasion, 10 000 spectateurs juchés en haut de plusieurs terrils ont pu assister à un impressionnant spectacle pyrotechnique déployé de l'est à l'ouest du Bassin minier. Plus récemment, la Mission et le Ballet du Nord ont initié les « Bals chorégraphiques du Patrimoine mondial » dans plusieurs communes du territoire, pour célébrer l'inscription via des chorégraphies contemporaines créées avec les habitants, en écho avec la tradition des bals populaires qui animaient la vie des cités minières (voir ci-contre). De telles actions, qui constituent une partie seulement des initiatives animées de territoire, complètent de manière indispensable et ludique les actions de médiation menées en continu tout au long de l'année. Attirant les spectateurs sur les lieux mêmes de l'inscription, elles participent au changement de regard porté sur le patrimoine et sur l'inscription.

30 nationalités
mobilisées pour extraire
du charbon, autant de
richesses culturelles
pour créer et réinventer
le vivre ensemble !
Dansons maintenant !

Plus de vingt ans nous
séparent de la Conférence
Permanente du Bassin
Minier, dont le Livre blanc
professait en 1998 qu' « en
s'ouvrant vers l'extérieur,
[les] manifestations
culturelles et sportives
contribueraient à construire
l'image du Bassin minier ».

Les bals chorégraphiques : faire danser le territoire

En 2019, la Mission Bassin Minier et le Ballet du Nord - Centre chorégraphique national de Roubaix Hauts-de-France ont mis en œuvre le projet des « Bals chorégraphiques du Patrimoine mondial ». Objectif : désacraliser et démystifier les notions de patrimoine et de danse contemporaine.

La danse contemporaine pour célébrer le patrimoine du Bassin minier Patrimoine mondial : c'est le pari que se sont lancés la Mission Bassin Minier et le Ballet du Nord, à travers un projet de bals promouvant les valeurs d'humanité, de partage, d'ouverture et de solidarité qui sont au cœur de l'inscription au Patrimoine mondial. Sylvain Groud, directeur du Ballet du Nord, est parti de la rencontre avec les habitants du territoire du Bassin minier pour concevoir des chorégraphies qui célèbrent le « danser ensemble ». Les tarentelles, danses tziganes, maghrébines, italiennes, polonaises, etc. proposées durant ces bals ont permis de renouer avec la fierté d'une histoire commune.

Des ateliers de préparation et des bals ont été organisés dans les communes de Harnes, Wingles, Lens et Mazingarbe, puis un grand bal final dans le hall du Musée du Louvre-Lens a clôturé l'opération le 30 juin 2019, à l'occasion du 7^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial. Environ 500 personnes au total ont participé à ce projet.

À la lumière naturelle
d'un lever de soleil comme
sous le feu des artifices,
le Patrimoine se met
en scène !



Coucher de soleil sur un terril
© Alexandre Méquignon



Embrasement des terrils sur le site minier de Wallers-Arenberg
2015 © Daniel Dylag - Métropolille-Images



3^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial. Les rutilants sur le site du 9-bis à Oignies
© Mission Bassin Minier



Premier Bal chorégraphique du Patrimoine mondial en partenariat avec le Ballet du Nord en juin 2019 au musée du Louvre-Lens
© Benoit Faidren - Mission Bassin Minier

Artiste confirmé
ou amateur
décomplexé,
au pied d'un géant
d'acier ou au cœur
du Louvre-Lens, la
danse célèbre
le Patrimoine
mondial !







Les Rutlants 2017 - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Pidz - Mission Bassin Minier



Ducasse des mines - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Ines pour la Mission Bassin Minier



Les Rutilants 2017 - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Pidz - Mission Bassin Minier



Ducasse des mines - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Ines pour la Mission Bassin Minier



5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Guillaume pour la Mission Bassin Minier



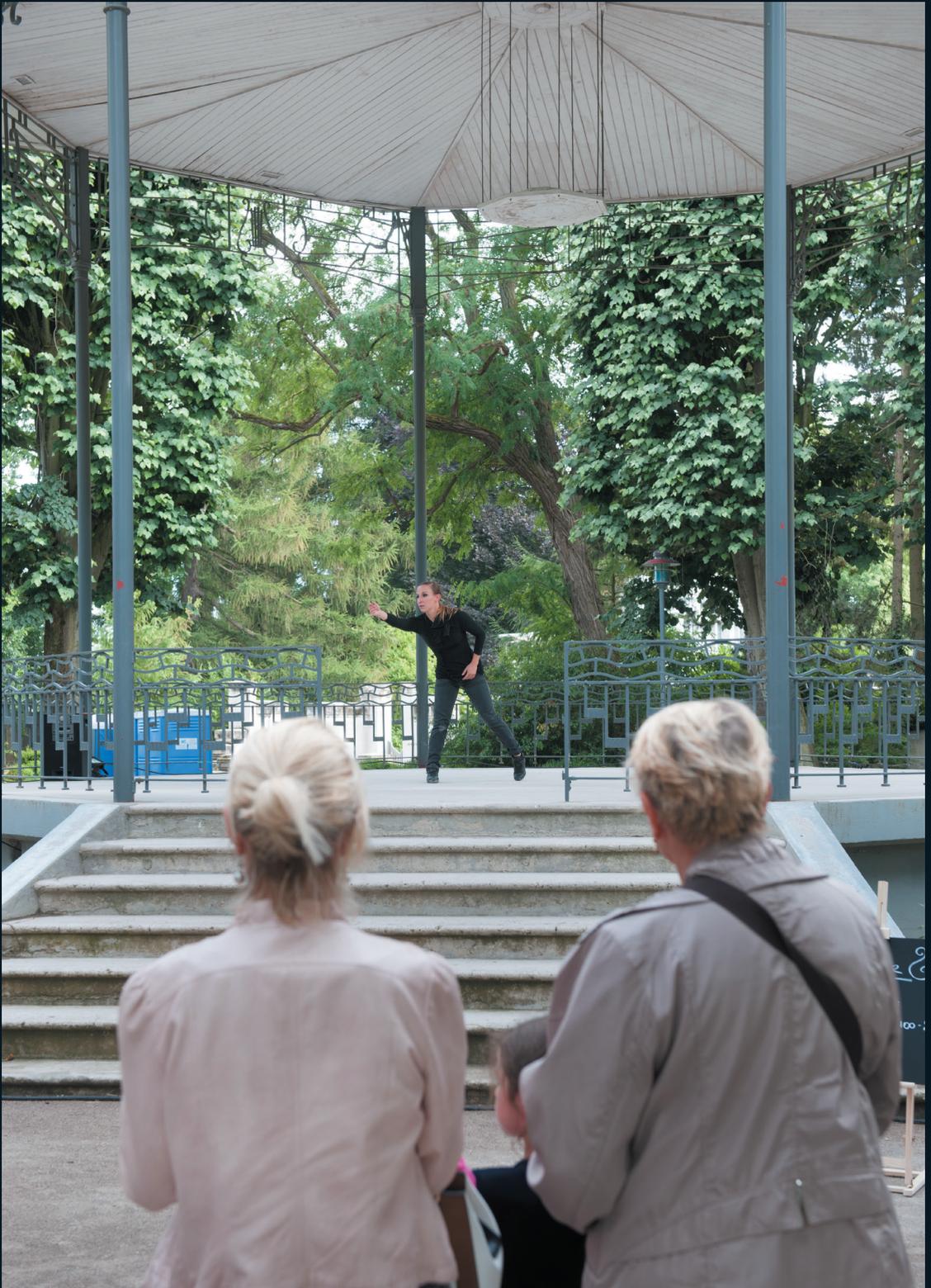
Panoramique en estafette, gare de Fresnes-sur-Escaut - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO © Guillaume pour la Mission Bassin Minier



Battle d'harmonies - 5e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Ines pour la Mission Bassin Minier



Base du 11/19 - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Aurélien pour la Mission Bassin Minier



After Work au stade parc de Bruay-La-Buissière - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO © Pidz - Mission Bassin Minier



5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO © Aurélien pour la Mission Bassin Minier





Le noir vous va si bien, chevalement Dutemple à Valenciennes - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO © Mission Bassin Minier



L'Odyssée à la Cité des Électriciens - 5^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO
© Aurélien pour la Mission Bassin Minier





Happening « Symbiose sur le terril » imaginé par la Mission Bassin Minier et le Ballet du Nord - CCN Roubaix, tourné le 04 juillet 2020 sur le terril 110 à Oignies avec près de 80 danseurs amateurs puis diffusé sur les réseaux sociaux à près de 30 000 internautes - 8^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO © Ulloa Films



Happening « Symbiose sur le terril » Imaginé par la Mission Bassin Minier et le Ballet du Nord - CCN Roubaix, tourné le 04 juillet 2020 sur le terril 110 à Oignies avec près de 80 danseurs amateurs puis diffusé sur les réseaux sociaux à près de 30 000 internautes
© Mission Bassin Minier

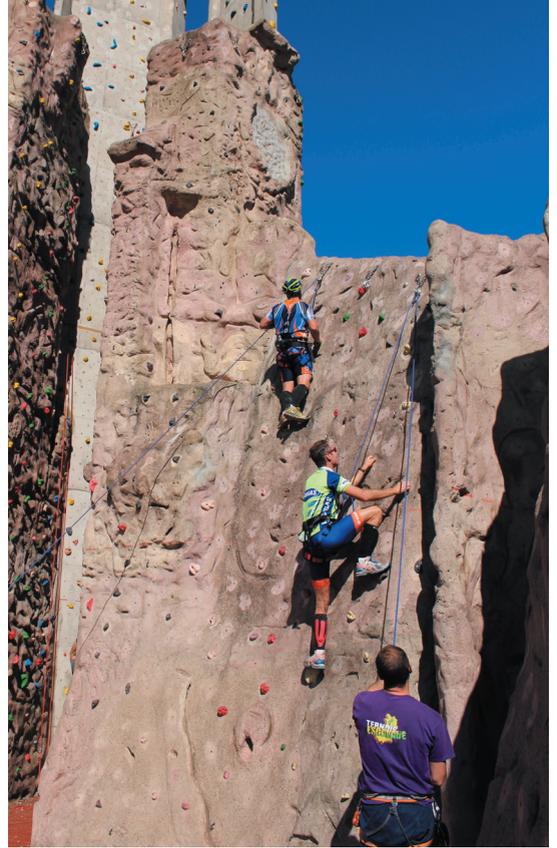




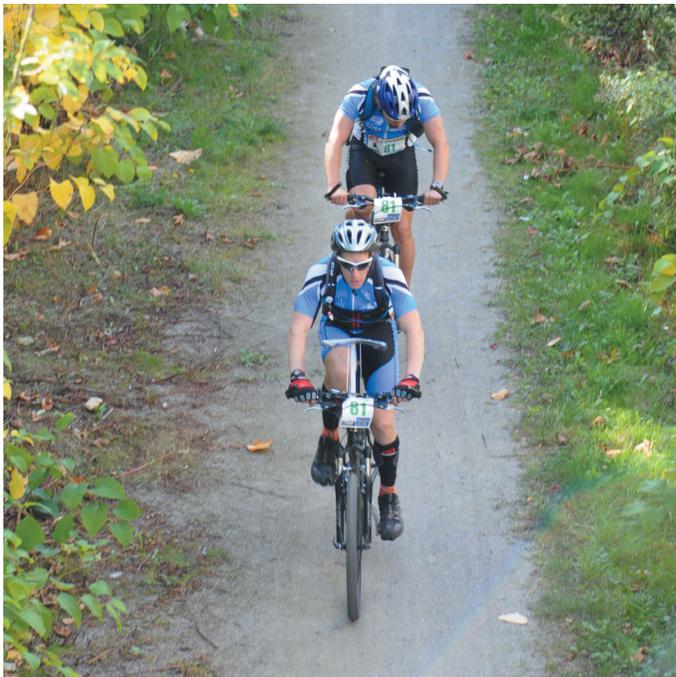




Challenge VTT 2014 © Mission Bassin Minier



Raid Bassin minier 2015 © Mission Bassin Minier



Raid Bassin Minier 2012 © Mission Bassin Minier





Raid Bassin minier 2015 © Mission Bassin Minier

Les sports de nature,
révélateurs d'image et
de potentialités, levier
d'attractivité et de
rayonnement !



Trail des Pyramides Noires 2017 © Pidz - Mission Bassin Minier

Les événements sportifs

Ces dernières années, la Mission Bassin Minier a multiplié les initiatives à fort potentiel médiatique afin de faire connaître au plus grand nombre les projets et dynamiques qui contribuent à transformer le territoire. Dans un premier temps, elle s'est concentrée sur des événements sportifs comme le Raid Bassin minier puis le Trail des Pyramides Noires. De tels événements suscitent une vraie curiosité en amont, pendant et en aval, permettant de toucher non seulement leurs participants, mais aussi un public important, sur place et à distance. En effet, grâce aux reportages qui leur sont consacrés à la télévision et dans la presse quotidienne, mais aussi aux comptes très actifs sur les réseaux sociaux, un nombre démultiplié de personnes a connaissance de ces actions et de l'inscription au Patrimoine mondial. Lors de ces événements, la Mission veille à ce que le territoire soit mis en avant sous ses différents visages.



Raid Bassin minier 2015 © Mission Bassin Minier







La signature Bassin minier Patrimoine mondial s'affiche sur un porte-clefs fabriqué par MSE à Wingles © Guillaume Theys pour la Mission Bassin Minier



Plaque d'information et de communication autour de l'inscription du Bassin minier Patrimoine mondial © Guillaume Theys pour la Mission Bassin Minier

La promotion de l'inscription

La Mission Bassin Minier concentre l'essentiel de ses actions de communication sur l'inscription au Patrimoine mondial. Il s'agit pour elle de capitaliser sur ces paysages et leur valeur de témoignage, pour inciter les habitants à se rendre sur ces sites pour les redécouvrir, en apprécier la grandeur et la beauté atypique, et en faire des objets de fierté et de reconquête. Ce travail a démarré non sans peine : passé l'euphorie de la « victoire » en 2012, il a fallu raccrocher les médias, relais essentiels de communication, pour un suivi dans la durée des interventions engagées autour du Bien. Les premiers événements produisaient des résultats aléatoires, les articles de presse relatant l'initiative sans faire nécessairement référence au Bassin minier Patrimoine mondial qui constituait pourtant la raison d'être de ces actions. Le travail inlassable de promotion réalisé par la Mission a porté ses fruits à partir de 2014, où les retombées presse sont devenues plus pertinentes sur le fond.

Depuis, les communautés d'agglomération ont elles-mêmes renforcé leurs compétences et leurs outils en matière de communication. Leur collaboration avec la Mission évolue, s'inscrivant elle aussi dans le long terme. La pénétration des actions de communication dans le territoire est plus prégnante à mesure que croît l'appropriation d'une inscription qui, par rapport aux premières années, ne suscite plus la même circonspection. La Mission utilise d'autres biais, comme la souscription « Patrimoine mondial en danger », pour stimuler l'appropriation par les élus et les habitants de l'importance de ce patrimoine.



Affiche de promotion de la souscription Patrimoine minier en danger © Adrien Aymard - Mission Bassin Minier

Les ambassadeurs

La Mission Bassin Minier teste depuis peu une idée qui mobilise les entreprises situées dans le Bassin minier. Cette initiative est partie du souhait exprimé par certains entrepreneurs, de mettre en évidence l'inscription au Patrimoine mondial dans le cadre de leurs activités. L'emblème officiel du Patrimoine mondial étant réservé à certains usages strictement définis, la Mission a conçu une signature graphique spécifique, facilement adaptable sur un grand nombre de supports. Lancée en juin 2019, elle a été adoptée immédiatement par plusieurs entreprises implantées localement. La responsable commerciale des

Transports A. Mettier, situés à Bouchain, a ainsi décidé d'afficher cette signature sur l'ensemble de ses camions qui sillonnent la France.

D'autres entreprises l'ont apposée à l'entrée de leurs bâtiments, sur leur plaquette de présentation ou dans leur signature de courrier électronique. S'appuyant sur le dynamisme de ces acteurs, la Mission a lancé un projet de «cercle des ambassadeurs» du Bassin minier.



Benjamin Michelli, Concept-shirt, ambassadeur du Bassin minier Patrimoine mondial © Konzept-shirt, Benjamin Michelli



Les chevrettes du Terril à Rieulay © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

Ils sont à présent une quinzaine d'entrepreneurs-ambassadeurs à œuvrer en faveur de la connaissance et de la diffusion de cette signature, dont l'utilisation n'exige d'autre procédure que l'adhésion aux valeurs de l'inscription. Les retombées de cette action sont difficiles à évaluer pour l'instant. Mais les ambassadeurs relatent déjà les actions qu'ils mettent en œuvre, telles que la formation de leurs collaborateurs afin qu'eux-mêmes puissent parler de l'inscription, et rapportent les retours positifs de fournisseurs ou clients interpellés par cette signature qui circule partout en France.

Ces ambassadeurs sont aujourd'hui de véritables moteurs dans la diffusion de l'inscription au Patrimoine mondial, qu'ils considèrent comme un motif de fierté et même un faire-valoir dans leurs activités. La Mission continue à faire la promotion de cette dynamique nouvelle, en essayant de toucher un nombre toujours plus important d'acteurs du territoire.

« C'est naturellement que j'ai intégré le cercle des ambassadeurs du Bassin minier Patrimoine mondial. Car c'était cohérent avec le fait de s'installer sur un terril avec notre chèvrerie qui s'intègre au maximum dans le paysage, et de le protéger activement avec notre troupeau de chèvres. Ça s'est fait tout seul et on en est vraiment très fiers. » Julien Graf, fondateur des Chevrettes du Terril à Rieulay, chevrier et producteur de fromage bio.

www.chevrettesduterril.fr



La signature Bassin minier Patrimoine mondial s'affiche sur les camions de transports A. Mettier, ambassadeur © Mission Bassin Minier

La Mission Bassin Minier, gestionnaire de l'inscription

Le 1^{er} janvier 2013, débutait une nouvelle aventure dont le cap à tenir était connu mais dont le cheminement et la cadence dépendraient de la mobilisation de tout un territoire. En cette phase de lancement, une chose était claire : conformément aux indications du dossier de candidature, la Mission Bassin Minier opérait une fusion avec Bassin minier Uni, qui lui apportait l'expertise construite au fil des années ainsi qu'une partie de son équipe. De bras armé technique de la candidature, la Mission devenait l'organe opérationnel chargé de la coordination de la gestion du Bien, en lien étroit avec les services de l'État.

En même temps que ses statuts officialisaient son rôle gestionnaire de l'inscription, la Mission s'engageait à mettre en place de nouveaux chantiers autour de la communication, la promotion, le tourisme et la médiation liées à l'inscription au Patrimoine mondial, et à développer les métiers correspondants.

Les outils d'une gouvernance spécifique

Chaque mois, le comité de suivi technique réunissant la Mission et les services de l'État, garant de la conservation du Bien inscrit, se réunit pour assurer la coordination technique de la gestion du Bien, du suivi du rapport périodique et de la préparation de la Conférence des territoires et des quatre comités locaux. Animés par le sous-préfet de l'arrondissement et par les élus référents désignés par chaque agglomération, ces lieux d'échange permettent de répondre aux besoins de dialogue et d'information exprimés par les élus, les techniciens et les opérateurs des communes ayant un ou plusieurs élément(s) inscrit(s) sur leur territoire.

« Si on recherche la dimension économique sans considérer la culture et la mémoire nous faisons fausse route ! La Mission Bassin Minier, c'est à cet égard l'outil transversal qui doit nous éviter les sorties de route en traitant globalement les problématiques locales. »

Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France



Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France.
Conférence des territoires 2018 © Mission Bassin Minier

À l'échelon supérieur, la Conférence des territoires du Bassin minier Patrimoine mondial installée en octobre 2013 assure le portage politique de l'inscription. Co-présidée par le président de la Région Hauts-de-France et par le préfet de région, elle réunit les présidents des Conseils Départementaux et des intercommunalités ainsi que les maires des communes du Bien inscrit et de sa zone tampon, et supervise l'orientation générale du plan de gestion et la coordination des acteurs. Enfin, dans la lignée des « Rencontres de BMU » qui, pendant dix ans, ont régulièrement réuni les acteurs de la candidature du Bassin minier à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la Mission Bassin Minier organise tous les deux ans les « Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial ». Ce temps d'échanges ouvert à tous (élus, techniciens, associations, acteurs culturels et touristiques...) est nécessaire pour échanger autour de la gestion et de l'animation de l'inscription au Patrimoine mondial.



Conférence des territoires 2018 © Mission Bassin Minier



Cathy Apourceau-Poly, Présidente de la Mission Bassin Minier.
Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial 2019
© Guillaume Theys pour la Mission Bassin Minier

« La Mission est une ingénierie singulière car elle est le garde-fou de la préservation du patrimoine minier qui « stimule » l'ADN de tout un territoire. De la mine jusqu'au Patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est un cheminement qui mérite une intelligence collective particulière pour faire en sorte que tous les projets puissent rendre les habitants fiers de leur territoire. »

Salvatore Castiglione, Président de l'Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, maire de Wallers, Vice-président de la Région des Hauts-de-France en charge des solidarités avec les territoires et des relations internationales



Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial 2019
© Guillaume Theys pour la Mission Bassin Minier

Chapitre 04

Les défis de l'ouverture

La Mission Bassin Minier, trait d'union entre les territoires du bassin, ses voisins et le monde

Ancré dans une métropolisation parfois vécue comme subie, le Bassin minier est resté longtemps dans l'ombre d'une métropole lilloise omniprésente. Avec la relance d'un dialogue constructif à l'échelle métropolitaine à Wingles en 2001, le Bassin minier va de l'avant et s'ouvre davantage, même si certaines fragilités structurelles demeurent, notamment en matière de mobilité.

Idéalement situé, le Bassin minier doit appréhender les multiples défis qu'il rencontre aux échelles régionale, européenne et au-delà. Il s'appuie notamment sur les grandes « marques » de rang international (Inscription au Patrimoine mondial, Louvre-Lens), qui peuvent démultiplier leurs potentiels d'entraînement à condition que les dynamiques territoriales propres au Bassin minier « s'en emparent ».





Gare SNCF de Lens © Samuel Dhote

La mobilité et les transports dans le Bassin minier : renforcer les synergies pour relever de nouveaux défis.



01

LA MOBILITÉ, SYMBOLE ET CLEF DE L'OUVERTURE

Avec l'émergence des intercommunalités dès 2000, une dynamique s'est engagée sur le développement de l'offre de transports dans le Bassin minier. L'élaboration des Plans de Déplacements Urbains (PDU) par les syndicats mixtes de transport a permis de définir un nouveau cadre stratégique pour l'amélioration des réseaux de transports urbains et, plus largement, l'organisation des déplacements à l'échelle des agglomérations. Parallèlement, de grandes orientations en matière de mobilité des personnes et des marchandises ont été définies à l'échelle de la Région dans le cadre du Schéma Régional des Transports. Se traduisant par des politiques ambitieuses comme le développement du TER ou l'ouverture de lignes de tramway (qui auront pour traduction concrète le tramway de Valenciennes et le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans le Pas-de-Calais), la mise en œuvre de ces stratégies a rapidement soulevé le problème du cloisonnement des compétences à différentes échelles d'intervention.



Gare SNCF de Lens © Samuel Dhote

La coordination de l'action de la Région, des Départements, des agglomérations est apparue comme un enjeu-clé pour répondre à des besoins de mobilité ayant une autre géographie : les territoires du Bassin minier et celui de l'Aire métropolitaine de Lille. L'imbrication de ces différents niveaux de réflexion et d'action s'est imposée au cœur de l'intervention de la Mission sur cette thématique.

En 2002, dans le cadre des travaux d'élaboration du Schéma Régional des Transports, la Mission a alimenté les réflexions sur les problématiques de transport/déplacement à l'échelle du Bassin minier (élaboration des PDU etc.) et mis en évidence l'enjeu représenté par l'interconnexion des réseaux urbains du Bassin minier ainsi que leur articulation avec le TER et les réseaux interurbains pour le renforcement de l'attractivité de l'offre de transport collectif. Dès 2003, la Mission a engagé un travail d'échanges techniques avec l'ensemble des acteurs concernés sur le traitement des « interfaces Transports » entre les territoires. Ces rencontres ont permis d'approfondir le diagnostic et de débattre de propositions d'amélioration sur trois secteurs-clés : sur l'interface entre le Douaisis et l'agglomération d'Hénin-Carvin, les débats ont porté sur la valorisation du rôle du TER pour les liaisons de pôle à pôle et sur la faisabilité d'interconnecter les réseaux urbains, notamment les projets de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), à l'occasion de l'aménagement des pôles d'échanges (Libercourt, Leforest, Flers-en-Escrebieux, Hénin-Beaumont). Sur le secteur de Somain, des discussions ont porté sur le rôle de la gare comme « rotule » entre les réseaux de transports urbains du Douaisis et du Valenciennois et sur les complémentarités avec le réseau interurbain. Et enfin sur les liens entre



Bus à haut niveau de service © Euralens



Gare SNCF à Douai © Samuel Dhote

la Métropole et le Bassin minier, un échange d'informations a été organisé avec Lille Métropole à l'occasion de la réflexion menée sur la mise en place d'un tram-train dans l'agglomération lilloise. Afin de contribuer aux travaux engagés, le Conseil Régional, l'État, les Conseils Départementaux et les agglomérations ont souhaité poursuivre cette réflexion en confiant à la Mission, en 2006, une étude achevée en 2008 visant à construire une « vision partagée » de l'organisation des déplacements de personnes « inter-territoires » à l'échelle de l'Arc sud de l'Aire métropolitaine de Lille. En 2009, la Mission en tirera un document de synthèse de l'état des lieux et des principaux enjeux.

Afin d'approfondir l'une des pistes de travail, la Mission organise en 2010 un temps d'échanges spécifiques sur l'articulation des systèmes de transport collectif Douaisien et Lensois. Le triangle Douai-Lens-Libercourt a été identifié comme un secteur stratégique pour les problématiques de renforcement des liens est-ouest entre le Lensois et le Douaisis mais aussi pour les liens nord-sud entre le Bassin minier et la métropole lilloise. La réflexion qui sera engagée en 2011 par les acteurs de l'Aire Métropolitaine de Lille sur le lien rapide Métropole-Bassin minier est inscrite dans la continuité de cette démarche.



Gare SNCF de Lens © Samuel Dhote

Avec le développement du phénomène de métropolisation, il était nécessaire d'optimiser le fonctionnement du système de transport métropolitain, notamment au sein du Bassin minier, pour accompagner une mobilité plus durable.



Embouteillages sur l'autoroute A1 menant vers Lille © Mission Bassin Minier



Tramway à Valenciennes © Samuel Dhote



Gare SNCF à Douai © Samuel Dhote

L'enjeu de l'interconnexion des réseaux urbains du Bassin minier et de leur articulation avec le TER et les réseaux interurbains est essentiel pour renforcer l'attractivité de l'offre de transport collectif.

02

LES LIENS AVEC LA MÉTROPOLE ET LES TERRITOIRES VOISINS

25 juin 2001 à Wingles, [...] 300 citoyens et représentants du monde politique, économique et associatif, réunis pour échanger sur les perspectives de coopération entre la métropole lilloise et le Bassin minier.

L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE LILLE *La lente marche vers un dialogue*

Dès 1971, le schéma de l'OREAM (Organisme Régional d'Etude et d'Aménagement d'Aire Métropolitaine) avait affirmé la solidarité du Bassin minier, de l'agglomération arrageoise et de l'agglomération lilloise au sein d'une « Aire Urbaine Centrale », considérée comme devant être l'échelle de référence pour l'élaboration des politiques d'aménagement, de la trame verte et des transports en particulier.

Le 25 juin 2001, à Wingles, en présence de Pierre Mauroy qui présidait alors la Communauté Urbaine de Lille, 300 citoyens et représentants du monde politique, économique et associatif, réunis pour échanger sur les perspectives de coopération entre la métropole lilloise et le Bassin minier, concluaient que ces deux territoires « avaient de plus en plus « partie liée », tant pour le quotidien que pour l'avenir ». Un cap fut fixé : apprendre à mieux se connaître et mieux se comprendre pour mieux faire ensemble, sur des bases pleinement partagées. Le 17 janvier 2002, un nouveau séminaire organisé à Carvin actait ce rapprochement, et lançait plusieurs groupes-projets sur différents thèmes : la déclinaison du développement durable dans les actions d'aménagement et de développement



Le périmètre de l'Aire Métropolitaine de Lille © Mission Bassin Minier

du territoire ; le devenir des zones sensibles situées entre Lille Métropole et le Bassin minier ; les transports et déplacements entre les deux territoires. Un cadre de dialogue était créé, qui allait déboucher sur des rencontres entre le Conseil de développement de Lille Métropole et les Conseils de développement du Bassin minier autour d'enjeux métropolitains communs, la création d'une Commission mixte regroupant les neuf Conseils de développement et enfin sur la production d'un document de synthèse commun¹.

Enfin, se fondant sur le constat de « l'émergence d'une véritable aire urbaine métropolitaine, transfrontalière et multipolaire, de Courtrai à Arras et de Béthune à Valenciennes », la création en décembre 2007 de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML) ouvrait un lieu d'échange et de débat entre les principales structures de coopération intercommunale françaises et belges de ce vaste ensemble. L'échelon métropolitain constituait désormais l'échelle de référence de nombreux études et projets.



Pierre Mauroy, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine à l'époque, et Gilbert Rolos, Président de la Mission Bassin Minier à cette période, lors du séminaire de Wingles en 2001 © J.P Duplan, Light Motiv

1 - Contribution citoyenne au projet de l'Aire de coopération métropolitaine de Lille 2006-2007 – dans le cadre de la Conférence Permanente du Bassin minier.



Commission mixte, instance de pilotage partenariale des 9 Conseils de Développement Lille Métropole et le Bassin minier © Mission Bassin Minier

L'émergence d'une instance de coopération originale

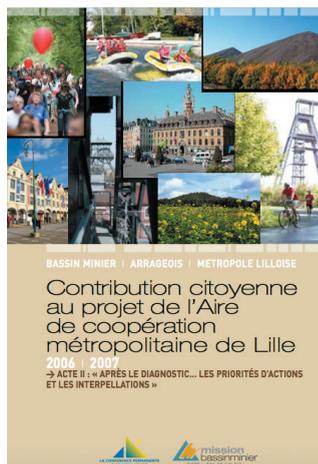
La création de l'AML a été le fruit d'une longue maturation. La décision, à la fin des années 1990, d'implanter à Dourges la plate-forme multimodale et logistique Delta 3, au rayonnement métropolitain mais gérée par les agglomérations immédiatement voisines, avait mis en lumière la nécessité – confirmée en 2001 à Wingles – d'une approche et d'un dialogue interterritoriaux. L'appel à coopération métropolitaine lancé en 2004 par la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) aboutit en 2005 au lancement de l'Aire de coopération métropolitaine de Lille.

Convaincues de la pertinence d'un projet de développement commun sur un vaste territoire transfrontalier de 7 200 km² peuplé de 3,8 millions d'habitants, plus de vingt institutions franco-belges – le Conseil régional Nord-Pas de Calais, les deux Conseils Départementaux, les partenaires locaux de l'Eurométropole, plusieurs EPCI ainsi que les Provinces belges de Flandre-Occidentale et du Hainaut – publiaient le 2 mai 2005 une déclaration d'intention revendiquant l'ambition « d'œuvrer ensemble à la construction d'un espace de coopération [...] qui puisse jouer, au niveau européen et international, un rôle conforme à sa réelle importance », en faisant vivre ses « valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle et de responsabilité vis-à-vis de l'environnement ». Cette nouvelle instance serait chargée de mettre en œuvre « des projets concrets destinés autant à améliorer la qualité de la vie qu'à développer les atouts économiques du territoire ».

Plusieurs groupes de travail allaient voir le jour afin de « préfigurer une métropole internationale polycentrique d'avenir soucieuse de ces valeurs de solidarité, diversité culturelle et de développement équilibré et durable du territoire ». Parmi eux, un groupe de travail consacré à la Trame Verte et Bleue avec l'Espace Naturel Lille Métropole allait mobiliser les compétences de la Mission Bassin Minier pour l'élaboration de fiches-sites et de cartographies.

L'AML, un projet de développement commun sur un vaste territoire transfrontalier [...] « qui puisse jouer, au niveau européen et international, un rôle conforme à sa réelle importance, en faisant vivre ses « valeurs de solidarité », de respect de la diversité culturelle et de responsabilité vis-à-vis de l'environnement ».

Extrait de la déclaration d'intention de l'AML signée par plus de vingt institutions franco-belges



Couverture du document de synthèse « Contribution citoyenne au projet de l'Aire de coopération métropolitaine de Lille 2006-2007 dans le cadre de la Conférence Permanente du Bassin minier » © Mission Bassin Minier

En quelque dix années d'activité, [...] plus d'une cinquantaine de travaux ont été conduits, d'importance variable mais constituant un matériau d'une grande richesse, [...] autour de problématiques communes pouvant relever de cette grande échelle transfrontalière.

Une réflexion à large spectre

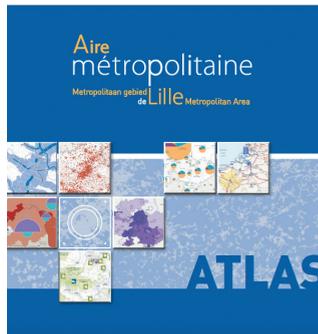
En décembre 2007, l'AML est devenue une association dont les champs d'investigation, décidés en assemblée générale, ont été coordonnés par la Mission Bassin Minier et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) jusqu'à l'autonomisation de la structure puis, en 2011, la constitution d'une équipe dédiée. La Mission et l'ADULM se sont d'abord attachées à identifier les problématiques communes pouvant relever de cette grande échelle transfrontalière : les transports, l'environnement, l'habitat, l'urbanisme durable, et de façon plus générale l'attractivité du territoire et les évolutions sociétales touchant celui-ci.

Au cours des quelque dix années d'activité de l'association, pilotée par un comité technique partenarial, la Mission et l'ADULM ont assuré le portage technique de nombreux travaux thématiques, documents d'engagement et de suivi du projet AML, publications de connaissance et de promotion du territoire. Outre sa fonction d'animation globale, la Mission a participé de manière active à l'organisation d'ateliers techniques, à la production de guides permettant de rendre compte et d'approfondir certains sujets, et au suivi de différentes démarches sur des thèmes relevant de son expertise : la ressource en eau, la promotion d'opérations exemplaires d'urbanisme durable, la précarité énergétique liée à l'habitat, les effets de la métropolisation sur le budget transport des ménages ou, plus tardivement, l'émergence du télétravail, des tiers-lieux, le développement des « *drives* » et leurs conséquences sur l'aménagement des territoires.

Au total, plus d'une cinquantaine de travaux ont été conduits, d'importance variable sur un plan stratégique mais constituant un matériau d'une grande richesse par sa diversité et par sa qualité, souvent saluée.



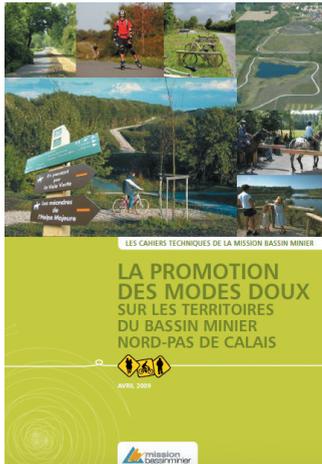
Couverture Les drives Développement et dynamiques d'une forme de commerce récente Analyse de cas à l'échelle de l'AML © Mission Bassin Minier



Couverture de l'Atlas de l'AML, version flamande © Mission Bassin Minier



Couverture Actes Séminaire Télétravail et tiers-lieux 2017 © Mission Bassin Minier



Couverture du cahier technique La promotion des modes doux sur les territoires du Bassin minier Nord-Pas de Calais © Mission Bassin Minier

Les transports et la mobilité au cœur des réflexions

Au sein de l'AML, la Mission Bassin Minier s'est vu confier, en particulier, la responsabilité d'animer les échanges et réflexions sur la thématique « Transports-Déplacements-Mobilité », dans l'optique de construire une vision partagée de l'organisation des déplacements inter-territoires à l'échelle de l'Arc Sud de l'aire métropolitaine. Dans ce cadre, elle a contribué à la réalisation d'études et d'analyses destinées à favoriser une meilleure appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs métropolitains. La Mission a ainsi été amenée à réaliser, notamment en collaboration avec les autorités organisatrices de transport, une cartographie présentant l'offre multimodale à l'échelle de l'AML. Elle a également accompagné les réflexions sur les nouvelles formes de mobilité, en participant à la mise en œuvre d'une expérimentation d'un projet de service de mobilité, et sur le projet de lien rapide Métropole-Bassin minier, le « Réseau express Grand-Lille ». Enfin, la Mission, avec l'ADULM, s'est penchée sur les potentialités logistiques du territoire dans la perspective de l'aménagement du canal Seine-Nord Europe, en analysant les enjeux liés aux impacts territoriaux de ce projet et en réalisant un état des lieux des projets de mise à niveau des canaux à grand gabarit.

Globalement, à l'instar de la démarche globale de l'AML, la mobilité reste un chantier largement inachevé : au sein du bassin, la Mission avait fait le constat que le manque d'intégration des réseaux, l'atomisation de l'information aux usagers, ou les disparités de tarification n'avaient pas permis aux transports collectifs de contri-

buer à réduire sensiblement les déplacements en voiture. La Mission Bassin Minier a été pionnière dans la promotion des modes « doux » à travers les Véloroutes Voies vertes aujourd'hui présentes sur tout le territoire (voir p. 240), le soutien aux politiques locales favorables à ces modes de déplacements, ou encore la publication d'un plan « A vélo dans le Bassin minier » situant les itinéraires cyclables et les lieux de stationnement et d'intermodalité.

À l'échelle de l'aire métropolitaine, le constat est que la voiture reste le moyen de transport privilégié, saturant les principaux axes routiers, générant des pollutions importantes et grevant le budget des ménages. D'autre part, les modes alternatifs (deux-roues, covoiturage) sont encore insuffisamment développés, là aussi pour des raisons de coordination à l'échelle pertinente, l'aire métropolitaine. En 2015, l'Atelier métropolitain sur la mobilité co-organisé par la Mission avait appelé à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour concevoir un système métropolitain de transport durable. Au-delà du renforcement des transports en commun, plusieurs pistes ont été esquissées, notamment du co-voiturage, de l'autopartage, de l'intermodalité et des modes doux. La Mission avait insisté avant tout sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents échelons administratifs (Région, Départements, agglomérations) pour fournir une réponse cohérente aux besoins de mobilité à l'échelle de la métropole.

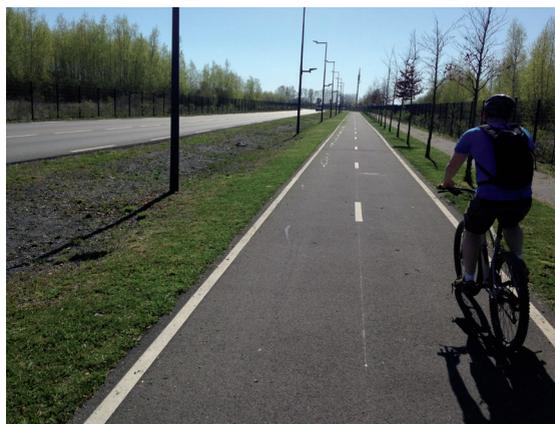


Couverture Publication "Mise à niveau des canaux grand gabarit suite au projet de liaison Seine-Escaut État des lieux des Projets 2013" © Mission Bassin Minier

Ludique, utilitaire ou sportif, le vélo a tout pour être au coeur des stratégies de mobilité et d'attractivité résidentielle et touristique dans le Bassin minier, grâce notamment au réseau des cavaliers progressivement transformés en Véloroutes et Voies vertes.



Maison du Vélo à Douai © L'Observateur du Douaisis



Itinéraire cyclable, passage du chemin des Galibot dans la Zac Barrois dans le Bassin minier © Mission Bassin Minier



Véloroute Voie Verte du Bassin minier © Mission Bassin Minier



Biclo, le service TADAO de location et parkings de vélo © Mission Bassin Minier



Balade en vélos électriques sur le site des Argales à Rieulay © Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

L'AML : une expérience en demi-teinte

Durant les premières années, l'engagement et l'intérêt de la grande majorité des partenaires ont été manifestes, témoignant « du sens profond de la démarche pour les membres de l'AML, et d'une volonté d'en faire jaillir de l'innovation au service de tous », indique le rapport sur les acquis de l'AML co-rédigé par la Mission Bassin Minier et l'ADULM en 2019. Les groupes thématiques pilotés par des binômes d'EPCI mobilisaient aussi bien les partenaires de l'association que des techniciens issus des différentes institutions, des acteurs extérieurs ainsi que la société civile. Mais peu à peu, l'élan enthousiaste des débuts a fait place à des attentes, positionnements et engagements hétérogènes, et finalement à un défaut de vision prospective et une absence de traduction opérationnelle des différents chantiers de l'AML.

Faute de consensus politique dans un processus dont l'essence même était la dimension collective, l'association s'est concentrée sur une animation technique assumée par la Mission Bassin Minier, l'ADULM, les techniciens des agglomérations et des Départements. Les dernières années de son existence, les travaux – études et analyses - de l'AML ont souvent été proposés, réalisés et restitués par les ingénieries, sans *leadership* politique en amont et sans communication externe en aval. Quant aux grands projets impliquant les territoires métropolitains, ils ont généralement été discutés et mis en œuvre en dehors de la plate-forme qu'offrait l'AML. Enfin, l'association n'est pas parvenue à devenir un réel partenaire dans la démarche territoriale globale de 2009 à 2013, celle du « Cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports sur l'aire métropolitaine de Lille » menée par l'État, en complémentarité avec l'AML.

Celle-ci n'a pas en effet réussi à adopter une position politique commune sur les pistes de réponses collectives identifiées par la démarche du « Cadre de cohérence » pour remédier à cette échelle métropolitaine aux dysfonctionnements et tendances préoccupantes en matière d'aménagement et d'organisation du territoire. Les élections locales de 2014 ont parachevé le désengagement politique vis-à-vis de cette coopération, à laquelle trop peu de partenaires sont restés associés, conduisant l'association à cesser ses activités en octobre 2016. Plusieurs raisons à cette désaffection ont été soulevées : la moindre implication des nouveaux élus locaux, l'absence de clarté ou de convergence sur le rôle exact de cette instance, l'expérience trop faible d'une coopération à une aussi grande échelle, l'émergence des pôles métropolitains, une gouvernance accusant un

portage politique insuffisant et sans relais qui permette l'imprégnation en profondeur des institutions membres, à quoi il faut ajouter l'effacement progressif des partenaires belges au profit de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.



Couverture Rapport d'études
Pauvreté évolutions sociales
du territoire et trajectoires
individuelles
© Mission Bassin Minier

Un projet à relancer et repenser

Activement promue et entretenue par la Mission Bassin Minier, l'expérience de l'Aire Métropolitaine de Lille a laissé un goût d'inachevé face aux enjeux pourtant prégnants à l'échelon métropolitain. En 2016, le rapport « Subileau » souhaitait la relance cette coopération. Au moment de la dissolution de l'Aire Métropolitaine de Lille, les anciens partenaires ont manifesté la volonté de maintenir une plate-forme d'échanges technique permettant des échanges plus informels. La porte reste donc ouverte à un support de dialogue interterritorial. Deux événements récents ont ravivé ce souhait. Fin 2018, l'assemblée générale d'Euralens a permis la reprise des échanges entre représentants de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et représentants du Pôle Métropolitain de l'Artois.

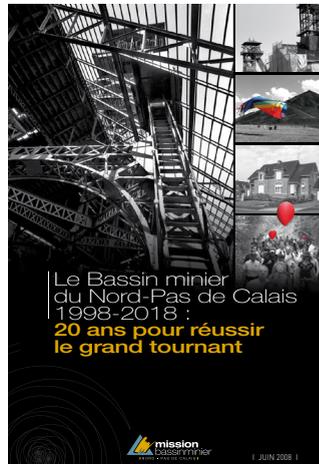
Et fin 2019, lors du Comité Grand Lille, les présidents des trois agglomérations membres du Pôle Métropolitain de l'Artois ont soutenu la nécessité de réinstaurer un dialogue entre Métropole et Bassin minier pour répondre collectivement aux enjeux des dynamiques métropolitaines. Ils ont souligné l'importance d'un cadre partenarial renouvelé et d'approches interterritoriales innovantes et aux bonnes échelles, avec le soutien des ingénieries existantes telles que l'AULA.

Dans le rapport technique sur les acquis de l'Aire Métropolitaine de Lille, rédigé par la Mission Bassin Minier et l'ADULM, cinq problématiques d'avenir, en connexion étroite avec le phénomène de métropolisation, ont été identifiées comme validant la pertinence d'une démarche collective à cette échelle : l'attractivité et le développement économique équilibré du territoire, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, la résorption des inégalités sociales et territoriales, le rayonnement culturel et touristique, et au premier plan la mobilité et les transports, compte tenu de leurs impacts sociaux et environnementaux.

La naissance des pôles métropolitains

En 2008, le rapport *20 ans pour réussir le grand tournant* saluait le fait que « les coopérations qui se renforcent tendent vers la construction d'un projet métropolitain partagé, une métropolisation gagnant-gagnant ». Durant la décennie 2000, l'adoption de nouveaux modes de coopération entre le Bassin minier et Lille Métropole a en effet facilité le dialogue entre les deux territoires, mais pas encore au point de fonder un partenariat équilibré. Au début des années 2010, un nouvel élément a fait évoluer la situation : la loi du 16 décembre 2010 instituant les pôles métropolitains. Pensés comme des outils de coopération entre des structures intercommunales, les pôles métropolitains visaient à « promouvoir un modèle de développement durable et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional ».

Assez rapidement, s'est forgée l'idée qu'un tel outil pouvait permettre au Bassin minier d'offrir un front moins dispersé, plus structuré, à même de mettre en œuvre des projets d'envergure qui puissent peser face à la Métropole. Cette structuration semblait d'autant plus pertinente avec en 2012, à la fois l'arrivée du Louvre-Lens et l'inscription au Patrimoine mondial. Celle-ci, escomptait le Livre blanc Acte II, pouvait être « un vecteur puissant pour traduire à l'échelle du Bassin minier les enjeux métropolitains de lutte contre l'étalement urbain, de protection des ressources naturelles et agricoles », et favoriser, à travers son plan de gestion, « les maîtrises d'ouvrage consolidées des communautés d'agglomération ».



Couverture de la publication
Le Bassin minier du Nord-Pas
de Calais 1998-2018 : 20 ans
pour réussir le grand tournant
© Mission Bassin Minier

Sur la partie Pas-de-Calais du Bassin, les trois agglomérations et le Département du Pas-de-Calais, réunies avec les forces vives du territoire dans le cadre du Grand Forum Euralens (voir encadré p. 244), manifestent collectivement le souhait de se doter d'un outil de gouvernance, d'échanges et de travail. Ils confient le soin à l'association Euralens de porter les travaux préparatoires à la création d'un pôle métropolitain, ce qui aboutira en décembre 2015 à la constitution d'un syndicat mixte le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). Deux autres pôles voient le jour : le Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis en mai 2017 et le Pôle Métropolitain Artois-Douaisis en décembre 2017. Ces trois pôles réunis couvrent l'ensemble du Bassin minier et le débordent même largement, l'un s'ouvrant vers l'Arrageois et un autre vers le Cambrésis.

Une convention de partenariat, signée entre la Mission et le Pôle Métropolitain de l'Artois, prévoit l'assistance technique de la Mission Bassin Minier pour développer la Chaîne des Parcs et faire du Trail des Pyramides Noires un temps-fort majeur de promotion de ce grand projet. L'héritage des travaux de l'Aire Métropolitaine de Lille en matière de Trame Verte et Bleue n'a pas été oublié : le Pôle Métropolitain de l'Artois a souhaité que la Mission Bassin Minier participe au groupe de travail avec la Métropole Européenne de Lille pour élaborer des propositions opérationnelles de concrétisation de la liaison Chaîne des Parcs / Espace Naturel Lille Métropole via le Canal de la Deûle.

Concernant le Pôle Métropolitain Artois-Douaisis, la Mission a contribué fortement en amont au dossier d'intention de création du Pôle et depuis, alimente le Pôle de façon informelle et ponctuelle sur les itinéraires en modes doux et les Véloroutes.

EURALENS

Né en 2009 de la nécessité de préparer l'arrivée du Louvre à Lens, Euralens est un grand forum des territoires, une démarche collaborative qui accélère la transformation urbaine, économique, sociale et culturelle d'une métropole en devenir, sur un territoire couvrant les agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. À la fois « cercle de qualité », « conseil de développement », « think tank d'aménagement », cette association réunit élus du territoire, représentants du monde associatif et économique, personnalités qualifiées et acteurs oeuvrant sur les champs de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage, du design, de l'économie territoriale, de la participation des habitants, du tourisme et de la culture.

Cette mise en mouvement collective se décline au sein de « forums thématiques », pour partager des problématiques et imaginer des solutions. Pour identifier les projets et soutenir leurs porteurs, le « label Euralens », mis en place en 2013, est venu couronner plus d'une centaine de projets urbains,



Le périmètre d'EURALENS © Mission Bassin Minier

économiques, citoyens et culturels. Ce faisant, dans le cadre des assemblées générales régulières d'Euralens et de multiples réunions de travail, les acteurs du territoire ont peu à peu appris à travailler ensemble à une échelle nouvelle, celle d'un bassin de vie de plus d'un demi-million d'habitants. Ces échanges ont abouti à la création d'un nouveau cadre institutionnel : le Pôle métropolitain de l'Artois fin 2015.

Après avoir accompagné sa création, la Mission Bassin Minier participe aujourd'hui à plusieurs de ses cercles d'expertise et de labellisation de projets, et co-anime avec Euralens la Plateforme d'Intelligence Collective pour rendre compte des dynamiques d'évolution du territoire avec l'arrivée du Louvre-Lens.

Parmi les acquis de l'AML, [...] « de nombreux enjeux communs qui relèvent de deux logiques différentes mais complémentaires : une intégration de plus en plus forte des différents territoires[...] ; l'émergence de problématiques de développement et d'aménagement communes ».

Vers une métropole multipolaire et équilibrée ?

En 2019, le rapport sur les acquis de l'Aire Métropolitaine de Lille notait que « l'espace métropolitain lillois est marqué par de nombreux enjeux communs qui relèvent de deux logiques différentes mais complémentaires : une intégration de plus en plus forte des différents territoires (...) ; l'émergence de problématiques de développement et d'aménagement communes ». Les échanges qui se sont noués entre le Pôle Métropolitain de l'Artois et la Métropole Européenne de Lille sur des sujets comme l'emploi, l'eau ou l'environnement, illustrent clairement cette tendance. Mais le rapport déplorait aussi « des logiques de concurrence interne dont l'impact est négatif pour tous ».

Dans ce contexte, le scénario de la constitution d'un pôle métropolitain unique à l'échelle du Bassin minier n'a pas été envisagé, au profit de la création de trois pôles qui s'avèrent plus en phase avec une certaine réalité. « Les bassins de vie qui composent chacun de ces sous-ensembles entretiennent des relations plus intenses avec la métropole lilloise que celles existant entre l'est et l'ouest du Bassin minier », jugeait en 2016 le rapport « Subileau ». L'année suivante, le rapport d'étape du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) affirmait que la création d'un territoire équilibré demandait de

« renforcer la dimension multipolaire de la dynamique métropolitaine, renforcer les liaisons est-ouest au sein du Bassin minier en développant notamment l'offre de mobilité interurbaine, améliorer la relation emploi/habitat en faveur de déplacements moins contraints ».

Toutefois, le rapport technique sur les acquis de l'Aire Métropolitaine de Lille notait en 2019 : « les objectifs, les moyens et le niveau de maturité de la coopération varient fortement entre ces trois [pôles]. En dépit de l'importance de leur poids démographique, aucun de ces territoires ne peut objectivement constituer en soi une métropole de rang européen, ni même national. Tous constituent de potentiels partenaires de la Métropole Européenne de Lille, mais aucun d'entre eux ne s'est encore engagé dans une démarche de renouveau de la coopération métropolitaine. » Parvenir à trouver une organisation plus efficace des collectivités territoriales dans l'espace du Bassin minier reste donc « un préalable à l'instauration d'un dialogue équilibré et confiant avec la Métropole européenne de Lille », estimait le rapport « Subileau », appelant à relancer une « aire de coopération stratégique regroupant la Métropole Européenne de Lille, l'Artois-Douais, le Valenciennais et le Hainaut », à laquelle l'ADULM, l'AULA et la Mission Bassin Minier pourraient fournir un support technique.

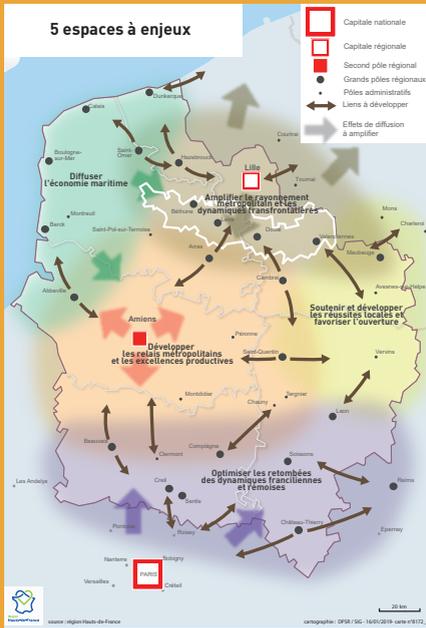
Loins d'être stériles, les tours et détours de cette coopération intra-métropolitaine ont indéniablement cheminé vers une relation partenariale plus équilibrée, mais sans être encore arrivée à maturité. Défendue par la Mission depuis sa création, puis développée activement dans le cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille, une coopération épanouie exige des institutions concernées une volonté ferme, partagée et synchrone.

Parvenir à trouver une organisation plus efficace des collectivités territoriales dans l'espace du Bassin minier reste donc « un préalable à l'instauration d'un dialogue équilibré et confiant avec la Métropole européenne de Lille »

» Rapport « préfiguration d'un Contrat partenarial d'intérêt national pour le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais », Jean-Louis Subileau, 2016

La dynamique métropolitaine à l'horizon 2030 ?

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France (SRADDET)



Le SRADDET des Hauts-de-France adopté en 2020 trace les grandes perspectives pour le territoire régional et ses habitants à l'horizon 2030 et au-delà. Rendant compte des mutations à l'œuvre et identifiant les enjeux liés aux disparités et fragilités existantes au niveau infrarégional, le document souligne les défis à venir pour stimuler le développement régional. Prenant en considération la Région dans ses nouveaux contours, il constate que si celle-ci « affiche globalement le niveau de développement humain le plus faible des régions de France métropolitaine, les contrastes sont importants à l'échelle infrarégionale ». Dans ce vaste espace, certaines villes et leur périphérie « sous influence métropolitaine forte » comme Amiens, Arras et Lille, présentent une situation socio-économique très favorable, tandis que des territoires « en reconversion et/ou en mutation » comme le Bassin minier, la Thiérache et certaines zones rurales restent marqués par des difficultés persistantes. Jugeant que les enjeux multiples auxquels est confrontée la région (attractivité territoriale, développement économique, transport, etc.) interrogent les relations entre des territoires aux caractéristiques bien différentes, le SRADDET invite à prendre en compte les dynamiques et coopérations interterritoriales - existantes ou à venir - qui intègrent l'enjeu d'un développement équilibré du territoire régional.

Si l'organisation territoriale des Hauts-de-France est fortement impactée par l'influence de la Métropole Européenne de Lille, le Bassin minier est particulièrement concerné par la métropolisation et ses conséquences. Identifié par la Région comme l'une des deux grandes zones à accompagner en termes de développement, le Bassin minier est considéré au sein d'un espace où l'enjeu est « d'amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières ».

Cette influence métropolitaine s'exprime au travers des questions de mobilité (enjeux d'accessibilité et de transports/déplacements avec notamment le Réseau Express Hauts-de-France), de développement économique et d'attractivité, d'amélioration du cadre de vie, mais aussi d'impacts sociaux et environnementaux négatifs (renforcement des inégalités, indicateurs sanitaires et sociaux en retrait par rapport aux autres territoires régionaux et nationaux). Ces enjeux, dont certains avaient été appréhendés dans le cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille, doivent être pris en compte au sein du Bassin minier et en relation avec les territoires avoisinants, dont la métropole lilloise.

Le Bassin minier partage déjà avec la métropole voisine une ambition forte autour de la culture, qui s'est exprimée à travers le Louvre-Lens et l'inscription au Patrimoine mondial promu par la Mission Bassin Minier et, du côté lillois, l'événement « Lille 2004, capitale européenne de la culture ». Le SRADDET identifie aujourd'hui une dynamique de développement commune à la Métropole Européenne de Lille et au Bassin minier, et prévoit de « faire monter en gamme la métropole lilloise, notamment dans sa dimension transfrontalière, au bénéfice des territoires », et de « mobiliser l'ensemble des territoires dans la dynamique métropolitaine (Louvre-Lens dans le Bassin minier, etc.) ».

Enfin, le SRADDET entend améliorer l'environnement urbain en confortant « la stratégie de résilience territoriale enclenchée sur le Bassin minier à travers la volonté de transformation des cités minières, combinant performance énergétique des logements, mise en valeur des patrimoines et qualité des espaces publics ». Le renforcement des centralités fait également partie des objectifs recherchés, de manière à favoriser une dynamique métropolitaine multipolaire qui elle-même contribue au développement équilibré du territoire régional. Cet enjeu se combine avec celui, tout aussi ambitieux, de promouvoir de nouvelles formes de travail. Le développement du télétravail par exemple, sur lequel la Mission Bassin Minier

s'est penchée en 2017, participerait à revitaliser et rendre plus attractifs des territoires peu denses et/ou enclavés, mais aussi, en rapprochant lieux d'habitation et d'emploi, de réduire les temps et les dépenses liés aux déplacements. Selon le SRADDET, « l'économie présentielle et l'émergence de nouvelles formes de travail (tels que le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs), seront pourvoyeuses des richesses créées dans les espaces peu denses et isolés ». Une telle dynamique permettrait de réduire la fracture entre les espaces peu denses et isolés et les espaces métropolitains, mais également de diminuer des flux domicile-travail, sources de différents maux.



Travaux de rénovation dans la Cité pilote Sainte-Marie à Pecquencourt © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

03

LE BASSIN MINIER EST SUR LA CARTE DE L'EUROPE ET DU MONDE !

LA RÉGÉNÉRATION DES FRICHES, UNE PRIORITÉ POUR LES RÉGIONS EUROPÉENNES DE TRADITION INDUSTRIELLE

La régénération durable à l'échelle européenne

Dès sa création, la Mission Bassin Minier a cherché à se connecter à d'autres territoires européens ayant vécu une grande histoire industrielle et différentes phases de reconversion. Différents projets partagés ont ainsi vu le jour. Le premier d'entre eux a été lancé en 2002 dans le cadre de Rescue, un programme européen concerté de recherche et de développement. Durant trois ans, une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine de professionnels de France, d'Allemagne, de Pologne et de Grande-Bretagne a travaillé sur la « régénération urbaine intégrée d'espaces dégradés ». La Mission a plus particulièrement coordonné un module consacré à l'animation et à la communication sur le programme, et un autre portant sur les méthodes de participation citoyenne.

Ce dernier a permis d'étudier les méthodes utilisées pour les projets de reconversion des sites de Loisinord à Nœux-les-Mines et des Tertiales à Valenciennes. La Mission a également co-rédigé un « Manuel des bonnes pratiques en matière de régénération urbaine durable de sites dégradés », conçu comme un outil d'aide à la décision intégré. Dans le sillage de ce projet, elle est devenue en 2004 partenaire du projet Netsfield, qui visait à décliner en programme de formation

le matériau méthodologique et conceptuel élaboré dans le cadre du programme Rescue. En 2004 toujours, une coopération s'est nouée entre la Mission Bassin Minier et l'Agence de développement de la région sud-est de l'Angleterre (SEEDA) dans le cadre du programme franco-britannique Interreg IIIA, financé par l'Union européenne. Les deux outils ont échangé leurs réflexions en vue de la régénération durable des anciens sites miniers du 9-9bis à Oignies, et de Betteshanger dans le Kent. Au cours de la même période, la Mission a participé au réseau « Cabernet » (*Concerted action on brownfield and economic regeneration network*), réunissant 55 membres impliqués dans la régénération durable d'anciens sites industriels dans 21 pays européens.

La participation à ces différents projets dès les premières années de son existence a aidé la Mission à appréhender une problématique qu'elle devrait affronter concrètement sur plusieurs sites au cours de sa première décennie d'existence. Cette question est toujours d'actualité pour les pays de l'Est de l'Europe et d'Europe centrale. Depuis 2019, la Mission a rejoint la Plateforme européenne des régions charbonnières en transition, créée par la Commission européenne en 2017, dont l'ambition est de faciliter le développement de projets et de stratégies à long terme dans les régions dépendantes du charbon, en vue d'y engager un processus de transition énergétique. 18 régions charbonnières participent au programme : Moravie-Silésie, Usti, Karlovy Vary (Tchéquie) ; Brandebourg, Saxe, Saxe-Anhalt, Rhénanie-Nord Westphalie (Allemagne) Silésie, Basse-Silésie, Greater Poland (Pologne) ; Macédoine de l'Ouest (Grèce) ; Vallée de Jiu (Roumanie) ; Trencin (Slovaquie) ; Zasavska, Savinjska (Slovénie) ; Asturias, Aragón, Castilla-y-León (Espagne).



Première participation à la Plateforme européenne des régions charbonnières en transition le 16 octobre 2019
© Mission Bassin Minier



Site de Loisinord à Noeux-les-Mines © Pidz-Mission Bassin Minier

Des participations dans des programmes européens pour partager des retours d'expérience de projets de reconversion et de bonnes pratiques en matière de régénération urbaine durable de sites dégradés



RESCUE Programme européen concerté de recherche et de développement
L'Allemagne fait partie des pays qui ont travaillé sur la régénération urbaine
et intégrée d'espaces dégradés © RESCUE



20 janvier 2004 Accueil par la Mission Bassin Minier d'une Délégation
britannique, dans le cadre du programme franco-britannique Interreg IIIA
financé par l'Union Européenne © Mission Bassin Minier



Conférence finale de clôture du programme RESCUE 2005 © RESCUE



Conférence finale de clôture du programme RESCUE 2005 © RESCUE

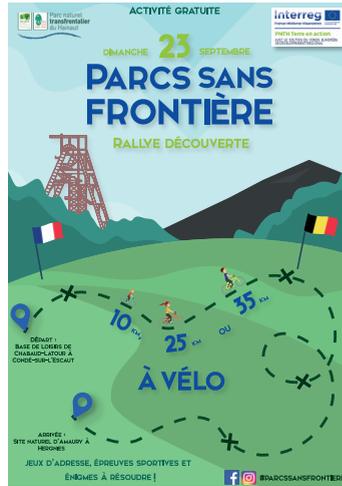
La révélation et la promotion d'une richesse patrimoniale européenne particulière

À mesure que progressait la mise en projet des anciens sites miniers, la Mission Bassin Minier a voulu inscrire sa démarche de promotion de ce patrimoine dans une réflexion européenne. Plusieurs projets sont nés, d'abord dans la proximité qu'entraîne la relation transfrontalière. Initié en 2009 sous la bannière du programme Interreg IVA «Coopération territoriale européenne - Volet transfrontalier», le projet ICI (Itinéraire de la Culture Industrielle) portait comme objectif la mise en valeur du patrimoine – industriel, bâti, naturel et humain – du Bassin minier franco-wallon. D'une durée de trois ans, ce projet a consisté à inventorier les éléments patrimoniaux les plus significatifs, puis à réaliser une cartographie et à construire cet itinéraire, dont la promotion auprès du public a été assurée par un atlas illustré et un guide GPS multimédia.

En 2016, la Mission a contribué à la conception du projet Interreg V Terre en action, imaginé par les Parcs naturels Scarpe-Escaut en France et des Plaines de l'Escaut en Belgique, afin de mobiliser les habitants et les acteurs de ce territoire transfrontalier autour de leurs patrimoines naturels et paysagers. Depuis 2018, elle participe aux comités d'orientation du projet Interreg V Destination terrils.eu, porté par le CPIE-Chaîne des terrils, dont l'objectif est de renforcer l'attractivité touristique des terrils tout en assurant leur gestion durable face à une fréquentation accrue. La Mission y valorise ses travaux autour des activités de loisir, en particulier sur l'itinérance à vélo.

Au-delà de l'aire franco-belge, la Mission partage son expertise dans le cadre du projet de coopération trilatérale du Triangle de Weimar – entre la Région Hauts-de-France, la Silésie (Pologne) et la Rhénanie-Nord Westphalie (Allemagne) –, au sein duquel elle a présenté en 2019 les dynamiques d'aménagement d'infrastructures cyclables du Bassin minier, ainsi que plusieurs sites inscrits au Patrimoine mondial.

Récemment, la Mission a également alimenté en contenus patrimoniaux et touristiques le portail Internet *World Heritage Journeys in Europe*, porté par le Centre du patrimoine mondial et l'Union européenne et développé avec l'assistance du National Geographic. Ce projet à vocation touristique, avec les marchés chinois et américains pour cible, cherche à promouvoir 34 sites inscrits au Patrimoine mondial à travers quatre itinéraires transeuropéens.



Affiche de l'événement Parcs sans frontière Rallye Découverte organisé dans le cadre du projet Interreg V Terre en action © Mission Bassin Minier



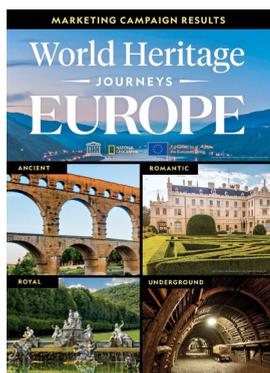
Parcs sans frontière Rallye Découverte organisé dans le cadre du projet Interreg V Terre en action © Mission Bassin Minier



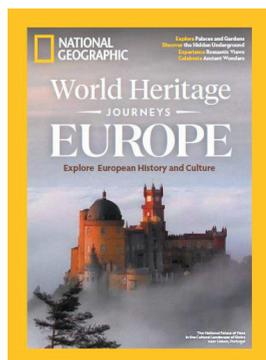
Voyage d'étude en 2018 dans la Ruhr (Allemagne) sur la thématique du « tourisme à vélo au sein des anciens bassins industriels », organisé dans le cadre du cercle de coopération du Triangle de Weimar.
© Mission Bassin Minier.

Le Bassin minier Patrimoine mondial a été sélectionné pour intégrer ce projet dans la catégorie *Europe Underground*, aux côtés de huit autres sites industriels ou viticoles européens.

En participant à ces dynamiques aux périmètres et ambitions différents, la Mission fait bénéficier ses partenaires de l'expertise accumulée depuis vingt ans en matière de requalification et de gestion du patrimoine minier. Elle contribue ainsi au rayonnement de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, consacrant la reconnaissance internationale de ces biens singuliers, et valorisant son mode de gestion attentif à l'équilibre préservation / évolution.



Affiche de promotion du projet World Heritage Journey porté par le Centre du Patrimoine mondial © National Geographic



Couverture du magazine World Heritage Journey porté par le Centre du Patrimoine mondial © National Geographic

« Pour un touriste, cela peut sembler étrange de visiter un vieux Bassin minier : qui veut vraiment voir un terril ? [...] Ce n'est pas juste une beauté physique, bien que vous en trouverez assurément [...]. C'est aussi la beauté d'une histoire : celle de l'industrie, des réalisations, de l'humanité. »

Michael Turtle pour le projet World Heritage Journeys in Europe (blog Time Travel Turtle)

Participation aux voyages d'étude, sur la thématique du "tourisme à vélo au sein des anciens bassins industriels", organisés dans le cadre du cercle de coopération du Triangle de Weimar. L'occasion de découvrir les dynamiques d'aménagement d'infrastructures cyclables en Allemagne et en Pologne ainsi que quelques sites miniers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Voyage d'études en 2018 dans la Ruhr (Allemagne), dans le cadre du cercle de coopération du Triangle de Weimar. © Mission Bassin Minier.



Voyage d'étude en 2019 en Silésie (Pologne), dans le cadre du cercle de coopération du Triangle de Weimar.
© Mission Bassin Minier.



Voyage d'étude en 2019 en Silésie (Pologne), dans le cadre du cercle de coopération du Triangle de Weimar.
© Mission Bassin Minier.

RÉSEAUX

L'expertise au berceau de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial

La conception du dossier de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial impliquait pour la Mission et ses partenaires de prendre appui sur les réseaux européens ou mondiaux du patrimoine industriel, maillons indispensables de la légitimation de l'inscription. Les premiers pas dans ces cercles internationaux ont été prudents, certains experts considérant le patrimoine industriel comme une affaire de techniques et de machines et non d'hommes et de paysages, et estimant que le Bassin minier n'avait plus grand-chose à offrir en la matière. En réalité, l'importance du patrimoine du Bassin minier a été massivement reconnue par les experts, compte tenu du bon état de conservation de ses paysages, de sa capacité à transmettre un témoignage universel et précieux de l'industrie minière.

La participation aux réseaux du patrimoine industriel

Pendant la décennie de la candidature et dans la foulée de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial, des contacts ont été noués avec plusieurs réseaux européens et internationaux. En septembre 2015, à l'occasion du XVI^e congrès international TICCIH (Comité International pour la Préservation du Patrimoine Industriel) intitulé « Patrimoine Industriel au XXI^e siècle, nouveaux défis », 400 chercheurs et experts de 46 pays ont participé à une journée de visite du Bassin minier organisée par la Mission Bassin Minier avec l'appui du CILAC - Comité d'Information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel - auquel la Mission a adhéré.

Le processus et le portage de l'inscription par de multiples acteurs politiques, institutionnels, associatifs, particuliers et civils, les positionnements de la candidature (Valeur Universelle Exceptionnelle, critère, catégorie, territoire et paysage, gestion etc) et la gestion « post-inscription » servent souvent aujourd'hui de référence pour d'autres dossiers Patrimoine industriel Patrimoine mondial à l'échelle mondiale. Au-delà d'échanges de ces travaux techniques souvent bilatéraux, la Mission participe à de nombreux séminaires et congrès, contribuant au rayonnement du territoire et son expertise est régulièrement sollicitée pour participer à des projets.



Journée de visite dans le Bassin minier pour 400 chercheurs et experts de 46 pays à l'occasion du XVI^e congrès international TICCIH Septembre 2015 © Mission Bassin Minier

« Avec le Bassin minier, nous [disposons de] tout un paysage. Inscire un territoire aussi vaste en tant que paysage culturel industriel était un challenge. »



« En 1992, le Comité du patrimoine mondial a adopté les catégories des paysages culturels qui illustrent les œuvres conjuguées de l'homme et la nature au cours des âges, sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles.

C'est très important d'avoir reconnu en 2012 le Bassin minier en tant que paysage culturel. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont en effet des témoins uniques de l'évolution de l'exploitation intensive de la houille et de l'urbanisme qui lui était associé jusqu'au dernier tiers du 20^e siècle. Le Bassin minier illustre une période spécifique et significative de l'histoire de l'Europe industrielle, et ce paysage évolutif vivant a enrichi la catégorie du patrimoine industriel. Nous avons [déjà plusieurs] sites industriels, mais seulement les bâtiments et différents éléments industriels. Avec le Bassin minier, nous [disposons de] tout un paysage. Inscire un territoire aussi vaste en tant que paysage culturel industriel était un challenge, (...) et je crois que cela a enrichi les débats. L'année dernière, par exemple, nous avons inscrit un site de métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso.

C'est une chose qui est formidable avec la Liste du patrimoine mondial : partager des expériences, démontrer que c'est possible, et faire des propositions d'inscription qui n'étaient pas possibles avant les années 1990. Depuis trente ans, j'ai vu toute une évolution (...). Les plans de gestion sont devenus obligatoires dans les orientations. C'est quelque chose de compliqué, surtout avec un paysage culturel. Dans le cas précis du Bassin minier, l'ensemble des dispositions sont rassemblées dans une charte patrimoniale : cela a été apprécié par le Comité du patrimoine mondial. Mais le plan de gestion n'est pas quelque chose qui s'arrête avec l'inscription. À partir de là, c'est un voyage avec tous les acteurs sur le terrain, et ce sont des expériences qu'il faut partager au niveau européen et au-delà. Pour nous, les gestionnaires des sites sont au cœur de la convention du Patrimoine mondial. Et cette convention, ce n'est pas pour nous, ce n'est pas pour vous : c'est pour les générations à venir. »



© Spiegel

Mechthild RÖSSLER

Directrice générale du Centre
du patrimoine mondial



Pendant l'activité minière, la dimension européenne et internationale du Bassin se mesurait notamment dans le domaine technique (savoirs faire, technologies, sécurité...), social (habitat, œuvres sociales...), économique (CECA...) ainsi qu'au travers des importantes vagues d'immigration qui se sont succédées. Cette dimension n'a pas cessé avec la fin de l'extraction charbonnière, bien au contraire.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Un intérêt croissant de la Chine

Le plus grand pays d'Asie est aussi un grand pays minier, dont les régions d'extraction charbonnière ferment leurs puits et réfléchissent aujourd'hui à leur reconversion. La Mission Bassin Minier a donné des conférences à Pékin, Shanghai et Shenyang en 2016, dans le cadre du cycle « Architectures en mouvement » organisé par l'Ambassade de France - puis à Pékin en 2017 à l'invitation de l'Agence Française de Développement et de l'Ambassade, dans le cadre du séminaire « qualité de ville/qualité de vie ». En novembre 2018, la Mission Bassin Minier a participé activement à la construction du programme et à l'animation de la première session de formation de 12 gestionnaires chinois de sites inscrits au patrimoine mondial, session organisée par la Mission Val de Loire, avec le soutien de l'Ambassade de France en Chine. Cet axe de formation est pérennisé dans le cadre du mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine du Patrimoine mondial, signé entre l'Association des Biens Français inscrits au Patrimoine Mondial (ABFPM), et ICOMOS China en 2019.

À l'occasion du 2^e Forum chinois du patrimoine industriel organisé par Icomos China et la municipalité de Huangshi (province de Hubei) en novembre 2019, il a été demandé à la Mission Bassin Minier de réaliser une mission d'expertise sur la protection et la valorisation du patrimoine industriel local. Après la visite de différents sites industriels, la Mission est intervenue lors du Forum, sur le thème « Site du Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial : un catalyseur majeur pour la reconnaissance du patrimoine industriel ». Elle est en contact avec la représentante de la Chambre du commerce de la Province du Shanxi (CCPIT), une province minière partageant de nombreux enjeux communs avec le Bassin minier.



Catherine Bertram Directrice de la Mission Bassin Minier participe au Forum patrimoine industriel à Huangshi le 05 novembre 2019
© Mission Bassin Minier



Délégation internationale en mission de conseil pour les sites de l'ère Meiji candidats au Patrimoine mondial (inscrits en 2015), Kitakyūshū, 2014
© Mission Bassin Minier

Les sollicitations du Japon

Si les Japonais plébiscitent les sites culturels français, et le Louvre-Lens n'y fait pas exception, en 2014, le Japon avait fait appel à l'expertise et au conseil de la Mission Bassin Minier dans le cadre de la candidature des 23 sites industriels de l'ère Meiji sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en amont de la décision des organismes décideurs (ICOMOS/Centre du Patrimoine mondial). Dans les suites des visites et des séances de travail organisées en juillet 2014 à Tokyo, elle est également intervenue lors du Congrès national du patrimoine industriel à Tokyo.

L'inscription étant devenue effective en juillet 2015, la Mission a, depuis, contribué à la rédaction d'un ouvrage sur le patrimoine industriel japonais et produit des contenus pour le centre d'interprétation sur l'inscription au Patrimoine mondial des sites de l'ère Meiji, qui a ouvert ses portes à Tokyo en 2020.



Ile d'Hashima, site de production charbonnière en pleine mer et sa ville associée, brutalement abandonnés en 1974 (photo prise en 2014)
© Mission Bassin Minier



La ville d'Ouro Preto dans l'état du Minas Gerais. © Mission Bassin Minier



Site de la catastrophe dite de Mariana, rupture d'un barrage minier (exploitation du fer) en novembre 2015, Minas Gerais.
© Mission Bassin Minier

Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais apporte ses multiples expertises et continue de s'enrichir auprès d'autres bassins industriels, miniers ou non, en Europe et dans le monde, au travers des multiples contacts que les institutions locales et régionales ont tissés depuis plusieurs décennies.

Des liens historiques avec le Brésil

En 2004, le Conseil régional Nord-Pas de Calais signait un accord de coopération décentralisée avec l'État brésilien du Minas Gerais, autour de l'échange de bonnes pratiques sur la protection des espaces et l'aménagement du territoire. Dans le cadre de cette coopération, la Région a accompagné son partenaire brésilien sur la formation des techniciens à ces enjeux, et sur la mise en œuvre du programme « Mosaïques d'Aires Protégées » qui vise à protéger neuf sites sensibles tout en favorisant le développement de ces territoires. La Mission a joué un rôle d'appui technique et de relais auprès du Conseil régional et a participé à plusieurs séminaires d'échanges au Brésil et en France, en particulier sur les thèmes de la gouvernance et de la participation citoyenne entre 2007 et 2009. Ces échanges ont reçu un écho particulier de la part des représentants du Minas Gerais, région confrontée aussi aux problèmes de l'exploitation minière.

Le 23 avril 2009, année de la France au Brésil, la Région Nord - Pas-de-Calais a renouvelé son accord de coopération avec l'État du Minas Gerais, cet accord portant en grande partie sur la gestion de l'après-mine. Cette démarche a donné lieu à un forum des acteurs en octobre 2009, à Belo Horizonte. Il a ouvert les voies d'une coopération entre les acteurs : en 2013, des échanges techniques sur les thèmes de l'aménagement avec le Minas Gerais (Brésil) se sont poursuivis avec les suites de la coopération entre le Geopark Quadrilatère ferreux (en projet) du Minas Gerais et la Mission Bassin Minier, l'assistance technique auprès du CODAP, communauté de communes du Minas Gerais sur son projet de développement, ainsi que la coopération technique sur le thème de la mobilité des personnes et des marchandises dans la Région Métropolitaine de Belo Horizonte. Dans ce cadre, la Mission a participé à la mission « Mobilité » organisée en novembre 2013 en partenariat avec l'Agence Française de Développement, la CCI Internationale et le Pôle I-Trans. Elle a rédigé un rapport de mission en janvier 2014.

De 2015 à 2019, elle a participé à l'axe « Richesses des territoires industriels et miniers » du programme de recherche franco-brésilien « Richesses en partage », qui regroupe une quarantaine de chercheurs et experts des deux pays, et s'est jointe à des visites de terrain et à l'accueil de délégations tant régionales que brésiennes. La Mission a également contribué à l'ouvrage collectif final du programme de recherche : « Richesses en partage au Brésil et en France ».



En décembre 2019, à Rabat, la Mission est intervenue lors du colloque « La ville au rythme de la mine », portant sur les résultats d'un programme de recherche de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, de l'Institut de Recherche pour le Développement et de l'École de Gouvernance et d'Économie. Son intervention a eu pour objet : « La résilience du Bassin minier Nord-Pas de Calais : de la reconversion à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial vers de nouvelles dynamiques territoriales. » © Mission Bassin Minier

Des échanges ponctuels avec le Maroc

En 2013 et 2014, dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée liant les régions de Doukkala Abda et du Nord - Pas de Calais depuis 2005, la Mission Bassin Minier a été invitée à apporter son expérience et sa réflexion à un séminaire franco-marocain, intitulé « Regards croisés sur la politique de la Ville ». En décembre 2019, à Rabat, la Mission est intervenue lors du colloque « La ville au rythme de la mine », portant sur les résultats d'un programme de recherche de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, de l'Institut de Recherche pour le Développement et de l'École de Gouvernance et d'Économie.

Son intervention a eu pour objet : « La résilience du Bassin minier Nord-Pas de Calais : de la reconversion à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial vers de nouvelles dynamiques territoriales. »

CONCLUSION

2021 - ?

NOUVEAUX DÉFIS
ET PERSPECTIVES



RÉTROSPECTIVE

Il est d'usage de terminer un ouvrage de bilan par une série de préconisations. La Mission Bassin Minier s'est soumise à l'exercice dans de nombreux rapports, deux Livres Blancs ainsi que des contributions à des textes importants pour l'aménagement et le développement du Bassin minier, émanant de grands experts.

Les constats, analyses et recommandations qui figurent dans ces documents successifs ne manquent ni de cohérence, ni de constance. La fréquence de leur répétition peut même interroger : on peut y lire les difficultés à convaincre et à susciter le passage à l'acte. La conclusion du présent ouvrage n'a pas vocation à les répéter, mais, à partir des fondamentaux issus de la lecture du territoire tel qu'il est aujourd'hui, à nourrir l'action de demain.

Ce bilan ne pouvait être écrit que du point de vue de la Mission Bassin Minier. Elle occupe une place particulière, forte de ses vingt ans d'expérience en tant qu'acteur et observateur du territoire, au gré de ses propres évolutions.

Au cours des six premières années de son existence, elle a fait figure de « chaînon manquant » dans un échiquier mouvant où se sont progressivement affirmées des pièces majeures : les structures intercommunales. D'autres outils (ciblés ou collectifs) sont apparus au service de la mutation du Bassin. La Mission Bassin Minier n'occupe donc pas toutes les cases de l'aménagement et du développement.

En conséquence, son bilan ne saurait épouser l'ensemble des actions entreprises. Il s'agit d'une invitation à poursuivre des travaux collectifs ultérieurs et surtout à alimenter un dialogue entre partenaires.

En outre, même si le ton employé et la teneur des réflexions pourront apparaître datés dans les années à venir – ce que l'on en vient à souhaiter – il serait inapproprié de clore ce bilan de vingt ans d'actions sans le placer dans son contexte immédiat, une crise brutale et durable provoquée par la pandémie de Covid-19. Il faut l'avoir à l'esprit sans se soumettre au diktat de l'immédiété : l'avenir impose plus et mieux.

2000-2020... Vingt ans, un temps long et court à la fois dans un contexte de reconversion et au regard de l'ampleur des problèmes à traiter : le territoire partait de tellement loin ! Si l'on interroge les actions et les politiques qui ont pu être menées pour évaluer leur efficacité, tout ce qui a été fait met surtout en lumière la dureté, l'intensité et l'ampleur des difficultés rencontrées.

2000. Le Contrat de Plan 2000-2006 faisait entrer le Bassin minier dans l'ère de « l'après-mine », en consacrant un volet territorial spécifique à un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique dont l'outil transversal était la Mission Bassin Minier. Tel un ultime chapitre d'une reconversion déjà engagée depuis plus de 30 ans.

En 2020, qu'en est-il ? A maints égards – l'analyse démographique et socio-économique dans le chapitre « Repères statistiques » du présent ouvrage le montre –, le Bassin minier reste bien l'échelle de la cohésion et de la gestion d'un héritage, celui de l'empreinte physique et humaine, encore bien présente, de 270 ans d'exploitation minière. Mais c'est la manière de considérer cet héritage et de le gérer qui a profondément changé.

Longtemps, il n'a été question que de friches industrielles et d'espaces dégradés, de séquelles sociales et sanitaires. On ne parlait ni de valorisation, ni d'attractivité, ni de marketing territorial mais de requalification, de remise aux normes des voiries et réseaux divers.

Le Bassin minier tirait son unité d'une communauté de problèmes que des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge spécifiques avaient traités pendant des décennies. Les traces de l'exploitation charbonnière étaient perçues comme un handicap, un frein au redéveloppement des territoires.

Depuis lors, le territoire a évolué. Il faut en tenir compte : il n'est plus le même, n'a plus le même visage, n'est plus uniquement une « Terre des hommes et du travail » : il a connu une forme de normalisation sous les effets notamment de la mobilité, de l'évolution et de la diversification du tissu économique, des conséquences de la métropolisation. Son changement d'image a marqué des points.

Sous le vocable « Bassin minier », sont aujourd'hui associés des territoires dont la diversité s'est progressivement affirmée. Il offre l'aspect d'une « mosaïque émiettée ». Cette fragmentation a été amplifiée par les effets, variables selon les secteurs, de diverses influences, à commencer par celle de la métropolisation. Pour reprendre les termes du chapitre « Repères statistiques »,

le Bassin minier est devenu un territoire singulier de plus en plus pluriel.

Avec le souci constant d'inscrire l'action dans la durée, il est aujourd'hui possible de **parler d'avenir**, celui d'un espoir et d'une envie retrouvés et ancrés dans les exigences du quotidien. Au regard de tout ce qui précède, beaucoup a été fait. Le Bassin minier a changé sous l'effet conjugué d'actions et de politiques majeures conduites dans la durée. Pour autant, tout ne pouvait être résolu vu l'ampleur de la tâche.

Les défis sont connus et rappelés à l'envi. Ils conservent une acuité croissante et sont profondément liés. Ils guident la conclusion du présent ouvrage :

- › Le défi commun de la cohésion et de la solidarité.
- › Le défi de l'ambition.
- › (Et pour ce faire) Le défi de la cohérence et de l'efficacité.

LE DÉFI COMMUN DE LA COHÉSION ET DE LA SOLIDARITÉ

Résorber les impacts sur l'humain

Le Bassin minier reste singulier par la somme des passifs qui continuent de l'affecter et risquent de se creuser davantage avec la crise sanitaire.

La résorption des inégalités reste le défi majeur pour les politiques publiques et les solidarités à tout niveau. A ce titre, certains aspects méritent une attention particulière : pauvreté et fragilité sociale, les « Invisibles », l'illectronisme, l'anomalie de santé, les impacts territoriaux de la pandémie.

Pauvreté et fragilité sociale

Pauvreté – parfois qualifiée d'« intense » – et fragilité sociale, précarité économique et énergétique, se cumulent. De fait, la situation sociale, sanitaire et éducative de la population reste très préoccupante. La pauvreté est alimentée par des phénomènes sociaux et économiques de fond : histoire industrielle, taux de chômage élevé, faible taux d'activité des femmes, hausse du nombre de familles monoparentales considéré comme un phénomène aggravant.

Le caractère diffus de la pauvreté est particulièrement marqué dans le Bassin minier, avec une surreprésentation du profil « Faible mobilité résidentielle et revenus peu dispersés » et, pour conséquence, une concentration d'allocataires des minima sociaux (ASS, API, RMI). Dans certains secteurs, 10 à 20 % de la population seraient concernés (source : 7^{ème} rencontre territoriale de la plateforme d'information et de valorisation des études dans la région (PIVER) « Bassin Minier » 2019, Etude ADULM 2018).

Les « Invisibles »

Les indicateurs les plus préoccupants concernent toujours un très grand nombre de personnes : celles qui restent dans la pauvreté faute de travail pérenne et de logement décent, celles qui sont les plus éloignées de l'employabilité, celles pour lesquelles nombre de dispositifs sont mis en œuvre... auxquels elles ne peuvent ou ne savent pas accéder. Ce sont en quelque sorte les « Invisibles », terme qui n'est en rien péjoratif mais qui traduit toute la difficulté à sortir d'un état de pauvreté. Or, la crise a contribué à renforcer les inégalités entre les habitants et les territoires, touchant plus fortement les populations dont la situation sociale était déjà fragile.

L'illectronisme

Parmi les difficultés que rencontrent ces personnes, un sujet ne doit pas être mésestimé, celui de l'illectronisme et sa forme digitale : l'illectronisme.

L'illectronisme figure non seulement parmi les sources d'exclusion sociale (les personnes qui n'utilisent pas Internet appartiennent majoritairement à des catégories de la population en situation de fragilités sociales), mais doit aussi être analysé en tant qu'obstacle au recours aux soins et à la santé.

« L'anomalie » de santé

Les indicateurs sanitaires demeurent plus que médiocres bien que, dans l'ensemble, l'état de santé s'améliore. Mais cette progression n'a pas entraîné une réduction des retards accumulés et, en l'état, ne laisse pas envisager, à tendances constantes, une résorption de « l'anomalie » de santé à l'échelle du territoire, à savoir une exception particulièrement négative et pénalisante :

- › L'espérance de vie à la naissance a progressé, mais est toujours inférieure à la moyenne nationale, de 4,7 ans pour les hommes et de 2,9 ans pour les femmes.
- › La durée de vie moyenne actuelle est égale à celle des Français... il y a trente ans.
- › Les indicateurs et la santé des habitants se dégradent puisque l'amélioration française ne s'y exprime pas avec la même ampleur.

Malgré des progrès en matière de démographie médicale, les ressources disponibles en hommes et femmes exerçant une profession de santé ne sont pas surabondantes. Lorsqu'elles sont décroissantes, elles diminuent plus vite, en nombre et en pourcentage, que dans l'ensemble des Hauts-de-France. Cette tendance est nette chez les médecins généralistes qui constituent l'armature de l'offre de proximité destinée à la population.

Les impacts territoriaux de la pandémie

Dès à présent, des signaux préoccupants font écho à la pandémie. A plus ou moins long terme, des effets socio-économiques et sanitaires lourds et durables sont à craindre. Les fragilités et les inégalités dont on peut mesurer l'ampleur et la permanence risquent de s'amplifier de manière cumulative.

Rappelons que la fragilité sociale de la population contribue pour une grande part au mauvais constat sanitaire. Dès lors que les événements récents affaiblissent plus encore des populations déjà très vulnérables, la situation peut présenter un caractère d'urgence. Si les conséquences de la pandémie affectent tous les territoires au plan national, les difficultés habituellement rencontrées en termes de recours aux soins sur le Bassin minier sont alors renforcées. S'y ajoute un facteur aggravant : l'incertitude sur la durée de la crise et l'éventail de ses impacts (interventions, report des consultations, dérèglement des services et des parcours de soins ...).

« Pratiquer » la cohésion

Hormis quelques moments clés, les territoires du Bassin minier n'ont jamais apparu assez soudés pour porter un projet. Cela tient à l'histoire, aux combats passés et présents des forces politiques nécessairement mobilisées dans la revendication et l'appel à la solidarité.

L'action publique a été privilégiée par rapport à l'investissement privé et, plus largement, le fait d'entreprendre a longtemps été considéré avec distance. Les contacts entre sphères économique et institutionnelle étaient tenus faute de se connaître et de se comprendre. Comment alors bâtir un projet ?

En outre, l'action publique locale a longtemps été dominée par l'échelon communal malgré l'antériorité d'une approche intercommunale (les districts urbains de l'agglomération d'Hénin-Liétard-Carvin et de l'agglomération de Lens-Liévin ont été créés en 1968), certes longtemps peu structurée à l'échelle du Bassin minier. La multiplication et la superposition de structures aux périmètres et aux vocations multiples n'ont pas mécaniquement favorisé l'émergence de stratégies ou de projets partagés.

Une des clefs pour surmonter les difficultés sociales, économiques et financières et porter une ambition collective réside dans de nouvelles formes de coopération entre les territoires dans un cadre partenarial reconsidéré et des pratiques de cohésion entre les acteurs et les échelles. Les projets qui « font lien » favorisent cette cohésion car ils sont à l'articulation de plusieurs échelles et encouragent l'intégration des territoires. A ce titre, le projet de la Chaîne des Parcs a un rôle fort dans la naissance de coopérations inédites entre les trois agglomérations du bassin du Pas-de Calais.

Contre une métropolisation « subie »

Le rayonnement de l'ensemble de l'Aire Métropolitaine de Lille ne pourra se développer si la cohésion sociale et territoriale n'est pas au rendez-vous.

Mieux prendre en compte la réalité des dynamiques sociales et renforcer les solidarités interterritoriales constituent un autre enjeu majeur avec l'échelle métropolitaine comme référence.

Le périmètre de l'Aire métropolitaine de Lille, incluant le Bassin minier, est particulièrement marqué par de fortes disparités sociales et territoriales, phénomène qui concerne largement la région des Hauts-de-France.

La métropolisation s'accompagne d'un certain nombre de handicaps structurels, d'inégalités sociales croissantes ou persistantes et de ségrégations socio-spatiales porteuses d'exclusions qui pèsent sur son développement et son attractivité.

Ces spécificités impliquent ainsi de (re)penser l'action publique en privilégiant des approches interterritoriales innovantes et aux bonnes échelles en fonction de la nature des projets et des enjeux. Ces approches ne peuvent totalement se réduire aux dispositifs proposés à ce jour par la législation nationale.

Si le rebond du débat politique entre acteurs du Bassin minier et de la Métropole lilloise se produit dans les mois ou mandats à venir, la double question de l'accès des personnes et des territoires aux ressources métropolitaines et d'une meilleure articulation entre politiques de développement, d'aménagement et politiques sociales doit figurer parmi les priorités de l'agenda politique.

Les territoires seraient ainsi amenés à privilégier des espaces de dialogue pour assurer la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement, et ainsi répondre au mieux aux besoins et attentes des habitants (offre de services mobilité, petite enfance...) et sécuriser les parcours des personnes et ménages les plus fragiles.

Seule cette approche dissiperait le scénario d'une métropole « à deux ou plusieurs vitesses ».

Ce scénario, s'il était aggravé par la crise liée à la pandémie de Covid 19, affaiblirait l'effet d'entraînement de la Métropole lilloise sur ses voisins. Sous l'effet de tensions économiques et financières, il peut en résulter de profondes fractures territoriales alors que la métropolisation est souvent mal vécue, faute d'une approche concertée et concrète (à commencer pour les questions de mobilité).

En la matière, le constat formulé dans le rapport sur la « Définition des conditions de renforcement de l'ingénierie d'aménagement et de développement » (juillet 2018) est très clair : « Il semble donc, à l'encontre des appréciations optimistes selon lesquelles le Bassin minier s'inscrirait dans la dynamique de développement métropolitaine, que celui-ci « paye » à la fois un manque de coordination avec la « grande sœur » lilloise et son positionnement sur des secteurs particulièrement affectés par la crise économique de 2008. »

À la lumière des évolutions récentes, il est permis d'ajouter : qu'en sera-t-il des secteurs industriels et économiques qui seront particulièrement affectés par la crise liée à la pandémie ? **Y-aura-t-il à la clef un sentiment encore plus profond de métropolisation « subie » ?**

Il faut penser la métropolisation pour ne pas la subir. Pour éviter une métropolisation « subie », il faut reconstruire des liens avec la métropole lilloise et créer de réels espaces de dialogue politique afin de traiter concrètement les vrais sujets. Les intentions ne suffiront pas. Une parole collective cohérente et structurée, portée par les élus du Bassin minier, est indispensable. Comme le formulait le Cadre de Cohérence de l'État sur l'aménagement, l'urbanisme et les transports, il importe de « passer de la métropolisation subie, à la promotion du « pouvoir d'agir » dans la métropole ».

LE DÉFI DE L'AMBITION

Le Bassin minier reste aussi singulier par ses potentiels et la somme de ses opportunités. Fort de ces possibles, il ne saurait avoir pour seule ambition de se « banaliser » avec pour seul souci de rentrer dans les « normes ». Être aux normes est une revendication légitime d'égalité des chances ou de traitement entre tous les citoyens où qu'ils vivent. Pour autant, la remise aux normes des cités minières avec 40 ans de traitement « GIRZOM » des voiries et réseaux divers et le seul volet thermique de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier ne sauraient, seuls, faire gagner la bataille du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle.

Un territoire singulier

Un territoire qui est inscrit au Patrimoine mondial et accueille le Louvre-Lens ne peut être que singulier.

Depuis 2012, l'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial a créé un « avant » et un « après ». Ses richesses spécifiques apportent

une plus-value significative à l'identité culturelle et au rayonnement de l'espace métropolitain. Le Bassin minier ne saurait en être qu'un simple maillon. Il contribue à inscrire la région tout entière sur la carte du monde.

Il convient de rappeler que la démarche « Patrimoine mondial de l'UNESCO » est le résultat, non pas d'un processus exogène, mais d'une approche qui s'est progressivement imposée, fruit d'un consensus politique et citoyen dans le Bassin minier. Les éléments hérités, constitutifs de ce Paysage Culturel Evolutif Vivant reconnu au niveau mondial depuis le 30 juin 2012, sont aujourd'hui considérés comme des leviers à valoriser pour assurer aux territoires du Bassin les conditions d'un développement renouvelé, entre préservation de l'identité et de l'authenticité d'un patrimoine exceptionnel, et évolutivité nécessaire d'un territoire « vivant ».

Les valeurs portées par le territoire minier, le goût partagé pour les rassemblements festifs ou d'émotion populaire, via le sport ou la mémoire, lui donnent une singularité forte. Cette identité du territoire et de ses habitants est un atout pour l'offre touristique inscrite au cœur de la Destination touristique « Autour du Louvre-Lens ». Le Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et le Louvre-Lens, né sur une ancienne friche minière, ont des liens forts autorisant une valorisation mutuelle. A ce titre, le Louvre-Lens et l'inscription constituent un levier considérable pour accroître la notoriété du territoire.

Le moteur du projet : la volonté politique

La restructuration de la gouvernance institutionnelle a souvent été mise en avant comme préalable, symbolisée par l'expression de « choc de coopération » dans le rapport dit « Subileau » établi en 2016. On ne peut qu'y souscrire dès lors qu'un tout premier préalable est satisfait : celui de la volonté politique. Rien ne sera possible sans l'affirmation et la concrétisation d'une démarche fondée sur la capacité des élus à se mobiliser collectivement... dans la diversité des situations auxquelles ils doivent faire face.

Que faut-il en conclure ?

Il ne faut pas recréer l'illusion d'un Bassin minier fait d'un seul bloc, mais construire une parole cohérente et structurée pour devenir un interlocuteur fiable et écouté. Telle est la voie à suivre pour porter des projets qui rassemblent, avec un réel impact sur ce que l'on veut influencer, quitte à ce que lesdits projets soient à géométrie variable, ce qu'impose la diversité croissante au sein du Bassin minier et même parmi les intercommunalités qui le constituent.

Cohésion, efficacité et solidarité trouveront alors matière à s'exprimer et à être concrétisés. Gouvernance et ingénierie gagneront en pertinence et en performance, guidées par des feuilles de route ciblées.

Cette analyse trouve écho dans les propos du Président de la Région Hauts-de-France : « Nous devons donc accélérer la logique de projet. Nous n'imposerons pas ces projets de Lille ou d'Amiens. Ils naîtront à partir du Bassin minier ou ne naîtront pas ... Il faut que les projets naissent ici, dans la co-construction et la transversalité ... On a toujours le sentiment d'être en concurrence entre territoires, or il y a une entité et une identité « Bassin minier ». Il faut que les gens de l'ensemble du Bassin minier puissent se sentir fiers de leur identité. Ce n'est pas une identité qui enferme, c'est une identité qui permet d'ouvrir. *Ce n'est pas une mise sous cloche, c'est une opportunité.* » (Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France ; extrait des Actes de la Conférence des territoires du Patrimoine mondial, 2018).

Est-il bon de rappeler que rares sont les territoires en France et en Europe à bénéficier de deux « marques » de rang mondial ? Le Bassin minier constitue aujourd'hui un territoire de référence qui peut en retirer une légitime fierté, en particulier en termes de valorisation de patrimoine culturel et touristique. Les grands événements intervenus lors des dernières décennies ont contribué à reconsidérer le territoire tant du point de vue de l'extérieur que par ses habitants. Il n'en constitue pas pour autant un territoire de projet. La prise en main par les acteurs locaux du récit de leur territoire et de leur image reste encore inachevée.

A l'instar du « choc de coopération » invoqué par Jean-Louis Subileau en matière de gouvernance institutionnelle, le « choc de développement » sous les effets cumulés de la prestigieuse reconnaissance de l'UNESCO et du Louvre-Lens n'a pas encore produit ses pleins effets, bien que dix ans d'action d'EURALENS sur la partie Pas-de-Calais du bassin pour fédérer les acteurs aient suscité une mise en mouvement et une dynamique de développement indéniables.

Il faut maintenant que les territoires se saisissent et fassent de ces distinctions de rang international des forces « actives » pour leur aménagement, leur développement, et un formidable accélérateur de leur trajectoire et de leur attractivité afin de passer d'une logique réparatrice et quantitative à une démarche positive et qualitative.

Le « ciment » du projet : le patrimoine et la culture

S'il ne peut y avoir d'avenir sans un réel projet politique construit dans la durée, ce préalable doit impérativement être assorti d'une action forte en faveur de l'éducation et de la culture qui sont le fondement du renouveau. C'est un ciment indispensable, dans un contexte difficile où les tentations de repli sont grandes et les ressources publiques de plus en plus rares sous l'effet de la crise majeure issue de la pandémie.

A ce propos, il est bon de rappeler des précédents fameux, en région, tel le sauvetage de l'Orchestre National de Lille en 1975, qualifié de « pari insensé », alors que la région était en pleine crise économique, plus de 200 000 emplois ayant disparu.

Le risque, y compris économique, de sacrifier le patrimoine et la culture sur l'autel d'autres priorités est d'ailleurs pris en compte par les décideurs, à commencer par l'exécutif régional : « Si l'on recherche la dimension économique sans considérer en premier lieu la culture et la dimension mémorielle, nous ferons fausse route. Si l'on reste fidèle aux dimensions culturelle et mémorielle, nous avons des chances de réussir parce que nous réussirons à préserver notre authenticité. » (Xavier BERTRAND, Extrait des Actes de la Conférence des territoires du Patrimoine mondial, 2018).

Au-delà du rayonnement culturel, touristique et de marketing territorial, les acteurs des territoires doivent faire de l'Inscription un outil de proximité pour les habitants, en matière de cadre de vie et de logement bien sûr, mais aussi sur le terrain de l'image de soi. L'inscription au patrimoine mondial a activé une prise de conscience des habitants de la valeur de ce qu'ils ont et de ce qu'ils sont, ce processus n'étant pas achevé. N'oublions pas que le Louvre-Lens et le Bassin minier Patrimoine mondial ont été construits « autrement », avec et pour le territoire : leur « ADN » ouvert sur le monde est un ferment pour se réinventer. C'est un contre-feu face aux discours de repli et de rejet sur le mode « Tout ça, ce sont des totems élitistes et ça n'est pas pour vous ».

Toutefois, l'inscription au Patrimoine mondial ne saurait être un acquis définitif. Si le pari a été gagné, il reste fragile et peut être perdu, par les multiples coups de boutoir liés à des erreurs d'urbanisme, à un développement du quotidien non maîtrisé et surtout à l'absence de projet, ce qui pourrait conduire à la disparition de bâtiments et de sites particulièrement emblématiques.

Mais engouement et adhésion ne semblent pas suffisants pour convaincre et rassurer de manière pérenne. Si les habitants du Bassin minier retrouvent une certaine fierté, cela ne les rend pas pour autant plus optimistes pour l'avenir, notamment en matière d'emploi, sachant que le dynamisme économique constaté n'a pas pleinement profité à la population locale. Embellie certes, mais partielle et fragile, la crise risquant de la mettre à mal.

Ainsi, l'indéniable succès, qui relevait du pari, en matière d'image et de reconnaissance n'a pu gommer les handicaps initiaux qui pénalisent le territoire et dont souffrent, avec une intensité particulière, nombre de ses habitants. Leurs attentes sont à la mesure d'un défi amplifié par le contraste entre nouvelle image du territoire et permanence, voire amplification récente, des problèmes sanitaires et sociaux : **comment faire pour qu'ils soient (et se sentent) vraiment partie prenante de ce renouveau ?**

Le rayonnement du territoire est bien lié au défi du quotidien. Les mois et années qui viennent montreront si ce qui est ambitionné ne reste qu'un vœu pieux.

Un nouveau souffle pour une stratégie intégrée

L'implantation du Louvre à Lens et l'inscription du Bassin minier sur la liste du Patrimoine mondial sont deux leviers, exceptionnels, sur lesquels fonder une politique intégrée d'aménagement et de développement durable du Bassin minier.

C'est tout l'esprit du Plan de gestion « Patrimoine mondial de l'UNESCO » qui, ajouté aux autres dimensions du Livre Blanc de 2013, permet d'en tracer les contours. Un espoir de passage à l'acte a été marqué avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, à l'échelle de 10 ans. En particulier, le troisième axe de ce document fait état du patrimoine minier en tant que levier fondamental dans la résilience du territoire et de ses habitants.

Or, le risque d'un éparpillement des politiques demeure, et par conséquent d'une dilution des crédits. Cela affecterait leur efficacité, en particulier leur effet levier. La réaffirmation d'une stratégie territoriale intégrée offre, a contrario, l'opportunité d'une optimisation des politiques publiques, par une meilleure appréhension des échelles, par la définition d'enjeux communs et par une hiérarchisation des investissements à réaliser.

Cette stratégie territoriale intégrée reste donc un défi, et la Mission Bassin Minier fait sienne

le constat lucide du Rapport « préfiguration d'un Contrat partenarial d'intérêt national pour le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais », Jean-Louis Subileau, 2016 : « Nous pensons qu'il serait bon pour le territoire de mettre fin à la dispersion des actions, aux multiples concurrences, à l'essaimage des moyens financiers, pour bâtir de véritables projets en « grappes », intégrant dans un plan d'intervention d'ensemble la rénovation des cités minières, la revitalisation des centres, la promotion de grands sites miniers patrimoniaux, la mise en œuvre des actions de mise en valeur paysagère, le développement de pôles d'excellence.

Rénover les pierres sans penser à la politique de peuplement, sans s'assurer de la remise en valeur de l'espace public et de l'adaptation des équipements, de l'amélioration des liens avec les centres urbains et des possibilités de mobilité offertes aux habitants, ne permettra pas de changer la vie dans les cités, ne leur redonnera pas l'attractivité qui est cherchée pour retrouver progressivement une diversification de la population. »

Cette stratégie territoriale, fondée sur la cohérence inhérente au patrimoine minier et sur une action volontariste d'intégration métropolitaine, doit aussi disposer des moyens visant une politique globale à destination des plus défavorisés. Il s'agit d'investir dans des quartiers qui ont été identifiés non seulement pour leurs qualités patrimoniales mais aussi en fonction des enjeux très forts qu'ils revêtent à court et moyen termes.

Une mutation aussi ambitieuse, qui peut toucher l'ensemble des champs du logement et de la ville durable, ne prendra tout son sens qu'inscrite dans une stratégie territoriale plus vaste de valorisation et d'investissement dans les autres éléments de l'héritage minier bâti et naturel, dans toutes leurs dimensions comme supports privilégiés d'aménagement durable du territoire. Le réseau des anciens cavaliers des mines, la chaîne des terrils, les « Grands Sites miniers », mais également des friches et espaces et bâtiments à vocations non encore définies, sont autant d'atouts et d'éléments sur lesquels fonder une stratégie intégrée de renouvellement urbain et de développement. Ce sont des potentiels sur lesquels il faudra continuer à investir de manière transversale et cohérente, en recherchant la complémentarité et la mise en réseau.

Il s'agit de capitaliser les effets positifs induits par les signes indéniables de mutation du territoire du Bassin minier afin qu'ils profitent aux habitants du parc minier actuels et futurs. Cela nécessite une approche transversale, à la fois urbaine, sociale, économique, architecturale et environnementale. Elle devra permettre de

rendre compatibles la valorisation d'un patrimoine exceptionnel et sa nécessaire évolution. Loin de s'opposer, cette approche transversale du Bassin minier vient conforter les stratégies de développement portées par les territoires. C'est une condition de la résilience globale du Bassin. Mise en acte, elle peut être le vecteur d'une dynamique fructueuse de projets à une échelle «*infra*», comme en témoigne la mobilisation autour de la dynamique de développement à la fois urbaine et économique «*EURALENS*» initiée avec l'arrivée du Louvre-Lens, ou la Destination Touristique ALL-Autour du Louvre-Lens.

Toutefois, l'emboîtement entre le transversal et les stratégies territoriales ne s'est pas encore réalisé de manière suffisamment fructueuse et homogène. Les années à venir diront si cette logique «*gagnant-gagnant*» est inscrite dans les faits, contribuant à la résorption des fragilités structurelles du Bassin et à son rayonnement.

Nombreux ont été les rapports sur le Bassin minier pointant les synergies à créer entre recherche, innovation, applications technologiques, création d'entreprises et d'emplois de demain, et la nécessité d'une meilleure organisation de l'interface entre les formations et les besoins des entreprises.

Pour ne prendre qu'un exemple, le rapport «*Subileau*» notait : «*Le développement économique du bassin minier n'est pas homogène, et les attitudes des collectivités sur l'économie sont différentes. Le Valenciennois a retrouvé une dynamique endogène. Le Douaisis a enregistré des succès récents en matière d'implantation de grandes entreprises. L'arrondissement de Lens a connu une croissance des emplois relativement plus forte que celle de la Région, mais le chômage y demeure très élevé et la croissance y reste fragile et trop peu ciblée sur des activités attractives ou prometteuses pour demain. Au cœur du Bassin minier, du fait de l'histoire, les contacts et les synergies entre le monde économique et la sphère publique sont restés faibles. (...) Ceci est accentué par l'absence de caps économiques ambitieux communs aux collectivités et aux forces vives économiques qui ont une faible propension à travailler en concertation.* »

Cette mise en mouvement des territoires donne plus récemment des signes encourageants : certes, des grands projets avaient déjà abouti mais d'autres viennent d'être engagés. L'objectif est de créer des éco-systèmes territoriaux d'excellence : autour de l'excellence numérique avec «*Les Rives créatives de l'Escaut*» dans le Valenciennois, regroupant tous les savoir-faire au cœur d'un quartier durable et connecté, bâti sur une ancienne friche industrielle. Ou encore la «*turbine de l'éco-transition*», initiée par le Pôle Métropolitain de l'Artois visant à conduire

et massifier une transition écologique juste, solidaire et porteuse de créativité. Cette démarche est la « fille » de la « Troisième révolution industrielle » qui avait été initiée par le Conseil Régional et appuyée par Jeremy Rifkin.

Cette ambition impliquera une gouvernance prospective proche des citoyens, en renforçant la « capacitation » de la population par la formation initiale et professionnelle.

En outre, les périodes de crise, a fortiori celle liée à la pandémie de Covid-19, peuvent être, paradoxalement, favorables à de nouveaux modèles de développement plus économes en énergie, plus respectueux de l'environnement, et moins délocalisables ; à ce titre, les capacités de rebond des villes – petites et moyennes – ne sont pas à négliger, sans les idéaliser et sans les opposer à la Métropole.

LE DÉFI DE LA COHÉRENCE ET L'EFFICACITÉ

L'impératif de la gouvernance

Au sein du Bassin minier

Dans le résumé du rapport intitulé « Définition des conditions de renforcement de l'ingénierie d'aménagement et de développement » établi en juillet 2018, il était écrit : « Les potentialités du territoire sont aujourd'hui sous-exploitées en raison d'une gouvernance politique excessivement dispersée et d'une ingénierie relativement faible. Ces deux difficultés conjuguées constituent un obstacle pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale claire et cohérente. »

La question reste entière alors que le portage politique est essentiel pour faire face à une réalité plurielle et changeante. Comment y répondre ?

› Donner du sens à l'écheveau complexe de l'armature territoriale

Malgré la diversité des initiatives et l'ampleur des programmes qui se sont succédé, la multiplication des structures a montré ses limites, faute de cohésion, pénalisant les efforts consentis.

Cette multiplication d'outils (cf. cartes page suivante) a compliqué et complexifié le paysage institutionnel et technique. De fait, il est d'autant plus difficile de rassembler que nombre de structures créées peuvent se prévaloir d'une légitimité juridique, technique ou politique.

› Assurer un portage politique à l'échelle des enjeux du territoire

De fait, l'éparpillement des institutions et des outils d'ingénierie aboutit à une insuffisance en termes de décision et d'action politiques, quelles qu'aient pu être la qualité, la pertinence et l'importance des dispositifs techniques et financiers mobilisés. Cela se manifeste notamment par un manque de priorités claires, et handicape la conception et la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement et de développement économique durables du territoire.

Or, il n'y aura pas de solutions émanant de seuls décideurs ou experts extérieurs au Bassin minier, mais une ou des réponses politiques venant du Bassin minier : **il ne peut y avoir de réelle stratégie sans acteurs qui travaillent ensemble, dans le temps long.** Des coopérations affirmées doivent se créer sur des priorités fortes et reconnues par tous.

Il est également indispensable d'agir afin que se déploie une réelle ambition collective en matière de santé pour faire reconnaître, au plan national, la réalité de « l'anomalie » de la situation sanitaire locale et la résoudre. Ce que Toulouse a fait suite à la catastrophe de l'usine AZF, ce que Rouen conduit après l'incendie de l'usine Lubrizol, reste à réaliser dans et pour le Bassin minier.

› La réponse apportée par les Pôles métropolitains

Trois Pôles couvrent le périmètre du Bassin minier : Artois, Artois Douaisis et Hainaut-Cambrésis. Ils sont un indicateur d'une volonté politique et d'une maturité collective des territoires concernés pour se saisir de thématiques et d'actions majeures. Malgré de réelles avancées, ils présentent encore des niveaux de résultats différents, pour deux raisons principales :

› D'une part, le fait qu'il existe trois Pôles limite la portée d'ambitions qui concernent souvent des sujets identiques ou comparables à l'échelle du Bassin minier.

› D'autre part, le souci légitime de rassembler large peut conduire à une certaine dilution des priorités : la dominante ou la forte présence du rural impose, pour aboutir à un consensus, la reconnaissance de sujets qui ne sont pas réellement de niveau métropolitain. Si le renforcement des coopérations intercommunales est nécessaire, il importe que cela soit au profit d'actions et de politiques structurantes traitées à la bonne échelle.

Un cap reste à franchir : partager des stratégies, des projets, et associer plus fortement la société civile dans leur définition et leur mise en œuvre. Les forums organisés par EURALENS sur la partie Pas-de-Calais du Bassin minier, sont un pas dans ce sens.

› **Redonner une lisibilité aux outils d'ingénierie dans le champ de la planification territoriale et de la programmation urbaine**

Dans le contexte institutionnel décrit, l'ingénierie locale a été mobilisée sur la capacité de travailler de manière horizontale, dans le cadre de savoir-faire et d'un champ de compétences impartis à chacun, le plus souvent par strates ne correspondant pas nécessairement à la réalité des territoires.

Le rapport « Duval » précité appelait de ses vœux à y remédier. Il proposait entre autres la généralisation des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux combinée avec une mise en cohérence entre les SCOT (à périmètres constants ou redéfinis), la création d'un InterSCOT et la mise en dialogue de ces schémas avec le SRADDET.

› **Développer l'ingénierie « santé » dans les territoires**

Le champ sanitaire n'a pas échappé à l'accumulation des contractualisations. Les Contrats locaux de santé, les Contrats locaux de santé mentale, les projets locaux de santé, sont nombreux et se succèdent. Reste à établir les bilans de leurs impacts, à en débattre et à en assurer la diffusion.

Pour sa part, l'ingénierie n'en est qu'à ses prémices tant dans les différents champs de la santé que pour son implantation territoriale qui est très hétérogène. On compte aujourd'hui une trentaine de Maisons pluridisciplinaires de santé ainsi que deux Communautés professionnelles et territoriales de santé, celle de Liévin Pays de l'Artois et celle du Grand Douai.

A l'avenir, cette ingénierie sera essentielle pour concevoir et mettre en place les nouvelles structurations de l'offre de santé et les nouveaux modes d'organisation promus au niveau national, dont les impacts positifs sont attendus pour ce qui relève tant du soin que de la prévention, au bénéfice de la population.

Au-delà du Bassin minier

› **Affirmer une ambition collective**

Dans un contexte où s'affirme, chaque jour, la différenciation et la concurrence entre les territoires, ces derniers ne sont reconnus que pour leurs qualités dans l'unité et leur capacité à affirmer collectivement une volonté et des projets.

Pour le Bassin minier, qui a de plus en plus partie liée avec ses voisinages, il faut que naisse et s'affirme une conscience collective de l'intérêt à agir ensemble, notamment pour des projets majeurs qui préparent l'avenir du territoire, à l'instar de ce que furent ceux du TGV ou du lien fixe transmanche. Reste à savoir qui pourra jouer le rôle de « catalyseur » des maîtrises d'ouvrage ?

› **Réinvestir le champ de l'aire métropolitaine**

L'interdépendance de plus en plus forte entre les territoires impose une grille de lecture et des modalités de mise en œuvre adaptées à cette réalité, qu'il s'agisse :

› Des dysfonctionnements et des impacts négatifs qui ne peuvent être traités qu'à grande échelle et dans le cadre d'une prise en charge commune : gestion des flux et de la mobilité, pression sur les ressources naturelles et la matrice environnementale ; spécialisation socio-économique...

› Des projets et des dynamiques engagés sur les territoires mais ne répondant pas complètement aux enjeux identifiés à cette échelle.

› Des projets de développement et de cohésion territoriale d'intérêt métropolitain qui nécessitent une concertation et une mise en œuvre interterritoriales : Parc de la Deûle XXL et liaison Scarpe Escaut, Canal Seine-Nord Europe, liaison rapide « Grand Lille », interconnexion des réseaux d'eau ...

En la matière, l'association de l'Aire Métropolitaine de Lille était une initiative utile. Elle a permis d'identifier et de faire partager plusieurs enjeux qui conservent toute leur pertinence :

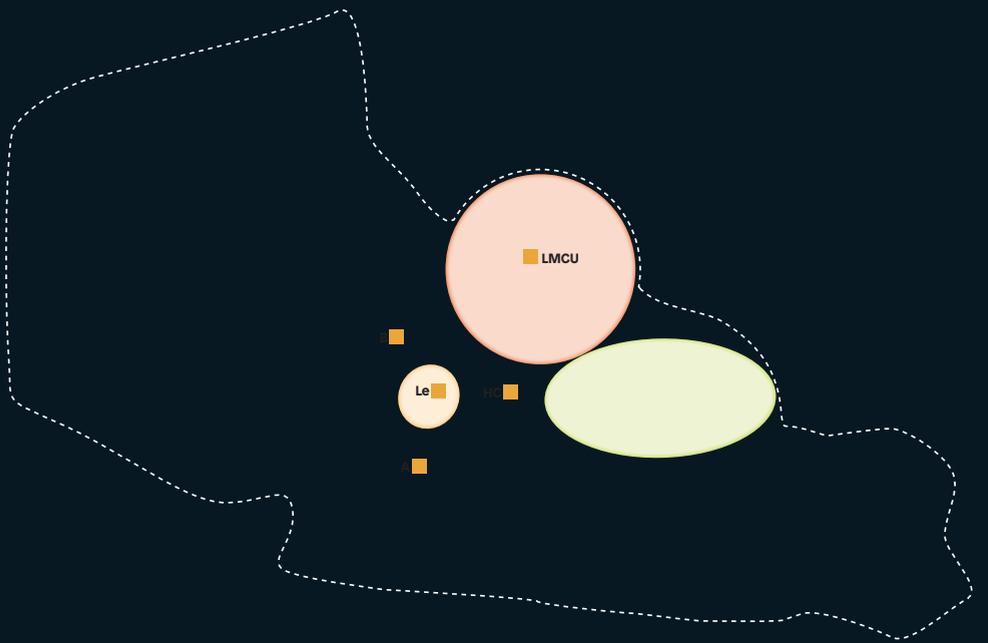
› Un développement économique et une attractivité équilibrés.

› L'accessibilité et les transports/déplacements.

› L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

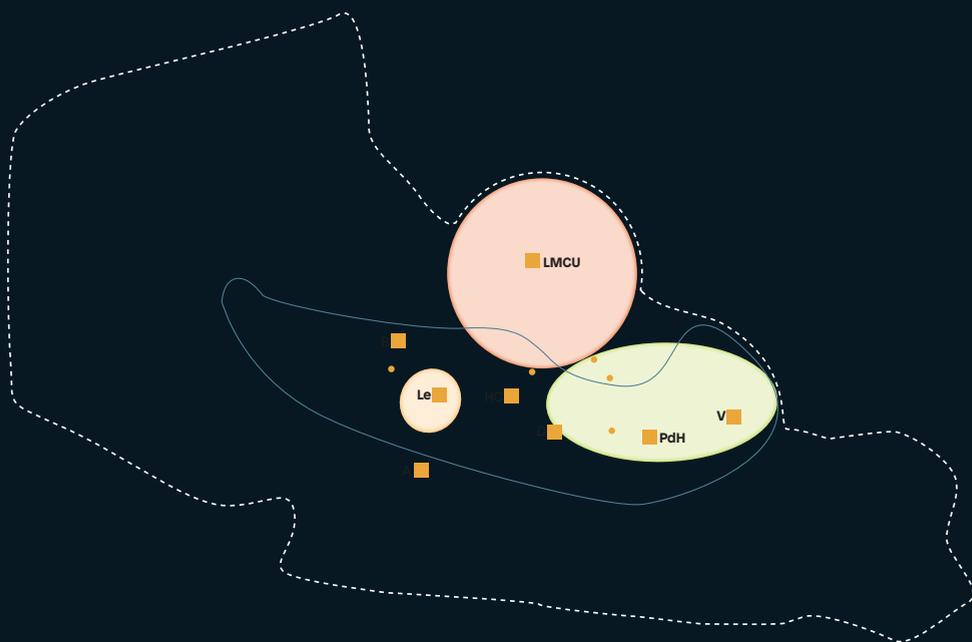
› La résorption des inégalités sociales et territoriales.

› Le rayonnement culturel et touristique.



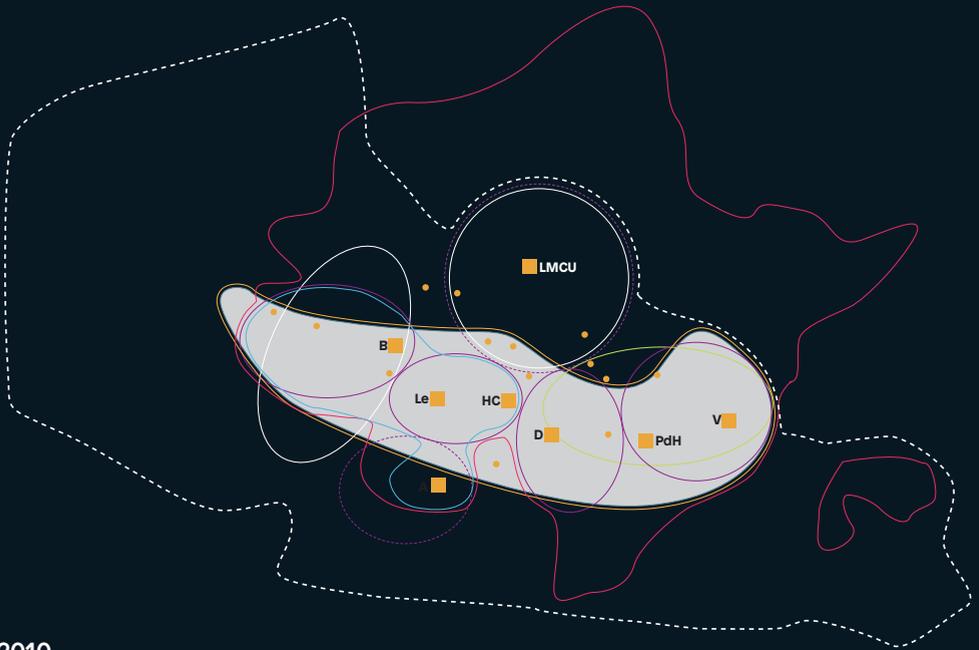
AVANT 1990

-  Communauté urbaine ou district
-  Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
-  Agence Urbaine d'Aménagement de la Métropole
-  Artois Développement
-  Région Nord - Pas de Calais



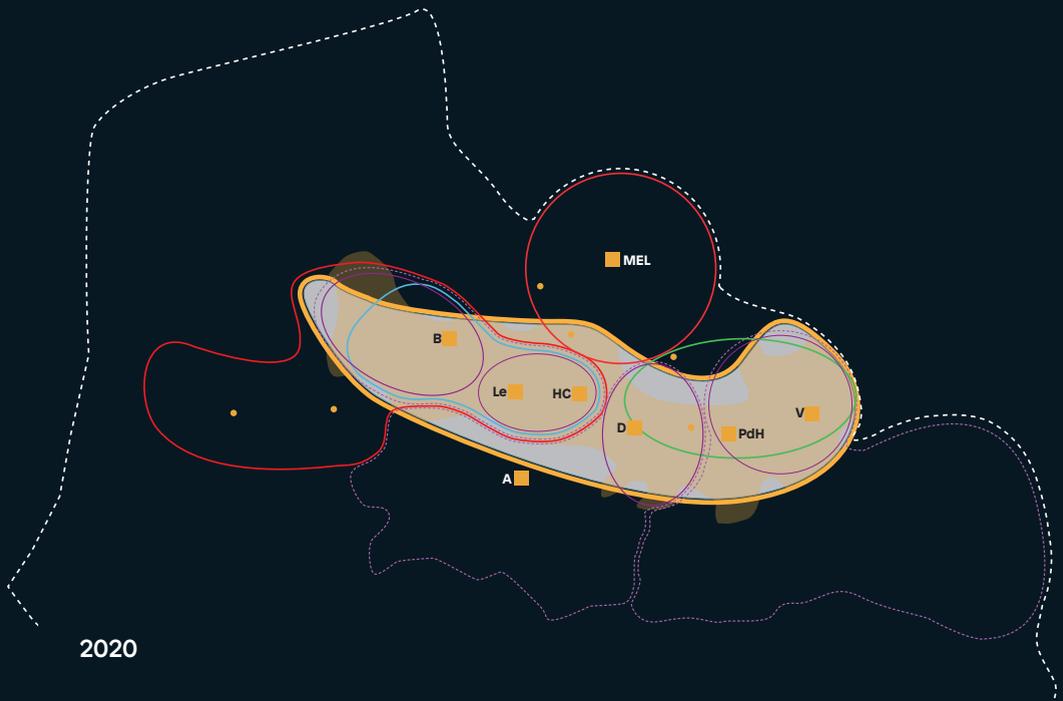
2000

- Communauté urbaine
ou Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Parc Naturel Régional
Scarpe-Escaut
- Agence de Développement et
d'Urbanisme de Lille Métropole
- Artois Développement
- Mission Bassin Minier
- Région Nord - Pas de Calais



2010

- Communauté urbaine ou Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- ADULM et AULAB
- Mission Bassin Minier
- SCoT du Bassin minier
- SCoT hors Bassin minier
- BMU
- EURALENS
- Aire Métropolitaine de Lille
- Région Nord - Pas de Calais



2020

- Métropole, Communauté urbaine ou Communauté d'agglomération
- Communes ou communes
- SCoT du Bassin minier
- Pôles métropolitains
- Mission Bassin Minier
- EURALENS
- ADULM et AULA
- Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- Délégation Interministérielle "Renouveau pour le Bassin minier"
- Bassin Urbain à Dynamiser
- Région Hauts-de-France

La disparition de cet espace de réflexion a laissé un vide d'autant plus préjudiciable que les questions posées demeurent, avec une acuité renouvelée. Sa réactivation, sous une forme à définir, apparaît indispensable en tant qu'instance de concertation pour que la dynamique métropolitaine s'affirme positivement.

La Mission Bassin Minier, entre permanences et évolution

La Mission Bassin Minier a, par son action à différentes échelles, permis des avancées notables au cours des vingt années, que ce soit à l'échelon local ou dans l'accompagnement et l'appui à des politiques de rang régional et national.

Ses permanences

La Mission Bassin Minier est le seul outil d'ingénierie technique et partenarial à l'échelle du Bassin minier Nord et Pas-de-Calais.

Depuis sa création, elle demeure un « repère » du système de gouvernance (en évolution) et d'animation territoriale.

Depuis 2012, elle est le gestionnaire officiel de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, en coordination avec les services de l'État. Le Plan de gestion est sa colonne vertébrale.

Elle a respecté son contrat partenarial, nécessaire à l'affirmation et à la tenue dans le temps d'ambitions élevées. Elle a démontré son utilité dans les jeux d'acteurs, étant considérée comme « outil technique au service de tous les acteurs, et la propriété de personne en particulier » (Gilbert Rolos, président fondateur de la Mission Bassin Minier).

Ses évolutions

La Mission Bassin Minier a su évoluer (et continue de le faire) tout en poursuivant ses interventions au service du territoire. Assumant son « CDD » (renouvelé au travers de ses conventions d'objectifs et de moyens successives), elle s'est appliquée à mener de front ses chantiers historiques, les demandes locales et de vastes projets transversaux impliquant toujours plus de partenaires.

Les cycles successifs de son action et son positionnement ont répondu aux impératifs des évolutions territoriales et institutionnelles : montée en charge de l'ingénierie des intercommunalités, mise en œuvre de quatre SCOT, travaux de l'association Aire métropolitaine de Lille, démarches d'EURALENS, création puis extension du périmètre de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (la seule agence présente à ce jour dans le Bassin) aux trois agglomérations constitutives du Pôle Métropolitain de l'Artois, émergence de trois pôles métropolitains, création d'une Délégation interministérielle au Renouveau du Bassin Minier.

L'articulation entre ces dispositifs a été empirique. De fait, l'apparent foisonnement de structures au cours des dernières années n'a pas été synonyme de « suréquipement » en ingénierie. Fondé sur le mode associatif, leur fonctionnement a souvent reposé sur l'existant, avec la Mission Bassin Minier au premier plan, ce qui a pu donner l'impression d'une structure surmobilisée. Son action n'a pas toujours bénéficié de visibilité, alors qu'elle a permis l'émergence de projets qui n'auraient pas vu le jour sans elle.

Dans l'avenir, pour être pleinement au service d'une ambition et d'un projet, il importe que l'ingénierie du territoire puisse s'appuyer sur une lecture plus stratégique des fonctions remplies ou non par les outils en place, et prenne en compte la dissymétrie entre le Nord et le Pas-de-Calais.

Des résultats tangibles malgré les incertitudes

Les échéances successives des Contrats de Plan, leurs conventions d'objectifs et de moyens, ont toujours fait peser sur la Mission une forte obligation de résultat dans des délais contraints. Elle devait à la fois produire de façon crédible et visible, sur des chantiers très différents aux temporalités variables, mais ayant tous un impact sur des enjeux concrets d'aménagement et de développement.

D'aucuns considèrent que dans cet exercice à géométrie variable, **elle a pleinement joué son rôle par une pratique (et sa bonne utilisation) de l'interterritorialité et du travail en réseau avec les autres structures d'ingénierie :**

› La Mission Bassin Minier demeure un outil apprécié, fort d'une confiance toujours renouvelée et de savoir-faire constamment enrichis et élargis, tant pour mener à bien ses chantiers historiques (Schéma de Trame Verte et Bleue à la Chaîne des Parcs, remise aux normes « GIRZOM »...) que pour investir de nouveaux champs techniques liés à la gestion de l'inscription au Patrimoine mondial (programme des cités pilotes « Patrimoine mondial de l'UNESCO », médiation, développement culturel).

› Elle a beaucoup œuvré pour que les élus se rencontrent et apprennent à se connaître. Preuve de la reconnaissance dont elle jouit, elle est devenue un outil de facilitation et de médiation, adaptant ses modes de faire et ses métiers aux mutations du territoire.

› Elle est appréciée pour sa capacité à se saisir de dossiers complexes, à piloter des projets et répondre à une forte demande d'expertise, en tout premier lieu au plan patrimonial.

Demain

Alors que le Bassin minier offre aujourd'hui l'image d'une « mosaïque structurée », le potentiel technique et le savoir-faire accumulés par la Mission peuvent s'avérer déterminants pour **offrir une unité de conception et de formalisation** particulièrement utile dès lors que l'ensemble des composantes du territoire s'accorde sur des approches globales pour peser collectivement dans des négociations ou sur des décisions. Elle reste particulièrement outillée pour traiter *ce qui est spécifique à l'ensemble des territoires du Bassin minier et les rassemble par rapport aux territoires voisins*, englobant le négatif comme le positif de cet héritage. Dans ce cadre, la Mission est - et sera - dans son « cœur de métier » et d'expertise.

Glossaire

A.

ABFPM : Association des Biens Français du Patrimoine Mondial
ACM Nord-Pas de Calais : Association des Communes Minières Nord-Pas de Calais
ADRT : Agence de Développement et de Réserve Touristique
ADULM : Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole
ALL : Autour du Louvre-Lens
AML : Aire Métropolitaine de Lille
ANGDM : Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs
APEX : Association pour l'Expansion Industrielle
ARS : Agence Régionale de Santé
ASIP-Santé : Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé
AULA : Agence d'Urbanisme de l'Artois
AULAB : l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune devient l'**AULA** (Agence d'Urbanisme de l'Artois) suite à des extensions de compétences territoriales en 2017

B.

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service
BMU : Bassin minier UNI
BRGM-DPSM UTAM : Unité Territoriale Après-mine Nord du Département Prévention et Sécurité Minière du Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BUD : Bassin Urbain à Dynamiser, où les entreprises créées bénéficient d'un régime spécifique d'exonérations fiscales. Mis en place dans le cadre de l'ERBM, il concerne 159 communes aujourd'hui réparties sur le Nord et le Pas-de-Calais

C.

CABBALR : Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane
CABERNET : Concerted action on brownfield and economic regeneration network
CAD : Communauté d'Agglomération du Douaisis, devenue Douaisis Agglo
CAHC : Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
CALL : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
CAPH : Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CAVM : Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
CCCO : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCPIT : China Council for the Promotion of International Trade (Chambre de Commerce de la Province de Shanxi)
CD2E : Centre de création et de Développement des Eco-Entreprises
CdF : Charbonnages de France
CépiDc : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès
CERDD : Centre Ressource du Développement Durable
CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CILAC : Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel
CODAP : Consórcio Público Para Desenvolvimento Do Alto Paraopeba (Communauté de Communes du Minas Gerais)
CPBM : Conférence Permanente du Bassin minier
CPER 2000-2006 : Contrat de Plan État-Région 2000-2006
CPER 2007-2013 : Contrat de Projet État-Région 2007-2013, qui a été prolongé jusqu'en 2014

CPER 2015-2020 : Contrat de Plan État-Région 2015-2020
CPIE Chaîne des terrils : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Chaîne des terrils, créée en 1989

D.

DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DATM : Déclaration d'Arrêt de Travaux Miniers
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, au sein du Ministère des Solidarités et de la Santé
DRJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
DgE : Direction générale des Entreprises
DTA : Diagnostic Territorial Approfondi

E.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPF Nord-Pas de Calais : Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais
ERBM : Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

F.

FAU : Fonds d'Aménagement Urbain
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

G.

GEODERIS : Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué par le ministère de la transition écologique et solidaire, le BRGM et l'INERIS
GIRZOM : Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières

I.

ICI : Itinéraire de la Culture Industrielle (projet INTERREG)
ICOMOS : Conseil International des Monuments et des Sites. C'est l'un des trois organes consultatifs au sein du Comité du Patrimoine Mondial avec l'**IUCN** (Union mondiale pour la nature) et l'**ICCROM** (le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels).
IFRESI : Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles
INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSERM : Institut National de la Santé et la Recherche Médicale
INTERREG : Programme d'initiative communautaire destiné à développer les partenariats dépassant les frontières ou à favoriser la coopération interrégionale
IRC : Instance Régionale de Concertation sur les risques miniers aussi nommée Comité interdépartemental de suivi des risques miniers

M.

M&C Soginorpa : Maisons et Cités Soginorpa
MEL : Métropole Européenne de Lille
MH : Monuments Historiques

O.

OREAM : Organismes Régionaux d'Etude et d'Aménagement d'Aire Métropolitaine
ORS Nord-Pas de Calais : Observatoire Régional de la Santé (1982-2017)
OR2S : Observatoire Régional de la Santé et du Social Hauts-de-France
OT : Office de Tourisme

P.

PAH : Pays d'Art et d'Histoire
PDU : Plans de Déplacements Urbains
PIC : Plateforme d'Intelligence Collective
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PMA : Pôle Métropolitain de l'Artois
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNRSE : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
PNTH : Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut
PPI : Programme Pluriannuel d'Investissement
PPO : Parcours Permanents d'Orienteation
PPRM : Plans de Prévention des Risques Miniers
PRSE : Programme Régional de Santé-Environnement
RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social
RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé

S.

SACOMI : Société d'Aménagement des COmmunes MInières
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
SEEDA : Agence Régionale de Développement Economique du Sud-Est de l'Angleterre
SEM : Société d'Economie Mixte
SIA habitat : Société Immobilière de l'Artois Habitat
SOGINORPA : Société de Gestion Immobilière du Nord-Pas de Calais
SRADET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TCSP : Transport en Commun en Site Propre

T.

TER : Train Express Régional
TICCIH : The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (Comité International pour la Préservation du Patrimoine Industriel)
TPN : Trail des Pyramides Noires
TVB : Trame Verte et Bleue

U.

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

V.

VRD : Voiries et Réseaux Divers
VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle

Remerciements

Cathy Apourceau-Poly, Présidente de la Mission Bassin Minier, remercie chaleureusement son prédécesseur Gilbert Rolos, tous les administrateurs de la Mission Bassin Minier, passés et actuels, et ses financeurs qui l'accompagnent et la soutiennent depuis 20 ans dans les projets et les études sur le territoire :

- . l'État,
- . la Région Hauts-de-France,
- . le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais,
- . les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane (CABBALR), de Lens-Liévin (CALL), d'Hénin-Carvin (CAHC), Douaisis Agglo, de la Porte du Hainaut (CAPH), de Valenciennes Métropole,
- . la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO),
- . l'Association des Communes Minières.

Elle associe également à ces remerciements toute l'équipe des « missionnaires » :

Catherine Bertram, Directrice
Gilles Briand, **Raphaël Alessandri**,
Catherine O'miel,
directeurs d'études.

Marie Patou, chargée de mission patrimoine, éducation, réseaux internationaux.

Laurent Duquenne, chargé de mission études socio-économiques.

Sandrine Belland, chargée de mission Trame Verte et Bleue, environnement.

Cyrille Dailliet, chargé de mission tourisme, loisirs, itinérance.

Aurélié Mouchon, chargée de mission Patrimoine et urbanisme durable.

Sarah Perrier, chef de projet développement culturel.

Virginie Lapierre, responsable de la communication.

Adeline Bouvier, chargée de communication.

Anne-Sophie Martinowski, gestionnaire administrative et financière.

Christelle Fortin, assistante de direction.

Christelle Cocq, assistante.

Camille Guermontprez, chargée de mission cartographie.

Jord Maitte, chargé de mission cartographie, SIG.

Elle remercie enfin ses anciens collaborateurs et ses stagiaires qui ont œuvré pour la structure.

Directrices de publication

Cathy Apourceau-Poly, Présidente.
Catherine Bertram, Directrice.

Comité de rédaction du livre :
Raphael Mège, rédacteur indépendant.

Catherine Bertram, Directrice.

Gilles Briand, **Raphaël Alessandri**,
Catherine O'miel,
directeurs d'études.

Laurent Duquenne, chargé de mission études socio-économiques (« Repères statistiques »).

Co-rédacteurs

Sandrine Belland, chargée de mission Trame Verte et Bleue, environnement.

Marie Patou, chargée de mission patrimoine, éducation, réseaux internationaux.

Cyrille Dailliet, chargé de mission tourisme, loisirs, itinérance.

Hervé Joan-Grangé,

HJG-ADC ;

Olivier Lacoste, MACHAON (« Repères statistiques »).

Relecteurs :

Yves Dhau-Decuypère, ancien Directeur de la Mission Bassin Minier

Jean-Paul Korbas, Président de l'association Artes

Hervé Joan-Grangé HJG-ADC.

Christelle Fortin, assistante de direction

Christelle Cocq, assistante.

Cartographie : **Jord Maitte**, chargé de mission cartographie, SIG.

Iconographie et légendes :
Virginie Lapierre, responsable de la communication.

Design graphique :
Les produits de l'épicerie



Mission Bassin Minier — Carreau de Fosse 9-9bis, Rue du Tordoir, B-P. 16, 62590 Oignies
Tél : 03 21 08 72 72 — www.missionbassinminier.org